Le Monde

www.lemonde.fr

56e ANNÉE – N° 17358 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE

MERCREDI 15 NOVEMBRE 2000

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

LE MONDE INTERACTIF

■ Doit-on breveter les logiciels ?

■ Les réseaux citoyens s'unissent

Le plan de bataille contre la vache folle

● Le gouvernement suspend l'utilisation des farines animales pour l'alimentation des porcs et des volailles ● Cette annonce intervient une semaine après la demande de Jacques Chirac ● Elle fait partie d'un ensemble de mesures contre l'épidémie ● Notre enquête en Grande-Bretagne sur les victimes humaines

LIONEL JOSPIN a annoncé, mardi 14 novembre, sa décision de suspendre immédiatement l'utilisation des farines animales dans l'alimentation des porcs et des volailles, afin de lutter contre l'extension de la maladie de la vache folle. Cette annonce intervient une semaine après une demande en ce sens de Jacques Chirac qui avait été jugée démagogique par les socialistes. Une « cellule opérationnelle », placée auprès des ministres de l'environnement et de l'agriculture, sera chargée de recenser les sites de stockage et d'incinération, de contrôler la fabrication des farines, leur transport, leur stockage et leur destruction. L'ensemble de ce dispositif coûterait plusieurs milliards de francs par an si l'interdiction devenait définitive.

Le gouvernement veut également renforcer les contrôles sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, étendre le dépistage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et étudier le retrait éventuel de certaines catégories d'animaux de la chaîne. Il annonce que les moyens consacrés à la recherche sur le prion, agent responsable de maladie de la vache folle, seront triplés dès 2001. Enfin, il s'apprête à adopter des mesures de soutien aux éleveurs et aux entreprises touchés par cette crise.

En Grande-Bretagne, où la forme humaine de la maladie de la vache folle a fait 84 morts, *Le Monde* a rencontré les familles de quelques-unes de ces jeunes victimes, à Armthorpe et à Queniborough.

Lire pages 8 et 9, notre enquête page 17 et nos chroniques pages 36 et 38

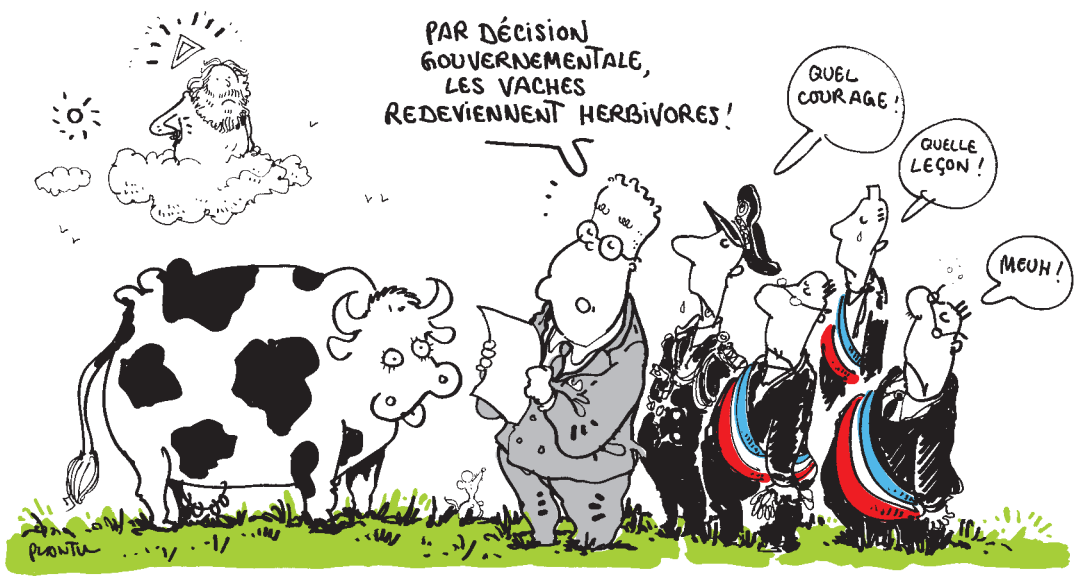

Ventes d'automobiles : Bruxelles dénonce le monopole des constructeurs

LA RÉGLEMENTATION de la distribution automobile en Europe est trop favorable aux constructeurs, aux dépens des consommateurs. Telle est la principale conclusion d'un rapport de la Commission européenne qui devrait être rendu public mercredi 15 novembre. Mario Monti, le commissaire à la concurrence, annonce son intention de présenter des propositions pour un nouveau régime avant la fin de 2001. Il s'agit de remettre en cause le système des concessions qui permet aux constructeurs de choisir leurs distributeurs sur des critères décidés par eux seuls et de leur accorder ensuite l'exclusivité sur un territoire. Bruxelles entend favoriser des formes de distribution, aujourd'hui interdites ou peu pratiquées, via les grandes surfaces et l'Internet ou des concessions multimarques comme aux Etats-Unis.

Lire page 21

ATN

CINÉMA

En avant la comédie

C'est nouveau, le cinéma d'auteur français fait rire. Mathieu Amalric *(photo)* nous offre, avec sa famille, une escapade loufoque et névrotique en haute montagne dans *La Brèche de Roland*, des frères Larrieu. Toujours dans le registre lacano-rigolo, Jeanne Labrune, dans *Ça ira mieux demain*, joue au mistigri avec une commode, Nathalie Baye et Jean-Pierre Darroussin. A noter aussi, *Liberty Heights* où Barry Levinson explore son enfance proustienne.

p. 32 à 35 et notre éditorial p. 20

Chaleur douce en Ile-de-France

PARMI les énergies renouvelables, la géothermie, connue depuis des millénaires, est encore peu exploitée malgré ses avantages. Si l'Islande est une référence dans la récupération de la chaleur naturelle de la Terre, les expériences françaises sont désormais reconnues, notamment celles qui sont menées dans le Bassin parisien, qui dispose d'un énorme potentiel souterrain. Notre reportage dans le Val-de-Marne, où deux discrètes centrales alimentent la plupart des logements et des équipements publics des communes de Chevilly-Larue (16 000 habitants) et L'Haÿ-les-Roses (29 000 habitants). Le deuxième volet de notre série sur les énergies douces.

Lire page 14

Aux Etats-Unis, pendant le décompte des voix, les exécutions continuent

NEW YORK
de notre correspondante

Après une pause de plus d'un mois, bienvenue en fin de campagne électorale, les exécutions ont repris leur rythme de croisière au Texas, Etat du gouverneur George W. Bush, où trois sont prévues cette semaine dont celle d'un handicapé mental condamné à mort il y a vingt ans. Après Stacey Lawton, mardi 14 novembre, et Tony Chambers, mercredi 15, Johnny Paul Penry, 44 ans, doit être exécuté, jeudi 16, au pénitencier de Hunstville, où sont exécutés tous les condamnés à mort de l'Etat, pour le viol et le meurtre d'une jeune femme de 22 ans commis en 1979. Selon ses avocats, il a un quotient intellectuel de 56 et l'âge mental d'un enfant de 6 ans. Les journalistes du *New York Times*, qui ont pu le rencontrer en prison, affirment qu'il n'a pas réellement conscience du sort qui l'attend : *« La seule chose que je sache,* leur a-t-il dit, *c'est qu'on va me mettre une aiguille dans le bras pour m'endormir. Je trouve que c'est une chose cruelle, de m'endormir. »* Il ne sait pas compter, ne sait pas lire, croit au Père Noël et passe ses journées à faire des coloriages. Au nom de l'Union européenne, dont la France a la présidence, le consul de France à Houston a rendu visite la semaine dernière à Austin au président de la commission des grâces, auquel il a demandé que la condamnation à mort de Johnny Penry soit commuée en *« toute autre peine compatible avec le droit international »*. Cette commission, composée de dix-huit membres, n'a accordé la clémence qu'à un seul condamné depuis cinq ans. L'ambassadeur de France à Washington, François Bujon de l'Estang, a également fait valoir dans une lettre au gouverneur George W. Bush que l'Union européenne, *« profondément préoccupée par l'imposition de la peine capitale à des gens souffrant de troubles mentaux, considère que de telles exécutions dégradent la dignité et la valeur de la personne humaine »*. Plusieurs conventions internationales interdisent l'exécution de personnes atteintes de troubles mentaux.

Le cas de M. Penry a déjà fait l'objet d'un examen juridique approfondi, jusque devant la Cour suprême des Etats-Unis, qui, en 1989, a décidé à son propos que l'exécution de retardés mentaux ne constituait pas *« un châtiment cruel et inusité »*, et ne violait donc pas le huitième amendement de la Constitution. Mais très divisée sur le sujet, la Cour avait ajouté qu'il appartenait au jury de prendre en considération le degré de handicap mental de l'accusé au moment du choix de la peine et avait ordonné un nouveau procès pour Johnny Penry. Il fut à nouveau condamné à mort. Lundi, l'Allemagne a demandé à la Cour internationale de justice (CIJ) de La Haye de condamner les Etats-Unis pour non-respect de leurs obligations internationales lors de l'exécution de deux citoyens allemands, les frères Lagrand, accusés de meurtre en Arizona en 1999. Berlin reproche aux Etats-Unis de ne pas avoir informé les frères Lagrand de leur droit à une assistance consulaire, comme le prescrit la convention de Vienne de 1963.

Trente-cinq condamnés à mort ont été exécutés cette année au Texas, 147 au total depuis que M. Bush a été élu gouverneur de cet Etat, il y a cinq ans. Et 6 exécutions sont encore prévues d'ici au 12 décembre.

Sylvie Kauffmann

Lire nos informations page 2 et le point de vue de Denis Lacorne page 18

AFP

VENDÉE GLOBE

Canaries en vue

Le skipper français Yves Parlier *(Aquitaine-Innovations)* occupait, mardi 14 novembre, en milieu de journée, à l'approche des îles Canaries, la tête du Vendée Globe. A la dixième place figurait Bernard Stamm *(Armor-Lux-Bizac-Foies-Gras)*, ancien bûcheron suisse de trente-trois ans, qui a construit lui-même son bateau, s'endettant de 3,2 millions de francs.

p. 28

Chef de guerre et chef d'Etat

CHARLES TAYLOR

LE PRÉSIDENT du Liberia, en visite à Paris, ne sera reçu ni à l'Elysée ni à Matignon. Il est accusé de porter la guerre en Guinée et de l'entretenir en Sierra Leone. Dans un entretien au *Monde*, il soupçonne la Grande-Bretagne de vouloir s'emparer des diamants de la Sierra Leone.

Lire page 5

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 $ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1115 - 7,50 F

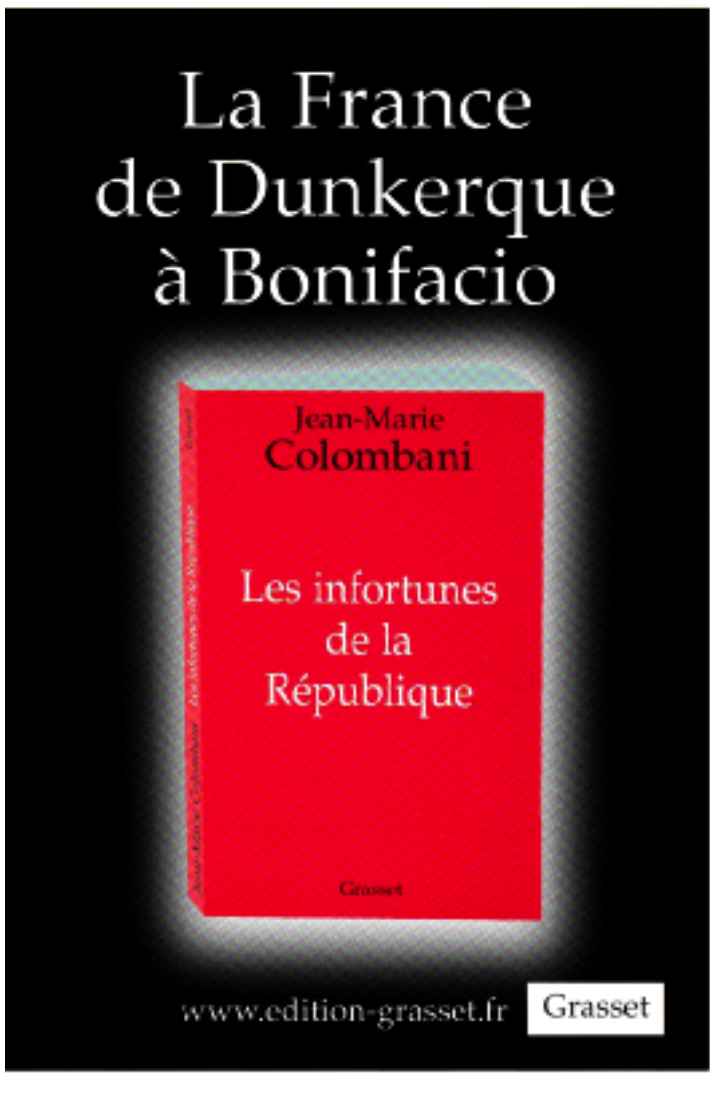

POINT DE VUE

Canal +, suite ou fin ?

par André Rousselet

SONNEZ trompettes. Réjouissez-vous bonnes gens. Dans quelques jours, les dernières barrières s'effaceront. Alors apparaîtra en pleine lumière, adoubée par les plus hautes autorités, la nouvelle entité Vivendi-Seagram-Canal +, dernier défi lancé au monde par le génie français. Nombre de nos compatriotes applaudiront, sans doute, un événement qui flatte si fort l'image qu'ils se font d'eux-mêmes.

Las ! Et si les choses étaient autres ? Les apparences on ne peut plus trompeuses ? Et si l'exception culturelle chèrement défendue depuis des années par nos dirigeants (gauche et droite confondues), loin d'être exaltée par cet avènement, risquait avec lui d'y perdre son âme ?

Hier encore, un paysage audiovisuel relativement serein nous entourait. C'était, il est vrai, avant les révolutions d'Internet et du numérique. Les fréquences TV étaient alors rares. Nul ne pouvait se rendre maître de plus de 25 % du capital d'une chaîne de télévision.

Pour sécuriser le tout, la loi imposait à l'actionnariat d'appartenir pour plus de 80 % à des ressortissants de la Communauté européenne. A l'intérieur de cet espace protégé existait une réglementation contraignante : des quotas de diffusion, des contributions imposées pour le financement des programmes comme pour celui du cinéma. Tout cela constituait un ensemble harmonieux, conçu à juste titre pour défendre un marché national, étroit par nature, contre la pression de ses concurrents extérieurs.

Parmi les principaux acteurs audiovisuels nés dans les années 80 et 90, une chaîne, Canal +, avait, grâce à la qualité de ses équipes, bénéficié d'un succès considérable. Elle fut vilipendée à ses débuts mais, la réussite aidant, elle ne tarda pas à devenir un enjeu pour les groupes actionnaires qui s'y disputaient le pouvoir. C'est alors, en 1994, sous le gouvernement d'Edouard Balladur, que le « verrou » des 25 % sauta. Ce pourcentage fut porté, dans des conditions pour le moins curieuses, à 49 %.

Lire la suite page 19 et nos informations page 23

***André Rousselet** est le fondateur et ancien président de Canal +.*

DESSIN DESCLOZEAUX

GASTRONOMIE

Mangez du poisson !

Essayez la marmite dieppoise ou polletaise, du nom du bas quartier de Dieppe où logeaient les marins. Prenez une poignée de poissons parmi ceux qui traînent dans le filet du pêcheur, quelques légumes du potager, pochez, ajoutez jaunes d'œuf et crème épaisse de la ferme, et voici la Normandie triomphante. A déguster face à la mer d'Opale malgré le crachin.

p. 30

International	2	Aujourd'hui	28
France-Société	8	Météorologie	31
Régions	14	Jeux	31
Carnet	16	Culture	32
Horizons	17	Guide culturel	35
Entreprises	21	Kiosque	36
Communication	23	Abonnements	36
Tableau de bord	24	Radio-Télévision	37

ÉTATS-UNIS Les républicains ont essuyé, lundi 13 novembre, leur première défaite judiciaire dans la bataille qu'ils livrent en Floride pour l'issue de l'élection présidentielle du 7 novembre. Le juge qu'ils avaient saisi a refusé d'interrompre les décomptes manuels engagés dans plusieurs comtés de cet Etat. ● LES DÉMOCRATES sont entrés à leur tour dans l'arène judiciaire en saisissant la

justice pour qu'elle s'oppose à la date limite du mardi 14 novembre à 17 heures, fixée par les autorités de Floride, pour que les comtés remettent leurs résultats officiels. ● LES MARCHÉS ont donné lundi, après cinq jours d'incertitude, des signes clairs de nervosité, en particulier la Bourse des valeurs technologiques, qui a perdu plus de 13 % en une semaine.

Escalade judiciaire pour tenter de départager Al Gore et George W. Bush

En dépit de l'incertitude qui demeure entière sur le résultat de l'élection présidentielle en Floride, où les deux candidats demandent aux tribunaux d'intervenir, les Américains ne dramatisent pas la situation. Une large majorité d'entre eux préfèrent un dépouillement juste à une désignation

NEW YORK
de notre correspondante

Six jours après l'élection présidentielle, le duel pour la Maison Blanche s'est déplacé, lundi 13 novembre, sur le terrain judiciaire où s'affrontent désormais les équipes du vice-président Al Gore et du gouverneur du Texas, George W. Bush, pour tenter de départager les voix de la Floride, qui, avec ses 25 grands électeurs, constitue toujours la clé de la victoire.

M. Gore a remporté la première manche, lundi matin, lorsqu'un juge fédéral, Donald Middlebrooks, a rejeté le recours introduit samedi au nom de M. Bush qui cherchait à interdire le nouveau décompte manuel réclamé par les démocrates dans quatre des 67 comtés de Floride où ils estiment qu'ont eu lieu des irrégularités ; le camp Bush n'avait pas encore décidé lundi soir s'il ferait appel de cette décision ou non.

Mais la contre-attaque ne s'est pas fait attendre : dans la matinée également, la secrétaire d'Etat de Floride, Katherine Harris, républicaine bon teint qui a soutenu les campagnes de George W. Bush et de son frère Jeb comme gouverneur de Floride, a décrété que ce troisième décompte prendrait fin mardi à 17 heures quels que soient les résultats qui lui seraient parvenus des quatre comtés en question, comme l'y autorise la loi de l'Etat de Floride. Ceux qui ne seront pas parvenus à temps, a-t-elle expliqué, ne seront tout simplement pas comptabilisés. Il suffirait alors d'attendre le dépouillement, vendredi, des bulletins de vote par correspondance des électeurs de l'étranger – qui prendra sans doute 24 heures – et, dans l'esprit de Mme Harris, le verdict définitif de l'électorat de Floride pourrait être connu samedi. *« Le processus de décompte et de nouveau décompte des bulletins de vote mis dans l'urne le jour de l'élection doit prendre fin »*, a-t-elle déclaré. Les représentants de M. Gore ont aussitôt fait appel de cette décision devant la justice de l'Etat de Floride ; un juge devait statuer à ce propos, mardi matin.

OPINION PUBLIQUE

Car, à l'allure à laquelle vont les assesseurs électoraux des quatre comtés, il est clair que le décompte manuel du total des suffrages exprimés ne sera pas fini avant la fin de la semaine. Dans l'un des quatre comtés, ils ont attendu lundi matin pour s'y mettre ; dans un autre, ils ont travaillé dur samedi et dimanche, mais se sont mis au repos lundi. Les bulletins étant longs et difficiles à lire, l'opération s'est révélée d'une complexité plus grande que prévu.

L'autre terrain sur lequel a lieu le duel pour la Maison Blanche est celui de l'opinion publique, et le vice-président Al Gore s'y est avantageusement positionné lundi, prenant la parole pour la première fois depuis la nuit électorale. Après avoir convoqué les caméras devant la Maison Blanche, M. Gore a demandé à ses compatriotes d'être patients. *« Ce qui est en jeu*, a-t-il expliqué, *c'est l'intégrité de notre démocratie, l'assurance que la volonté de notre peuple s'est exprimée et qu'elle a été correctement perçue. Je ne voudrais pas gagner la présidence par quelques voix données par erreur, ou mal interprétées ou non comptabilisées, et je ne crois pas que le gouverneur Bush le veuille non plus. »*

ESPOIR DE COMPROMIS

Apparemment confiant et détendu, M. Gore avait certainement trouvé quelque réconfort dans plusieurs sondages publiés depuis samedi et qui traduisent tous une absence de dramatisation dans l'opinion. Selon une étude de *Newsweek*, 72 % des Américains sont même d'avis, comme M. Gore, qu'il est plus important de s'assurer de l'exactitude et de la justice du dépouillement du vote que de se hâter de désigner le 43e président des Etats-Unis. Le vice-président s'est en outre félicité que cette discussion nationale fournisse l'occasion aux enfants à l'école de s'instruire sur leur démocratie. En écho à cette sérénité, le président Clinton s'est envolé, lundi avec sa fille Chelsea, pour une tournée d'une semaine en Asie qu'il achèvera par un voyage historique de trois jours au Vietnam. Retranché dans son ranch de Crawford, au Texas, George W. Bush ne s'est en revanche pas montré lundi, mais a fait dire par ses porte-parole qu'il considérait le décompte manuel comme *« subjectif, sélectif et injuste »*.

Dans le camp Bush, en revanche, certains se demandent si le gouverneur n'a pas commis une erreur stratégique en prenant finalement l'initiative de déposer le premier recours en justice de cette affaire : les démocrates avaient bien menacé de le faire, mais n'avaient pas mis leur menace à exécution.

Autres paradoxes : M. Bush attaque en justice la technique du décompte manuel, qu'il juge moins fiable que le décompte automatique, mais, en 1997, dans son Etat du Texas, il a promulgué une loi prévoyant un décompte manuel en cas de contestation d'élections locales. Il a aussi dû déposer un recours devant un juge fédéral, alors que le Parti républicain tend à défendre les droits des Etats par rapport à l'Etat fédéral.

Dans cette atmosphère de plus en plus chargée cependant, tout espoir de compromis n'est pas perdu : dans son édition de mardi 14 novembre, le *Los Angeles Times* fait état d'une possibilité d'accord entre les deux candidats sur la base suivante : le vice-président renoncerait à toute contestation des résultats devant les tribunaux si le gouverneur Bush acceptait un décompte manuel dans l'ensemble des comtés de Floride.

Une procédure qui aurait l'avantage de la conciliation, mais retarderait sans doute encore considérablement la désignation du 43e président des Etats-Unis.

Sylvie Kauffmann

Le Congrès se met en veilleuse

Une semaine après le scrutin présidentiel, dont l'issue demeure incertaine, les parlementaires ont décidé de s'accorder un mois de répit, estimant que leurs travaux pourraient pâtir de l'actuel climat d'incertitude. Leurs dirigeants ont négocié, lundi 13 novembre, à la hâte avec la Maison Blanche des mesures de financement temporaire afin que le gouvernement fédéral puisse fonctionner jusqu'au 5 décembre.

Mardi, le Sénat doit tenir une courte session pour débattre des sujets les plus urgents, mais toutes les autres questions seront mises de côté en attendant une issue claire à l'élection du 7 novembre. *« Si tel est le désir du Congrès, nous travaillerons avec eux et ferons en sorte de trouver un calendrier mutuellement acceptable »,* a déclaré le directeur du budget de la Maison Blanche, Jack Lew.

Le Congrès devait tenir une session cette semaine pour terminer l'examen du budget fédéral pour l'année fiscale 2001 qui a officiellement débuté le 1er octobre.

Les incertitudes politiques et économiques font plonger le Nasdaq

UNE CRISE FINANCIÈRE va-t-elle se greffer à la crise politique ? L'imbroglio électoral aux Etats-Unis rend les marchés boursiers américains de plus en plus nerveux. Lundi 13 novembre, l'indice du Nasdaq, la Bourse où s'échangent les valeurs technologiques, a perdu 2,06 %. Il a fini, pour la première fois depuis un an, sous la barre des 3 000 points, à 2 966,72 points. En cours de journée, il cédait même près de 6 %. En une semaine, le Nasdaq a perdu plus de 13 %. Durant la même période, l'indice Dow Jones, qui mesure la performance des trente plus grandes valeurs, a fléchi de 4,19 %.

Certains investisseurs jugent qu'il est préférable, en attendant de connaître le nom du nouveau président, de placer ses capitaux ailleurs que sur les places boursières américaines. L'incertitude sur les résultats du scrutin s'accompagne d'incertitudes sur la future politique économique, ce qui empêche les gestionnaires d'arrêter des stratégies d'investissement précises. Alors que les républicains privilégient les baisses d'impôts, les démocrates ont fait du remboursement de la dette publique la priorité de leur programme. *« Le plan de Bush, qui comporte plus de réductions d'impôts, donne davantage de pouvoir d'achat direct aux ménages,* notent ainsi les économistes de la société de Bourse Exane. *L'augmentation du revenu disponible des ménages qui en résulterait serait de l'ordre de 50 milliards de dollars la première année – soit 0,5 point de PIB. »* De la même façon, les gérants préfèrent connaître le nom du nouveau président américain avant d'établir la liste des secteurs où ils investiront en 2001. Une victoire d'Al Gore pourrait ainsi les détourner des valeurs pharmaceutiques, en raison des projets démocrates d'extension du Medicare aboutissant à un contrôle du prix de certains médicaments.

UN LIEN À RELATIVISER

Les analystes craignent surtout que le futur patron de la Maison Blanche ne sorte affaibli d'un processus électoral contesté. Par contrecoup, la toute-puissance des Américains sur la scène financière et monétaire internationale en serait affectée. Ce rééquilibrage des pouvoirs se traduirait par une réorientation des flux internationaux de capitaux, au détriment de Wall Street et au profit des Bourses de Tokyo, de Francfort ou de Paris.

De nombreux experts tiennent toutefois à relativiser le lien entre l'impasse électorale et la chute des marchés boursiers américains. Ils mettent plutôt en avant les signes de ralentissement récemment donnés par la première économie mondiale ou les résultats décevants de plusieurs grands groupes. Ils soulignent que la chute du Nasdaq correspond au dégonflement logique, attendu et salutaire de la bulle spéculative boursière qui s'était formée sur les valeurs high-tech, notamment dans le secteur Internet. A cet égard, la pagaille des élections américaines ne serait qu'un prétexte pour vendre ces titres surévalués et ramener le Nasdaq vers des niveaux plus rationnels et plus conformes aux modèles classiques d'évaluation.

La résistance dont fait preuve le dollar semble conforter cette analyse et démontrer qu'il n'y a pas de défiance généralisée à l'égard des actifs financiers américains. Malgré la confusion politique aux Etats-Unis et les interventions de la Banque centrale européenne (BCE), l'euro n'a guère réussi à regagner de terrain face au billet vert. Mardi matin 14 novembre, il cotait 0,8605 dollar. Certains analystes estiment que le dollar n'aurait rien à craindre d'une aggravation et d'une prolongation de la crise politique aux Etats-Unis. Non seulement le triomphe mondial de l'économie libérale implique que les événements politiques aient de moins en moins d'influence sur les marchés financiers mais, de plus, sur ces derniers, le fait que le président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, reste à son poste revêt plus d'importance que le nom du futur président des Etats-Unis.

Pierre-Antoine Delhommais

Comment l'entreprise Aristotle Publishing fiche les électeurs au profit des partis

LES RÉSULTATS confus de l'élection présidentielle américaine apportent un démenti cinglant aux spécialistes du marketing politique américain. Ceux-ci croyaient avoir trouvé de nouvelles recettes pour anticiper et influencer le comportement des électeurs. Jamais campagne électorale n'avait utilisé pareil éventail d'instruments sophistiqués pour sonder les attentes personnelles des Américains. Listes de diffusion par courrier électronique, annuaires en ligne, bases de données nominatives... Les derniers développements de la technologie et du commerce électronique permettent d'approcher les électeurs de manière très fine. Des profils et des typologies sont mis en place. L'électeur finit par être identifié en tant qu'exemplaire unique, avec des besoins particuliers.

Les partis sont désormais en mesure de connaître le « profil » précis de chaque électeur. Ils savent si vous êtes favorable à l'avortement, si vous portez des armes à feu, si vous avez des enfants en bas âge et à quel type de discours vous serez sensible. Ils savent aussi si vous êtes un donateur potentiel de tel ou tel parti.

Un message ciblé peut ainsi être adressé au destinataire de manière peu coûteuse et rapide par l'intermédiaire d'un bandeau publicitaire intempestif (*pop-up*) ou sous la forme d'un courrier électronique non sollicité (*spam*). Il arrive souvent que ce type de message prenne la forme d'une publicité comparative du type *« tel ou tel candidat est un mauvais, votez pour moi »*.

BASES DE DONNÉES

« La démocratie est une affaire qui marche ! », tel est le mot d'ordre d'Aristotle Publishing, une entreprise fondée en 1983 et spécialisée dans l'*« identification de l'électeur »* (*voter targeting*). Basée à San Francisco, Washington, Atlanta et Londres (base d'une expansion européenne annoncée), la société Aristotle propose un service complet qui s'appuie sur la plus grande base de données existante sur le marché : celle-ci est constituée d'informations sur 150 millions d'électeurs américains, autant dire les trois quarts du corps électoral. *« Identifier la cible plus précisément, lever des fonds plus efficacement, influencer l'opinion plus rapidement »* : voilà comment Aristotle Publishing, dont le nom ne fait pas référence au philosophe grec mais au patronyme du fondateur, définit les produits qu'elle propose à sa clientèle. Il suffit de se rendre sur le site Web de l'entreprise (www.aristotle.org) pour avoir une idée du service proposé. Nous avons demandé – en ligne – la liste de tous les électeurs mâles de l'Arkansas pro-démocrates, ayant voté depuis 1984, dans toutes les catégories de revenus, propriétaires ou locataires de leur domicile et disposant d'un numéro de téléphone. La base de données d'Aristotle nous a proposé de fournir une liste de 5 734 personnes répondant au profil recherché ! Le prix de la liste est relativement modique (143,35 dollars, à raison de 25 dollars pour 1 000 fiches individuelles), un prix que l'entreprise reconnaît être modique mais qui s'explique, dit-on à San Francisco, par l'intensité de la concurrence sur le marché des bases de données.

Il était également possible de concentrer la recherche sur les personnes dont le prénom aurait une consonance hispanique, asiatique, italienne ou bien encore juive (apparemment, il n'y a pas de critère permettant d'identifier la population noire). Au total, la société de fichage propose de cerner l'électeur-cible à l'aide de 25 facteurs. L'une des catégories les plus recherchées par les partis est celle des *« riches »* (les *« fat cats »*)...

FOURNISSEURS D'ACCÈS

Les responsables d'Aristotle ont patiemment recueilli leurs informations depuis près de vingt ans auprès de l'administration électorale de chaque Etat, des services postaux et des services d'immatriculation des véhicules, à la limite de la légalité. Les associations de défense de la vie privée, de plus en plus actives aux Etats-Unis, se disent préoccupées. Mais, jusqu'ici, aucune poursuite n'a été engagée contre les responsables de l'entreprise de fichage. Ils assurent notamment ne pas savoir pour qui chacun des électeurs recensés vote réellement dans l'isoloir. Néanmoins, les sympathies pro-démocrates ou pro-républicaines de dizaines de milliers de personnes sont connues et recensées par l'entreprise.

Aristotle est en mesure de croiser les données du registre électoral avec celles de ses partenaires privilégiés : les fournisseurs d'accès Internet. Ceux-ci, dont le nom n'est pas divulgué (Microsoft et America Online auraient refusé, d'après le *New York Times,* de s'associer à Aristotle), connaissent le profil du consommateur en fonction des sites qu'il fréquente. Interrogé à San Francisco, un responsable de l'entreprise souligne qu'il n'y a pas de problème éthique *« dans la mesure où ce sont des partis politiques qui font usage des données pour un usage électoral »*.

Aristotle dit avoir aidé neuf des principaux candidats à l'élection présidentielle 2000, mais également une quarantaine de sénateurs, plus de deux cents députés du Congrès et une quarantaine d'organisations régionales des deux grands partis. On sait également que des associations comme la National Rifle Association (le lobby des porteurs d'armes) ont fait appel à ses services. D'après le *New York Times,* seul le candidat démocrate, Al Gore, n'a pas fait appel à la société de fichage par souci de respect des données personnelles (mais son bras droit, Joe Liebermann, n'a pas eu ce genre de scrupule). La société de fichage dit avoir pour clients des responsables de tous les partis et avoir servi, depuis 1983, *« tous les locataires de la Maison Blanche »*.

Lucas Delattre

Paris-Oslo.
Aller/retour journée
Nouvelle fréquence sur Paris-Oslo : 4 vols par jour et la possibilité de partir dès 8h20 le matin et de rentrer à 22h40 au plus tard le soir.
Contactez SAS au 0 801 25 25 25 ou **www.scandinavian.net**

L'Union de l'Europe occidentale met fin officiellement à son existence

L'UEO cède la place aux institutions de la PESC

BRUXELLES
de notre bureau européen

« La Belle au bois dormant s'est rendormie pour toujours » : ce propos d'un expert européen des questions militaires, pour commenter la disparition officielle de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), traduit l'image peu flatteuse acquise par cette institution au cours de sa longue existence. Les ministres des affaires étrangères et de la défense de l'Union européenne (UE), réunis, lundi 13 novembre, à Marseille, pour entériner l'acte de décès d'une organisation créée le 17 mars 1948, ont choisi au contraire de saluer son *« rôle crucial »*, sans autre précision. La réalité se situe quelque part entre ces deux appréciations. Les Quinze ont confirmé le *« dépeçage »* de l'UEO, lequel était devenu inévitable avec la montée en puissance des instruments de la défense européenne, futur bras armé de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

LE SORT DES PERSONNELS

Il était tentant de voir dans le nombre réduit de ministres ayant fait le déplacement à Marseille le symbole de la déshérence dans laquelle l'UEO a fini par tomber. La seule vraie incertitude de ce rendez-vous concernait le sort des personnels de l'UEO (une centaine), qui ont protesté contre le *« gâchis »* consistant à *« congédier plus de 50 agents qualifiés, qui possèdent précisément le type d'expertise dont l'Union européenne a besoin »*. Les ministres ont salué la *« compétence et le dévouement »* du personnel, mais confirmé le plan social en cours.

L'UEO a été, pendant un demi-siècle, la seule organisation compétente en matière de défense européenne. Son véritable échec aura été dans son incapacité – par manque de volonté politique – à s'imposer comme un instrument crédible de défense au service des Européens. Pas plus lors de l'opération Alba, en 1997, en Albanie, que lors des crises de Bosnie et du Kosovo. Le mérite de l'UEO, injustement oublié, réside cependant dans le fait qu'*« elle a préparé le terrain pour la naissance de la politique de défense de l'UE »*, comme le résume cet expert de la PESC. *« L'UEO a été le banc d'essai des idées de défense européenne, qui ont acquis une dynamique de plus en plus forte »*, renchérit ce diplomate européen, qui ajoute : *« En faisant la preuve de ce qu'il ne fallait pas faire, elle a montré ce qu'on devait faire. »*

En pratique, l'UEO ne va pas disparaître complètement. Un *« secrétariat résiduel »* de 29 agents perdure, à la fois comme une sorte de vestale de l'« article 5 » (l'Union européenne ne tenait pas du tout à assumer cette garantie de défense collective) ; ensuite, pour veiller au bon achèvement des deux missions de l'UEO en cours (conseil en matière de police en Albanie et opération de déminage en Croatie) ; enfin, pour aider à préparer les procédures de consultation et de collaboration entre le quartier général de l'OTAN et le futur état-major de l'UE.

Deux instruments de l'UEO vont, d'autre part, renaître au sein de la défense européenne : le centre satellitaire, basé à Torrejon (Espagne), qui fournira à l'UE une certaine indépendance dans l'obtention du renseignement, et l'Institut d'études et de sécurité, à Paris, qui est appelé à devenir le centre de réflexion stratégique des Quinze. Les membres de l'état-major de l'UEO devraient, de leur côté, rejoindre l'état-major en cours de constitution de l'UE, en fonction de la décision de chaque Etat membre. Enfin, outre l'Assemblée parlementaire de l'UEO, dont l'existence n'est pas remise en cause, le Groupe armement de l'Europe occidentale (GAEO) voit sa mission de coordination confirmée.

A Marseille, les ministres de la défense et des affaires étrangères ont pris acte de l'adhésion de plusieurs pays (Autriche, Finlande, Hongrie, Pologne, République tchèque et Suède), ce qui porte à 19 le nombre des membres de ce forum européen de la coopération en matière d'armement.

Laurent Zecchini

A Paris, les ministres des finances du G 8 cherchent à aider la Serbie

BRUXELLES
de notre bureau européen

Soucieuse de soutenir le processus démocratique initié par le président Vojislav Kostunica, la communauté internationale envisage désormais les conditions de son aide financière à la Serbie. Après que les Quinze eurent levé l'essentiel des sanctions contre Belgrade et accordé une aide d'urgence de 200 millions d'euros qui devrait permettre aux Serbes de faire face à la difficile période hivernale, les ministres des finances du G 8 (Canada, France, Allemagne, Italie, Japon, Royaume-Uni, Etats-Unis et Russie) devaient se retrouver, mardi 14 novembre, à Paris, pour coordonner leur stratégie financière à long terme dans les Balkans et en particulier en République fédérale de Yougoslavie (RFY).

Cette réunion est coprésidée par la Banque mondiale et la Commission européenne. Elle associe plusieurs organisations financières internationales, mais se déroule en l'absence de représentants du gouvernement de M. Kostunica. Une véritable réunion des donateurs pour la Yougoslavie aura lieu, à Bruxelles, le 12 décembre.

ARRIÉRÉS DE PAIEMENT

Ce n'est qu'à ce moment-là que la question du montant et des conditions de l'assistance financière accordée à la Serbie sera abordée. De même, la conférence du 24 novembre à Zagreb (Croatie) aura-t-elle pour vocation de jeter les bases d'un cadre politique pour les relations entre l'Union européenne et les Balkans, mais il ne sera pas davantage question de financements. Avant toute chose, les membres du G 8, comme les Quinze, souhaitent disposer d'une évaluation précise des besoins à long terme de la Serbie.

En Serbie, il s'agit à la fois de faire face aux nécessités de la reconstruction, et d'aider le gouvernement de M. Kostunica à transformer une économie étatique et inefficace en une économie de marché moderne. Une telle évolution va se traduire par la suppression de pans entiers de l'industrie, ce qui va aggraver le chômage : officiellement, celui-ci est d'environ 30 %, mais, selon certains experts, il touche probablement près de 50 % de la population active. Le salaire moyen est d'environ 100 deutschemarks (environ 330 francs français) par mois en Serbie, soit la moitié de son niveau au Kosovo et en Bosnie. La réunion de Paris devrait également permettre aux organisations financières internationales de se concerter pour faire face à la situation d'endettement préoccupante de la RFY.

Au total, Belgrade accumule des arriérés de paiement d'environ 10 milliards de dollars. Ce passif doit être apuré pour permettre à la Serbie de faire de nouveau partie de ces institutions et de bénéficier de nouvelles facilités financières. Il ne fait guère de doute que, *in fine*, de larges délais lui seront accordés. Mais il faut aussi rassurer les autres pays de la région, inquiets à l'idée que cette mobilisation financière en faveur de Belgrade ne s'exerce à leur détriment. Lors de la conférence des donateurs pour les Balkans, en mars à Bruxelles, une somme de 2,4 milliards d'euros avait été accordée à la région (hors Serbie), dont 1,8 milliard d'euros pour le financement de quelque 220 projets devant démarrer avant le 1er avril 2001. La réunion de Paris doit permettre de dresser un état des lieux de la situation.

L. Z.

L'armée turque a tenté de discréditer des journalistes qui ne suivaient pas la ligne politique officielle

La découverte de trois mémorandums militaires secrets suscite une polémique

Les forces armées turques n'apprécient guère ceux qui ne respectent pas la ligne politique officielle, notamment en ce qui concerne la question kurde. Trois journalistes l'ont ainsi appris à leurs dépens. La découverte de trois mémorandums secrets sur la manière dont l'armée tente d'intervenir dans le débat en discréditant également des politiciens et des militants des droits de l'homme est jugée préoccupante.

ISTANBUL
de notre correspondante

Nazli Ilicak, députée de l'opposition, vient d'intenter une action en justice contre l'ancien numéro deux des forces armées, le général Cevik Bir, après la découverte d'un mémorandum militaire secret portant sa signature, autorisant une campagne visant à discréditer des journalistes, politiciens et activistes des droits de l'homme. Mme Ilicak, membre du Parti de la vertu (islamiste), a également engagé des poursuites judiciaires contre l'état-major des forces armées, demandant une réparation symbolique après la publication d'un communiqué qu'elle juge insultant. En Turquie, où les actions des militaires sont rarement remises en question, la démarche de Mme Ilicak relance le débat sur le rôle de l'armée dans la société.

L'affaire remonte au printemps 1998, peu après la capture de Semdin Sakik, un des hauts responsables militaires du PKK. La presse locale avait alors publié les prétendues confessions du militant kurde, dans lesquelles ce dernier accusait plusieurs personnalités connues de soutenir le PKK. Parmi les personnes ainsi dénoncées figuraient Mehmet Ali Birand et Cengiz Candar, tous deux éditorialistes de tendance libérale au quotidien *Sabah,* ainsi qu'Akin Birdal, président de l'Association turque des droits de l'homme. A la suite de ces accusations, Ali Birand, journaliste très connu en Turquie, avait été congédié par *Sabah,* alors que son collègue Cenzig Candar parvenait à sauver son emploi de justesse. Le 12 mai 1998, Akin Birdal était grièvement blessé de plusieurs balles au cours d'une tentative d'assassinat.

« OFFENSIVE PSYCHOLOGIQUE »

Le mémorandum secret de l'armée implique que ces allégations faisaient partie d'une *« offensive psychologique »* visant à *« diminuer le respect et la confiance du public »* à l'égard de ces journalistes en affirmant que le PKK, usant de ses fonds, les avait utilisés comme pions pour sa propagande. Le document propose également la fermeture de l'association des droits de l'homme et cible plusieurs hommes d'affaires et parlementaires aux vues non conformes à la doctrine officielle, suggérant l'usage d'*« éditorialistes choisis »* pour faire passer le message.

L'état-major a confirmé l'authenticité du document tout en condamnant les *« personnes mal intentionnées, au noir dessein »* qui avaient publié le mémorandum *« illégalement »*. Les généraux n'ont pas confirmé que le *« plan d'action »* avait été mis en œuvre, mais ils ont rappelé qu'ils continueraient de lutter de façon déterminée contre *« les personnes et institutions qui tentent d'insulter les forces armées »*.

L'affaire continue néanmoins de prendre de l'ampleur avec la découverte de deux nouveaux mémorandums. L'un d'entre eux critique le Parti de la vertu ainsi que d'autres groupes politiques qui soulignent la nécessité de réformer la Constitution. Un autre document accuse le Parti républicain du peuple (CHP) de collaborer avec le parti pro-kurde Hadep. *« Je pense qu'il n'est pas acceptable que des institutions non politiques se mêlent au débat politique. Chaque institution devrait se préoccuper seulement de son propre domaine. Le CHP n'est pas une organisation clandestine »*, a déclaré Deniz Baykal, le dirigeant du parti.

Akin Birdal a déjà annoncé son intention d'entamer, lui aussi, une action en justice contre le général Bir, aujourd'hui retraité. Les journalistes diffamés estiment pour leur part que cette affaire aura des retombées importantes pour la Turquie. *« Le contenu du document révèle qu'au sein de la structure étatique il existe un mécanisme qui se considère au-dessus de la loi et prépare des complots contre ceux qu'il n'aime pas. Ces révélations marquent un tournant »*, affirme Cengiz Candar. Mehmet Ali Birand, aujourd'hui présentateur vedette de la chaîne CNN-Türk, estime pour sa part que *« l'armée a reconnu les faits. D'une certaine façon, c'est une révolution. Nous espérons qu'elle marquera le début d'une ère nouvelle »*.

Nicole Pope

Breguet
Depuis 1775

A tous les connaisseurs de la haute horlogerie et de la culture européenne, détenteurs d'un de ses précieux garde-temps, Breguet accorde une option d'achat sur une pièce unique en série limitée célébrant le 225ème anniversaire de la fondation de la marque.

Depuis sa fondation en 1775, Breguet a précieusement conservé et perpétué les valeurs insufflées par son fondateur, Abraham-Louis Breguet, que sont l'esthétique, l'élégance, la pureté des lignes, la maîtrise des complications et de la technique supérieure. Ainsi, en 225 ans d'histoire, ses précieux garde-temps ont exercé une véritable fascination auprès de nombreux grands écrivains (dont Honoré de Balzac, Stendhal et Pouchkine), connaisseurs et collectionneurs parmi lesquels on peut citer:

Marie-Antoinette, Reine de France (1782)
Le Général Napoléon Bonaparte (1798)
L'Impératrice Joséphine (1806)
Le Tsar Alexandre I de Russie (1809)
Arthur Rubinstein (1930)
Ettore Bugatti (1931)
Sir Winston Churchill (1946)

En cette année anniversaire, Nicolas G. Hayek et Breguet désirent honorer les membres de leur cercle de collectionneurs et connaisseurs en leur proposant une montre commémorative, réalisée en série limitée numérotée de 225 pièces en platine, qui rend hommage au savoir-faire exceptionnel de Breguet.
Cette montre poignet automatique est inspirée d'une célèbre montre de poche que Breguet a créée pour le Maréchal Ney en 1813. Elle met à l'honneur les matériaux nobles utilisés à l'époque: cadran bombé en émail "grand feu", chiffres arabes Breguet peints à la main, aiguilles Breguet en or 18 carats, signature secrète, mouvement avec une finition haut de gamme et masse oscillante ciselée, boîtier en platine à carrure cannelée, gravure commémorative "Breguet 225ème anniversaire 1775-2000".
Si vous désirez devenir le détenteur de ce précieux garde-temps, nous vous invitons à prendre contact jusqu'au 31 décembre 2000, avec la société Breguet afin de l'informer du ou des modèles Breguet en votre possession.
La priorité sera donnée aux détenteurs des montres les plus anciennes.
Breguet aimerait profiter de cette annonce pour remercier tous les amoureux de la marque de leur fidélité et de leur confiance, qui lui permettent de perpétuer aujourd'hui comme demain son art inégalé depuis 1775 et qui appartient au patrimoine culturel européen.

Nicolas G. Hayek
Président et CEO de Montres Breguet SA

MONTRES BREGUET SA – CH-1344 L'ABBAYE
Tél. 41 21/841 90 90 – Fax 41 21/841 90 84
Internet: www.breguet.com

BOUTIQUE BREGUET – F-75001 PARIS
20, Place Vendôme
Tél. 33/147 03 65 00 – Fax 33/147 03 65 05

Russie : mandat d'arrêt contre Vladimir Goussinski

MOSCOU. La justice russe a lancé, lundi 13 novembre, un mandat d'arrêt national contre le patron du groupe de presse indépendant Media-Most, Vladimir Goussinski. Ce dernier a été inculpé par le parquet général de Russie pour *« escroquerie à grande échelle »* dans le cadre d'une enquête judiciaire ouverte sur le transfert d'actifs de Media-Most vers des sociétés offshore. Le vice-procureur général, Vassili Kolmogorov, a indiqué qu'Interpol serait prochainement *« impliquée dans la poursuite et l'arrestation »* de M. Goussinski, qui vit hors de Russie depuis le mois de juillet. M. Goussinski estime, selon ses avocats, être victime d'une machination politique et accuse le Kremlin de vouloir prendre le contrôle de Media-Most. Seul groupe de presse d'opposition à bénéficier d'une audience nationale en Russie grâce à la chaîne de télévision NTV, Media-Most a, à plusieurs reprises, critiqué le président russe Vladimir Poutine et sa politique. – *(AFP.)*

Bosnie : les trois partis nationalistes en tête aux élections, selon l'OSCE

SARAJEVO. Les partis nationalistes musulman, serbe et croate sont en tête, selon les premiers résultats des élections générales de samedi 11 novembre en Bosnie-Herzégovine, publiés lundi 13 novembre par l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) et portant sur un tiers des suffrages. Le Parti démocratique serbe (SDS), nationaliste, arrive en tête au Parlement central de Bosnie. Dans le même Parlement central, la Communauté démocratique croate (HDZ) et le Parti d'action démocratique (SDA, musulman) sont également en tête des voix réservées à leur communauté. Le SDS mène aussi dans la course pour la présidence et le Parlement de l'entité serbe de Bosnie, la Republika Srpska (RS), selon l'OSCE. Dans le Parlement de l'autre entité, la Fédération croato-musulmane, le HDZ arrive en tête avec 23,36 % des voix, devant le SDA, 22,17 %. L'opposition multiethnique soutenue par la communauté internationale, le Parti social-démocrate (SDP), favori des sondages, ne finit que troisième, avec 20,85 %. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **KOSOVO : plusieurs dizaines de milliers d'Albanais kosovars** sont descendus dans les rues de Pristina, lundi 13 novembre, pour réclamer la libération d'amis ou de proches emprisonnés en Serbie. Selon le Comité international de la Croix-Rouge, 729 Albanais kosovars sont détenus dans des prisons serbes et 3 500 sont portés disparus. – *(Reuters.)*

■ **YOUGOSLAVIE : un tribunal de Belgrade** a acquitté, lundi 13 novembre, cinq Serbes accusés d'*« espionnage »* au profit de la France ainsi que du meurtre de deux Albanais du Kosovo en 1999. Arrêtés en novembre 1999, les cinq hommes, dont l'un de double nationalité franco-yougoslave, avaient été accusés d'avoir projeté d'assassiner Slobodan Milosevic sur ordre de la France. Paris avait qualifié ces allégations de *« dénuées de tout fondement »*. – *(AFP, AP.)*

■ **RUSSIE : le président Vladimir Poutine** a proposé, lundi 13 novembre, une nouvelle réduction des arsenaux nucléaires russe et américain à moins de 1 500 têtes par pays. En avril, il avait déjà suggéré de limiter à 1 500 ce même parc d'armes stratégiques, mais l'administration Clinton avait écarté cette offre. – *(AFP, AP.)*

Vingt et un dirigeants de la zone Asie-Pacifique se réunissent à Brunei, dans l'indifférence

L'une des priorités du sommet devrait être la stabilité financière

Les dirigeants des vingt et un membres du forum de Coopération économique de l'Asie-Pacifique (APEC), répartis autour des deux rives du Pacifique, tiennent leur sommet annuel, mercredi 15 et jeudi 16 novembre, à Brunei. Ils représentent 45 % du commerce international et 60 % de la production mondiale. Mais l'organisme informel, créé en 1989, donne aujourd'hui l'impression de patiner.

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Les principaux dirigeants de la zone Asie-Pacifique se retrouvent mardi 14 novembre à Brunei, le petit sultanat pétrolier du nord de Bornéo, à l'occasion de la réunion annuelle de l'APEC (Coopération économique de l'Asie-Pacifique). Cet organisme peu structuré ne joue plus, de nos jours, que le rôle d'une tribune entre les ténors d'une zone qui représente pourtant 45 % du commerce international et 60 % de la production mondiale. Bill Clinton, qui doit se rendre ensuite au Vietnam, y rencontrera notamment le chef de l'Etat chinois Jiang Zemin, le président russe, Vladimir Poutine, ainsi que le premier ministre japonais, Yoshiro Mori.

On est loin de l'élan donné à Bogor (Indonésie) en 1994 quand l'APEC avait décidé de créer une zone de libre-échange ouverte sur le reste du monde avec deux dates butoirs : 2010 pour les économies les plus avancées et 2020 pour les plus pauvres. Cet objectif ambitieux s'est dilué avec la crise de 1997-1998 dans la région. L'APEC avait également donné une sérieuse impulsion à l'accord sur la libéralisation du commerce mondial mais le fiasco de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à Seattle fin 1999, l'invite aujourd'hui à se contenter de contribuer, comme d'autres organismes multilatéraux, à remettre en selle cette négociation qui demeure sans calendrier précis.

L'enthousiasme est d'autant moins au rendez-vous de Bandar Seri Begawan, capitale de Brunei, que l'APEC est divisée sur la libéralisation du commerce mondial et les rôles de l'OMC ou du Fonds monétaire international (FMI). L'APEC est, en fait, invitée à changer de peau : le champion du libre-échangisme doit désormais axer ses efforts, pour survivre, sur la coopération avec les pauvres et les moyens du développement.

En juillet, à Bangkok, treize Etats asiatiques – les dix de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean) et leurs trois principaux partenaires septentrionaux (la Chine, la Corée du Sud et le Japon) – ont décidé de poser les fondations d'une alliance diplomatique et commerciale, excluant ainsi leurs partenaires du Pacifique, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui sont membres de l'APEC. Ils envisagent de créer un fonds de devises pour faire face à toute nouvelle crise régionale.

A l'exception de la Birmanie, du Cambodge et du Laos, les « 10 + 3 », ainsi qu'on les appelle, sont membres de l'APEC et bon nombre d'entre eux veulent maintenir des barrières douanières pour protéger leurs industries ou leur agriculture. En 1998, à Kuala Lumpur, les dirigeants de l'APEC n'ont pas pu s'entendre sur la libéralisation de neuf industries sur quinze, le Japon ayant notamment refusé une réduction des tarifs douaniers sur la pêche et le bois. Cette année, au sein de l'Asean, la Malaisie s'est opposée à l'agenda concernant la libéralisation du secteur automobile.

Les membres asiatiques de ce forum s'inquiètent, de leur côté, de la négociation d'une zone de libre-échange américaine, qui inclurait Canada, Chili, Mexique, Pérou et Etats-Unis. La possibilité, d'autre part, de se retrouver à la périphérie d'une vaste de zone de libre-échange transatlantique les préoccupe également avec la négociation de Mercosur (entre l'Union européenne, le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay).

Créée en 1989, l'APEC ne comprenait alors que douze membres. Elle a fait sa percée en 1993 quand Bill Clinton a pris l'initiative de sommets annuels, et rassemble aujourd'hui vingt et une « entités » économiques, puisque, outre la Chine, Taïwan et Hongkong en font partie. A l'aube de son premier mandat, le président américain avait voulu ainsi souligner l'importance que son administration attachait à la zone Asie-Pacifique. Mais, en ne prenant que tardivement la mesure de la crise de 1997, Washington n'a guère confirmé cette aspiration.

A Brunei, où la réunion d'un « Parlement de la rue » est plus qu'improbable, l'une des priorités devrait être la stabilité financière jugée indispensable à la promotion du commerce et des investissements. Mais l'effet de la hausse des prix des produits pétroliers sur les économies importatrices se retrouvera en bonne place, même si l'APEC compte plusieurs gros producteurs comme la Russie, Brunei, l'Indonésie et la Malaisie.

Le commerce électronique figure également au menu. Ce qui ne suffira sans doute pas à redonner un souffle à un forum devenu clintonien et au sein duquel, selon le vice-premier ministre singapourien Lee Hsien Loong, *« les Etats-Unis traitent l'Asie comme un paquet de sujets disparates sans afficher d'agenda politique cohérent »*. Le Japon, l'autre puissance économique de l'APEC, ne semble pas davantage vouloir en assumer la direction.

Jean-Claude Pomonti

Bill Clinton à Brunei et au Vietnam

Le président Bill Clinton a quitté Washington lundi 13 novembre avec sa fille Chelsea et sa belle-mère Dorothy Rodhampour pour un voyage d'une semaine en Asie, qui le mènera d'abord au sommet de l'APEC, à Brunei, puis au Vietnam, pour une mission historique de réconciliation. Il devait arriver dans le sultanat de Brunei mardi 14 novembre au soir et assister au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Forum pour la coopération économique Asie-Pacifique (APEC), prévu les 15 et 16 novembre. Après le sommet de l'APEC, M. Clinton se rendra à Hanoï. Il devient ainsi le premier président américain à se rendre au Vietnam depuis que les troupes américaines ont évacué le pays en 1975. Il rencontrera les dirigeants vietnamiens et rendra hommage aux 58 000 Américains qui ont perdu la vie pendant le conflit. Le président américain sera rejoint par son épouse, Hillary, qui doit d'abord se rendre en Israël pour assister aux funérailles de Leah Rabin, veuve du premier ministre israélien assassiné, Itzhak Rabin. – ***(AFP.)***

(Publicité)

"Comment peut-on ainsi exposer des enfants au danger ?
Les dirigeants palestiniens exploitent des enfants, mettent leur vie en danger dans le seul but de servir leur combat politique".

Reine Sylvia de Suède,
Fondatrice de la Fondation mondiale pour l'enfance.
New York, octobre 2000

"C'est avec le cœur lourd que nous déclarons que nos rêves de paix se sont envolés dans la fumée des synagogues saccagées, dans le lynchage et le dépeçage de soldats israéliens prisonniers et dans les foules assoiffées de sang qui crient leur vision d'une Jérusalem sans juifs et d'un Proche-Orient sans Israël".

***Elie Wiesel**, prix Nobel de la Paix New York, octobre 2000*

"Vous voulez faire la guerre aux Israéliens, c'est votre droit, c'est peut-être votre devoir. Les frontières sont ouvertes et des camions vous attendent. Allez-y mais gare à vous si vous touchez un cheveu d'un juif ! Car ce sont des Tunisiens comme vous. Et je serai impitoyable".

***Habib Bourguiba**, Président de Tunisie – en réponse aux émeutes anti-juives 1967.*

"C'est effarant de voir à ce point la haine l'emporter sur l'humanité. Si les adultes veulent la paix, ils seraient bien inspirés d'enseigner aux enfants autre chose qua la violence".

***Isaac Stern**, Paris - novembre 2000*

QUE SE PASSE-T-IL CHEZ NOUS

C'est avec une intense émotion que nous vivons les événements du Proche-Orient.

Depuis cette flambée de violence, la France est le seul pays au monde où la communauté juive subit une vague d'exactions d'une intensité révoltante : incendies de synagogues, attaques contre des écoles, destructions de commerces, agressions verbales ou physiques.

Entendre " mort aux juifs " dans le pays berceau des droits de l'homme, plus de 55 ans après Vichy et les camps de la mort fait revivre le cauchemar d'un passé que les Français croyaient révolu.

L'un des fondements de la République est ainsi remis en cause.

Les représentants des églises chrétiennes en France n'ont pas manqué de nous alerter : " Quand on touche à un lieu de culte, la barbarie n'est pas loin… Comment les français pourraient-ils le tolérer ? auraient-ils si peu de mémoire ? "

NON A LA VIOLENCE ET A LA HAINE

Cette haine, au nom de la " guerre sainte ", le recteur de l'Université Islamique de Gaza l'a exprimée dans son prêche du 13 octobre dernier " n'ayez aucune pitié des juifs, peu importe où vous êtes, combattez-les partout ", relayé en France sur les ondes de Radio Orient, le 27 octobre, appelant les musulmans à " massacrer les juifs ", sans provoquer de réaction du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

Partie intégrante de la Communauté Nationale, les juifs de France n'ont jamais répondu à la haine par la haine et à la violence par la violence, même s'ils sont douloureusement éprouvés par le silence assourdissant de l'ensemble de la classe politique et le parti-pris des médias.

JAMAIS LES CHANCES DE PAIX N'ETAIENT AUSSI PROCHES

Alors que les chances de paix n'avaient jamais été aussi proches, l'Autorité palestinienne a choisi l'option de la violence, en déclenchant des émeutes soigneusement orchestrées, plongeant ainsi toute la région dans une violence barbare :

- **barbare et terriblement cynique d'utiliser ses enfants comme boucliers humains, les envoyer se faire tuer " en martyrs " devant les caméras pour exploiter l'émotion à des fins politiques.**
- **barbare le lynchage d'Israéliens désarmés.**
- **barbare la profanation et le saccage de Lieux saints juifs plurimillénaires.**
- **barbare la volonté de faire d'un conflit entre deux peuples en pleine négociation, une guerre sainte pour tenter d'embraser le monde entier.**

LE PARTI PRIS DES INSTANCES INTERNATIONALES

Nous sommes indignés par la partialité des instances et organisations internationales qui ont condamné unilatéralement Israël :

- le Conseil de Sécurité et l'assemblée générale de l'ONU.
- la commission des droits de l'Homme des Nations Unies, par une motion défendue par des Etats modèles du genre ", en matière des droits de l'Homme, tels que : Pakistan, Bangladesh, Cuba, Indonésie, Tunisie… !
- le dernier sommet de la Ligue arabe réuni au Caire a demandé la comparution d'Israël devant un tribunal pénal international. Et qui retrouvons-nous parmi les hérauts de ce texte : l'Irak qui fit gazer des milliers de Kurdes dans le village de Halabja, l'Algérie où depuis 8 ans 200.000 civils, femmes, enfants, vieillards ont été égorgés, le Liban où Elie Hobeika, le commanditaire direct des massacres de Sabra et Chatila, coule des jours heureux sous protection syrienne, la Syrie qui fit massacrer en une semaine quelque 20.000 habitants de la ville de Hama, le Soudan où la répression des chrétiens du Sud a déjà fait des centaines de milliers de morts et des millions de réfugiés.

LE VERITABLE ENJEU

Alors que l'Etat juif est injustement et systématiquement mis au banc des accusés, nous ne pouvons rester indifférents. Israël ne mène ni une guerre de conquête, ni une guerre de religion. Confronté au déferlement de la violence, Israël ne fait que défendre la sécurité de ses citoyens

Nous tenons à réaffirmer notre totale solidarité avec Israël, centralité spirituelle du peuple juif et seul Etat démocratique de la région.

Mouvement SIONA CONSISTOIRE DE PARIS BNAI BRITH FRANCE

Source d'information : **www.consistoire.org**

Charles Taylor, ancien chef de guerre et président du Liberia

« Les officiels britanniques veulent s'emparer des diamants de Sierra Leone »

Charles Taylor revient à Paris, la seule capitale occidentale où, il y a deux ans, il ait été reçu officiellement. Boycotté par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, il ne sera reçu, au cours de ce séjour privé, ni à l'Elysée ni à Matignon. Mais il mise sur la France pour rompre son isolement. Accusé de trafic de « diamants de sang » sierra-léonais, ce chef de guerre devenu chef d'Etat contre-attaque.

« QUE PENSEZ-VOUS des efforts de paix en Sierra Leone ? Parfois on semble vous traiter comme si vous deviez y ramener la paix, parfois comme si vous étiez de simples trafiquants de diamants.

– Il est regrettable qu'en essayant de diaboliser le président Taylor on réduise la guerre en Sierra Leone à un conflit dont le Liberia essaye de tirer quelque chose. Le fait que des jeunes soldats britanniques aillent se battre dans les forêts de Sierra Leone pour empêcher les Sierra-Léonais de se tuer a-t-il un sens ? Non, cela ne marche pas. Oui, je crois que la guerre en Sierra Leone est une guerre pour les diamants. Mais pas parce que le Liberia veut ces diamants. Nous, nous en avons déjà. Cette guerre a lieu car les Britanniques veulent ces diamants. Il y a des officiels britanniques qui, à travers des sociétés par actions basées à Vancouver (Canada), possèdent ces mines [de diamants en Sierra Leone]. C'est pour cela que les soldats britanniques sont là-bas. Pas à cause de nous. Nous accuser de trafic de diamants, c'est comme accuser l'Arabie saoudite de faire de la contrebande de pétrole ! Le Liberia exporte des diamants depuis cent cinquante ans. Tout à coup le monde est en guerre pour faire la paix en Sierra Leone. Mais ne peut-on pas faire cette paix sans diaboliser le petit Liberia ?

– Les Etats-Unis vous sont très hostiles. Pourquoi ?

– Ils m'accusent d'être impliqué dans le trafic de diamants. Le Conseil de sécurité des Nations unies a créé une commission d'enquête. Mais les Etats-Unis commencent à accuser le Liberia avant même d'avoir le moindre résultat. C'est injuste. Nous sommes prêts à coopérer entièrement à n'importe quelle enquête du Conseil du sécurité. Car nous savons que ces accusations sont des mensonges. Le Liberia n'a jamais été impliqué dans un trafic organisé de diamants. Je regarde maintenant les résultats des élections américaines. Maintenant, les Etats-Unis savent que des erreurs peuvent arriver ! Maintenant, ils voient ce que peuvent traverser les pays du tiers-monde !

– Quel rôle peuvent jouer la France et l'Union européenne ?

– La France a un rôle constructif, l'expérience des problèmes africains. La France est juste avec le Liberia, même si nous ne sommes pas un pays francophone. Nous voulons lancer une enquête complète sur les accusations portées contre le Liberia. Nous sommes accusés de trafic d'armes et de diamants. Nous voulons une enquête car c'est le seul moyen pour nous d'être lavés de ces accusations. L'Europe peut aider à enquêter. On peut nous couper l'aide. On peut ne pas aimer Charles Taylor. Mais il y a des Libériens qui meurent, qui ont besoin d'aide. Les Britanniques ont réussi à arrêter l'aide européenne au Liberia. Mais je suis un chrétien. Alors Dieu a envoyé les inondations à la Grande-Bretagne. Des inondations qui lui coûteront un ou deux milliards de dollars. Dieu a puni la Grande-Bretagne !

– Pensez-vous que le Front révolutionnaire uni (RUF) doit être intégré au processus de paix en Sierra Leone ?

– Seuls les belligérants peuvent résoudre les conflits. Il n'y a aucun moyen de faire la paix en Sierra Leone en excluant une partie du processus de paix. Comme on dit en Afrique : *« Avec un doigt, on ne peut rien attraper, il faut deux doigts. »* Le RUF a commis de terribles atrocités. Des gens devront en répondre. Mais ces mêmes gens, qui sont la cause du problème, doivent être une partie de la solution. La Grande-Bretagne a des problèmes avec l'IRA. Mais l'Armée républicaine irlandaise participe au processus de paix. A tel point que des terroristes pro et anti-britanniques, qui étaient à la prison de Maze, en sont sortis. Cela n'en fait pas des anges. Les gens du RUF ne sont pas des anges non plus. Mais l'on doit en finir avec la crise en Afrique de l'Ouest. Alors peut-on appliquer certaines de vos solutions ? Plus personne n'appelle Yasser Arafat un terroriste. Alors, nous, les Africains, que devons nous faire ? Ne jamais oublier ? Ne jamais clore nos crises ?

– Foday Sankoh, le chef de la rebellion sierra-léonaise, a-t-il un autre avenir qu'un procès ?

– C'est aux Sierra-Léonais d'en décider. Je ne suis pas opposé au jugement de Foday Sankoh mais il ne doit pas être le seul à être tenu pour responsable, le seul qui ait violé les accords de paix de Lomé. Et puis l'Afrique n'est pas encore dans le tiers-monde. Vouloir appliquer des critères du premier monde va tout détruire. En Afrique il y a toujours des coups d'Etat. Il n'y en a plus en Occident depuis un demi-siècle. En Afrique il y a des problèmes ethniques, tribaux. Pendons Foday Sankoh ! Et le nord de la Sierra Leone voudra le venger. Nous ne pouvons plus continuer à appliquer des remèdes du premier monde à des problèmes du troisième et quatrième monde !

– Quelle solution voyez-vous au conflit avec la Guinée ?

– Etrangement, l'année dernière, nous avons été victimes d'une première attaque venant de Guinée. Nous avons protesté. Nous avons subi une deuxième attaque. Lors d'une rencontre, le président guinéen, Lansana Conté, a promis qu'il ferait de son mieux pour prévenir ce genre d'attaque. Mais à notre grande surprise, trois mois plus tard, nous avons subi une troisième, très sérieuse et dévastatrice attaque. J'ai dit au président Lansana Conté : *« Pouvez-vous faire quelque chose pour montrer que vous faites un effort honnête* [pour arrêter ces attaques] ? ». Cela n'a pas été fait. J'ai demandé à le rencontrer en face-à-face. Le président [du Nigeria], Olusegun Obasanjo, a accepté d'accueillir cette réunion.

» Ces incursions de Guinée au Liberia se font dans une zone de forêt. Il est très difficile de déterminer quand et si nous franchissons la frontière avec la Guinée. Si nous devions le faire, il y aurait de grandes justifications si une base, quelque part dans la forêt, a été utilisée contre le Liberia. Nous avons le droit de détruire ces bases. Le Liberia n'est pas en position de mener une guerre. Les Nations unies maintiennent leur embargo sur les armes contre nous. Nous ne voulons pas cette guerre. Mais si on nous y oblige, bien sûr nous devrons nous battre. Et nous en trouverons les moyens. Nous avons le droit de nous défendre. Car le Liberia n'est pas l'agresseur ! »

Propos recueillis par Jean-Baptiste Naudet et Stephen Smith

La Sierra Leone, 10e producteur mondial de diamant

Charles Taylor, l'homme par qui la guerre, la paix et le scandale arrivent

CHEF DE GUERRE ou chef d'Etat, Charles Taylor fait scandale. Sous le costume du président libérien perce toujours le treillis du « warlord ». En 1989, le soir de Noël, Taylor avait déclenché la première insurrection armée d'Afrique de l'Ouest. Cette rébellion, financée avec des pétrodollars libyens, a tourné au suicide national, mêlant tribalisme et désespoir de la mondialisation. En 1997, ce petit pays de quelque 3 millions d'habitants épuisés par sept années de sanglants désordres et d'exactions commis par ses partisans, a élu Charles Taylor président. Attestant de la régularité du scrutin, l'ancien président américain Jimmy Carter voulait croire à un *« miracle »* : à la résurrection démocratique du Liberia. Mais le braconnier ne s'est pas fait garde-chasse. Aujourd'hui, Charles Taylor est accusé de porter la guerre en Guinée et de l'entretenir en Sierra Leone, en soutenant le RUF (Front révolutionaire uni) pour quelques diamants de contrebande.

En trois ans de pouvoir, l'ex-rebelle devenu chef de l'Etat n'a rétabli ni l'électricité ni l'eau courante dans sa capitale. Son régime restreint les libertés publiques, viole les droits de l'homme. Mais, ironiquement, ce sont ses bons offices en Sierra Leone, au bénéfice de la communauté internationale, qui ont mis Taylor sur la sellette. Quand, en mai, un demi-millier de casques bleus de l'ONU sont pris en otage par le Front révolutionnaire uni (RUF), le président du Liberia apparaît comme le vrai patron du mouvement rebelle sierra-léonais puisqu'il obtient la libération des soldats de la paix.

POUVOIR DE NUISANCE

Or, bien avant de s'en prendre aux Nations unies, le RUF (dirigé par un ancien lieutenant de Taylor, Foday Sankoh) a terrorisé la population civile sierra-léonaise. Ses pratiques d'amputation des bras – *« manches courtes »* ou *« manches longues »* – ont horrifié le monde. Charles Taylor fournit-il un sanctuaire et des armes au RUF en se faisant payer en diamants exploités dans l'est de la Sierra Leone, limitrophe du Liberia ? Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne en sont convaincus. Cet été, Washington a imposé des sanctions au Liberia, dont les officiels sont interdits de visa. Cette mesure est d'autant plus vexatoire qu'une bonne partie de la classe dirigeante libérienne, descendant d'anciens esclaves, considère l'Amérique comme sa première patrie. Le père de Charles Taylor est né aux Etats-Unis. Taylor y a vécu pendant dix ans, allant à l'université puis en prison, en 1983, pour le détournement de près de 1 million de dollars au Liberia. Après seize mois derrière les barreaux au Massachusetts, il s'est évadé.

L'Union européenne a également coupé son aide, à la demande de la Grande-Bretagne, qui s'est massivement engagée en Sierra Leone. Pour sauver le président Ahmed Tejan Kabbah et les 13 000 casques bleus déployés pour protéger son régime, Londres a envoyé 600 parachutistes à Freetown, la capitale sierra-léonaise. Depuis, plus de 300 millions de francs d'aide militaire n'ont pas suffi pour réorganiser une armée gouvernementale. Ce week-end, une trêve d'un mois vient d'être conclue avec le RUF, notamment grâce à l'intercession de Charles Taylor. C'est toute l'ambiguïté du paria de la région : il est d'autant plus réprouvé qu'il s'avère utile. Le pouvoir de nuisance de Taylor reste intact.

Depuis deux mois, la Guinée en fait l'expérience. Le long de sa frontière à l'est, les incursions armées se sont multipliées, faisant plus de 600 morts en deux mois. Des « rebelles » viennent de la Sierra Leone et du Liberia. Sans que l'on sache si des opposants guinéens se battent dans leurs rangs, s'il s'agit de partisans du RUF en quête d'une nouvelle terre à butin ou de janissaires de la déstabilisation. Ce procédé se prête, en tout cas, à la réciprocité. Au pouvoir à Monrovia, où il a fait dresser en face de la présidence un panneau géant portant sa devise favorite, *« Think big »*, (« pensez en grand »), Charles Taylor se plaint qu'on lui envoie ses opposants. Qu'on retourne contre lui ses propres armes.

J.-B. N. et S. Sm.

Réapparition surprise de l'ancien chef de la junte ivoirienne

Le général Gueï reconnaît le président Gbagbo

ABIDJAN
de notre correspondante

Le général Robert Gueï, ancien chef de la junte ivoirienne, est réapparu, lundi 13 novembre, aussi soudainement qu'il avait disparu le 25 octobre. Le matin, les services de presse de la présidence appelaient les journalistes pour un voyage surprise à Yamoussoukro, capitale administrative au centre du pays. Rien n'avait filtré sur la raison de ce déplacement du chef de l'Etat, Laurent Gbagbo, dans la ville natale du président Félix Houphouët Boigny. Le suspens a été ménagé jusqu'à l'arrivée à la résidence privée de l'ancien président, décédé en 1993, où attendait, dans un austère costume gris, le général Gueï.

La dernière apparition publique du général Gueï date du 24 octobre, deux jours après le scrutin présidentiel. Alors que depuis la veille la commission électorale avait été sommée de ne plus publier de résultats, le ministère de l'intérieur venait de proclamer la victoire du général sur son plus sérieux adversaire, Laurent Gbagbo. Devant les membres de la junte et ceux du gouvernement, dans une petite salle au sous-sol du Palais présidentiel, le général Gueï remerciait le peuple d'avoir fait de sa *« modeste personne »*, le premier président de la deuxième république. Peu après, les partisans de M. Gbagbo descendaient dans la rue. Ils se sont immédiatement heurtés à la garde prétorienne du général avant de se replier à la tombée de la nuit.

« PROCESSUS DE RÉCONCILIATION »

Le lendemain, ils étaient des centaines de milliers à marcher vers la télévision et le palais présidentiel plus déterminés encore que la veille à faire tomber le général Gueï. La répression fut violente et environ cinquante personnes ont perdu la vie avant le ralliement de la gendarmerie aux manifestants et la capitulation du régime militaire. Le soir même, Laurent Gbagbo apparaissait à la télévision pour revendiquer la victoire. Depuis vingt jours, le chef de la junte était considéré comme disparu. Les rumeurs l'avaient localisé d'abord au Bénin, puis dans la mission d'un évangéliste local, Papa Nouveau, à Togo-zou-Hozalem un village en bord de mer à l'ouest d'Abidjan, puis dans le nord-ouest, non loin de la frontière guinéenne. Aucune recherche officielle n'avait été engagée et le président Gbagbo gardait sur le sujet un silence complet.

Robert Gueï est donc réapparu lundi, expliquant que ses périgrinations relevaient du « secret défense » pour reconnaître cette fois M. Gbagbo comme président de la République et demander à ses *« jeunes gens »*, comme il les appelait, de rentrer dans les casernes. *« Je conseille à nos cadets d'armes de rejoindre leurs unités et de se remettre à la disposition de leur chef car on sert un Etat, on ne sert pas les hommes »*, a-t-il déclaré après un entretien avec M. Gbagbo. Cette rencontre, a-t-il poursuivi, se situe *« dans le cadre de la politique de recherche de la réconciliation nationale »*, commencée selon lui depuis son accession au pouvoir lors du coup d'Etat de décembre 1999.

Le général a *« regretté les morts »* qu'a occasionné son obstination à rester au pouvoir assurant que dans un *« souci de paix »*, il avait le 25 octobre ordonné aux militaires de ne pas riposter à *« certaines provocations »*. Il n'a pas précisé s'il avait donné cet ordre trop tard, s'il n'avait pas été obéi. A moins qu'il ne compte ainsi se prémunir contre une éventuelle poursuite judiciaire. A ce sujet, Laurent Gbagbo ne s'est pas prononcé déclarant seulement : *« Je ne suis ni policier ni magistrat. Ce qui est important,* a ajouté le président Gbagbo, *c'est que la paix entre dans un processus de réconciliation »*, et pour que les politiques se réconcilient, il ne *« reculera devant rien »*.

De son côté l'ex-chef de la junte a annoncé qu'il allait rentrer dans son village, Kabacouma, dans l'extrême ouest du pays. *« Je reste à la disposition du peuple de Côte d'Ivoire qui pendant dix mois m'avait investi de sa confiance. Je suis disposé, quant à moi, à apporter ma contribution au service de la République. Je suis chez moi, je suis à la disposition du peuple »*, a-t-il ajouté.

Au nom de la réconciliation, il n'a donc pas été question de la responsabilité du général Gueï dans les violences qui ont précédé et suivi l'élection présidentielle. Pendant la « transition » – à laquelle le parti de M. Gbagbo, le Front populaire ivoirien (FPI), a participé jusqu'au scrutin –, les deux hommes ont cohabité sans accroc. Ce n'est que quatre jours avant l'élection, que le président du FPI a marqué ses distances et menacé de faire descendre ses militants dans la rue si la victoire lui était volée. Le FPI avait également gardé le silence sur toutes les exactions commises par les militaires. La Constitution, dont M. Gbagbo tient à ce qu'elle soit appliquée à la lettre, contient d'ailleurs une clause d'impunité accordée à tous les membres de la junte. Le prix, peut-être, de cette fameuse réconciliation.

Fabienne Pompey

CONFÉRENCE-DÉBAT
LIONEL JOSPIN
Premier Ministre
Peut-on encore réguler l'économie ?
Avec la participation d'Anton Brender, Jean-Christophe Le Duigou et Margaret Maruani
Mercredi 15 novembre à 18 h 30
Maison de la chimie, 28 bis, rue Saint-Dominique, 75007 Paris
Renseignements : 01 44 88 28 90
Alternatives Economiques
Un autre regard sur l'économie
www.alternatives-economiques.fr
20 ans 1980 2000
Avec le soutien de
CREDIT COOPERATIF
MACIF
MUTUALITÉ FRANÇAISE

ISTH
Enseignements Supérieurs Privés
SUP'AVOCAT
SUP'ENM
Cours par correspondance : novembre/juin ou janvier/juin
Session semestrielle sur place : janvier/mai
Tél. : 01 42 24 10 72
www.isth-es.com

Télécoms
Technopole Rennes Atalante
745
ingénieurs TIC diplômés par an
Dépêchez-vous : la prochaine promo n'a pas encore été embauchée !
Supélec, ENST Bretagne, Insa Rennes, Ifsic, Université de Rennes 1, Ecole Louis de Broglie... forment à Rennes vos futurs collaborateurs.
Soyez là où les technologies de demain se créent.
Rennes Atalante
Technopole de Rennes Métropole
Tél. +33 2 99 12 73 73
technopole@rennes-atalante.fr
www.rennes-atalante.fr

La procédure de destitution du président philippin avance

MANILLE. Une motion a été adoptée, lundi 13 novembre, par le Parlement philippin visant à destituer le président Joseph Estrada, qui va devoir comparaître devant le Sénat érigé en tribunal, mesure pouvant éventuellement aboutir à sa destitution en cas de condamnation. M. Estrada, soixante-trois ans, qui est accusé de corruption, de favoritisme et de violation de la Constitution, peut cependant rester en place tout au long de la procédure. C'est la première fois qu'aux Philippines une telle procédure est appliquée au chef de l'Etat. Ce dernier est en particulier soupçonné d'avoir empoché quelque 8 millions de dollars versés par les organisateurs de jeux illégaux. *« J'ai la conscience tranquille »,* a déclaré lundi matin le chef de l'Etat. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **ALGÉRIE : le ministre algérien de l'intérieur, Yazid Zerhouni, a ordonné la fermeture** des permanences du mouvement Wafa (Fidélité et Justice) du docteur Ahmed Taleb Ibrahimi. Selon lui, la création de Wafa n'est rien d'autre que la reconstitution de l'ex-Front islamique du salut (FIS). *« Les services de la sûreté nationale procèdent depuis hier dimanche à la fermeture des permanences du mouvement Wafa à travers le territoire national et la convocation de ses représentants locaux pour leur notifier verbalement l'interdiction d'exercer toute activité politique »,* a indiqué, dans un communiqué publié lundi 13 novembre, le mouvement Wafa, qui se qualifie de *« légaliste »*. – *(AFP.)*

■ **BIRMANIE : des tirs sporadiques au mortier** continuaient, mardi 14 novembre, d'opposer l'armée birmane et ses alliés aux rebelles karens, près de la frontière thaïlandaise, selon des sources officielles thaïlandaises. Les Birmans ont fait venir en fin de semaine dernière 2 000 hommes en renfort après la chute d'une de leurs bases, tombée samedi aux mains de l'Union nationale karène (KNU). D'obédience chrétienne, la KNU est l'une des guérillas les plus anciennes au monde : elle se bat pour l'autodétermination karène depuis l'indépendance de la Birmanie, en 1948. – *(AFP.)*

■ **IRAK : le ministre russe des affaires étrangères,** Igor Ivanov, est arrivé lundi 13 novembre à Bagdad. M. Ivanov est le premier chef de la diplomatie russe à se rendre en Irak depuis 1994. Il ira ensuite en Egypte, en Israël, dans les territoires palestiniens, en Jordanie, au Koweït et en Arabie saoudite. En tête des sujets de discussion à Bagdad devraient figurer les sanctions imposées par l'ONU et la reprise des inspections onusiennes de l'élimination des armements irakiens de destruction massive. Washington a exhorté M. Ivanov à inviter l'Irak à appliquer les résolutions de l'ONU. – *(Reuters.)*

■ **ISRAËL : Léah Rabin, la veuve du premier ministre israélien défunt,** doit être enterrée mercredi 15 novembre à Jérusalem, au côté de son mari, lors d'une cérémonie à laquelle assisteront notamment Hillary Clinton et le chef de la diplomatie russe, Igor Ivanov. Le cercueil sera d'abord exposé durant quelques heures, mercredi matin, sur la place Rabin à Tel Aviv, où Itzhak Rabin a été assassiné le 4 octobre 1995 par un juif extrémiste. Le cercueil sera ensuite transporté jusqu'à Jérusalem et l'inhumation aura lieu au cimetière du mont Herzl, dans le carré réservé *« aux grands de la nation »*. – *(AFP.)*

■ **OUGANDA : quatre nouvelles victimes de la fièvre Ebola sont mortes** en Ouganda, dont trois dans une région du nord-ouest du pays jusqu'ici épargnée par la maladie qui a fait 109 morts depuis mi-septembre, a indiqué, lundi 13 novembre, le ministère de la santé ougandais. Le précédent bilan faisait état de 105 morts. Trois personnes sont décédées dans le district de Masindi (nord-ouest) alors que le virus hémorragique avait touché jusqu'ici uniquement la région de Gulu (nord) et la ville de Mbarara (sud-ouest). – *(AFP.)*

■ **SOMALIE : un député, membre du Parlement somalien de transition (STP)**, Hassan Ahmed Elmi, a été abattu, dimanche 12 novembre, de plusieurs rafales de fusil-mitrailleur, à son domicile, devant sa femme et huit de ses enfants, illustrant la difficulté de mettre en place un pouvoir central en Somalie tant que les chefs de guerre s'opposeront aux institutions issues du processus de paix initié à Djibouti cet été. Tous les chefs de guerre qui se partagent depuis près de dix ans la capitale et une grande partie du pays refusent, à l'exception d'un seul, de reconnaître le président, le gouvernement et le parlement issus de la conférence d'Arta, soutenue par la communauté internationale. – *(AFP.)*

■ **SYRIE : un député syrien, Riad Seif, a réclamé une *« réforme politique »*** assurant davantage de libertés et l'indépendance de la justice. C'est le premier appel du genre de la part d'un parlementaire depuis l'accession au pouvoir du nouveau président, Bachar El Assad. *« Il est vain de penser qu'il est possible de créer une ambiance propice aux investissements locaux, arabes et étrangers à l'écart d'une réforme politique »,* a affirmé M. Seif. *« Briser le monopole politique est une condition* sine qua non *pour appliquer les principes de la transparence, de l'égalité des chances et ceux qui consistent à mettre la personne appropriée au poste approprié et faire prévaloir la loi »,* a-t-il affirmé dans le texte de son intervention au Parlement, rendu public lundi 11 novembre. – *(AFP.)*

L'armée israélienne boucle toutes les villes palestiniennes autonomes de Cisjordanie

La journée de lundi a été la plus meurtrière côté israélien depuis le début des troubles

La journée du lundi 13 novembre aura été la plus meurtrière pour les Israéliens depuis le déclenchement de la crise avec les Palestiniens le 28 septembre : quatre Israéliens ont en effet été tués dans des embuscades. Trois Palestiniens ont par ailleurs été tués dans des accrochages avec l'armée israélienne en Cisjordanie et à Gaza. Un quatrième, blessé samedi, a succombé à ses blessures.

L'ARMÉE ISRAÉLIENNE a décidé, lundi 13 novembre, de boucler toutes les villes autonomes palestiniennes de Cisjordanie au terme d'une journée qui a fait quatre morts israéliens. Le premier ministre Ehoud Barak a décidé d'avancer son retour au pays, initialement prévu mardi soir. D'après la radio militaire, M. Barak a renoncé à deux rencontres qu'il devait avoir lors d'une escale à Londres sur le chemin de retour des Etats-Unis, avec le premier ministre britannique, Tony Blair, et le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan.

Quatre Israéliens ont été tués dans trois embuscades tendues par des Palestiniens près de Ramallah (Cisjordanie) et à Gaza. Un policier et deux adolescents palestiniens ont également trouvé la mort au cours de la journée et un troisième, blessé samedi, a succombé à ses blessures. C'est le bilan le plus lourd côté israélien depuis le déclenchement de la crise le 28 septembre. Le général Itzhak Eitan, commandant en chef de l'armée israélienne en Cisjordanie, a accusé l'Autorité palestinienne d'encourager les actes de terrorisme contre les Israéliens. *« Non seulement elle ne fait rien pour endiguer le terrorisme, elle l'encourage »*, a-t-il ajouté. Mais un collaborateur du président Yasser Arafat, Tayeb Abdel-Rahim, a rejeté la responsabilité des violences sur Israël : *« Les actions palestiniennes répondent au terrorisme israélien de ces dernières semaines contre notre peuple »*, a-t-il dit.

D'après Albert Ohaoyon, officier de police israélien en poste sur les lieux de la première embuscade palestinienne, à une vingtaine de kilomètres au nord de Jérusalem, ce sont des Palestiniens armés circulant en voiture qui ont ouvert le feu sur un bus israélien faisant deux morts et cinq blessés. Peu après, une voiture israélienne a été touchée par des tirs provenant d'un autre véhicule et une enseignante a été tuée. Quelques heures plus tard, à Gaza, un chauffeur de camion israélien était tué dans une autre embuscade tendue par des Palestiniens.

UN ANNIVERSAIRE SYMBOLIQUE

A Khan Younis, dans la bande de Gaza, deux adolescents palestiniens ont été tués par balles. Des témoins ont indiqué que les adolescents se trouvaient devant un immeuble quand ils ont été la cible de tirs en provenance d'une base militaire israélienne. Un porte-parole de l'armée israélienne a affirmé, après vérification, qu'aucun soldat n'avait ouvert le feu dans cette zone. Un policier palestinien a par ailleurs été tué lors d'accrochages avec l'armée israélienne près de Qalqilya, en Cisjordanie. Ahmad Dahlan, dix-huit ans, neveu d'un chef des services de sécurité palestiniens, Mohamad Dahlan, a succombé lundi à des blessures infligées samedi lors d'affrontements.

Dans la soirée, des chars israéliens ont tiré des obus sur le village de Beit Jala, près de Bethléem, après que la colonie juive voisine de Gilo eut essuyé des tirs en provenance de Beit Jala, selon des résidents de ce village. Des chars ont aussi ouvert le feu sur le camp de réfugiés d'Aïda, limitrophe de Bethléem, à la suite d'une fusillade entre soldats et Palestiniens. Deux cent dix-neuf personnes, des Palestiniens dans leur écrasante majorité, ont été tuées depuis le déclenchement de la crise le 28 septembre.

Après la mort de quatre Israéliens, Ehoud Barak a ordonné à l'armée de prendre *« les mesures nécessaires »* pour faire face à cette nouvelle explosion de violence. Dans la foulée, le général Eitan a annoncé *« le bouclage de toutes les villes palestiniennes »*, avec effet immédiat. Selon un porte-parole de l'armée, les villes concernées sont celles de la « zone A » placée sous contrôle palestinien : Ramallah, Naplouse, Hébron, Bethléem, Jéricho, Kalkiliya, Jénine et Tulkarem. Le général Eitan a refusé de préciser la nature des mesures que va adopter l'armée contre *« les attaques terroristes visant à tuer le plus grand nombre possible de civils israéliens »*. D'après un porte-parole du gouvernement, 1 300 attaques armées contre des civils ou militaires israéliens ont été répertoriées depuis le 28 septembre.

Un sondage réalisé par l'université palestinienne de Bir Zeit révèle que 80 % des Palestiniens sont favorables à des attentats-suicides contre Israël et 73 % estiment que les intérêts américains au Proche-Orient devraient être visés. Le chef du bureau politique du Mouvement de la résistance islamique palestinienne Hamas, Khaled Mechaal, qui a rencontré à Doha, au Qatar, le président Arafat pour la première fois en cinq ans, a souhaité que *« l'Autorité palestinienne (...) poursuive l'Intifada et ne soit pas tentée par des négociations »*.

Pour le 15 novembre, date anniversaire de la proclamation symbolique d'un Etat palestinien en 1988, le Fatah de M. Arafat a exhorté les Palestiniens à *« descendre dans les rues pour imposer la souveraineté du peuple palestinien (...) et interdire l'entrée dans nos villes, montagnes et plaines aux forces de l'occupation et aux colons »*. *« Le peuple devrait faire cela au moyen d'affrontements réguliers afin d'étendre la souveraineté nationale palestinienne sur toutes les terres palestiniennes »*, indique un communiqué. – *(AFP, Reuters.)*

Les Palestiniens assurés du soutien du monde musulman

DOHA (Qatar)
de notre envoyé spécial

Les formules étaient vigoureuses : *« stratégie opérationnelle »*, *« mesures claires et décisives »*, pour ne pas parler des appels à la guerre sainte lancés par l'Irak et le Soudan, mais on aurait du mal à les retrouver dans la déclaration spéciale adoptée par le sommet de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), qui a achevé ses travaux lundi soir 13 novembre à Doha, au Qatar. Certes, le soutien sans faille à l'Autorité palestinienne contre Israël n'a pas été marchandé. L'OCI s'est associée à la demande palestinienne de déploiement d'une force d'interposition internationale dans les territoires occupés. Une délégation devrait être également dépêchée au siège des Nations unies pour plaider la cause palestinienne, notamment auprès des membres permanents du Conseil de sécurité.

En revanche, à propos des relations avec Israël, l'OCI n'est pas allée plus loin que le sommet arabe du Caire en se contentant, au niveau bilatéral, d'une simple recommandation. L'OCI a invité ses membres *« ayant des relations avec Israël ou qui ont pris des mesures en vue d'établir de telles relations dans le cadre du processus de paix à les rompre »*, comme l'a fait le Qatar jeudi en fermant un bureau commercial. Il était bien difficile, il est vrai, de demander aux pays africains ou asiatiques présents à Doha de se montrer plus solidaires avec les Palestiniens que les pays arabes qui n'ont pas renoncé aux relations diplomatiques qu'ils entretiennent toujours avec Israël. Même si les pays africains n'ont pas manqué d'exprimer leur soutien à la cause palestinienne, ils étaient manifestement d'abord venus au Qatar pour plaider en faveur des aides au développement, comme en ont témoigné leurs interventions, mais le sujet a été éclipsé par l'actualité.

La normalisation avec l'Etat hébreu a donc été repoussée *sine die,* du moins jusqu'à l'acceptation par Israël des résolutions des Nations unies relatives aux Palestiniens et aux territoires occupés depuis 1967. Comme l'avait souhaité le prince héritier d'Arabie saoudite, Abdallah, l'OCI a également affirmé la détermination de ses membres à *« rompre leurs relations avec tout Etat qui transférerait son ambassade à Jérusalem ou reconnaîtrait la Ville sainte pour capitale d'Israël »*. De manière encore plus explicite, l'OCI a dénoncé *« les résolutions du Congrès* [américain] *et les déclarations américaines »* allant en ce sens. Enfin, l'OCI a appelé ses membres à organiser des collectes de fonds pour aider les Palestiniens. Deux fonds ont déjà été créés à cet effet lors du sommet du Caire. Il n'est pas sûr cependant que cette déclaration finale améliore en quoi que ce soit la position palestinienne, tant le soutien de l'OCI lui était à l'avance acquis.

FAUSSE NOTE SUR L'IRAK

Le sommet organisé au Qatar, qui passera le témoin dans trois ans à la Malaisie, s'est conclu sur une petite fausse note. La diplomatie quatarie, qui avait décidé de tout faire pour faciliter la réinsertion complète de l'Irak au sein de l'OCI, a eu bien du mal à convaincre le Koweït d'accepter le texte relatif à leur contentieux. La formule initiale présentée à l'ouverture du sommet reprenait le terme d'*« agression »* en vigueur depuis 1990. Dans le document proposé à l'issue des travaux, lundi, cette mention a été supprimée, l'OCI engageant l'Irak à *« parachever l'application des engagements »* pris dans le cadre des résolution des Nations unies. Le texte a invité également l'ONU à ouvrir *« un dialogue global »* avec l'Irak pour aboutir à la levée des sanctions internationales. Le ministre des affaires étrangères du Qatar a ajouté que l'OCI avait également adopté une résolution condamnant l'embargo aérien de fait qui pèse sur l'Irak depuis 1990. Depuis plusieurs mois, il est vrai, les vols se multiplient en direction de Bagdad.

Ces bonnes nouvelles ont enhardi la délégation irakienne. Après une rencontre lundi entre le numéro deux irakien et le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, la partie irakienne s'est précipitée pour affirmer que le dialogue venait de reprendre *« sans conditions préalables »* de la part de l'ONU. L'annonce avait de quoi surprendre car les discussions sont officiellement gelées depuis l'adoption de la dernière résolution concernant l'Irak que Bagdad se refuse d'accepter et qui prévoit notamment l'envoi d'une nouvelle équipe chargée d'inspecter l'état du désarmement du pays, condition *sine qua non* à la levée des sanctions internationales. M. Annan a dû réfréner leur ardeur en assurant au contraire qu'il n'en était toujours rien.

Gilles Paris

Vie et mort du bureau commercial israélien au Qatar

DOHA (Qatar)
de notre envoyé spécial

Au bout du fil, le diplomate israélien, Miki Raviv, est laconique. *« Non, je regrette mais il est impossible d'accorder un rendez-vous. Comme vous le savez, nos bureaux sont fermés. Désolé, merci de ne pas insister. »* Au bout de quelques secondes, il raccroche, non sans avoir assuré que *« le Qatar est un pays magnifique »*. Numéro deux du bureau commercial installé à Doha depuis 1996, le diplomate expédie les affaires courantes. Le chef du poste, Avi Asnar, est déjà rentré en Israël. La décision prise par le Qatar, le 9 novembre, de fermer ce bureau met un terme provisoire à une aventure souvent contrariée. Lorsque l'actuel émir prend le pouvoir en juin 1995 au terme d'une révolution de palais, le processus de paix lancé deux ans auparavant est encore au zénith. Le souci de placer son pays sur le devant de la scène internationale, celui de trouver un débouché pour la production de gaz dans un marché très concurrentiel et l'influence des Etats-Unis, qui ont misé dès le début sur cette nouvelle équipe, convainquent Cheikh Hamad Ben Khalifa El Thani de se tourner avec précaution vers Israël.

Un an plus tard, l'arrivée au pouvoir du chef de la droite nationaliste, Benyamin Nétanyahou, opposé aux accords israélo-palestiniens d'Oslo, balaie les espoirs. Les projets gaziers restent dans les cartons et le bureau commercial qui vient d'ouvrir discrètement ses portes dans un quartier paisible de Doha est condamné à l'inaction. Le changement de majorité en Israël, en 1999, amène une nouvelle équipe israélienne au Qatar, manifestement convaincue que l'ouverture d'une ambassade est proche. Mais, un an plus tard, c'est à nouveau la désillusion. D'autant que la greffe n'a pas pris. *« Les Israéliens n'avaient que très peu de contacts avec les Qataris, que ce soient les autorités ou les notables,* estime un observateur occidental. *La population est plus conservatrice que l'émir, et la presse relayait souvent des lettres de lecteurs critiquant le bureau de Doha. Au niveau diplomatique, à part les Américains, les Japonais et les Turcs, les invitations* [adressées aux Israéliens] *étaient plutôt rares. »*

Jusqu'au bout, le ministre des affaires étrangères du Qatar, Cheikh Hamad Bin Jassem Al Thani, a pensé qu'il pourrait à la fois conserver le bureau et accueillir le sommet de l'OCI. Mais les pressions iraniennes et saoudiennes ont été trop fortes. Le Qatar avait déjà dû multiplier les efforts pour faire oublier le sommet économique régional de 1997, auquel Israël avait participé, et qui l'avait fait passer, aux yeux de ses voisins, selon un diplomate, pour *« une marionnette des Etats-Unis »*.

G. P.

"Rendre hommage à Waldeck-Rousseau, le jour de sa naissance, dans sa ville natale,
c'est nous **souvenir** que la liberté d'association est le fruit d'une conquête,
c'est nous **étonner** sur la modernité d'un texte de loi qui a résisté à l'usure du temps,
c'est nous **interroger** sur la perception qu'ont nos contemporains de la vie associative".

Manifestation nationale de lancement
Centenaire de la loi 1901
Hommage à
Samedi 2 décembre 2000
Waldeck-Rousseau
Nantes, Cité des Congrès

Coupon de participation à retourner à :
Cité des Congrès - Inscriptions 5, rue de Valmy - 44 041 Nantes Cedex 01
Télécopie : 02.51.88.22.91 - **E-mail :** myriam.gele@congres-nantes.fr - **Téléphone :** 02.51.88.20.36

Madame, Monsieur : .....

Souhaite assister au lancement du centenaire de la loi 1901.
Pour recevoir l'invitation-programme, prière de préciser :

Adresse : .....

Code postal : ..... **Ville :** .....

Tél : .....

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mission Interministérielle pour la Célébration du Centenaire de la Loi du 1er Juillet 1901 Relative au Contrat d'Association

35, rue Saint-Dominique - 75007 PARIS

VACHE FOLLE Lionel Jospin a dévoilé, mardi 14 novembre, le plan de lutte contre l'extension de la maladie de la vache folle et annoncé la suspension de l'utilisation des farines animales. ● JACQUES CHIRAC, qui avait demandé l'interdiction de ces farines il y a trois semaines, entend conserver son avantage dans l'opinion. ● POUR RASSURER les Européens, la commission de Bruxelles propose d'étendre le test de dépistage de l'ESB à *« l'ensemble du bétail âgé »* des Etats membres. ● À LYON, les Etats généraux de l'alimentation ont illustré les difficultés du dialogue entre les consommateurs et les scientifiques. ● DEPUIS TROIS ANS, une quinzaine de cimenteries en France brûlent des farines animales. 200 000 tonnes ont été incinérées cette année – un chiffre qui devrait passer à 1 million par an avec la mesure décidée par le gouvernement.

M. Jospin décrète la « suspension temporaire et générale » des farines animales

Au cours d'une conférence de presse, mardi 14 novembre, le premier ministre devait annoncer le nouveau dispositif gouvernemental de lutte contre l'extension de la maladie de la vache folle. Il ne prévoit pas à court terme l'instauration d'un dépistage systématique de l'ESB

LE GOUVERNEMENT a décidé de *« suspendre l'utilisation des farines animales »* dans l'alimentation des porcs, des volailles, des poissons et des animaux domestiques ; il prépare, en liaison avec l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), la poursuite du retrait des *« tissus à risque »* de la chaîne alimentaire ; il s'engage à renforcer les contrôles sur *« l'ensemble de la chaîne alimentaire »* ; il étudiera *« l'intérêt sanitaire de mesures de retrait spécifique de certaines catégories d'animaux de la chaîne alimentaire »* ; enfin, il va développer des programmes de recherche sur les maladies à prions. Telles sont les principales mesures que Lionel Jospin devait annoncer, mardi 14 novembre, au cours d'une conférence de presse en milieu de journée.

Par cette initiative, le premier ministre s'efforce de répondre à l'inquiétude des consommateurs, mais aussi de sortir du piège dans lequel les récentes déclarations de Jacques Chirac, et la polémique qui s'en est suivie, l'avaient enfermé. Attendre davantage donnait à l'opinion le sentiment d'une incompréhension et d'une indécision gouvernementale sur un sujet grave, qui touche à la santé publique. Accélérer le processus de décision revenait à céder à la pression du chef de l'Etat et surtout à reconnaître qu'il avait eu raison d'alerter l'opinion. Cette alternative maudite explique que, pendant une semaine, le gouvernement a hésité.

Ce contexte politique très tendu se retrouve en filigrane dans les explications dont le premier ministre devait accompagner sa décision. On y sent les réticences et les hésitations qui ont ponctué la semaine, l'autojustification et le souci de réinjecter de la rationalité dans le débat. M. Jospin devait donc d'abord rappeler les trois principes sur lesquels il assure fonder l'action de son gouvernement : *« la primauté de la santé publique »*, *« la transparence »* et le *« principe de précaution »*. Il voulait également insister, en réponse aux craintes de l'opinion, sur le fait que la réglementation française est *« une des plus rigoureuses d'Europe »*.

Cela ne suffit plus, devait-il reconnaître afin de justifier sa décision en faveur d'une *« suspension temporaire et générale »* de l'utilisation des farines animales. Cette mesure devrait, selon lui, offrir le *« niveau de sécurité maximal »* aux consommateurs. Ce moratoire concernant l'utilisation des farines animales dans l'alimentation des porcs, des volailles et des animaux domestiques est sans aucun doute la mesure la plus spectaculaire du dispositif gouvernemental. C'est aussi la seule mesure de ce plan prise en contradiction avec la démarche d'évaluation et de gestion du risque entreprise en collaboration avec l'Afssa. M. Jospin a d'ailleurs pris soin d'expliquer que c'était sur la base des premières évaluations des capacités de stockage et d'élimination par incinération de ces farines *(lire la page suivante)* que le gouvernement *« avait estimé possible de suspendre leur utilisation en limitant au maximum les risques pour la santé et l'environnement. »*

En pratique, un arrêté publié au *Journal Officiel* du 15 novembre *« suspendra l'utilisation des farines carnées dans l'ensemble de l'alimentation animale »*. Dans le même temps une mesure complémentaire de suspension de l'importation des farines animales et des aliments du bétail en comprenant, sera prise. A titre de précaution, une circulaire sera adressée aux préfets, qui précisera *« les mesures à prendre pour l'acheminement et le stockage des farines animales dans l'attente de leur incinération. »* Une cellule opérationnelle dirigée par Jean-Paul Proust, proche de Jean-Pierre Chevènement, sera placée auprès des ministères de l'environnement et de l'agriculture.

Un délai de quelques jours sera sans doute nécessaire pour que des aliments de substitution soient disponibles, précise-t-on au gouvernement où l'on prévoit que l'interdiction des farines animales se traduira par un besoin accru de protéines végétales. *« Ce besoin sera nécessairement assuré dans un premier temps par des importations supplémentaires de tourteaux de soja »* observe-t-on, en ajoutant que la France entend obtenir un rééquilibrage des aides européennes au profit des cultures de protéagineux et d'oléagineux. A court terme, le financement de cette mesure sera assuré par *« un abondement du fonds public de l'équarissage.* Ce dispositif - *« s'il devait être pérennisé après l'avis de l'Afssa »*- coûterait plusieurs milliards de francs par an.

Le premier ministre a d'autre part annoncé la poursuite des mesures de retrait des abats bovins à risque de la chaîne alimentaire. Les vertèbres seront exclues de la fabrication de la gélatine et du suif et la côte de bœuf devra être présentée différemment. Les contrôles seront renforcés sur l'ensemble de la chaîne alimentaire sous l'autorité des préfets et un plan pluriannuel portant notamment création de 300 nouveaux postes de vétérinaires-inspecteurs et agents administratifs ainsi que de 120 médecins et pharmaciens-inspecteurs va être lancé. Au chapitre de l'extension du plan de dépistage des animaux pouvant être en phase d'incubation de la maladie, le gouvernement demeure très prudent. Loin de programmer la mesure réclamée par le président de la République (une systématisation du dépistage à l'ensemble des animaux consommés), il préfère, comme le recommandent l'Afssa et les experts français des maladies à prions, attendre les premiers résultats du programme expérimental qui seront connus début décembre et qui porteront alors sur 15 000 bovins.

ALLUSION À JACQUES CHIRAC

Seule nouveauté : des tests seront pratiqués de façon aléatoire sur des bovins entrant dans la chaîne alimentaire. Le gouvernement ne retient pas non plus la proposition de la FNSEA d'abattre tous les bovins nés avant juillet 1996. M. Jospin annonce enfin un renforcement de la recherche (triplement en 2001 des moyens consacrés à la recherche sur les prions qui passeront à 210 millions de francs) ainsi que la mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour les filières bovine et avicole dont le détail sera connu *« dans les meilleurs délais. »*

Pour Lionel Jospin, ces mesures seront *« efficaces parce que techniquement possibles »*. Une allusion implicite et une réponse aux injonctions présidentielles.

Jean-Yves Nau et Pascale Robert-Diard

« De nombreuses interrogations de nos concitoyens »

Le plan annoncé par le premier ministre fait suite à une saisine de l'Afssa en date du 10 novembre. *« Le contexte actuel suscite de nombreuses interrogations de la part de nos concitoyens concernant la sécurité de l'alimentation »*, faisait alors valoir le gouvernement, inquiet des conséquences du retrait de la viande de bœuf des cantines scolaires et de la restauration collective. *« Il nous paraît indispensable que l'Afssa fournisse dans les prochains jours un avis sur la sécurité des aliments d'origine bovine offerts sur le marché en France, peut-on lire dans la saisine de l'Agence. Cet avis devrait être formulé de façon à répondre aux questions que se posent les consommateurs (...) La viande de bœuf et les autres produits bovins présents sur le marché présentent-ils un risque qui pourrait justifier leur interdiction ? »* L'Afssa était aussi invitée, si elle le jugeait utile, à répondre *« à toutes les autres questions qui transparaissent dans le débat »*.

A l'écoute du « pays réel», M. Chirac entend garder une longueur d'avance

LE PRÉSIDENT avait pourtant prévenu Lionel Jospin : *« Il faut décréter l'interdiction des farines animales »,* avait-il assuré, en plein conseil des ministres, le 25 octobre. Et, en animal politique qui ne craint pas de révéler la raison profonde de sa proposition, Jacques Chirac avait lâché devant tout le gouvernement deux petites phrases qui ne figurèrent pas dans les comptes-rendus officiels : *« La mesure est plus facile à décréter qu'à mettre en œuvre, je le sais. Mais nous n'y couperons pas, car c'est la seule qui soit audible par l'opinion publique »*.

L'après-midi même, devant le Salon International de l'Alimentation (SIAL), M. Chirac avait donc solennellement pris date en réclamant l'interdiction des farines animales et, pour faire bon poids, le dépistage systématique des bovins. Trois semaines avant son premier ministre, le chef de l'Etat aura donc montré qu'il comprend mieux que son futur rival ce qui est à la base même de nos démocraties médiatisées : la pression de l'opinion publique.

C'est parce qu'il en suit les moindres soubresauts que M. Chirac a, sur l'ESB comme sur tous les sujets sur lesquels il intervient, évolué. C'est parce que son équipe collecte et analyse tous les sondages, parce qu'elle maintient un contact étroit avec les relais d'opinion, dépouille avec précision la presse, parce que sa fille Claude regarde très attentivement la télévision comme un des plus forts révélateurs du *« pays réel »* que le président a compris qu'un tournant avait été pris, à la rentrée, dans l'affaire de la vache folle, et que les responsables politiques ne devraient pas le rater. Après avoir longtemps fustigé la *« presse folle »*, coupable d'alimenter les peurs des Français, M. Chirac a donc changé de casaque, à la fureur de Lionel Jospin, que le *« cynisme »* du président révulse.

EXPLICATION « ENTRE HOMMES »

Il faut dire que le chef de l'Etat y met toute son énergie. Voyant le premier ministre s'acharner à conserver un traitement *« scientifique »* de la crise, sans tenir compte de l'angoisse publique, M. Chirac n'a cessé de revenir à la charge. Le 7 novembre, il a donc fait une déclaration solennelle pour répéter la nécessité d'interdire *« sans retard »* les farines animales, alors même que le premier ministre venait d'assurer qu'il attendrait l'avis des experts scientifiques. Et l'explication « entre hommes » qu'il a eue, le lendemain, juste avant le conseil des ministres, avec un Jospin exaspéré, n'y a rien fait.

Lundi, comprenant bien que M. Jospin devrait finalement battre en retraite, le président a repris son antienne. Recevant le commissaire européen à l'agriculture, Franz Fischler, M. Chirac a donc assuré que *« la crise de la vache folle exige de trouver des solutions alternatives à l'utilisation des farines animales dans les élevages. Il convient donc que l'Union européenne étudie dès à présent les moyens de mieux assurer son auto-approvisionnement en protéines végétales* [colza, tournesol, pois, fèves, soja, NDLR].

Le chef de l'Etat a aussi demandé à M. Fischler de faire part à la Commission européenne de *« la volonté de la présidence française de l'UE d'améliorer les dispositifs communautaires »* en matière de sécurité alimentaire. Et souhaité *« la mise en place la plus rapide possible de l'Autorité alimentaire européenne, ainsi que l'harmonisation des règles qui existent aujourd'hui dans les Etats membres, dans le sens d'une plus grande protection »* (*lire ci-dessous).*

Et ce n'est pas terminé. Ce week-end et lundi, la petite équipe présidentielle a concocté une série de réunions et rencontres destinées à pousser son avantage. Jeudi matin, le chef de l'Etat recevra ainsi les organisations agricoles et, vendredi, il se rendra dans sa chère Corrèze, où il rencontrera les différents acteurs de la filière bovine.

Qu'importe ensuite si l'élimination des farines pose d'énormes difficultés écologiques et si l'approvisionnement en protéines végétales suppose l'importation de céréales qui peuvent provenir d'OGM. Le président espère que l'opinion retiendra l'image de ce chef de l'Etat *« proche de ses préoccupations »,* qui est à la base même de la campagne électorale pour sa réélection.

Raphaëlle Bacqué

Dialogue de sourds aux états généraux de l'alimentation réunis à Lyon

LYON
de notre correspondante

Le menu était alléchant et, pourtant, la réunion n'a pas fait recette. A peine 250 personnes ont assisté, lundi 13 novembre, à Lyon, au premier forum des états généraux de l'alimentation, organisés à l'initiative du gouvernement. Les débats, sur des thèmes comme *« manger pour se faire plaisir »* ou *« manger en confiance »*, ont semblé bien décalés par rapport aux préoccupations liées à la crise de la vache folle, que les organisateurs n'ont abordée que tardivement.

Les consommateurs qui attendaient des réponses concrètes se sont heurtés aux explications incompréhensibles des scientifiques ou à leurs aveux d'impuissance. Les professionnels de l'alimentation, qui souhaitaient défendre leur « bifteck », n'ont pu que constater *« la psychose entretenue par les médias »*. Les représentants de la grande distribution, eux, avaient simplement décliné l'invitation.

Un monsieur, à qui le gras ne fait *« pas peur »*, a demandé ce qu'il fallait penser de l'agriculture biologique. Un agriculteur lui a répondu que *« tous les produits »* des paysans français étaient *« de confiance »*. *« Et les farines animales ? »*, a objecté une auditrice. *« Les vaches françaises n'en mangent pas depuis 1996. Le prion n'est pas dans la viande »*, a rétorqué le professionnel. Un avis confirmé par un représentant des abattoirs Cibevial, selon lequel la crise de confiance dans le bœuf est *« totalement irrationnelle »*.

Plus nuancé, Jean-Paul Teyssedre, directeur des services vétérinaires du Rhône, a avoué que *« des fautes avaient été commises »*, mais que désormais le problème était *« correctement maîtrisé »*. *« Alors pourquoi cette psychose ? »*, a demandé une représentante des consommateurs. *« Parce qu'il y a confusion entre la situation en Grande-Bretagne et celle en France »*, lui a-t-il été répondu.

Sophie Landrin

DERNIERS JOURS

175 € par action

prime +35,7% (*)

Actionnaires de Hurel-Dubois,

Profitez de la garantie de cours pour apporter vos titres à Etablissements Vallaroche, filiale à 100% de Snecma, et réalisez une prime exceptionnelle.

jusqu'au 22 novembre

(*) + 35,7% par rapport au cours du 13 septembre 2000, date d'annonce de l'opération

Pour toute demande de renseignement ou pour recevoir le communiqué approuvé par la COB : N°Vert 0 800 50 40 40

www.snecma.com

snecma

La Commission de Bruxelles propose d'étendre le test ESB à l'« ensemble du bétail âgé » de l'Union européenne

BRUXELLES
de notre bureau européen

Il n'est pas sûr, comme l'affirme un porte-parole de la Commission européenne, qu'une telle mesure soit de nature à *« rétablir la confiance des consommateurs européens dans la viande de bœuf »*, il n'est même pas impossible que l'effet inverse soit obtenu : en annonçant, lundi 13 novembre, qu'il va proposer aux Etats membres de rendre obligatoire, dans toute l'Union européenne, un test de dépistage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) sur tous les bovins abattus *« d'un certain âge »*, l'exécutif européen montre qu'il tient compte de la psychose qui se développe dans plusieurs pays de l'Union. Mercredi, le comité vétérinaire permanent de l'UE va étudier les différentes options en présence, concernant l'âge des bovins soumis aux tests. Il s'agira de *« confronter les points de vue des experts »*, souligne un porte-parole de David Byrne, commissaire européen responsable de la santé et des consommateurs. La Commission prendra ensuite une position, qu'elle soumettra à un vote formel du comité vétérinaire. Si celui-ci ne parvient pas à se prononcer à la majorité qualifiée, ce sera aux ministres européens de l'agriculture, qui se réunissent le 20 novembre, de trancher.

30 EUROS PAR TEST

Quelle peut être la portée d'une telle mesure ? Le programme de tests *« aléatoires »* initialement prévu, qui doit entrer en application dans l'ensemble de l'UE à partir du 1er janvier 2001, prévoit 170 000 tests sur les animaux *« à risque »* (c'est-à-dire présentant des symptômes neurologiques). Coût d'un seul test : 30 euros (près de 200 francs). Or, on abat 23 millions de bovins et 6 millions de veaux, chaque année, dans l'Union européenne, chiffres qui donnent une idée des conséquences financières qu'entraînerait une généralisation du dépistage.

Pour David Byrne et son collègue Franz Fischler, commissaire européen chargé de l'agriculture et de la pêche, il s'agit avant tout de rassurer le public par *« la plus grande transparence possible sur l'étendue de l'ESB »* affectant le bétail européen. La Commission reconnaît cependant qu'une telle extension des tests va avoir pour conséquence logique d'augmenter le nombre de cas d'ESB détectés, et donc renforcer la préoccupation de l'opinion publique.

Mercredi, le comité vétérinaire de l'UE se penchera également sur la question de l'interdiction partielle ou totale des farines animales. A ce stade, la Commission se refuse à envisager la seconde option, estimant qu'il convient de vérifier que l'interdiction pour les ruminants est effectivement appliquée.

Laurent Zecchini

Les cimenteries brûlent déjà 200 000 tonnes de farines par an

RANVILLE (Calvados)
de notre envoyé spécial

Les industries cimentières françaises sont-elles devenues des entreprises de service public ? Presque...

REPORTAGE

L'usine du Calvados, qui compte 110 salariés, utilise les farines comme combustible

puisque, depuis maintenant trois ans, une quinzaine d'entre elles brûlent, dans leurs gigantesques fours cylindriques tournants, des farines animales jadis tant recherchées par les fabricants d'aliments pour le bétail, et aujourd'hui unanimement honnies par la population.

Bûchers purificateurs de l'ère déboussolée de la vache folle, ces établissements auront incinéré près de 200 000 tonnes de farines cette année (dont 50 000 de stocks encombrants provenant d'années antérieures) et ce chiffre pourrait, à raison d'investissements raisonnables de 5 à 10 millions de francs par site, passer d'ici fin 2001 à 450 000 tonnes. *« Une dizaine de cimenteries nouvelles pourraient, à bref délai, être ajoutées à la liste existante »*, a précisé lundi 13 novembre, Jean-Carlos Angulo, président du syndicat français de l'industrie cimentière.

L'usine de Ranville (Calvados) du groupe Calcia est, avec ses 110 salariés, une sorte de PME du secteur. C'est l'une des dernières à avoir joué le jeu en répondant aux appels d'offres de crémation, lancés chaque année par le ministère de l'agriculture. Pour sa première année d'activité industrialo-agro-sanitaire, elle aura presque atteint 10 000 tonnes, soit 2 tonnes par heure. *« Nous utilisons les farines comme combustible, et on les injecte dans la longue flamme du brûleur à 2 000 degrés, en même temps qu'un autre combustible en quantité beaucoup plus importante, le coke de pétrole*, explique son directeur, Jacques Barret. *Nous pourrions dépasser cette quantité, mais on est bloqué actuellement par deux facteurs : l'insuffisante capacité de stockage de notre silo spécialisé et le pourcentage de phosphore qu'il est impératif de ne pas dépasser dans la composition du ciment. »*

Stationné dans la cour, le camion-citerne jaune de l'entreprise Bonafini décharge, par un procédé de succion pneumatique ponctué par des bruits gras et sonores, son contenu pulvérulent. Ce sont des farines provenant de l'usine d'équarrissage de la société Caillaud, à Fougères (Ille-et-Vilaine). Muni d'un masque respiratoire devant le nez, de protège-lunettes, le chauffeur en combinaison blanche est confiant : *« On m'assure qu'il ne s'agit que de farine saine, ne contenant pas la moindre trace d'animaux malades ou suspects. D'ailleurs, je ne vois jamais le produit, tout est fermé : le camion, le tuyau, le silo, mais on ne sait jamais... »* On ne verra jamais cette farine-là, en effet. La seule qu'il est possible d'apercevoir, c'est la matière première qui sert à fabriquer le ciment, à savoir un mélange de calcaire et d'argile, que les professionnels – ironie du sort – nomment aussi, depuis la nuit des temps, la farine, ou le cru...

Les procédés techniques et industriels, testés et expérimentés depuis trois ans par les entreprises, semblent désormais bien rodés. Etablissements classés, les cimenteries sont censées fonctionner sous le contrôle rigoureux des pouvoirs publics. Le personnel des usines et les élus locaux ont été invités à des visites commentées. Le risque d'émission de dioxine dans l'atmosphère ? *« Il est nul,* tranche un technicien, *contrairement aux usines d'incinération des ordures ménagères. A 2 000 degrés, en effet, toute émission dans l'air de dioxine primaire est impossible. Quant aux émissions dites secondaires, elles sont impossibles, elles aussi, car le chlore est immédiatement fixé par le calcium, c'est-à-dire par le calcaire de notre matière première. »* A condition, bien sûr, de respecter les dosages entre les différents combustibles utilisés (gaz, fioul, charbon, huiles usées, plastique, pneus, coke de pétrole ou farines) et de brûler des farines d'animaux sains provenant elles-mêmes de déchets sains d'abattoirs.

LE MYSTÈRE DU « CIRCUIT SPÉCIAL »

La question est donc posée, aujourd'hui, en termes industriel et d'impact psychologique, de savoir dans quelles conditions les cimenteries pourraient, demain, faire disparaître définitivement par le feu deux ou trois fois plus de farines qu'aujourd'hui et – ce qui est plus problématique – des farines potentiellement infectées. Ce n'est pas tant une question d'argent (actuellement, les industriels touchent du ministère de l'agriculture 300 à 400 francs par tonne de farine incinérée) qu'une affaire de présentation à l'opinion, ce qui exige doigté et transparence.

Or, aujourd'hui, un mystère demeure : où et comment sont détruites les farines provenant d'animaux atteints d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) ou de bovins qu'il a fallu abattre parce qu'ils ont fréquenté la même prairie ou la même étable que la vache pestiférée ? Les cimentiers répondent évasivement : *« Nous ne savons rien de ce circuit spécial... »*. Et les services du ministère de l'agriculture, de leur côté, font leur besogne en secret, à l'aube, avec l'aide des gendarmes.

François Grosrichard

Un million de tonnes de farines et de graisses à détruire chaque année

Selon les données chiffrées présentées mardi 14 novembre par le premier ministre, Lionel Jospin, c'est dorénavant plus de 1 million de tonnes de farines de viandes et d'os, et de graisses animales qui devront chaque année être détruites. La mesure décidée par le gouvernement conduit, en effet, au stockage et à l'incinération de 870 000 tonnes supplémentaires de farines et de graisses. Les capacités actuelles d'incinération sont, au total, de 526 000 tonnes et le gouvernement estime que des capacités supplémentaires *« estimées à 350 000 tonnes »* devraient *« être trouvées d'ici à juin 2001 »*. D'ores et déjà, le ministère de la défense et celui de l'agriculture ont recensé des capacités de stockage de près de 200 000 tonnes de farines, *« ce qui permettra d'attendre la mise en œuvre des capacités supplémentaires d'incinération. »* Les pouvoirs publics poursuivent d'ailleurs le recensement de sites susceptibles d'accueillir ces nouveaux déchets.

Le Sénat démonte la « tuyauterie monstrueuse » du budget de la Sécurité sociale pour 2001

La droite veut « sanctionner » la politique de santé du gouvernement

Le Sénat commence l'examen, mardi 14 novembre, du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2001. Le texte, défendu par Elisabeth Guigou, ministre de la solidarité, a été profondément modifié en commission. La droite s'inquiète de la fragilité du redressement des comptes. Elle critique le mode de financement des 35 heures, la baisse de la CSG sur les bas salaires et la progression des dépenses médicales.

UNE *« TUYAUTERIE monstrueuse »* dissimulée dans un texte *« incohérent et illisible »*. Il a suffi d'une métaphore et de deux qualificatifs à la droite sénatoriale pour « exécuter » le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2001 et donner le ton de l'examen de ce texte qui débute, mardi 14 novembre, au Palais du Luxembourg. Jouant les plombiers du social, les sénateurs n'ont pas hésité en commission à démonter la *« tuyauterie »* pièce par pièce et à la remonter suivant un mode d'emploi qu'ils jugent plus conforme à la bonne gestion et à la transparence des comptes sociaux.

Il y a fort à faire, selon eux, sur un projet qui couvre l'équilibre financier des régimes, la politique de santé, les aides aux familles, l'indemnisation des accidents du travail et l'avenir des retraites. Le tout pour un budget de 1932,9 milliards de francs ! En pénétrant dans l'Hémicycle, mardi, la ministre de l'emploi et de la solidarité, Elisabeth Guigou, ne devrait pas reconnaître le projet voté en première lecture par les députés, le 31 octobre, après quelques concessions faites au Parti communiste : il a été réécrit par la commission des affaires sociales, avec l'appui de celle des finances.

Les sénateurs commencent par battre en brèche l'optimisme du gouvernement sur la situation de la « Sécu ». C'est la croissance qui a permis de constituer une *« cagnotte »*, où le gouvernement a puisé *« pour financer le dérapage des dépenses »*. Depuis 1998, 306 milliards de francs de prélèvements supplémentaires ont servi à financer 236 milliards de francs de dépenses en plus, assure la droite. La suite est tout aussi ravageuse. La commission des comptes de la Sécurité sociale ? Un *« faux nez »* du gouvernement, seul maître des prévisions. Les différents fonds finançant des dépenses sociales ? Certains ne sont même pas encore créés juridiquement, comme le « F2R » (Fonds de réserve des retraites) !

Le mécanisme d'allégement des cotisations patronales n'a pas plus de succès chez les sénateurs. Le Forec, le fonds chargé de les financer, *« organise une ponction massive sur les comptes sociaux, et singulièrement sur la branche famille, pour financer les 35 heures »*, dénonce Charles Descours (RPR, Isère), le rapporteur du volet financement et assurance-maladie du texte. Ce fonds, baptisé *« le monstre »*, est en effet alimenté par des taxes (tabacs, alcools, etc.) qui étaient jusqu'à présent destinées aux caisses maladie, à l'assurance-vieillesse et à la branche famille.

« UN REJET SOLENNEL »

Trois autres points justifient, selon le Sénat, le rejet du texte. La ristourne dégressive de CSG sur les salaires modestes (jusqu'à 1,4 SMIC) d'abord : il la juge *« contre nature »* (la CSG est un impôt qui a vocation à rendre plus juste le financement de la protection sociale) et *« inéquitable »* (elle ne tient pas compte de la taille des familles).

L'objectif national de dépenses d'assurance-maladie ensuite : là où Mme Guigou voit un taux (+ 3,5 %, soit 693,3 milliards de francs) *« cohérent avec la situation économique »*, la droite le juge excessif, calculé sur la base du dérapage de l'année 2000 et *« dépourvu de tout contenu de santé publique »*. La retraite, enfin : « la » réforme a été différée et le fonds de réserve souffre d'une *« absence de ressources véritablement pérennes »*.

Au terme de ce démontage, le Sénat fait des contre-propositions. A la réduction de la CSG, il préfère un *« crédit d'impôt remboursable, étendu aux revenus jusqu'à 1,8 SMIC »*. Aux nouvelles charges de la branche famille, il répond par un « compte de réserve » gelant les excédents de la Caisse nationale d'allocations familiales. Il réclame une réforme des retraites et un système de sanction plus individualisé pour les médecins dont l'activité semble excessive. Au moment où Mme Guigou achève ses consultations avec les professionnels de santé libéraux, c'est sur l'assurance-maladie que l'opposition souhaite exprimer *« un rejet solennel »* comme un écho *« politique fort »* à la mobilisation des médecins, des kinésithérapeutes et des infirmières contre le projet de financement de la « Sécu ».

Jean-Michel Bezat

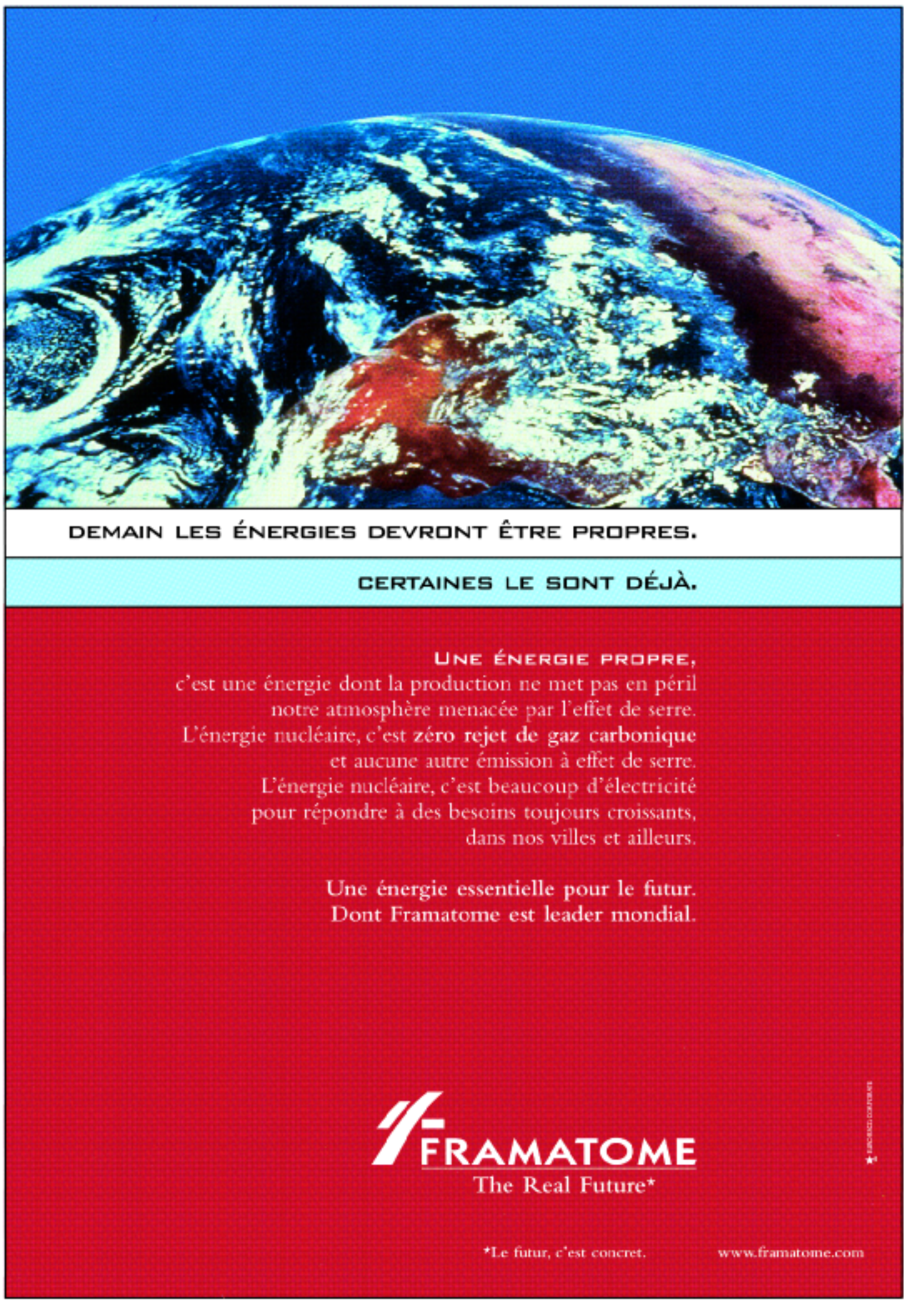

M. Bayrou et M. Chevènement fustigent de concert une Europe « boutiquière »

Ils restent néanmoins opposés sur le fond

« QUI SAIT, c'est peut-être le deuxième tour des élections présidentielles ? », s'interroge Jean-François Kahn, directeur de *Marianne,* devant cent cinquante « étudiants » présents lundi 13 novembre, à la Sorbonne. La confrontation entre Jean-Pierre Chevènement et François Bayrou a pour thème : les principes républicains sont-ils solubles dans l'Europe telle qu'elle se construit aujourd'hui ? D'emblée, le président de l'UDF se proclame *« un Européen souverainiste »* ; quant à l'ex-ministre de l'intérieur et président du MDC, il reconnaît au *« mot "république", une certaine ambiguïté »*. On s'y perd. Sur le refus d'une Europe, simple *« confédération de nations boutiquières »*, les deux élus se retrouvent.

« Chevènement n'est plus Chevènement », lance alors M. Bayrou, saluant le nouvel *« euro-enthousiasme »* du député de Belfort qui désormais *« chante le péan de l'euro »* faible et qui revendique même la paternité d'une politique européenne de l'immigration et du droit d'asile.

L'ex-ministre de l'intérieur refroidit immédiatement les ardeurs fédérales de son protagoniste, évoquant à terme le risque d'*« une "landélisation" de la France »*, sur le modèle allemand. *« Il existe un équilibre géopolitique en Europe et une légitimité se forge dans l'histoire. On ne peut pas construire un peuple européen, là où il y a trente nations. Votre souverain, vous ne le trouverez pas »*, assène-t-il.

« Il y a un point commun chez tous ceux qui sont opposés à l'Europe, c'est l'obsession allemande », note M. Bayrou, qui constate que *« les "Pasqua boys", MM. Abitbol et Coûteaux – des gens très intelligents – sont aujourd'hui très proches de M. Chevènement »*. Récusant *« cette rhétorique qui fustige l'Allemagne »*, le député européen craint que, par *« absence de volonté politique »*, l'Europe ne soit réduite *« à faire des affaires »*. Pour M. Chevènement, le projet porté par M. Bayrou demeure *« totalement abstrait »* et il serait chimérique de mettre en place *« un super Etat fédéral, réplique des Etats-Unis »*.

Alain Beuve-Méry

Les députés de la majorité souhaitent mieux encadrer le travail de nuit des femmes

Ils veulent permettre de concilier activité nocturne et responsabilité familiale

La commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale examine, mercredi 15 novembre, la proposition de loi sur l'égalité professionnelle, qui revient en deuxième lecture, le 28 novembre, avec un amendement du gouvernement sur le travail de nuit des femmes, visant à transposer une directive européenne. Les socialistes ont obtenu du gouvernement un dispositif plus protecteur du salarié « nocturne ».

LE FÉMINISME a encore de beaux restes dans la majorité « plurielle ». Il s'était exprimé lors du débat sur la parité en politique. Il revient au galop alors que les députés s'apprêtent à discuter la proposition de loi sur l'égalité professionnelle et, en particulier, la mesure relative au travail de nuit des femmes. Avant le débat en séance publique prévu le 28 novembre, ce texte a été examiné, en commission des affaires sociales, mercredi 15 novembre. Le même jour, en commission, les parlementaires doivent également plancher sur le projet de loi réformant l'IVG, tandis qu'au Sénat, toujours mercredi, la présidente de la délégation aux droits des femmes, Dinah Dericke (PS), organise un colloque sur *« les politiques publiques et la prostitution »*. Enfin un compromis se dessine sur la pilule du lendemain. Bref, c'est la « semaine de la femme ».

La question du travail de nuit des femmes est apparue au Sénat, le 3 octobre, lors du débat en première lecture sur l'égalité professionnelle. Le gouvernement avait alors présenté un amendement visant à transposer la directive européenne de 1976 sur l'égalité de traitement des hommes et des femmes en matière de travail de nuit.

Le sujet est sensible. Comme l'a dit Nicole Péry, secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle, devant les sénateurs, *« le travail de nuit ne constitue un progrès social ni pour les hommes ni pour les femmes »*. Les socialistes et communistes avaient beaucoup applaudi, tout en jugeant insuffisantes les contreparties (repos compensateur, suivi médical, femmes enceintes) présentées par Mme Péry. La droite sénatoriale, majoritaire, ayant au contraire assoupli le dispositif gouvernemental, celui-ci avait été retoqué... avec les voix de la gauche ! (*Le Monde* du 5 octobre).

Interdire le travail de nuit des femmes, c'est aussi freiner leur carrière dans certaines branches. Elles sont déjà 55 000 à travailler de nuit dans l'industrie, et 650 000 dans les emplois de service (commerce, santé, transports). Auteur de la proposition de loi sur l'égalité professionnelle, Catherine Génisson (PS, Pas-de-Calais) dénonce *« l'hypocrisie »* qui consiste à *« fermer les yeux sur le travail de nuit des infirmières et à l'empêcher dans d'autres secteurs »*. Aussi, plutôt que de s'y opposer, cette médecin-anesthésiste s'est battue pour renforcer la protection du « salarié nocturne ». Homme ou femme.

NOUVEAU DISPOSITIF

Le gouvernement a donc revu sa copie. Lundi 13 novembre, Mme Péry a reçu Mme Génisson et Nicole Bricq (PS, Seine-et-Marne), membre de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée, pour leur présenter un nouveau dispositif. L'accord d'entreprise sur le travail de nuit devra contenir des propositions visant à *« faciliter la conciliation »* de l'activité nocturne avec les responsabilités familiales.

Quelle que soit la contrepartie du travail de nuit (repos ou rémunération), le salarié bénéficierait d'un *« repos incompressible »*. La durée du travail de nuit, calculée sur 12 semaines, ne pourrait excéder 40 heures par semaine (contre 44 dans la version initiale de l'amendement). Lorsqu'il est incompatible avec une responsabilité familiale (garde d'un enfant), le refus du salarié n'équivaudrait pas à une faute. Juridiquement, le travail de nuit constitue une modification du contrat de travail pouvant entraîner le licenciement en cas de désaccord des deux parties.

Plusieurs points restent encore à régler. Mmes Génisson et Bricq souhaitent étendre la définition du travail de nuit de 22 heures à 6 heures (22 heures-5 heures selon la définition européenne), et élargir les conditions de retour à un poste de jour, au-delà du motif de santé. Elles plaident pour que la femme enceinte soit affectée à un emploi de jour durant toute la durée de la grossesse. Et qu'à défaut l'indemnité perçue n'ait pas la nature d'une prestation-maladie, comme c'est le cas actuellement. Car une femme enceinte n'est *« pas malade »*. C'est une *« vieille revendication féministe »*, rappelle Mme Bricq.

Clarisse Fabre

La droite s'oppose à l'allongement du délai légal de l'avortement

« NOS DÉPUTÉS voteront "en conscience". » A deux semaines de l'examen du projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG), le 29 novembre, à l'Assemblée nationale, l'opposition a trouvé une de ces postures politiques qui ne dérangent personne et qui laissent à chaque élu la liberté de ses choix. C'est donc sous le régime de la liberté de vote – désormais de rigueur à droite sur les sujets de société – que les 250 députés RPR, UDF et DL se prononceront sur les deux points-clés de la réforme de la loi Veil : l'allongement de dix à douze semaines de la durée légale de l'avortement et la suppression de fait de l'autorisation parentale. Et c'est un vote majoritairement négatif qui se profile, après de longs débats de fond au sein de l'opposition sur un texte qui sera défendu par la ministre de la solidarité, Elisabeth Guigou.

Réunie en intergroupe, mercredi 8 novembre, l'opposition a fixé le cadre. *« Il n'est pas question de profiter de l'examen du texte pour revenir sur le principe de la loi Neuwirth sur la contraception, ni de remettre en cause la loi Veil sur l'avortement »*, résume le président du groupe RPR, Jean-Louis Debré.

ÉVITER LA CROISADE

Une évidence, pour la majorité des députés, mais aussi un rappel qui s'impose pour bien montrer que la majorité des élus de droite ne veulent pas être embarqués à leur corps défendant dans la croisade anti-avortement de Christine Boutin (app. UDF, Yvelines) et Philippe de Villiers (MPF, Vendée). Ces bornes posées, toutes les opinions sont admises, de celles des partisans des douze semaines, comme Roselyne Bachelot (RPR, Maine-et-Loire), jusqu'aux adversaires déclarés, comme Jean-François Mattei, président du groupe DL.

M. Mattei, qui devrait défendre une question préalable à l'ouverture du débat, est catégorique : il votera contre parce que *« ce n'est pas la grande loi de modernisation de l'IVG attendue »* et que l'*« on modifie subrepticement l'autorisation parentale là où il faudrait une réflexion de fond »*. Philippe Douste-Blazy n'est pas plus enthousiaste. Douze semaines ? *« Ce n'est pas la solution au problème posé, puisque, aujourd'hui, deux tiers des femmes qui ont dépassé le délai sont déjà à plus de douze semaines »*, tranche le président du groupe UDF. Il regrette aussi que ce texte n'accorde *« aucune place à la prévention de ces drames médico-sociaux »* et qu'*« il ne prévoie rien pour faire appliquer la loi de 1975 »*, alors que les équipes médicales se plaignent d'un manque de moyens.

Le choix de Marie-Thérèse Boisseau comme porte-parole ne laisse planer aucun doute sur l'état d'esprit des centristes. *« Je voterai contre, sans état d'âme ni motivation politique*, prévient-elle. *Que fait-on des 60 % de femmes qui ont dépassé les douze semaines ? »* En outre, *« il existe des risques sérieux d'interférence avec le diagnostic prénatal »* : la première échographie étant réalisée à douze semaines de grossesse, et le médecin soupçonnant des pathologies potentielles dans 5 % des cas, elle redoute que des parents ne réclament une IVG à la moindre incertitude. *« Des médecins envisagent déjà de reculer de deux semaines la première "écho", ce qui aurait d'autres incidences médicales »*, assure la députée d'Ille-et-Vilaine.

Le RPR, enfin, n'est pas mieux disposé à l'égard du projet du gouvernement. M. Debré, qui a reçu médecins, responsables religieux et associations familiales, refuse cependant de faire part de son choix. *« Je n'ai pas l'intention de donner le "la" en disant ce que je voterai*, explique-t-il. *Je préfère que le vote de chacun soit l'aboutissement d'une réflexion à la fois personnelle et collective, et que toutes les sensibilités s'expriment. »* Mais la tendance est claire : trois des quatre principaux orateurs du RPR – Jacqueline Mathieu-Obadia (Alpes-Maritimes), Bernard Accoyer (Haute-Savoie) et Patrick Delnatte (Nord) – sont hostiles à la réforme. Reste Roselyne Bachelot, qui risque de se sentir bien seule. Comme sur le pacs...

Jean-Michel Bezat

Vers la gratuité du NorLevo

Après les sénateurs (*Le Monde* du 2 novembre), les députés sont prêts à voter pour la délivrance gratuite de la « pilule du lendemain » par les pharmaciens, afin que celle-ci soit disponible pendant le week-end et les vacances scolaires. Cette mesure devrait être adoptée, lundi 20 novembre, lors de l'examen de la proposition de loi sur la contraception d'urgence en commission mixte paritaire (7 députés, 7 sénateurs), dernière étape avant l'adoption définitive du texte par le Parlement. Lors de son examen au Sénat, la ministre de la famille et de l'enfance, Ségolène Royal, s'y était opposée. La gratuité du NorLevo risquait, selon elle, d'entraîner un usage fréquent de ce produit chez des adolescentes mal informées.

Les députés s'inquiètent du sort des emplois-jeunes dans l'éducation nationale

M. Lang reste discret sur son « plan pluriannuel »

EST-CE parce qu'il n'est pas dans la culture parlementaire de se projeter au-delà de la sacro-sainte annualité budgétaire ? Ou parce qu'il ne se trouve plus grand monde, huit mois après son annonce par le premier ministre, pour croire à la réalité du *« plan pluriannuel pour l'école »* ? Le 13 novembre, devant un hémicycle plus déserté que jamais, la question de ce plan inédit, destiné à programmer les recrutements des enseignants pour les trois années à venir, n'a que peu occupé les esprits. En discussion, le budget 2001 de l'éducation nationale, avec ses 388 milliards de francs, doit pourtant en constituer la première étape.

Les députés ont totalement oublié le plan en abordant la première partie du budget, consacrée à l'enseignement supérieur, préférant interpeller le ministre de l'éducation nationale, Jack Lang, sur l'aide sociale étudiante (insuffisante), les bibliothèques (aux horaires étriqués), ou le rayonnement international des universités (improbable selon l'opposition). Les crédits de l'enseignement scolaire ont, en revanche, été disséqués, aussi bien par les députés de l'opposition, en particulier de Démocratie libérale, que par ceux de la majorité, socialistes et communistes. La pédagogie, pour ne pas dire le lobbying, des syndicats d'enseignants du premier degré sur la question des postes vacants de directeurs d'école (il manque 4 500 candidats) a manifestement payé.

De même, les questions de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire, du financement des nouvelles technologies, de l'évaluation du système éducatif, de la violence scolaire, et même du collège unique ont traversé les débats avec constance. Tout comme l'avenir des 65 000 aides-éducateurs, *« remarquable succès et problème pour demain »*, selon Jacques Guyard (PS, Essonne), rapporteur spécial de la commission des finances. *« L'échéance des cinq ans arrive et l'inquiétude monte dans les établissements scolaires et parmi les titulaires de ces emplois »*, a renchéri Bruno Bourg-Broc (RPR, Marne), tandis que René Couanau (UDF, Ille-et-Vilaine) s'inquiétait de leurs *« débouchés »*, voire de leur *« pérennisation »*.

Le plan pluriannuel, sur lequel Jack Lang n'a pas souhaité apporter trop de précisions avant sa communication en conseil des ministres, mercredi 15 novembre, serait pourtant *« une impérieuse nécessité »* pour mieux élaborer la carte scolaire, a malgré tout tenté Yves Durand (PS, Nord), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Il sera, sous réserve de *« concrétisation »*, *« seul à même d'anticiper les départs à la retraite des enseignants et de rattraper les retards de certaines académies »*, a plaidé Bernard Outin (PC, Loire).

INTERVENTIONS « DE QUALITÉ »

Il reste, tout comme la résorption de l'auxiliariat, rangé au rang des *« incertitudes »*, a critiqué M. Couanau, pour qui *« les grandes questions posées à l'éducation nationale demeurent »*, notamment celle de la maîtrise des savoirs fondamentaux à l'issue de l'école primaire. *« L'inévitable réforme de l'école ne sera pas quantitative ni seulement structurelle, mais qualitative »*, a tranché Claude Goasguen (DL, Paris), dont le groupe a profité de l'occasion pour rappeler ses priorités : autonomie des établissements, avancement des enseignants au mérite, liberté de choix des parents, allégement des contenus.

Reprenant la parole après Julien Dray (PS, Essonne), dernier inscrit qui a choisi d'insister sur le poids des cartables, l'éducation à la nutrition et la lutte contre la violence, le ministre de l'éducation n'était finalement guère poussé à en dire plus sur le fameux plan. Il s'agira, a-t-il simplement expliqué après avoir chaleureusement remercié les parlementaires pour la qualité de leurs interventions, de *« deux plans en un : l'un, pour trois ans, portant sur des créations d'emplois, l'autre sur une programmation à cinq ans des recrutements »*.

Nathalie Guibert

La ministre de la justice prévoit une période « difficile » en 2001

PREMIER EXERCICE budgétaire, pour Marylise Lebranchu, dans ses nouvelles fonctions de ministre de la justice. Interpellée par l'opposition à propos de la grogne des magistrats, confrontés à la mise en œuvre de la loi sur la présomption d'innocence à partir du 1er janvier, la garde des sceaux a admis, lundi 13 novembre, à l'Assemblée nationale, que le premier semestre 2001 sera *« plus difficile »* pour *« beaucoup de juridictions »*. Mme Lebranchu, qui présentait des crédits en augmentation de 3 %, avec 29 milliards de francs et 1 549 créations d'emplois, a fait adopter son budget malgré le vote contre de l'opposition RPR-UDF-DL.

Estimant que ce budget est celui des *« occasions manquées »*, Jean-Luc Warsmann (RPR, Ardennes) a dépeint la justice comme *« un océan d'affaires en retard, avec des délais de jugement considérables »*. Selon le député, les moyens prévus sont *« insuffisants »* pour combler les difficultés que devrait créer l'entrée en vigueur de la loi sur la présomption d'innocence. M. Warsmann a rappelé que l'appel des décisions des cours d'assises et la judiciarisation de l'application des peines n'ont pas été anticipés dans les créations d'emplois de magistrats et de greffiers prévus pour 2001. Philippe Houillon (DL, Val-d'oise) a renchéri en affirmant que ce budget, *« colosse aux pieds d'argile »*, ne peut compenser des *« réformes inadaptées, qui grippent un peu plus un système déjà essoufflé »*.

Rappelant qu'elle n'avait pas elle-même préparé ce budget, Mme Lebranchu s'est déclarée *« d'autant plus à l'aise pour dire que c'est le meilleur budget de la justice depuis quatre ans »*. La ministre, qui a expliqué qu'elle dispose, au total, de 588 emplois et 350 millions de francs pour l'application de la réforme, a affirmé qu'*« il n'y a pas eu, par le passé, beaucoup de réformes qui aient mobilisé autant de moyens »*. *« Les surenchères sur ce sujet sont donc mal venues »*, a martelé Mme Lebranchu, affirmant que les *« moyens seront là »*, dès 2001, pour appliquer la réforme. Elle a cependant admis qu'il y aura *« une période d'adaptation et de réorganisation pour beaucoup de juridictions »*, avec un premier semestre *« plus difficile »*. *« Mais il faut ramener cela à de justes proportions »*, a conclu la garde des sceaux, indiquant que ses services vont *« examiner les besoins, tribunal par tribunal »*.

1 MILLIARD POUR LES PRISONS

Mme Lebranchu a eu moins de difficulté à convaincre les députés de son programme pénitentiaire. Elle a ainsi défendu un amendement gouvernemental créant une autorisation de programme de 1 milliard de francs pour lancer un plan de réhabilitation des prisons les plus vétustes (*Le Monde* du 10 novembre). *« Je sais que l'immobilier n'est qu'une partie du problème pénitentiaire, mais c'est une condition indispensable de la réussite d'une réforme de la vie en détention »*, a souligné la ministre, qui présentera un projet de loi sur les prisons, en juillet 2001, pour une discussion à l'automne au Parlement. Affirmant, à l'instar de Jacques Floch (PS), rapporteur de la commission d'enquête parlementaire sur les prisons, que *« nous allons veiller à ce que le gouvernement fasse le meilleur usage de cet argent »*, les députés ont approuvé ces orientations en votant à l'unanimité l'amendement gouvernemental.

Cécile Prieur

Le patronat invoque les pénuries de main-d'œuvre pour réclamer un assouplissement des 35 heures

Le Medef se retire de l'Union des caisses nationales de sécurité sociale

Faisant état de *« risques de pénurie généralisée de main-d'œuvre »*, le Medef réclame un moratoire sur le régime d'heures supplémentaires dans le cadre des 35 heures. Son président, Ernest-Antoine Seillière, a par ailleurs annoncé, mardi 14 novembre, le retrait de son organisation de l'Union nationale des caisses de sécurité sociale, pour cause de blocage des négociations sur la réduction du temps de travail.

LES 35 HEURES continuent à mettre le Medef dans tous ses états. L'organisation patronale remonte au créneau sur deux fronts. Le premier, ponctuel, mais qui va faire grand bruit, renvoie à son rôle direct de négociateur 35 heures à l'UCANSS, l'Union des caisses nationales de sécurité sociale dont il assure la présidence. Le patronat a annoncé, mardi 14 novembre, son retrait à effet immédiat de cet organisme paritaire qui assure la gestion des personnels de la « Sécu », soit 170 000 personnes. La décision a été prise lors du conseil exécutif de l'organisation patronale, lundi après-midi. *« Sans que cela soulève le moindre débat »* précise-t-on avenue Pierre-1er-de Serbie.

Concernant l'UCANSS, le Medef estime *« qu'il ne fait que gérer des contraintes sur lesquelles il n'a aucune prise »*. Le feuilleton des négociations sur les 35 heures dans cet organisme dure depuis plus d'un an et demi. Et son issue commençait à se dessiner, dans la perspective du conseil d'administration de cet organisme prévu le 23 novembre. Jean-Claude Mallet (FO) évoquait ainsi, à la veille du week-end, *« différents échos insistant sur un départ éventuel du Medef »*, tandis que le président de la CGC, Jean-Luc Cazettes s'apprêtait à mettre à profit son entrevue du lundi 13 novembre avec la ministre de l'emploi, Elisabeth Guigou, pour réclamer la nomination d'un administrateur provisoire. De son côté, *« devant l'échec définitif de la négociation »*, la CFDT avait appelé *« à une réforme conséquente de l'UCANSS »*.

Le 26 octobre, une demi-journée de grève nationale à l'appel de l'intersyndicale CGT-CFDT-CGC-CFTC-FO, dénonçant le *« blocage patronal »* avait été suivie par 40 % des personnels. A cette occasion, Bernard Boisson, le président (Medef) de l'UCANSS, avait estimé que les syndicats *« ne sont guère enclins à accepter les contreparties prévues par la loi »*, évoquant le problème des cadres et la prime d'ancienneté dont le patronat souhaitait le gel partiel.

« BRIDAGE DE L'OFFRE »

Le second front sur lequel s'est engagé le Medef est plus convenu. Il a trait aux mesures générales que le patronat souhaite voir adopter afin d'*« éviter les conséquences les plus négatives »* des 35 heures *« qui pourraient freiner la croissance »*. Le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière, accompagné d'une délégation composée de six autres responsables patronaux, a mis à profit sa première prise de contact, lundi, avec Mme Guigou pour roder un nouvel argumentaire, désormais centré sur les risques de pénurie généralisée de main-d'œuvre. *« Nous constatons un bridage de l'offre »*, a expliqué M. Seillière. *« En réalité,* a-t-il poursuivi, *de nombreuses entreprises ne peuvent satisfaire les commandes »*, en chiffrant à *« 800 000 le nombre d'offres d'emploi non satisfaites dans le pays actuellement »*. Le Medef conteste la démarche de la ministre de l'emploi qui avait demandé aux branches et secteurs de démontrer les difficultés rencontrées éventuellement pour cause de 35 heures, *« métier par métier »*, en refusant de s'engager dans un aménagement général.

L'organisation patronale s'appuie sur une étude faisant état de *« problèmes de recrutement qui s'étendent à l'ensemble des secteurs »*. Pour le Medef, les pénuries ne concernent plus seulement les professions traditionnellement concernées par les difficultés de recrutement (BTP, métallurgie, restauration), mais, assure-t-il, deviennent aiguës dans l'agroalimentaire, l'informatique, le commerce, l'informatique, le textile, l'habillement, la propreté, l'hospitalisation privée, l'immobilier. Selon lui, elles touchent également *« des métiers transversaux comme les secrétaires, les forces de vente »*.

L'organisation patronale fait dès lors du moratoire sur le régime des heures supplémentaires dans le cadre des 35 heures *« une priorité »*. Elle avance d'autres réponses : la mise en œuvre du plan d'aide au retour à l'emploi (PARE) *« qui va permettre la remise rapide des demandeurs d'emploi sur le marché du travail »*, la *« meilleure adéquation »* entre la formation professionnelle et les besoins des entreprises, le renforcement de *« l'attractivité des revenus d'activité »*, non par une hausse des salaires, mais par une diminution des prélèvements, des recrutements plus diversifiés en direction des femmes, des jeunes issus de l'immigration et des salariés âgés.

Caroline Monnot

Les élèves inspecteurs du travail dénoncent une « discrimination »

L'AMBIANCE ne s'améliore pas à l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP) de Marcy-l'Etoile (Rhône), qui forme les futurs inspecteurs du travail. Après avoir lancé une pétition nationale, distribué des tracts et envoyé un courrier à leur ministre de tutelle, Elisabeth Guigou, les cinquante-neuf élèves de la promotion 2000 ont décidé de faire grève, mercredi 15 novembre, pour protester contre l'*« exclusion »* controversée de trois des leurs. Le même jour, une délégation regroupant les quatre syndicats ayant appelé à la grève (CGT, CFDT, SUD, UNSA) doit être reçue au ministère de l'emploi et de la solidarité.

L'affaire remonte au 25 octobre, quand trois élèves de l'INTEFP se sont vu refuser la possibilité de poursuivre leur scolarité après avoir été entendus, comme tous les autres élèves de la promotion, par un jury de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS). Considérant qu'ils ne sont pas aptes à exercer les fonctions d'inspecteur du travail, les dix-huit membres du jury ont proposé, à l'unanimité, la rétrogradation de Jacques Dechoz dans son corps d'origine de contrôleur, la titularisation, dans ce même corps, d'Elodie Giron, et le redoublement d'un troisième élève.

Soutenue par une intersyndicale réunissant la CFDT, la CGT, FO, SUD-Travail et l'UNSA, la promotion s'est inquiétée des *« fondements pour le moins douteux »* de cette sanction *« arbitraire et incompréhensible »* touchant deux militants de SUD-Travail, bien connus de la direction de l'école comme du ministère de l'emploi pour leurs activités syndicales. Contrôleur du travail depuis vingt ans, M. Dechoz est, en effet, l'un des piliers de ce syndicat, auquel appartient également Mme Giron. Au cours de leurs dix mois de scolarité, les deux élèves inspecteurs n'ont pas ménagé leurs critiques sur le fonctionnement de l'INTEFP, ni sur l'avenir de la profession.

M. Dechoz a aussi déposé et gagné des recours administratifs contre des textes issus de son propre ministère : il a notamment obtenu l'annulation partielle d'un décret d'application de la première loi Aubry sur les 35 heures, avant de s'attaquer à la circulaire baptisée « Ferme ta gueule ! » par les inspecteurs du travail, qui leur interdit de parler à la presse sans autorisation préalable. *« La direction générale de l'emploi, qui comptait des représentants au sein du jury, a une haine féroce contre SUD-Travail »*, ajoute M. Dechoz, son syndicat ayant *« mis en cause certaines privatisations de missions, comme l'aide à la création d'entreprise »*. Bref, *« la sanction a été décidée avant que la note soit prise »*, assurent les deux syndicalistes, se déclarant victimes d'un *« règlement de comptes »* et ajoutant que le troisième exclu, non syndiqué, a été *« pris dans le filet »*.

« BEAUCOUP DE COURRIERS »

Le directeur de l'école, Yves Mazuy, ne conteste pas le caractère *« exceptionnel »* de cette sanction, qu'il attribue à une récente réforme de la formation des inspecteurs du travail, privilégiant désormais *« l'efficacité globale à exercer le métier et non plus seulement les résultats scolaires »*. Il rejette catégoriquement, en revanche, l'accusation *« sans fondement, absurde et insultante »*, de discrimination syndicale mise en avant par les exclus. *« Il est vrai que ces militants m'ont envoyé beaucoup de courriers, à moi, au ministre et à mes adjoints, dans lesquels ils critiquent l'INTEFP,* observe-t-il. *Mais le jury est souverain et indépendant de l'INTEFP. »*

Sollicité pour annuler l'exclusion des trois élèves, le ministère refuse de se prononcer sur le fond et assure que le jury n'a reçu aucune instruction. Sauf à démontrer un vice de forme dans le déroulement des épreuves, le ministère n'entend pas revenir sur la décision d'un jury souverain, de crainte de créer un précédent préjudiciable à l'ensemble des fonctionnaires recrutés sur concours. Dans l'entourage de Mme Guigou, on juge inévitable la *« judiciarisation »* de l'affaire, M. Dechoz s'apprêtant à déposer un recours contre la décision du jury de l'IGAS.

Alexandre Garcia

ROBERT BADINTER

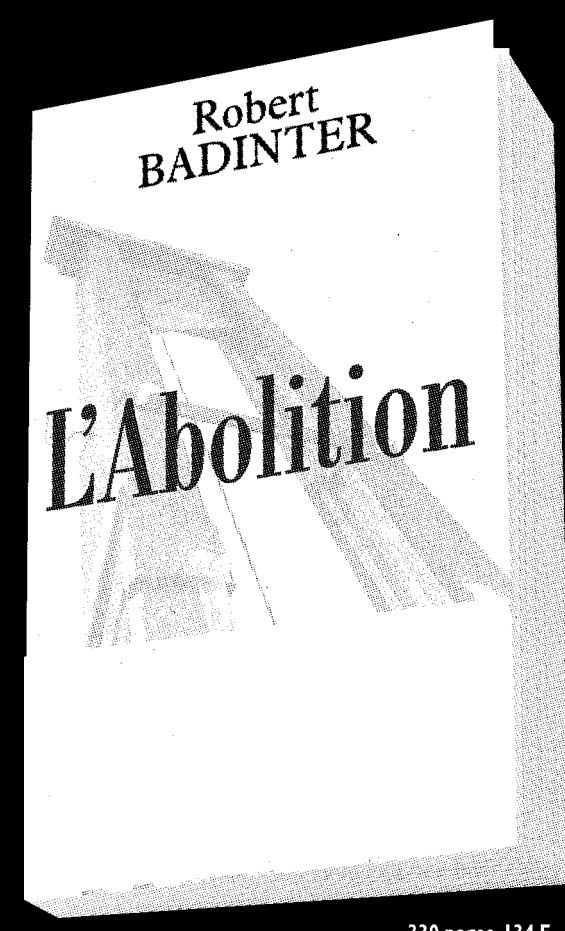

330 pages, 134 F

"L'abolition pure, simple et définitive."
VICTOR HUGO

FAYARD
www.editions-fayard.fr

Le Haut Comité au logement préconise un renforcement des actions vers les déshérités

Le rapport annuel a été remis mardi 14 novembre à Jacques Chirac

Dans son rapport annuel, le Haut Comité pour le logement des plus défavorisés dresse un bilan *« encourageant »* des mesures de prévention contre les expulsions prises en 1998. Il pointe les insuffisances de la *« mise en œuvre du droit au logement »* et déplore le retard pris dans l'instauration de l'aide à la médiation locative. Le rapport préconise enfin une série de *« dispositions offensives »* en faveur de ces publics démunis.

LA CROISSANCE revient, le chômage baisse mais les exclus sont toujours là. Martelée depuis plusieurs mois par les associations d'aide aux plus démunis (*Le Monde* du 18 juillet), cette antienne est reprise par le Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées dans le rapport annuel qu'il devait remettre, mardi 14 novembre, à Jacques Chirac. Pour cette instance présidée par Xavier Emmanuelli, les pouvoirs publics doivent renforcer leur action en direction des publics déshérités : la vitalité de notre économie ne résorbera pas toutes les poches de pauvreté enkystées dans le corps social ; en outre, la loi de lutte contre les exclusions, votée en 1998, bute sur des difficultés que le Haut Comité inventorie dans son rapport.

Premier gros dossier : la prévention des expulsions. Les mesures prises en la matière il y a deux ans sont longuement évaluées dans le rapport. Sur ce dispositif, qui encourage la recherche de solutions financières et sociales avant le jugement d'expulsion, les auteurs avancent avec prudence, ne disposant que de données parcellaires, sujettes à des *« interprétations diverses »*. Cela étant, *« les chiffres disponibles pour la fin 1998 et 1999 semblent* (...) *encourageants »*. Ainsi, le nombre de résiliations de bail a sensiblement régressé : 100 554 en 1998 contre 113 440 un an auparavant. *« Même si la prudence s'impose quant à leur interprétation, ces* [statistiques paraissent] *manifester l'impact positif »* de la réforme de 1998.

La diminution du nombre de commandements à quitter les lieux et des demandes de concours de la force publique *« semble confirmer cette évolution »*, souligne le rapport, même si l'intervention effective des forces de l'ordre a été un petit peu plus fréquente en 1999 que deux ans auparavant.

Les services déconcentrés de l'Etat *« se sont généralement bien engagés dans cette réforme »*, souligne le Haut Comité ; toutefois, celui-ci *« s'insurge du fait que des parties de territoire s'affranchissent de la loi »*. Certains conseils généraux répugnent en effet à mobiliser leurs services pour épauler les ménages menacés d'expulsion ; cet immobilisme met en exergue *« les limites de la décentralisation de l'action sociale »*, jugent les auteurs du rapport.

S'agissant de *« la mise en œuvre du droit au logement »*, le Haut Comité relève plusieurs dysfonctionnements. Créés par la loi Besson de 1990 pour aider des familles à se maintenir dans un appartement ou à en trouver un, réformés en 1998, les Fonds de solidarité logement (FSL) ne peuvent pas toujours être sollicités comme la loi le prévoit : *« La possibilité de saisine directe par les usagers n'est respectée qu'à 50 %*, déplore le Haut Comité. *Les services départementaux du FSL doivent s'adapter quitte à modifier ou créer des modalités de soutien au montage du dossier. »*

De même, un tiers des départements ne parviennent pas à statuer dans les deux mois sur les demandes qui leur sont adressées. Il est impératif, exhortent les auteurs du rapport, que les collectivités concernées apportent *« des corrections* (...) *pour répondre à cette exigence »*.

Le Haut Comité regrette également le *« retard dans la mise en œuvre »* de l'aide à la médiation locative accordée aux organismes à but non lucratif qui sous-louent ou gèrent des logements destinés à des personnes défavorisées. Tout avait pourtant été mis en œuvre pour que ce dispositif soit opérationnel au plus vite : décret d'application publié en novembre 1998, lignes de crédits abondées peu après l'adoption de la loi. Malgré cette célérité, *« seuls 37 % des* [financements] *ont été dépensés »*. Le problème s'explique probablement par un contrôle financier tatillon des services déconcentrés de l'Etat. Ces lenteurs sont d'autant plus regrettables, remarque le Haut Comité, que *« plus de 450 organismes et 15 590 logements sont concernés »*.

« DES DISPOSITIONS OFFENSIVES »

Le rapport se conclut par une série de recommandations sur des thématiques très diverses. Il préconise ainsi *« des dispositions offensives »* pour accroître l'offre de grands logements, insuffisante dans les grandes agglomérations. Cette pénurie réserve à bien des familles nombreuses – souvent issues de l'immigration – de terribles conditions d'existence : squats, taudis loués par des marchands de sommeil... Le Haut Comité souhaite également que les pouvoirs publics promeuvent *« le parc privé très social »* en améliorant les avantages fiscaux consentis aux propriétaires qui louent leur logement à très bas prix.

Enfin, suggère-t-il, l'Etat devrait engager un nouveau programme en faveur des personnes défavorisées : celui-ci, propose le Haut Comité, impliquerait par exemple de créer un fonds pour constituer des réserves de terrain dévolues au logement social *« dans des secteurs où le coût du foncier en obère la réalisation »* ; il passerait aussi par l'octroi de moyens financiers supplémentaires *« pour accélérer la restructuration urbaine »* de cités *« dégradées »* ; il commanderait enfin d'ouvrir des *« structures spécialisées dans la grande exclusion »*.

Bertrand Bissuel

Un numéro unique pour les demandes de HLM

Le décret et l'arrêté instituant un numéro unique d'enregistrement des demandes de logements HLM sont parus, le 8 novembre, au *Journal officiel*. Toute personne souhaitant obtenir un logement social pourra, comme avant, adresser sa candidature à un organisme HLM, à la mairie, à un service de l'Etat, à un organisme collecteur du 1% ou à une association d'insertion par le logement, mais son dossier sera désormais centralisé au niveau du département et il portera un numéro d'identification. Le dispositif devrait entrer en vigueur, au plus tard, à partir du 31 mai 2001. Prévu dans le volet logement de la loi sur la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, il vise à accélérer le traitement des demandes, à améliorer la transparence des attributions et à mieux connaître les besoins en logements sociaux.

Le gouvernement mobilise contre les violences sexuelles commises sur les mineurs

Ces atteintes ont augmenté de 25% entre 1995 et 1999

LA PROGRESSION des violences sexuelles à l'encontre des mineurs revêt un caractère *« très préoccupant »*, selon les termes du ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant. Pour tenter de démontrer toute l'attention que son gouvernement porte à cette question, Lionel Jospin a réuni, lundi 13 novembre, un Conseil de sécurité intérieur (CSI) auquel étaient conviés les ministres de l'intérieur, de la justice, de la famille et des affaires sociales.

Les dernières statistiques fournies par le ministère de l'intérieur justifient à elles seules ce premier CSI sur le sujet. Recensées depuis 1995 seulement, les atteintes sexuelles à l'égard des mineurs ont augmenté de 25 % depuis lors (passant de 10 723 faits constatés en 1995 à 13 497 en 1999). En 1999, un tiers des arrêts de cours d'assises condamnant des viols ont concerné des viols commis sur des mineurs. Les mineurs sont de plus en plus souvent impliqués eux-mêmes dans des crimes et délits sexuels (entre 1995 et 1999, le nombre de mineurs mis en cause pour viol ont augmenté de 25 %, ceux qui ont commis des agressions sexuelles ont progressé de 84 %), et les phénomènes d'agressions sexuelles en bande ne cessent de prendre de l'ampleur. Or le taux d'élucidation des viols commis sur les mineurs est, pour la première fois depuis cinq ans, passé en 1999 sous les 90 %.

Aussi était-il temps, selon Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille et à l'enfance, d'*« affirmer que la protection de l'enfance contre les agressions sexuelles est devenue une politique que l'Etat prend vraiment en charge, et qui fait l'objet d'une nouvelle dynamique interministérielle »*. Après la loi du 17 juin 1998 sur la prévention et la répression des infractions sexuelles, dont le CSI a permis de dresser un premier bilan, il s'agissait d'*« envisager des mesures complémentaires face à cette masse de délits malheureusement en progression »*, a déploré Daniel Vaillant.

HARMONISER LES CIRCUITS

Une grande partie d'entre elles avait été annoncée le 26 septembre (*Le Monde* du 26 septembre) par Ségolène Royal, lors de la journée nationale sur la maltraitance. Il s'agissait déjà de renforcer l'aide à la parentalité et les moyens de la pédopsychiatrie, de créer une cellule d'écoute spécialisée au sein du Snatem (le numéro 119) pour les victimes de sévices en institution, et de protéger les travailleurs sociaux dénonçant des faits de maltraitance. Le CSI a permis de compléter la liste des actions entreprises ou envisagées : les préfets seront, par exemple, mobilisés pour créer et animer dans chaque département un groupe de coordination réunissant les différents services de l'Etat.

Les circuits de signalement à la justice des mineurs victimes seront harmonisés dans tous les départements. Une campagne nationale de sensibilisation sera lancée en 2001. Le contrôle des embauches dans les secteurs d'activité liés à l'enfance sera renforcé. L'accueil des mineurs victimes d'abus sexuels sera amélioré à l'hôpital (policiers et magistrats se déplaceront et recueilleront en une seule fois le témoignage des enfants). Un groupe de travail sera mis en place à la chancellerie sur le traitement judiciaire des infractions sexuelles facilitées par Internet...

Pascale Krémer

Ecartant preuves et anciens aveux, Boualem Bensaïd nie sa participation à l'attentat raté contre un TGV

« Quand on mène un combat, on ne va pas passer à la reconnaissance », explique-t-il

Au procès de Boualem Bensaïd et Karim Koussa, deux islamistes accusés d'avoir participé à une série d'actions violentes en 1995, la cour d'assises de Paris a examiné, lundi 13 octobre, la tentative d'attentat commise contre le TGV Lyon-Paris, près de Cailloux-sur-Fontaines (Rhône). Malgré ses aveux passés devant les policiers et le juge, à l'époque, et les preuves matérielles, Boualem Bensaïd se dit « innocent ».

BOUALEM BENSAÏD n'a *« rien à dire »*, il se dit *« innocent »*. Devant la cour d'assises de Paris, où il comparaît avec Karim Koussa pour une série d'actions violentes commises en 1995, celui que l'accusation présente comme le chef opérationnel des réseaux islamistes sévissant en France à l'époque conteste toute implication dans la tentative d'attentat commise le 26 août 1995, contre le TGV Lyon-Paris, à hauteur de Cailloux-sur Fontaines (Rhône). Il est le seul suspect renvoyé dans cette affaire. Egalement soupçonné d'avoir participé à cette tentative d'attentat, Khaled Kelkal, considéré comme le chef de la branche lyonnaise du réseau, a été tué par des gendarmes, le 29 septembre 1995, dans le bois du col de Malval, près de Lyon.

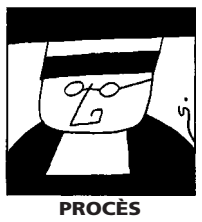
PROCÈS

Boualem Bensaïd se dit étranger à l'affaire du TGV. Pourtant, après son arrestation, en novembre 1995, il était passé à des aveux circonstanciés. La veille de l'attentat, il aurait retrouvé Khaled Kelkal et Karim Koussa dans un campement improvisé dans un bois de la campagne lyonnaise. Là, il aurait, avec Khaled Kelkal, assemblé l'engin explosif. *« Avant, j'étais au courant de la technique, mais pas encore de la pratique »*, précisait-il aux policiers lors de sa garde à vue. En fin d'après-midi, le trio se serait rendu, à bord d'un véhicule volé, sur les lieux repérés quelques jours plus tôt par Kelkal. Avec ce dernier, Boualem Bensaïd aurait déposé l'engin meurtrier près des rails pendant que Karim Koussa faisait le guet près de la voiture. La bombe – une bouteille de butane de treize kilos remplie de poudre noire, de chlorate de soude, et de sept kilos de mitraille —, devait exploser au passage du dernier TGV en partance pour Paris, vers 23 h 50. Le fil de pêche tendu au milieu de la voie, qui devait servir à déclencher l'engin, a été arraché par le train et le système de mise à feu n'a pas fonctionné.

Confronté à ses aveux, Boualem Bensaïd maintient qu'il n'est pour rien dans l'affaire. *« C'est la police judiciaire qui tape ce qu'elle veut sur les procès-verbaux d'audition »*, lance-t-il, avant d'évoquer les conditions de sa garde à vue, dont témoignent les constatations médicales faisant état d'ecchymoses sur son visage. *« Vous les avez pourtant signés, vos aveux »*, indique la présidente Martine Varin. *« On nous en a mis plein la gueule*, se défend l'accusé. *On est obligé de signer n'importe quoi, n'importe comment. Le récit des PV est tellement bien fait, on pourrait en faire un film. »*

RUBAN ADHÉSIF

Reste que, devant le juge d'instruction, Boualem Bensaïd a confirmé en tout point ses déclarations, se présentant comme *« un membre du GIA* [Groupe islamique armé]*, venu en France pour participer à certains attentats ». « Pour le GIA, les attentats sont un moyen de mener une lutte, une résistance*, précise aujourd'hui l'accusé. *Moi, en tant que moudjahidine, je suis quelqu'un qui défend sa religion. La question n'est pas de savoir si je suis venu en France pour faire ou ne pas faire des attentats. »* L'avocat général, Gino Necchi, intervient : *« Vous êtes donc un combattant sans combat, un acteur sans action ». « Quand on mène un combat, on n'a pas à passer à la reconnaissance, sinon le combat ne peut pas durer*, indique Boualem Bensaïd. *C'est l'évidence, le GIA a revendiqué des attentats, mais moi, je ne vais pas vous raconter ma vie, je mène un combat et j'essaye qu'il dure le plus longtemps possible. »* Personne dans le prétoire ne relève cet aveu à peine voilé. Les dénégations de l'accusé sont d'autant moins crédibles que le dossier comporte un élément de preuve difficilement contestable : un ruban adhésif retrouvé sur l'engin explosif portait son empreinte digitale. Devant la cour, Boualem Bensaïd tente encore de jeter le doute. *« Cette pièce à conviction a été détruite »*, précise-t-il, en faisant référence à un incendie qui, en 1999, a brûlé une partie des scellés du dossier au Palais de justice de Paris. Vendredi 10 novembre, les experts de la police scientifique avaient néanmoins été formels : les seules empreintes retrouvées sur l'engin explosif étaient celles de Khaled Kelkal et Boualem Bensaïd.

Acacio Pereira

Les fédérations musulmanes fixeront une date unique pour le début du ramadan

Le jeûne débuterait dans la nuit du 26 novembre

TROIS parmi les principales fédérations de musulmans devraient se réunir, samedi 25 novembre, pour décider du début officiel du mois du ramadan. Des délégués de la Grande Mosquée de Paris, de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) et de la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF) se rencontreront ce jour-là, à 17 heures, à la Mosquée de Paris, pour déterminer la date et l'heure de l'apparition de la nouvelle lune, qui détermine le commencement du mois du jeûne pour les musulmans et devrait se situer cette année dans la nuit du 26 au 27 novembre. Ils devraient diffuser à partir de 18 heures un communiqué informant les fidèles de leur décision.

Depuis plusieurs années, les fédérations musulmanes ne parviennent pas à se mettre d'accord sur le début du ramadan. Le mois du jeûne débute en principe lorsque la nouvelle lune est visible à l'œil nu. Mais cette observation n'étant pas toujours possible, ce sont les responsables musulmans qui informent les croyants de la date et de l'heure, en se fondant sur les calculs des observatoires. En France, la Mosquée de Paris affirme utiliser les données transmises par ceux d'Aniane (Hérault), de Paris, de Bruxelles et de Cologne.

De son côté, l'UOIF se félicite de cette initiative commune : *« Du point de vue de l'organisation du culte musulman France, cette décision commune est non seulement positive, mais aussi nécessaire »*, affirme Fouad Alaoui, secrétaire général. *« Nous souhaitons qu'à l'avenir les autres dates du calendrier musulman puissent être fixées de la même façon. »* L'UOIF, la FNMF et la Mosquée de Paris participent à la consultation sur l'islam de France, lancée par le ministère de l'intérieur pour organiser le culte musulman.

Malgré cette initiative, il est vraisemblable que la décision ne sera pas suivie unanimement : beaucoup de musulmans équipés de paraboles reçoivent des chaînes étrangères et retiennent la date du ramadan déterminée dans leur pays d'origine.

Xavier Ternisien

L'ancien n°2 d'ETA s'échappe de sa résidence surveillée

ALBERTO LOPEZ DE LA CALLE GAUNA, l'ancien numéro deux présumé d'ETA, s'est échappé dimanche vers 3 heures du matin de l'hôtel d'Aubusson (Creuse), où il était placé en résidence surveillée depuis le mois de juillet, sous la garde d'au moins quatre policiers. Il a quitté sa chambre par la fenêtre, grâce à une corde fabriquée avec ses draps. La gendarmerie a lancé des recherches, mais Alberto Lopez de la Calle n'est pas considéré comme *« évadé ou en fuite »*, précise la préfecture de la Creuse. Il faisait l'objet d'une mesure administrative d'assignation à résidence, et était *« en théorie libre de ses mouvements, puisqu'il avait purgé sa peine de sept ans en France et avait fait appel de la décision concernant son expulsion »*.

Un ancien employé de McDonald's devant le tribunal des prud'hommes

LE TRIBUNAL des prud'hommes d'Albi a examiné, lundi 13 novembre, l'affaire Rémi Millet, ce jeune Albigeois, ancien employé de McDonald's, qui se dit victime d'un licenciement abusif pour avoir donné gratuitement à manger à une mendiante. L'avocat de la défense, Me Laurent Seyte, a rappelé aux juges prud'homaux qu'il ne s'agissait pas *« de juger la société McDonald's ou une enseigne »*, mais de se prononcer sur une procédure de licenciement qui repose *« sur une cause réelle et sérieuse »*, faisant notamment référence au non-respect de la « politique repas » de l'entreprise, aux absences répétées à son poste de travail et à son refus, à deux reprises, d'aller retirer les lettres recommandées pour l'entretien préalable de licenciement.
De son côté, Me Mireille Servières, l'avocate de Rémi Millet, a défendu ce *« geste de grande humilité d'un jeune qui a connu la galère »*, demandant que le licenciement soit déclaré irrégulier et abusif. Elle a réclamé douze mois de salaire de dommages et intérêts pour son client.
Décision le 24 janvier 2001. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : le juge d'instruction chargé de l'affaire des disparus de Mourmelon (Marne) a notifié la fin de l'instruction,** lundi 13 novembre, aux parties civiles et au défenseur de l'ex-adjudant chef Pierre Chanal. Cette décision met un terme à plus de vingt ans d'instruction. La chambre d'accusation de la cour d'appel de Reims est désormais susceptible de renvoyer M.Chanal devant les assises pour y répondre de l'assassinat de huit jeunes gens. Me André Buffard, avocat de M.Chanal, a déclaré qu'il allait *« mettre à profit le délai de vingt jours dont* [il] *dispose pour soulever les nullités de procédures qui* [lui] *permettront de demander un non-lieu général sur les huit disparitions »*.

■ **Le mouvement de grève des avocats a été très suivi** lundi 13 novembre sauf à Lyon, chaque barreau définissant sa propre stratégie pour réclamer une augmentation de l'aide juridictionnelle (*Le Monde* du 13 novembre). Les avocats ont, pour certains, cessé complètement le travail, d'autres observent une grève du zèle, parfois pour la semaine.

■ **La cour d'appel de Caen a condamné lundi 13 novembre à un mois de prison avec sursis des parents d'élèves** poursuivis pour avoir insulté le directeur d'une école de Mondeville (Calvados) et l'institutrice de leur enfant, à laquelle ils reprochaient des brimades.

■ **TERRORISME : sept membres présumés de l'organisation d'extrême gauche espagnole Grapo** (Groupes de résistance antifasciste du 1er octobre) ont été mis en examen et écroués, lundi 13 novembre, par le juge Jean-Louis Bruguière. Parmi elles figure en particulier Manuel Pérez Martinez, 56 ans, fondateur historique de l'organisation (*Le Monde* du 11 novembre).

■ **VIOLENCE : deux adolescents ont été présentés au parquet d'Evry (Essonne)**, lundi 13 novembre, qui a ouvert une information judiciaire pour *« assassinat »* après la mort de Romuald, 14 ans, tué d'une décharge de chevrotines, le 8 novembre, à Courcouronnes. Interpellés samedi, les deux garçons, âgés de 13 ans et demi et 17 ans, fréquentent la bande du quartier des Aunettes, à Evry, en rivalité avec celle du Canal, à Courcouronnes, d'où était originaire la jeune victime.

■ **FONCTION PUBLIQUE : les fédérations de fonctionnaires CGT, FO et FSU** ont appelé, lundi 13 novembre, les personnels de la fonction publique à une *« journée nationale d'actions diversifiées (délégations, rassemblements, manifestations) »* le 21 novembre, date d'ouverture des négociations salariales dans la fonction publique. Les trois organisations réclament une *« forte progression du pouvoir d'achat »*.

Ile-de-France : la géothermie en toute discrétion

C'est au début des années 80 qu'on a commencé à exploiter le potentiel souterrain francilien. Dans le Val-de-Marne, deux centrales alimentent en chaleur et en eau chaude, depuis 1985, les communes de Chevilly-Larue et de L'Haÿ-les-Roses

DANS la petite salle de travail de la centrale géothermique de Chevilly-Larue, ils sont là, le calepin sagement posé devant eux et le stylo à la main, ne perdant pas une parole du conférencier. La quinzaine de femmes et d'hommes de la section senior – pour leur majorité des retraités – de l'Association des jeunes amis de la science (AJAS), qui ont fait le déplacement vers cette petite commune du Val-de-Marne malgré le temps maussade de novembre, veulent tout savoir sur la géothermie et ses applications concrètes dans le monde et en France. Les énergies renouvelables, ils semblent tous pour, et on les sent frémir et prendre parti, en leur for intérieur, comme des collégiens, lorsque l'orateur, Jean Lemale, ingénieur à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), relève les nombreuses difficultés auxquelles la géothermie se heurte pour assurer son développement : absence de réelle volonté politique, lourdeur des taxes, investissement de départ très pesant qui ne peut être amorti qu'à long terme, hostilité du puissant lobby de l'électricité...

« La France est considérée comme pionnière en matière d'utilisation de la géothermie à grande échelle pour le chauffage des habitations. Plus de 200 000 équivalents-logements sont actuellement raccordés à des réseaux de chaleur utilisant prioritairement l'énergie géothermique. Avec une production de l'ordre de 200 000 tonnes équivalent pétrole (tep) par an, la contribution de la géothermie au bilan énergétique national se situe aujourd'hui bien avant celle des énergies solaire et éolienne, et on peut la considérer comme la moins chère pour éviter l'émission de gaz carbonique », explique M. Lemale. *« La géothermie possède, en effet, l'avantage d'être une énergie propre qui n'émet pas ou peu de polluants et qui peut se substituer avantageusement à des énergies polluantes, notamment en milieu urbain dense, comme la région parisienne, où elle s'intègre parfaitement »*, souligne-t-il encore.

Il est vrai que la centrale géothermique de Chevilly-Larue se fond bien dans le paysage. Discrète et proprette avec ses deux corps de bâtiment blanc et bleu d'un étage qui jouxtent, sur un terrain d'à peine 500 mètres carrés clôturé de grillage et d'une volée de jeunes arbres, le groupe scolaire Pierre-et-Marie-Curie, à deux pas de la ZAC Petite-Bretagne, la centrale, entièrement automatisée, peut passer inaperçue. D'ailleurs, par ici, beaucoup ignorent quelle est l'énergie utilisée pour leur chauffage. Et pourtant, elle alimente en chaleur et en eau chaude sanitaire environ 80 % de la population locale.

MISE EN SERVICE EN 1985

L'histoire commence en 1983, lorsqu'une étude conduite conjointement par la mission Géothermie et géochaleur estime intéressante et rentable l'exploitation de la géothermie sur le site des communes limitrophes de Chevilly-Larue (16 341 habitants) et de L'Haÿ-les-Roses (29 746 habitants). Les élus des deux municipalités s'enthousiasment pour le projet et créent l'année suivante un syndicat intercommunal. Deux doublets sont forés et interconnectés, ce qui constitue une première. Ce réseau de chaleur géothermique devient, avec ses 65 km de tuyauterie et ses deux centrales d'une puissance de 75 MW, distantes de 2,5 km, le plus grand d'Europe. La mise en service a eu lieu en 1985.

Le doublet est une opération qui comprend un puits de production (pompage de l'eau) et un puits de réinjection. Elle s'avère nécessaire quand l'eau géothermale est corrosive – comme l'eau du Dogger, principal aquifère du Bassin parisien, entre 1 500 et 2 000 mètres de profondeur – et ne peut être distribuée directement dans le réseau de chauffage urbain ni être rejetée dans la nature. Chaque doublet alimente une boucle d'eau géothermale (73 °C environ) qui réchauffe un réseau principal (boucle de liaison). L'eau de ce réseau est portée à 100 °C, par des chaudières d'appoint au fioul et au gaz. Les deux réseaux se rejoignent en un « point de mélange » et alimentent le réseau de distribution. Par ailleurs, l'utilisation en « cascades », c'est-à-dire à l'aide d'un réseau multitube permet la circulation de l'eau à des températures différentes.

« Grâce au chauffage urbain géothermique, les deux communes économisent annuellement 10 000 tep, réduisent de 3 000 tonnes l'émission de CO_2 et la pollution générée par mille camions de livraison de fioul », souligne avec satisfaction Philippe Andrès, directeur général de la Semhach, la société d'économie mixte gérant les deux centrales, qui ne cache pas, cependant, les difficultés pour équilibrer son budget (32,5 millions de francs de recettes par an). Pour réduire ses coûts, la Semhach a mis en service, à la fin des années 90, une centrale de cogénération d'électricité et de chaleur, couplée avec la géothermie : l'électricité produite par des moteurs à gaz alimente la centrale de L'Haÿ-les-Roses. L'excédent d'énergie est revendu à EDF.

Malgré ces difficultés, la Semhach envisage l'avenir avec optimisme. *« Nous sommes de nouveau en situation d'être compétitifs »*, assure M. Andrès, qui parle même d'extension du réseau pour dépasser le chiffre de 14 500 équivalents-logements actuellement desservis. Du reste, sur les 74 opérations existant en 1986 – 54 dans le Bassin parisien, 15 dans le bassin aquitain et 5 dans d'autres régions – qui alimentaient en chaleur et en eau chaude 200 000 équivalents-logements, économisant 170 000 tep et évitant l'émission de 650 000 tonnes de CO_2, 61 sont toujours fonctionnelles. Dont 41 en Ile-de-France sur les 54 initiales, faisant de cette région la première d'Europe du point de vue de l'utilisation de la géothermie pour le chauffage des logements. Un bon bilan, estime M. Lemale, pour qui la filière est en passe de remporter sa première bataille : celle de sa reconnaissance. Et ce géothermiste convaincu de se prendre à rêver : *« On pourrait, en Brie, l'endroit le plus chaud du Bassin parisien, utiliser l'énergie de l'eau géothermale pour cultiver fruits, légumes, fleurs sous d'immenses serres, au lieu d'y favoriser la culture intensive, qui pollue sol et sous-sol. »*

Ali Habib

PROCHAIN ARTICLE : La biomasse

Des réserves importantes non utlisées

LES RESSOURCES GÉOTHERMIQUES ET LEUR CADRE GÉOLOGIQUE

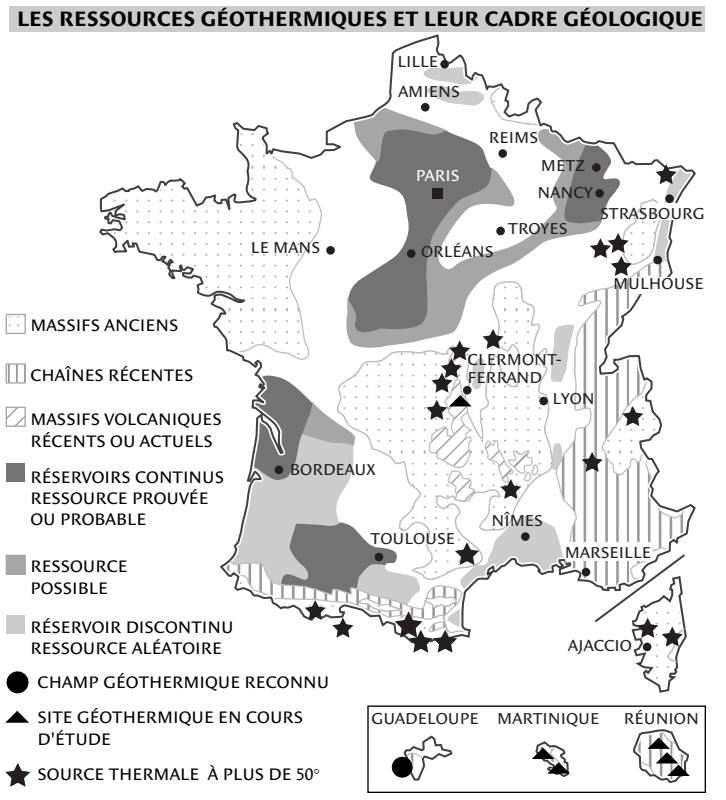

SOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLES DANS L'UE EN 1997

GÉOTHERMIE — en milliers de **tonnes équivalent pétrole**

ITALIE	2 611	BELGIQUE	2	IRLANDE	0
FRANCE	131	GRÈCE	2	LUXEMBOURG	0
PORTUGAL	45	DANEMARK	1	PAYS-BAS	0
ALLEMAGNE	10	ROYAUME-UNI	1	SUÈDE	0
ESPAGNE	7	FINLANDE	0	**TOTAL UE**	**2 810**

Source : Ademe/EU Annual Energy Review 1999

La Maison de la Radio, pionnière de l'énergie

Depuis 1963, la Maison de la Radio (Paris, 16e), quelque 100 000 mètres carrés, se chauffe avec la chaleur de la terre ! Plus de trois décennies après, ce que les spécialistes considèrent comme la première centrale géothermique basse énergie française, chauffage/climatisation, reste toujours aussi performante. Un forage de 600 mètres de profondeur part des entrailles de la Maison ronde pour puiser l'eau de l'aquifère de l'Albien à une température de 27 °C et à raison de 200 m³/h. Cette eau cède 20 °C à la centrale de chauffe sur son passage et est rejetée à 7 °C dans les égouts de la ville. L'énergie géothermique n'est utilisée qu'en hiver, en appoint au système de chauffage de base. Ce dernier utilise, selon le principe de la pompe à chaleur, l'énorme chaleur dégagée par l'activité dans les studios d'enregistrement – projecteurs, matériel électronique, etc. – pour chauffer (l'hiver) ou rafraîchir (l'été) l'ensemble du bâtiment.

Reykjavik, royaume de l'alimentation naturelle

REYKJAVIK
de notre correspondant

De petites maisons de bois, disséminées dans le quartier de Laugarnes, au cœur de Reykjavik, abritent des stations de pompage. L'eau sortie de terre à plus de 100 degrés est d'abord mélangée à de l'eau froide. Des conduites enterrées l'acheminent aux habitants. Elle conserve encore une légère odeur de soufre, même si elle n'en contient aucun germe, et elle n'est pas chlorée. Les habitants des nouveaux quartiers ont plus de chance encore : leur eau chaude n'a aucune odeur. C'est de l'eau froide chauffée à la centrale géothermique de Nesjavellir, par de la vapeur d'eau puisée à 2 200 mètres de profondeur et qui sort en rugissant à 380 degrés à 25 kilomètres environ de la capitale islandaise.

L'habitant de Reykjavik l'utilisera pour chauffer sa maison hiver comme été (moyenne des températures de juillet : 10 degrés) ; il y prendra son bain, et l'utilisera en cuisine pour bouillir le poisson et les légumes. Cette eau qui entre à 85 degrés et sort à 35 degrés effectue un dernier tour de piste en serpentant sous le sol de la cave ou à la sortie du garage. Ayant en effet payé la somme de 62 couronnes (8,50 francs) le mètre cube, le citoyen cherche à rentabiliser les calories. Les ministères et les banques font don à la ville de l'eau tiède qu'ils rejettent pour chauffer les rues du centre historique.

Commencée à Reykjavik il y a soixante-dix ans, l'alimentation en eau chaude du pays touche aujourd'hui la presque totalité de la population. Une famille de quatre personnes consomme en moyenne 1 250 litres d'eau chaude par jour. L'eau des sources chaudes est riche en minéraux. Dans la péninsule de Reykjanes, celle qui est rejetée par une centrale géothermique dépose au fond d'un lac artificiel situé dans un somptueux décor de laves une boue bleutée onctueuse où l'on se baigne toute l'année. Baptisé le « Lagon bleu », l'endroit attire ceux qui souffrent de rhumatismes ou de psoriasis, mais aussi les touristes.

UNE PISCINE PAR QUARTIER

Les geysers sont la manifestation la plus spectaculaire de l'intense activité volcanique du pays. Mais l'eau chaude, en Islande, est partout. Sur la crête médiane atlantique qui traverse le pays, bien sûr, mais aussi dans les paysages de campagne les plus sereins, et même sous les glaciers, provoquant parfois des débâcles spectaculaires. Un panache de fumée, dans la campagne, annonce la présence d'une source chaude à côté d'une ferme.

C'est le Viking Ingolfur Arnason qui, intrigué par les vapeurs qui s'échappaient du sol, a baptisé Reykjavik – « baie des fumées » – le site de l'actuelle capitale. Et Reykjavik la mal nommée tira très tôt parti de ses ressources naturelles. Les femmes lavaient le linge dans des lavoirs d'eau chaude et faisaient cuire le pain de seigle à l'étuvée en enfouissant sous la terre brûlante des boules de pâte dans des moules étanches.

Dans le Reykjavik d'aujourd'hui il y a une piscine dans chaque quartier, où chacun trouve un jacuzzi à sa convenance (les plus chauds atteignent 45 degrés). On y échange les derniers ragots, ils sont le Café du commerce de l'Islande, des lieux conviviaux où l'on peut rester des heures en oubliant la rudesse du climat.

Gérard Lemarquis

Un énorme stock de chaleur propre

IL EST CERTAIN que la géothermie – exploitation de la chaleur stockée depuis des millions d'années dans l'écorce terrestre – est l'une des premières énergies renouvelables « pratiquées » par l'homme. Ainsi, les traces d'utilisation d'eau chaude naturelle remontent à plus de dix mille ans avant notre ère. De même, beaucoup de vestiges qui sont arrivés jusqu'à nous témoignent que les empires romains, chinois ou ottomans utilisaient, déjà avec une certaine efficacité, les ressources thermiques de la Terre à travers de nombreuses exploitations.

La première utilisation connue de la géothermie en France date du XIVe siècle : à Chaudes-Aigues – la bien nommée –, dans le Cantal, les archives font mention d'un réseau qui distribuait, dès 1330, l'eau géothermale à quelques maisons et pour laquelle le seigneur des lieux touchait une rémunération. Si la géothermie a été « redécouverte » à la fin du XIXe siècle, ce n'est que dans les années 80 , après le second choc pétrolier, qu'elle s'est vraiment développée au niveau industriel, en particulier – et pour des raisons purement géologiques – dans les bassins parisien et aquitain. Après une période noire due à des difficultés techniques, financières et économiques, la filière semble prête à reprendre un second souffle.

La géothermie offre un stock global de chaleur considérable : les ressources classiques reconnues représentent, en effet, 60 milliards de tonnes d'équivalent pétrole (TEP) ; les ressources potentielles sont évaluées, elles, à quelque 700 milliards de TEP. L'extraction de cette chaleur n'est possible que lorsque les formations géologiques du sous-sol contiennent des nappes d'eau, une eau généralement associée à des gaz dissous et à des sels minéraux qui peut être captée par des forages. On véhicule ainsi la chaleur emmagasinée vers la surface pour l'exploiter.

Les spécialistes préfèrent parler de plusieurs types de géothermie :

– la *« géothermie très basse énergie »,* qui s'applique aux nappes d'une profondeur inférieure à 100 mètres et à faible niveau de température (moins de 30 °C). Elle assure le chauffage et/ou la climatisation des locaux après élévation de sa température avec une pompe à chaleur (PAC) ;

– la *« géothermie basse énergie »* exploite des aquifères dont la température est comprise entre 30 °C et 100 °C. C'est la plus utilisée : chauffage urbain, serres, utilisation de la chaleur dans des procédés industriels, thermalisme, balnéothérapie, etc. La filière géothermique basse énergie française fait référence ;

– les *« géothermies moyenne énergie »* (entre 90 °C et 180 °C) et *« haute énergie »* (entre 220 °C et 350 °C) permettent, elles, de valoriser les ressources géothermales en produisant de l'électricité. En l'absence de ressources exploitables en France métropolitaine, cette filière n'a pas connu de développement réel ;

– enfin, la *« géothermie profonde »* des roches peu ou pas perméables (roches chaudes sèches) utilise une technique encore expérimentale : on augmente la perméabilité des roches par fracturation hydraulique, puis on injecte de l'eau qui, ainsi réchauffée, est récupérée pour produire de l'électricité ou du chauffage. La France participe au programme européen de recherche (accord franco-allemand de 1987), dont le site d'expérimentation se trouve à Soultz-sous-forêts (Alsace). Les premières réalisations industrielles et commerciales de géothermie profonde sont attendues vers 2010-2020.

A. H.

★ Sources : *La Géothermie, une énergie d'avenir*, Jean Lemale (Ademe), Florence Jaudin (BRGM), édité par l'Arene-IDF. *Systèmes solaires*, spécial géothermie, juillet-août 1995.

Le Monde — Nord Sud EXPORT

CONVERSIONS DE CRÉANCES «CLUB DE PARIS»

ou comment maîtriser ce mode de financement des investissements à l'étranger

MERCREDI 29 NOVEMBRE À PARIS

Nord Sud Export en association avec *Le Monde* convie les hommes d'affaires à un petit déjeuner de travail consacré à l'expérience passée et aux perspectives des conversions de créances détenues par les créanciers publics du Club de Paris.

Après la Pologne, l'Egypte, la Jordanie et surtout le **Maroc,** dont les créances ont été en bonne partie converties, c'est au tour des dettes de l'**Algérie** en attendant peut-être celles de la Russie de faire l'objet de cette procédure.

Les abandons de créance sur les Pays pauvres très endettés (PPTE) prennent aussi la forme d'une conversion en projets sociaux dont les « parts locales » intéresseront notamment les investisseurs français en Afrique.

Réunion organisée avec les **directions du Trésor français et marocain,** la **COFACE** et l'**AFD,** un représentant de la **Douma** et le concours de banquiers spécialistes et d'industriels expérimentés.

Ne passez pas à côté d'une incitation pour investir à l'étranger !

Programme et inscriptions auprès de :
Christelle TORRES

NORD SUD EXPORT
Tél. : 01-42-01-12-08 - FAX : 01-42-01-28-76
E-mail : *nse@lemonde.fr*

ANYWAY.com

VOLS ALLER/RETOUR*
Taxes aéroport comprises

ATLANTA	@ 2145F	MADRID	@ 860F
BOSTON	@ 2015F	MARRAKECH	@ 1390F
CHICAGO	@ 2145F	NEW YORK	@ 2010F
DJERBA	@ 1490F	PHILADELPHIE	@ 2035F
FORT DE FRANCE	@ 2790F	PORTO	@ 1370F
LISBONNE	@ 1390F	TENERIFE	@ 1790F

* Prix par personne à partir de, susceptible de changement sans préavis. Pour la validité, nous consulter.
** 0,99F /min , ***2,23F/min

www.anyway.com
0 803 008 008 - 3615 ANYWAY***

cadran solaire

Anyway Lic 075960011, RCS Paris B391482452, Caution Bancaire Banque de Baecque de Beau, ARCP : Générali Assurance et APS

DISPARITIONS

Jean-Marie Tillard

Un théologien de l'œcuménisme, fils spirituel du Père Congar

LE PÈRE Jean-Marie Tillard, théologien dominicain, expert de l'œcuménisme à Genève, est mort lundi 13 novembre à Ottawa, des suites d'une longue maladie.

Né le 2 septembre 1927 à Saint-Pierre-et-Miquelon, Jean-Marie Tillard, qui fut l'élève du Père Yves Congar à la faculté de théologie dominicaine du Saulchoir, n'aura cessé de jeter des ponts entre la France et le Canada et entre les diverses confessions chrétiennes. A partir de 1957, après des études de théologie à Ottawa, il enseigne à l'Université Laval de Québec et, lors des deux conciles Vatican II (1962-1965), il est le principal expert de l'épiscopat canadien.

Bon spécialiste de la vie religieuse, de l'Orient et de l'orthodoxie, c'est toutefois dans le dialogue théologique entre les Eglises séparées que Jean-Marie Tillard donnera toute sa mesure. Dès 1969, il entre à la Commission internationale anglicane-catholique (ARCIC), puis devient, en 1978, vice-président de Foi et Constitution, le département théologique du Conseil œcuménique des Eglises (COE) de Genève, la seule instance du COE où l'Eglise catholique est pleinement partie prenante. A ce titre, il participe à la plupart des assemblées du COE dont la dernière à Harare (Zimbabwe) en décembre 1998.

Prestigieux héritier du Père Congar, l'auteur du fameux ouvrage *Chrétiens désunis* mis à l'index par Pie XII, le Père Tillard écrit des livres comme *Eglise d'Eglises* (1987) ou *Ecclésiologie de communion et catholicité* (1995), qui lui vaudront dans les milieux œcuméniques sa réputation de pionnier et quelques ennuis avec Rome. Dans *L'Evêque de Rome* (1982), cet homme au franc-parler met en cause la primauté de juridiction du pape, obstacle à la réconciliation entre Eglises séparées. Son modèle œcuménique est l'autonomie de juridiction des Eglises locales, celles-ci gardant des relations privilégiées avec l'évêque de Rome.

En 1995, Jean-Marie Tillard prend sa part à la rédaction de l'encyclique œcuménique de Jean Paul II *Ut unum sint* et se félicite de la proposition faite par le pape lui-même d'une réflexion sur l'*« exercice »* de la primauté de l'évêque de Rome. Avant, il aura été l'un des principaux rédacteurs des rapports de la Commission internationale anglicane-catholique et du document « Baptême, Eucharistie, Ministère », du Conseil œcuménique de Genève, qui auront été autant de pas vers le rapprochement. Mais les derniers mois de sa vie ont été assombris par des initiatives romaines, interprétées par le Père Tillard comme des *« retours à la case départ »* sur la route œcuménique : la déclaration *Dominus Iesus* du cardinal Ratzinger, le 5 septembre 2000, et la récente « note confidentielle » condamnant l'usage de l'expression *« Eglises-sœurs »* que Jean-Marie Tillard avait trouvée pour qualifier en particulier les Eglises orthodoxes.

Henri Tincq

■ **MGR JEAN BERNARD,** ancien évêque de Nancy et Toul, est mort samedi 11 novembre à Villers-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle). Né le 3 mai 1916 à Béziers (Hérault), sous-lieutenant en 1936, Jean Bernard démissionne de l'école militaire de Saint-Cyr pour entrer au séminaire des Carmes à Paris. Il poursuit ses études de théologie en Allemagne... dans les camps d'officiers où il est prisonnier à partir de juin 1940. Ordonné prêtre à la fin de la guerre à Montpellier, il exerce son ministère dans son diocèse de l'Hérault, avant d'être nommé en 1967 évêque auxiliaire de Mgr Lallier, archevêque de Besançon. Mgr Jean Bernard est promu évêque de Nancy, le 11 décembre 1971, par le pape Paul VI. Très attaché aux Lorrains, il a suivi de près les luttes sociales dans le secteur de la sidérurgie et célébré la messe de Noël en 1978 parmi les chômeurs de Longwy : *« Tout un peuple ici proclame sa volonté de vivre*, lance t-il, *et cela rejoint la volonté de Dieu »*. Mgr Jean Bernard a occupé des fonctions importantes dans la conférence des évêques, au Conseil permanent, en 1974 à la tête de la commission des milieux indépendants, puis de la commission de l'opinion publique. Le 10 octobre 1988, il a reçu à Nancy Jean Paul II. Il s'était retiré en 1991.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 11 novembre sont publiés :

● **Emprunts russes :** un décret précisant les modalités d'indemnisation des porteurs d'emprunts russes.

● **Finances :** deux décrets soumettant l'Institut français de la mode et le Comité national pour le développement du bois au contrôle économique et financier de l'Etat.

● **Agriculture :** une ordonnance relative aux parties législatives des livres VII et IX et à la mise à jour des parties législatives des livres I, III et VI du code rural.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Claude et **Jean-Louis GÉRARD**
ont la joie d'annoncer la naissance de leur petit-fils

Léo,

le 12 novembre 2000,
au foyer de
Véronique et **Christian LARQUIER.**

jeanlouisgerard@minitel.net

SOUTENANCES DE THÈSE
85 F TTC - 12,96 € la ligne
Tarif Etudiants An 2000

Ecoute, le Monde, et pousse-toi un peu !

Nathan, Henry

est né le 10 novembre 2000.

Ses grands-pères, **Louis** et **Henry,**
Et **Sarah,** sa grande sœur,
chacun sur son étoile, sourient : ils sont heureux...
Et ses parents sont fous de bonheur !
Françoise et **Claude FINEL,**
6, rue du Collège,
67201 Eckbolsheim.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

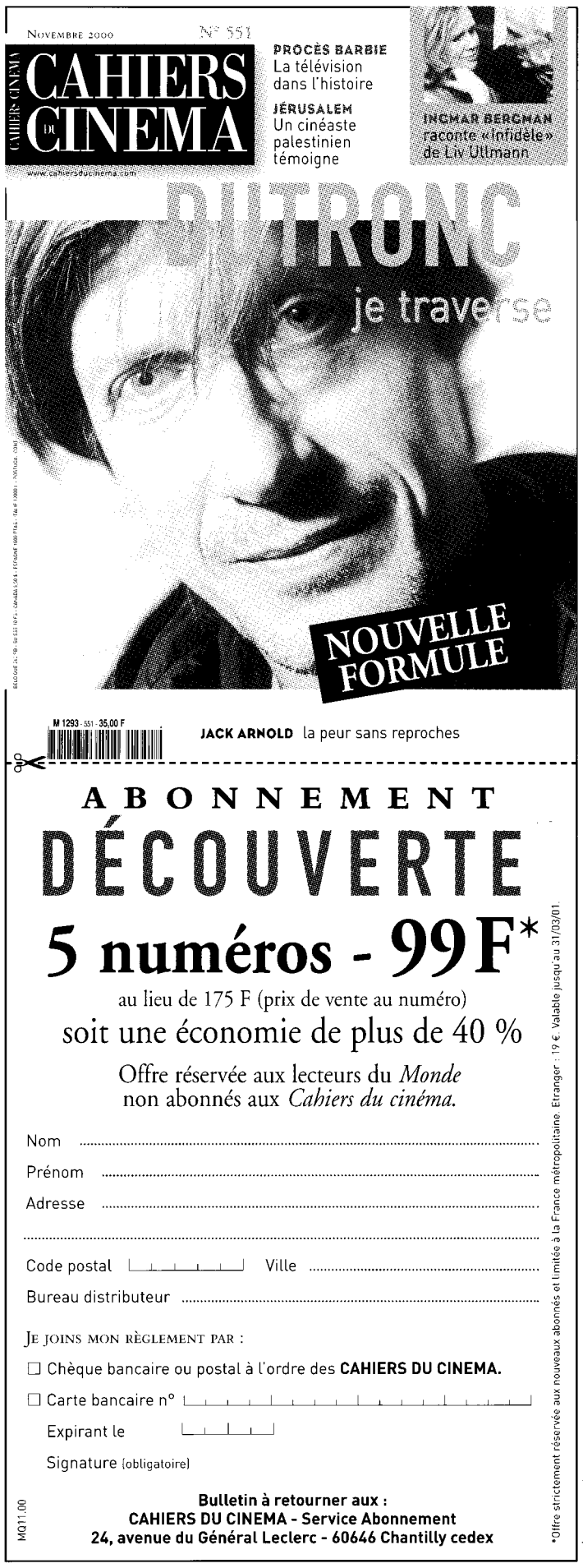

Pierre

est né à Madrid le 30 août 2000 (avec trois mois d'avance).
Il arrive enfin à Nîmes, ce 10 novembre.
C'est un grand bonheur pour nous tous !

Gérald et **Stéphanie CHAZE,**
ses parents,
Pierre-Marie et **Simone CHAZE,**
ses grands-parents,
Antoine et **Francette CHAZE,**
Emile ROUVEYROL et **Damiène DUMAS,**
ses arrière-grands-parents.

Anniversaires de naissance

– Saint-Georges. Lyon. Strasbourg.

Le Triangle des Bermudes s'associe pour souhaiter un très joyeux anniversaire à

Bernard

pour ses 3 × 20 ans.

Gros bisous et beaucoup de bonheur.

Michèle, Véronique, Nathalie, Papy et **Mamie.**

– Paris. Montréal. Séoul.

Le 15 novembre 2000,

Vingt-cinq ans... l'âge des voyages.

Bon anniversaire, mon audacieux

Benoît GRANGE.

Julia.

– Nogent. Alger. Toulouse.

Notre

Mamina

a quatre-vingts ans aujourd'hui,
et toujours son humour, son courage et son ouverture d'esprit.

Félicitations.

Tes enfants et petits-enfants qui t'aiment.

Anniversaires de mariage

– 14-16 novembre 1950 - 2000.

Gabriel-James et **Pierre,**
Elisabeth et **Hervé,**
Brigitte et **Patrick**
félicitent chaleureusement

Gisèle et **James,**

à l'occasion de leurs cinquante ans de mariage.

Décès

– Barbara Weber-Baurès,
son épouse,
Irina et Timothée,
ses enfants,
Jacqueline Baurès, en union avec Pierre Baurès (†),
ses parents,
Grace et Jacques Weber,
ses beaux-parents,
Ainsi que toute la famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Olivier BAURÈS,
docteur en médecine,

survenu le 10 novembre 2000.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 16 novembre, à 10 h 15, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Buc (Yvelines).

– Brigitte Brette
a la douleur de faire part du décès, le 11 novembre 2000, à Nice, de

Mme André BRETTE,
née **Viviane JOVER,**
le 5 juin 1913, à Alger-Saoula.

La cérémonie religieuse a été célébrée à Nice, ce mardi 14 novembre.

L'inhumation aura lieu ultérieurement.

15, rue du Docteur-Heulin,
75017 Paris.

– Ploubazlanec.

Lucette Caulet,
et ses enfants,
Adeline, Sylvie et Didier,
ont la tristesse de faire part du décès de leur cher époux et papa,

M. Toussaint CAULET,
professeur de médecine
au CHU de Reims.

Les obsèques ont été célébrées en l'église de Ploubazlanec, le mardi 7 novembre 2000.

21, impasse du Traou-Meur,
22620 Ploubazlanec.

Albert GAILLARD,
pasteur de l'Eglise réformée de France,

nous a quittés le 8 novembre 2000.

Son épouse et tous les siens
ont la tristesse de vous en faire part.

A sa demande, un rassemblement du souvenir aura lieu le 21 novembre, à 15 heures, 1, rue Brueys, à Montpellier.

40, rue des Rêves,
34000 Montpellier.

– Dans la foi et l'espérance de la résurrection,

Denise Gid,
son épouse,
Isabelle et Christian Pinson,
François et Céline Gid,
ses enfants et leurs conjoints,
Claire, Raphaël, Véronique, Paul et Delphine,
leurs petits-enfants,
font part du retour à Dieu du graphiste

Raymond GID,

le 12 novembre 2000.

5, rue Vergniaud,
75013 Paris.

– Le président de l'université de Toulouse-Le Mirail,
Et l'ensemble de la communauté universitaire,
ont le regret de faire part du décès de

Gérard GRANEL,

ancien élève
de l'Ecole nationale supérieure,
professeur émérite de philosophie
à l'université,

survenu le 10 novembre, à l'âge de soixante-dix ans.

Son incinération aura lieu le jeudi 16 novembre, à 13 h 30, au crématorium de Cornebarrieu (Haute-Garonne).

Un hommage lui sera rendu ce même jour, à 16 h 30, à l'université de Toulouse-Le Mirail, salle du Conseil.

– Le président,
L'équipe de direction,
Les enseignants, étudiants et personnels de l'université Marc-Bloch,
L'unité de formation et de recherches des arts,
Le Groupe d'études et de recherches africaines de Strasbourg,
ont la douleur de faire part de la disparition, survenue le 12 novembre 2000, de

Pierre HAFFNER,
professeur
en études cinématographiques,
spécialiste du cinéma africain,
responsable du diplôme
d'études approfondies d'arts,
enseignant, chercheur,
collègue admiré et aimé de tous.

Les obsèques auront lieu le mercredi 15 novembre, à 14 heures, en l'église Saint-Georges de Brunstatt (Haut-Rhin).

– Mme Henri Latil,
M. et Mme Jean-Daniel Mariton-Latil
et leurs enfants,
M. Jean-Laurent Latil,
Mme Laurette Thiennaut,
M. François Latil,
Mme Véronique Latil,
Mme Christine Latil,
M. Serge Latil
et leurs enfants,
Les familles Latil, Croizette-Desnoyers et Maurel,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Henri LATIL,
chevalier de l'ordre de Saint-Charles,

survenu le 11 novembre 2000, dans sa cinquante-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 15 novembre, à 14 h 15, en l'église de Saint-Jean-de-Malte, à Aix-en-Provence. Elle sera suivie de l'inhumation au cimetière de Luynes.

– Le président,
Et le comité exécutif de la Banque Martin Maurel
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Henri LATIL,
chevalier de l'ordre de Saint-Charles,
créateur et ancien directeur
de la Banque Martin Maurel à Monaco,

survenu le 11 novembre 2000.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 15 novembre, à 14 h 15, en l'église de Saint-Jean-de-Malte, à Aix-en-Provence. Elle sera suivie de l'inhumation au cimetière de Luynes.

– M. Pierre Leblanc,
son époux,
M. et Mme Gilles Leblanc,
M. Hervé Leblanc,
ses fils et belle-fille,
Mlle Vanessa Leblanc,
sa petite-fille,
Ainsi que toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Yvonne LEBLANC,
née **LAUNAY,**

survenu le 13 novembre 2000, à l'âge de soixante-douze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 17 novembre, à 14 heures, en l'église Saint-Vigor de Marly-le-Roi (Yvelines).

L'inhumation se déroulera dans la plus stricte intimité au cimetière de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine).

6, square de Saint-Germain,
78160 Marly-le-Roi.

– La présidente,
Le conseil d'administration,
Et les adhérents de l'Association française des psychologues scolaires,
ont la très grande douleur de faire part du décès de

Pierre LEFAVRAIS,
cofondateur de l'AFPS
et de la revue *Psychologie Scolaire*.

– M. et Mme Ryad Mahfouz
font part du décès de leur mère,

Mme Michelle PANSANEL,

survenu le vendredi 11 novembre 2000, à Paris, dans sa soixante-dix-neuvième année.

Les obsèques civiles auront lieu le vendredi 17 novembre, à 11 heures, au cimetière de Mesnil-Racoin (Essonne).

6, rue de l'Eglise,
91580 Mesnil-Racoin.

TARIF CARNET 2000
Tarif à la ligne : **140 F TTC - 21,34 €**
Tarif abonnés : **120 F TTC - 18,29 €**
Tél. : 01-42-17-39-80 – Fax : 01-42-17-21-36
e-mail: carnet@mondepub.fr.

– Saint-Agnan-en-Vercors. Limoges. Paris.

Henri Rovarino
et sa famille,
Michèle Rovarino,
Alfred Rovarino,
Anne-Marie Rovarino,
Luc Rovarino
et sa famille,
Paule Dugraindelorge
et sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de leur frère, parent, allié ou ami,

Paul ROVARINO,
ancien élève de l'ENS des Beaux-Arts
de Paris,

endormi dans la paix du Seigneur le 6 novembre 2000, à l'âge de soixante-treize ans.

La cérémonie religieuse a eu lieu en l'église de Saint-Agnan (Drôme).

26420 Saint-Agnan-en-Vercors.

– Didier Sautter,
Amy et Daniel Tardres,
Lionel et Catherine Sautter,
Violaine Sautter et Manuel Vaz,
Lucien et Cécile,
Nancy et Julien,
Elsa, Chloé,
Benjamin, Salomé,

Jean-Marc et Hélène Parrot, née Mazer, et leurs enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Françoise SAUTTER,
née **MAZER,**

survenu le 8 novembre 2000.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale, au cimetière de Ners (Gard), le 9 novembre.

– Mme Jacqueline Muller,
Ses enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques LOUVET,
officier de l'ordre national
du Mérite,
président-directeur général d'Aérofrêt,
gérant de Télévoyages,
administrateur de France Handling,

survenu à Paris, le 9 novembre 2000, à l'âge de soixante-dix ans.

Les obsèques seront célébrées dans l'intimité.

Aérofrêt,
33, boulevard de Courcelles,
75008 Paris.

Anniversaires de décès

– Merci de ne pas oublier

Alain RUELLAN,

disparu il y a trois ans.

Conférences

LES CONFÉRENCES DU SALON
DE LA COPROPRIÉTÉ

Samedi 18 novembre 2000

– La fenêtre PVC ;
– Tri sélectif, vélos, poussettes... Comment gérer ? ;
– Le fonctionnement d'une copropriété ;
– La gestion spécifique des grosses copropriétés ;
– Santé et qualité de l'eau.

Pour obtenir une invitation gratuite aux conférences du Salon de la copropriété (du 16 au 18 novembre), Paris Expo, porte de Versailles, hall 4-3, adressez votre demande à :
SQUAD international,
17, rue de Choiseul,
75002 Paris.
Téléphonez au : 01-47-42-79-09.

Communications diverses

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e,
jeudi 16 novembre, à 20 h 30,
M. N. Angel,
adjoint au maire à la culture de Strasbourg :
« L'Europe sauvera-t-elle le yiddish ? »
Tél. : 01-42-71-68-19.

Ils sont morts de la vache folle

La forme humaine de la maladie de la vache folle a tué trois jeunes gens à Armthorpe, dans le Yorkshire, cinq à Queniborough. Ce n'est pas un hasard. Annick Cojean a rencontré les parents des victimes, rongés par la culpabilité. Ont-ils mal nourri leurs enfants ?

DONCASTER STAR

Sarah Roberts, décédée le 14 septembre d'une variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, entourée de ses parents.

LORSQUE la jolie Sarah Roberts (vingt-huit ans) s'est éteinte, le 14 septembre, dans la petite maison de briques rouges de ses parents, Frank et Sheila, au sud du Yorkshire, le village d'Armthorpe fut littéralement sous le choc. C'était la deuxième fois que la crise de la vache folle frappait la petite communauté dans ses conséquences les plus effroyables. La deuxième fois, en trois ans, qu'un enfant du pays mourait de la variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (vMCJ).

Les deux jeunes gens, apprit-on alors, se connaissaient, malgré leurs cinq ans de différence d'âge. Ils étaient allés à la même école, avaient mangé dans la même cantine, joué le soir sur le même terrain vague et plus tard, fréquenté les mêmes pubs et les mêmes restaurants, même si la jeune fille fuyait les repas de bœuf à la différence du garçon, qui, lui, en raffolait. Sarah habitait au 43 de la rue Wickett Hern. Matthew avait longtemps logé au 21. Oui, à peine quelques portes plus loin. Et leurs parents, dans leur grand désarroi, refusèrent de voir là une coïncidence.

Et puis voilà qu'un soir d'octobre, John Middleton, le père de Matthew (décédé en 1997 à l'âge de dix-neuf ans) appela les parents de Sarah. Il était bouleversé. Il n'en revenait pas : un troisième cas de vMCJ pouvait être relié au village d'Armthorpe. La source de son information ? Betty Hodgkinson, la maman d'un ancien policier de la RAF de vingt-cinq ans, Adrian, décédé en février 1997 – un mois avant Matthew – et répertorié comme seizième victime de la maladie. Elle habitait à Harrogate, dans le nord de la région, et elle venait tout juste de lui téléphoner pour lui faire part d'une connexion qui, soudain, lui avait frappé l'esprit. Pendant sa plus tendre enfance, entre 1972 et 1986, son fils Adrian avait passé tous les week-ends chez ses grands-parents d'Armthorpe, à trois rues des domiciles de Sarah et Matthew. Et, tous les dimanches, il y avait partagé le traditionnel « roast-beef » de la grand-mère, véritable institution britannique à laquelle il adhérait avec élan. N'était-ce pas troublant ? demandait-elle. N'était-ce pas même stupéfiant, cette proximité entre les trois familles, entre les trois jeunes gens ? Oui, avait convenu John Middleton, interloqué. Les trois décès avaient forcément un lien. Il fallait trouver lequel.

Il saisit alors la députée travailliste du coin, Rosie Wintertown, une femme énergique, qui n'avait pas attendu d'être élue pour s'informer du problème de la vMCJ et offrir ses services aux familles concernées. *« Si Armthorpe se révèle être un foyer de la maladie, il faut le savoir très vite,* dit-il. *Tout le pays a droit à la vérité. Toutes les familles des victimes ont besoin d'explication. Pourquoi un des leurs ? Où ? Quand ? Comment ? Où était la faute ? Où était l'erreur ? Assez de tromperie, maintenant ! Suffit ! Je veux savoir exactement pourquoi mon fils est mort. Comment la maladie lui a été inoculée. Comment il a été empoisonné. Car ce n'était pas une fatalité. Oh non ! Voyez-vous, ce que les médecins ou les politiques appellent pudiquement la variante de Creutzfeldt-Jakob est tout simplement la forme humaine de la maladie de la vache folle. Alors appelons-la ainsi. Cela a le mérite de la clarté. Cela veut dire qu'elle n'aurait jamais dû atteindre les humains. Qu'on l'a bel et bien provoquée. Autrement dit, qu'il y a eu meurtre. »*

La députée a fait son travail. Elle s'est entretenue avec les trois familles, pour les avertir notamment des probables inconvénients inhérents à la publicité de leurs noms. Et le 1er novembre, lors de la séance des questions orales au gouvernement, elle a informé le Parlement de l'existence d'une troisième victime liée au village d'Armthorpe, priant Tony Blair de lui garantir qu'une enquête profonde serait menée sur les divers foyers potentiels de la maladie et que les résultats en seraient rendus publics aussi vite que possible. Engagement aussitôt pris. L'investigation est d'ailleurs en cours, répondit le premier ministre.

EN effet. Tout juste amorcée à Armthorpe, l'enquête était déjà bien avancée dans l'autre localité d'Angleterre soupçonnée d'être un nid de la maladie. Il est vrai qu'elle avait démarré depuis plusieurs mois, lorsqu'il fut découvert que quatre, puis cinq victimes de la vMCJ (âgés de dix-huit à trente-cinq ans) avaient vécu dans un rayon de 5 kilomètres autour du village de Queniborough. Hasard ? Aucune famille ne voulait y croire. Et les premières conclusions révélées le 8 novembre par l'équipe de médecins chargés de l'enquête leur ont donné raison. Oui, il existait bel et bien un lien entre les cinq victimes. Oui, il s'agissait de leur consommation en viande. Vraisemblablement une même source d'approvisionnement. Evidemment, cela restait bien imprécis, et il restait aux experts à se plonger dans les dédales du commerce du bœuf (depuis la ferme de production jusqu'aux réseaux de supermarchés en passant par les abattoirs) tels qu'il existait il y a près de vingt ans. Infernal.

« C'est une mission formidablement complexe, explique le docteur John Radford, directeur de la santé publique de Doncaster, la ville proche d'Armthorpe. *Il faut d'abord soumettre les familles à des questionnaires rigoureux. On passe au crible leur mode de vie et leurs habitudes alimentaires passées : ce qu'elles achetaient, mangeaient, cuisinaient ; où s'approvisionnaient-elles ? Dans quels restaurants leur arrivait-il de déjeuner ou dîner ? A quelles occasions ? A quelle fréquence ? Comment ont-elles nourri leurs bébés ? Quelle était la forme des vaccins ? Les extraits de bœuf, vous le savez, se cachent là où on ne les attend pas... Il leur faut donc fouiller partout, enquêter elles-mêmes auprès de leurs proches, prendre contact avec les anciens amis des victimes. Et cela remonte à si longtemps... »*

Ensuite, poursuit le médecin, il faut dresser une carte de l'approvisionnement en viande, et tenter de reconstituer les circuits. *« Cela nous mène rarement chez le fermier du coin. Tout est si concentré dans ce pays ! La cantine, par exemple, ne s'approvisionnait pas dans les fermes alentour, mais chez des fournisseurs de collectivités opérant sur l'ensemble de l'Angleterre. Les abattoirs centraux traitaient la viande écoulée en supermarché, etc. C'est pour cela qu'on milite pour une vaste enquête nationale. De toute urgence. Il faut faire avancer l'épidémiologie. Cela serait utile aux autres pays qui, comme la France, découvriront bientôt la maladie. »*

Utile, oui. C'est bien pour cela que les familles coopèrent. Avec plus que de la bonne volonté. De la ferveur. Et de la rage. A vrai dire, ce sont elles qui, depuis les premiers décès observés en 1995, plaident pour la transparence absolue. Elles qui, unies en un petit comité informel devenu fondation, ont milité pour que soit diligentée une enquête officielle sur la gestion de la crise vache folle par les pouvoirs publics. Elles qui ont écrit, pétitionné, interpellé Downing Street pour qu'on parle un peu plus des malades et un peu moins des éleveurs, un peu plus de la tragédie sanitaire et humaine, un peu moins des embarras de l'industrie agroalimentaire.

« Ah ! Vous imaginez si un membre de la famille royale avait contracté la maladie ! s'exclame la maman d'un jeune homme décédé en 1996. *Ou alors une pop star, un acteur ou un politicien... Ç'aurait été le scandale absolu, la tragédie suprême, l'ébranlement du pouvoir de l'époque. Mais non, les victimes étaient des anonymes et on souhaitait qu'elles le restassent. Chut ! nous enjoignait-on. Pas de vagues, surtout. Ne prévenez pas la presse, qui vous harcèlerait. N'alertez pas l'opinion, qui pourrait paniquer ! Dans quel mépris nous a tenus le gouvernement conservateur ! Nous n'étions rien, nous n'avions droit à rien, pas même à la vérité. »*

Le rapport Philips, commandé par Tony Blair et publié le 26 octobre, a totalement changé la donne. Les familles de victimes sont désormais écoutées, consultées, associées aux travaux d'enquête et aux réflexions sur l'évaluation de leurs besoins, ainsi que sur la création d'un système de compensations financières. Elles sont de plus en plus nombreuses il est vrai. On compte aujourd'hui quatre-vingt- quatre victimes. Et elles ont même un avocat à défaut d'avoir encore des moyens. Car la satisfaction de se voir enfin prises en compte n'entache en rien leur détermination à attaquer les politiques et les fonctionnaires responsables, disent-elles, de l'extension de la catastrophe.

> « Vous imaginez, si un membre de la famille royale avait contracté la maladie !, s'exclame la maman d'un jeune homme décédé en 1996. Ou alors une pop star, un acteur ou un politicien. (...) Mais non, les victimes étaient des anonymes et on souhaitait qu'elles le restassent »

Sheila et Frank Roberts ont tout de suite adhéré à l'Human BSE Foundation (www.hbsef.org). Une façon de rester proches de Sarah dont ils n'ont pas encore réalisé le départ. Une façon de lutter, à leur manière, pour un peu plus de vérité. Tant de mystère, tant d'obscurité autour de cette maladie qui, en six mois, leur a ravi leur fille et fait traverser quelque chose qui ressemble à l'enfer. Comme ils sont fatigués ! Comme ils ont l'air perdus, vidés, posés sur les sièges de leur salon pastel, avec des regards éteints, des gestes automatiques, des sourires polis et tellement misérables ! Ils ne dorment plus. Ils voient Sarah. Sarah et son sourire facétieux criblé de fossettes sur les murs et les meubles de la maison. Sarah et sa silhouette décharnée, recroquevillée sur un matelas disposé les dernières semaines, ici même, dans le salon. Sarah et ses cauchemars atroces qui la faisaient hurler, s'agripper, transpirer et que rien ne pouvait apaiser. *« Oh, Sarah ! Sarah ! »* dit la maman doucement.

Ils parlent pour que d'autres sachent reconnaître les symptômes qu'eux-mêmes n'ont pas su lire. Qui l'aurait pu ? Les médecins, les premiers, les ont menés en bateau. Comme l'ont été tous les autres parents. Mais comment les blâmer ? Personne sur terre n'était préparé à cette maladie-là. *« Ça n'est pas une maladie humaine,* disent-ils. *Enfin, ce ne devait pas être ça. »*

Ils se rappellent le 1er janvier dernier. Ils avaient organisé une grande fête du millénaire et Sarah, étincelante, avait dansé toute la nuit. Une fraction de seconde, le père, à ce souvenir, a le sourire joyeux. En février, la jeune fille a paru stressée, et manifesté des sautes d'humeur qu'on ne lui connaissait pas. Sans doute l'angoisse de l'examen de comptable qu'elle devait passer en juin, a-t-on imaginé ; ou bien la contrariété d'une rupture assez inattendue avec son boy friend auquel elle était attachée. Le médecin généraliste a diagnostiqué un début de dépression et conseillé un traitement. Mais Sarah s'est vite plainte de maux de jambes. Psychosomatique ! a dit le docteur qui, s'il avait traité Matthew, trois ans plus tôt, aurait su que c'était un symptôme à prendre en considération. Mais personne ne savait. Et Sarah, agacée qu'on ne la croie pas, est allée d'elle-même faire des radios à l'hôpital. *« Rien à signaler, a dit le radiologue. Retournez voir vers votre généraliste, ou voyez un psychiatre. »*

Sheila et Frank ont alors emmené Sarah quelques jours en vacances. Mais les douleurs de la jeune fille se sont aggravées. Et les parents, cette fois, ne pouvaient en douter. Ils devaient la soutenir entre eux deux pour faire une promenade. Sarah luttait visiblement pour garder l'équilibre. *« En rentrant,* raconte Sheila, *je suis allée voir le généraliste, en disant : on ne peut pas continuer comme ça, indiquez-nous un spécialiste. Il a pris son téléphone et appelé le psychiatre. Pourquoi pas plutôt un neurologue ? ai-je demandé. Il faut deux ans pour un rendez-vous, a répondu le docteur. Alors j'ai dit qu'on paierait ce qu'il faudrait pour aller dans le privé et un professeur de Wakefield nous a reçus le samedi suivant. »* Il a fallu quatre jours d'examens pour assurer le diagnostic. *« J'aurais tellement aimé me tromper !* a dit le praticien. *Je suis désolé. Il n'existe au monde aucun traitement pour cette maladie. »* Il aurait voulu pratiquer le lendemain une ponction lombaire et une biopsie du cerveau. Mais les Roberts ont résolument emmené leur fille. On était en juillet, il lui restait à peine neuf semaines à vivre.

« Tout a été si fulgurant », dit Sheila les yeux dans le vide. La quasi-paralysie et les membres raides, les hallucinations horribles et l'amnésie croissante, la perte de la parole et la semi-conscience. *« Tout de même, je crois que, même le dernier jour, elle me reconnaissait, tu ne crois pas ?*

– Oui, oui, peut-être. Sûrement. »

MÉDECINS et infirmières d'Armthorpe ont tout fait pour fournir à la famille l'assistance et le matériel nécessaires. Sheila a interrompu son travail de téléphoniste, Frank a ralenti ses activités de plombier. Le 6 septembre, 150 personnes sont passées faire un petit signe à Sarah pour son anniversaire. Personne n'a eu le droit de pleurer. Elle ne devait pas savoir. On aurait le temps après.

Le temps de pleurer et de dire sa colère. Le temps de s'affaisser, un peu, et d'exprimer avec les autres – parents, frères, conjoints de victimes – un amer sentiment de trahison. *« Ceux-là même qui avaient la responsabilité de notre sécurité nous ont odieusement menti, trompés, assassinés,* affirme Frank Roberts d'une voix blanche. *Ils avaient des informations, et ils les ont cachées. Ils avaient des arbitrages à prendre, alors ils ont choisi l'économie, et trahi la vie humaine. Le gouvernement britannique a tué notre enfant. »*

La révolte. L'indignation. Un courroux qui soulage, presque. Avec des phrases qui se ruminent, qui se renforcent, qui se cisèlent. Des mots que l'on s'échange, le soir au téléphone, entre écorchés de la vMCJ. Entre endeuillés, étonnés de se sentir si proches. Rassurés de se savoir alliés.

Et puis l'angoisse. Celle qui ne se dit pas, ou alors à mi-mots. Celle qui vous fait scruter, à la dérobée, le teint de l'autre enfant ; écouter son souffle, surveiller sa démarche, voire tester sa mémoire. Celle qui vous dit que rien, maintenant, n'est sûr, la bête peut se réveiller. *« On n'en parle à personne, on attend anxieusement,* confie la maman du jeune Peter, mort en 1996. *Aucune famille n'a encore comporté deux malades. Mais que sait-on de la période d'incubation ? Quelle garantie a-t-on que l'horrible scénario ne se reproduira pas ?*

« Coupable, murmure enfin Frank Roberts. *Oui, malgré la colère, on ne peut pas s'empêcher de se sentir coupable. Coupable de quoi, grand Dieu ? Coupable d'avoir mal nourri notre enfant. Et cette idée vous ronge. Et cette idée vous tue. »*

Annick Cojean

Les anachronismes de la démocratie américaine

par Denis Lacorne

C'EST pour l'instant l'équilibre de la terreur. Les « goriens » et leur ministre des affaires étrangères, Warren Christopher, font face aux « bushiens » et leur ministre des affaires étrangères, James Baker III. Les missiles n'ont pas encore été tirés, mais les moyens sont redoutables : la menace d'un nouveau décompte manuel des résultats électoraux et – suprême étape dans la surenchère – l'appel aux tribunaux qui pourraient exiger de nouvelles élections locales.

Les « goriens » estiment qu'il faudra trouver un remède aux 19 000 électeurs de Palm Beach County qui furent lésés de leur véritable choix présidentiel à cause de l'utilisation d'un bulletin de vote mal imprimé et sans doute illégal, si l'on s'en tient à la lettre du code électoral de la Floride. Les « bushiens » préparent la riposte : le blocage des décomptes en Floride (par tribunal interposé) et, sinon, l'exigence de nouveaux décomptes dans l'Iowa, le Wisconsin, le Nouveau Mexique...

Ces guerres picrocholines sont la conséquence directe d'un anachronisme constitutionnel : le système des grands électeurs. Ce système est aujourd'hui dysfonctionnel car il avantage tellement les petits Etats qu'il risque de produire un conflit de majorités entre la majorité réelle (celle de Gore) et la majorité constitutionnelle (celle de Bush s'il l'emporte en Floride).

Supposons que les votes de la Floride ne soient pas certifiés à temps, le 18 décembre. Il ne restera qu'une alternative : ou bien Gore l'emporte sur Bush, sans que l'on tienne compte des votes de la Floride (à supposer qu'il gagne dans l'Oregon et le Nouveau Mexique), ou bien la confusion est telle qu'on s'en remet à la Chambre des représentants pour qu'elle décide de l'issue du scrutin, au mois de janvier. Dans ce cas, les petits Etats restent avantagés par le 12e amendement qui prévoit que la Chambre des représentants choisira le finaliste par scrutin, chaque Etat disposant d'un seul vote.

Certains historiens, comme Gary McDowell, le directeur de l'Institut des études américaines de l'université de Londres, dans un article récent du *Wall Street Journal* (« En défense du collège électoral », 10 novembre), se plaisent à vanter les charmes désuets d'une démocratie qui privilégie les petits Etats et, par là même, les enjeux politiques locaux au sein d'une immense nation. Ce serait, disent-ils, le meilleur moyen de rendre hommage au républicanisme des Pères fondateurs de la Constitution américaine.

> Le collège électoral ne sert plus qu'à magnifier tous les travers du fédéralisme et de la démocratie locale. Le système des grands électeurs ne sert plus qu'à segmenter le message politique des candidats à la présidence

Ils n'ont pas complètement tort, mais leur argumentation est biaisée : elle révèle une profonde méconnaissance de l'histoire politique et constitutionnelle des Etats-Unis. Ils oublient, en effet, que, derrière la face noble du collège des grands électeurs présidentiels, se cache une face obscure – ce dont les défenseurs de la Constitution de 1787, les Fédéralistes, se gardaient bien de parler ouvertement –, à savoir le compromis scélérat de la Convention de Philadelphie : la décision de surreprésenter les Etats du Sud, esclavagistes, dans les élections nationales, législatives et présidentielles.

Ce compromis pérennisait l'esclavage, mais il rendait possible la rédaction d'une nouvelle Constitution fédérale ; il en était la condition *sine qua non*. Les délégués sudistes de la Convention de Philadelphie n'acceptaient pas d'être marginalisés dans un ensemble fédéral qui risquait, à terme, de remettre en cause leur *« institution particulière »*, l'esclavage. Ils n'acceptèrent la nouvelle Constitution qu'à une condition : qu'on exagère leur poids politique au sommet de l'Etat fédéral, qu'on leur donne, en bref, une majorité artificielle, garantie par la Constitution. Comment construire une telle majorité ? Grâce à l'emploi d'une stupéfiante arithmétique raciale : pour augmenter la représentation au Congrès des Etats du Sud, il fut décidé que les membres de la Chambre des représentants et par implication les grands électeurs seraient désignés proportionnellement *« au nombre total des personnes libres »* des Etats de l'Union. Comme celles-ci étaient peu nombreuses dans le Sud, on ajouterait pour les besoins de la cause, *« les 3/5es de toutes les autres personnes »*, c'est-à-dire les esclaves, exclus du suffrage mais comptés quand même pour gonfler les effectifs et l'influence politique de leurs maîtres.

La meilleure défense du collège des grands électeurs est exprimée dans le 68e article du *Fédéraliste,* le premier grand texte politique des Etats-Unis, la bible du républicanisme américain. Dans cet article, rédigé par Alexander Hamilton, l'auteur exprime un scepticisme classique à l'égard de la démocratie directe et de ses manifestations mal contrôlables : le risque de la corruption, l'esprit de cabale et d'intrigue, l'esprit de clocher, l'effet nocif des *« chaleurs et des fermentations »* propres à la politique locale. La démocratie locale est dangereuse ; elle est comparable à un fleuve en crue qui doit être canalisé, et le meilleur moyen d'éviter *« les convulsions »* qui déchirent les communautés locales est de mettre en place un système d'élection indirecte. Les électeurs de base choisiront des notables, les grands électeurs, dont la seule mission sera de sélectionner, en connaissance de cause et après mûre réflexion, le meilleur candidat pour la présidence des Etats-Unis. Parce que la mission des grands électeurs est unique et éphémère, ceux-ci offriront les meilleures garanties : ils n'auront ni les moyens ni le loisir de *« prostituer leurs votes »*. Un tel mécanisme de sélection, conclut Hamilton, évitera de donner le pouvoir à un démagogue qui aurait trop bien cultivé *« l'art de l'intrigue et les petites façons de plaire au peuple »*. Le dispositif du collège des grands électeurs ne garantit pas l'élection d'un président vertueux, mais il la rend hautement probable. Suprême précaution : si les électeurs présidentiels n'arrivent pas à se mettre d'accord sur un candidat, faute de majorité, la Chambre des représentants prendra la relève et choisira à leur place.

La complexité du système mis en place en 1787 tient à la nature même du républicanisme de l'époque. La république n'est pas la démocratie ; elle institue le filtrage des élites en multipliant les mécanismes d'élection indirecte ; elle cherche, en fin de compte, à créer une distance critique entre le peuple et ses élus : il faut à tout prix détacher le représentant du représenté, pour qu'il soit mieux à même de penser le bien commun.

La vie politique américaine s'est, depuis, largement démocratisée. L'extension du suffrage, la généralisation des primaires, les garanties offertes aux Noirs américains, trop longtemps exclus du suffrage, ont fait disparaître de la scène politique les grands électeurs. Ils sont toujours là, mais leur visage est caché ; leur existence n'est même pas mentionnée sur les bulletins de vote. En principe (il y a certes des exceptions), leur mandat est impératif : choisis par les instances dirigeantes des partis, au niveau des Etats, ils votent *« comme un seul homme »* pour le parti arrivé en tête dans leur Etat. Tout se passe donc comme si l'élection était directe. Sauf dans les cas rares où la majorité populaire ne coïncide pas avec la majorité du collège des électeurs présidentiels.

Pourquoi alors préserver un tel système ? Parce qu'il est difficile à réformer, et surtout parce qu'on a oublié la face cachée du système des grands électeurs. Dévoiler cette face cachée serait sans doute, pour les Américains, le meilleur moyen de précipiter une réforme constitutionnelle trop longtemps différée.

Le culte de la Constitution reste vif et il est difficile, enfin, d'amender la Constitution. Mais la chose n'est pas impossible ; la Constitution, après tout, a été amendée vingt-six fois, dont la dernière en 1971, pour donner le droit de vote aux *« citoyens des Etats-Unis âgés de dix-huit ans ou plus »*.

Le mouvement de réforme est en route. Des journalistes influents, comme E. J. Dionne ; des professeurs de droit constitutionnel, comme Akhil Amar de Yale ; des politologues, comme Ted Lowi de Cornell, proposent l'abolition de cet anachronisme, afin d'éviter la répétition de la crise de l'an 2000. Le collège des grands électeurs était censé agir comme une machine vertueuse. L'échec est aujourd'hui patent. Le collège électoral ne sert plus qu'à magnifier tous les travers du fédéralisme et de la démocratie locale. En dispersant l'élection du président en cinquante petites élections parallèles, le système des grands électeurs ne sert plus qu'à segmenter le message politique des candidats à la présidence, dont la seule préoccupation est désormais de plaire, à tour de rôle, aux retraités de Floride, aux Latinos de Californie, aux écologistes de l'Oregon, aux ouvriers catholiques du Michigan, aux évangéliques de la Caroline du Sud...

Que reste-t-il de la *« hauteur de vue »* recherchée par les fondateurs de la république américaine ? Le collège électoral a fait le contraire de ce qu'on attendait de lui : il a plongé les candidats au poste suprême dans les *« chaleurs et fermentations »* de la politique locale. Qu'on l'abolisse, pour rendre vie aux vraies idéologies et donner un peu d'envergure au débat politique !

***Denis Lacorne** est directeur de recherche au Centre d'études et de recherches internationales (CERI).*

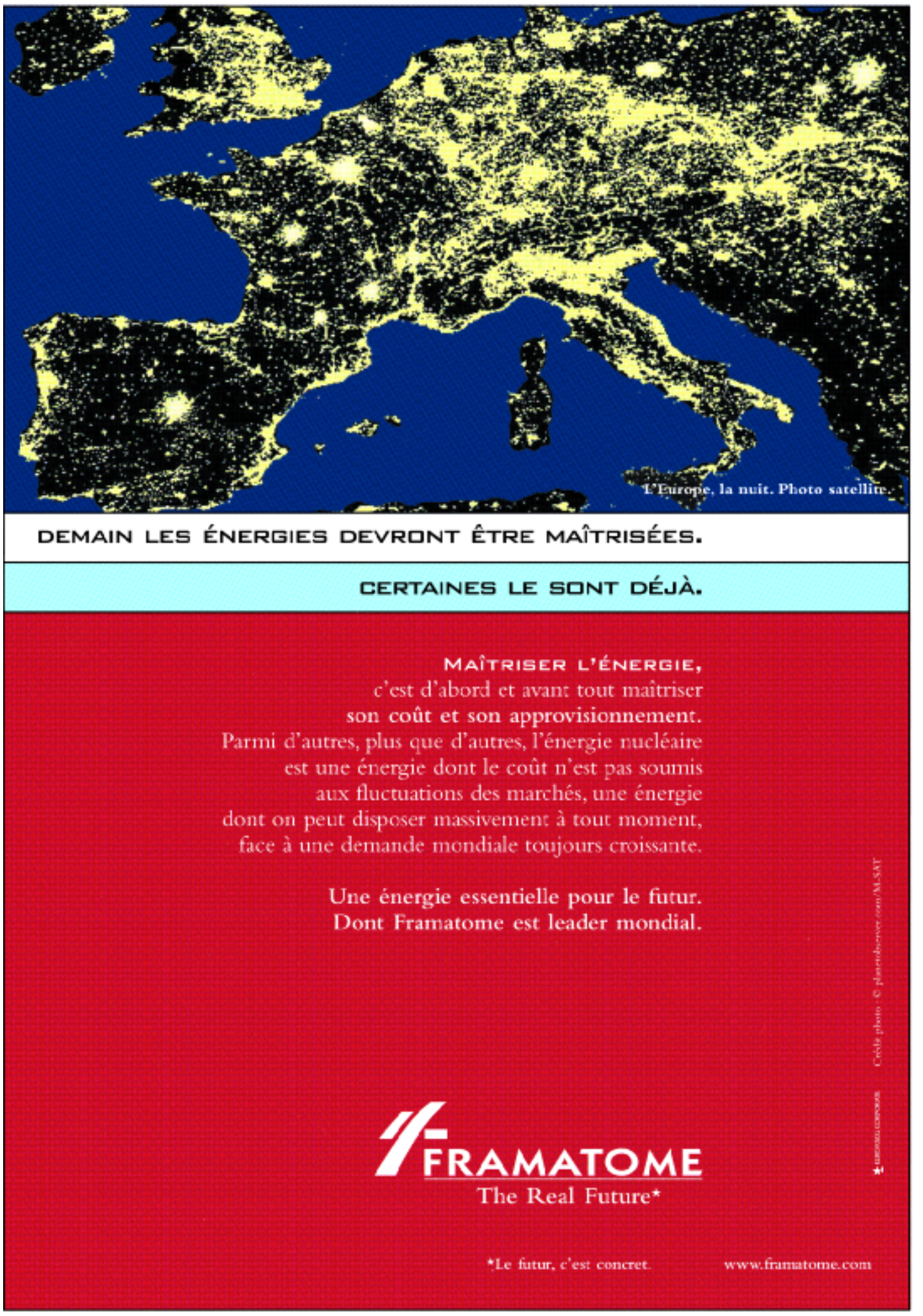

L'offre ou la demande ?

par Jean Matouk

SELON les uns, la croissance économique serait menacée en France par le maintien d'une *« politique de la demande »* qui rencontrerait des capacités de production insuffisantes ; la « surchauffe » ne serait donc pas loin ; ce sont les prix qui risquent de se mettre à croître et non plus le volume de la production. Il faudrait donc d'urgence adopter une *« politique de l'offre »* pour élargir les capacités de production.

Selon les autres, au contraire, il vaut mieux redistribuer les fruits de la croissance en augmentant les salaires et les minima sociaux, donc poursuivre la politique de la demande. Aucune de ces analyses n'est complètement pertinente.

S'il est vrai que des goulots d'étranglement, c'est-à-dire des insuffisances d'équipement et des difficultés de recrutement, se manifestent dans 41 % des industries manufacturières, soit à peu près autant qu'en 1989, il n'est nul besoin de nouvelles mesures directes ou indirectes d'aides aux entreprises. D'une part, les industries manufacturières ne contribuent que pour 40 % au produit intérieur brut ; le tertiaire marchand, sur lequel la croissance s'appuie principalement désormais, ne rencontre pas les mêmes difficultés, au moins en ce qui concerne les équipements. D'autre part, les entreprises manufacturières et tertiaires peuvent investir pour élargir les goulots d'équipement.

La croissance des investissements n'a été que de 8 % en moyenne ces dernières années. C'est bien peu, comparé aux 15 % américains. Tous les étudiants en économie apprennent qu'après la « lancée » de la consommation, c'est l'investissement qui soutient la croissance par la demande qu'il représente, et qui la rend possible en ouvrant de nouvelles capacités de production.

Les entreprises ont des carnets de commandes remplis. Qu'attendent-elles pour investir ? Ce qui les détermine, c'est l'écart entre la rentabilité anticipée des investissements (ce que Keynes appelait l'efficacité marginale du capital) et le taux de l'argent, comme coût ou comme placement alternatif. Le taux d'intérêt appliqué aux entreprises est aujourd'hui de 5 % à 8 % selon la taille et le projet. Il n'est pas prohibitif. De plus, les entreprises disposent d'importantes capacités d'autofinancement. Les plus grosses peuvent même financer tous leurs investissements sur fonds propres. Mais n'exigent-elles pas des « retours » excessifs de 12 % et plus et ne vont-elles pas les chercher là où le moindre coût de la main-d'œuvre augmente la rentabilité, menaçant de confiner ainsi elles-mêmes la croissance française aux capacités actuelles ?

Canal+, suite ou fin ?

Suite de la première page

Cette opération permit à la Générale des eaux et au groupe Havas (principaux actionnaires de Canal+) d'assouvir leur appétit de puissance sur la chaîne. Dans un premier temps, ces deux groupes se mirent d'accord pour fusionner leurs participations financières, dépossédant alors de son pouvoir le management en place depuis la création de Canal+ pour le reprendre à leur compte. *Exit* alors l'auteur de ces lignes. Tout cela était lourd de menace pour l'avenir, mais rien encore n'était consommé. Les autorités veillaient, même si elles se révélaient impuissantes à faire respecter le plafond, établi à 20 %, de participation de capitaux provenant de pays n'appartenant pas à la Communauté européenne.

Cette brèche fut pour la Générale des eaux (rebaptisée Vivendi), qui, entre-temps, n'avait fait qu'une bouchée de son partenaire Havas, le point de départ du scénario au déroulement duquel nous avons assisté ces derniers mois, et dont le dénouement approche.

Assuré, grâce au concours « désintéressé » d'administrateurs « amis », de pouvoir contourner la règle des 49 % au sein du conseil de Canal+, Vivendi projeta de vider la chaîne cryptée de la totalité de ses actifs... et de lui confisquer jusqu'à son propre nom ! L'absorption se ferait contre des titres de la nouvelle entité en gestation. N'était laissée à Canal+, outre l'usage de son nom contre rémunération, que sa seule activité de départ. Ainsi toutes les conquêtes des seize dernières années se trouvaient devenir propriété à 100 % de l'ex-Générale des eaux : ses participations dans les chaînes créées à l'international (Espagne, Scandinavie, Italie, Pologne, Belgique, etc.), CanalSatellite et son bouquet de chaînes thématiques. Mais aussi, et surtout, le cœur même de la chaîne, à savoir ses propres abonnés, dont, par un étrange tour de passe-passe, elle conservait la propriété tout en en abandonnant la jouissance. Au point d'en être réduite à racheter cette jouissance pour pouvoir diffuser ses programmes dans trois pays : la France, la Suisse et, il est vrai, Monaco !

Pour ajouter à la « transparence » de cette opération, un nouveau Groupe Canal+ se trouvait créé, filiale à 100 % de Vivendi, dont la vocation était de contrôler à 49 % la société d'origine, ramenée à une dimension croupion sous le nom de Canal+ SA.

Mais là ne s'arrête pas la mécanique infernale imaginée par Vivendi. Car, simultanément, l'ensemble de ces richesses allaient être apportées dans la corbeille de fusion, aujourd'hui imminente, de Vivendi-Seagram. C'est au sein de cette nouvelle multinationale, à majorité étrangère, que sera désormais noyé l'essentiel du patrimoine de Canal+.

De quoi se plaint-on, rétorquent les artisans de cette fusion, puisque ce nouveau colosse contrôlera aussi le troisième producteur de cinéma au monde et le premier opérateur musical (Universal), qu'il sera en mesure de se confronter aux plus grands et qu'au surplus ses dirigeants seront français comme vous et moi ?

A supposer que tout cela soit de nature à rassurer les plus inquiets, peut-on exclure pour autant que ce nouveau groupe à l'actionnariat hétérogène n'éveille les convoitises de groupes plus puissants encore ? L'essentiel ayant été perpétré (arracher contre leur gré ses millions d'abonnés à Canal+), les nouveaux maîtres pourraient les transformer en fourriers d'autres cultures sans rapport avec celle de leur choix initial.

Le sort fait aux abonnés de Canal+, dont je me sens moralement responsable, puisque beaucoup sont venus à la chaîne sous ma présidence, m'indigne particulièrement.

Jamais Canal+, dans les années 1984-1994, n'a mis ses fichiers à la disposition de quiconque. Cela allait de soi, car recevoir un abonnement, pour un journal comme pour une chaîne de télévision, c'est conclure avec l'abonné un pacte de confiance réciproque. C'est prendre l'engagement de ne pas le trahir. C'est s'interdire d'aller au-delà du strict service rémunéré par l'abonnement lui-même. Je me souviens ainsi avoir, dans cet esprit, refusé en son temps la fourniture de nos listes aux services de la redevance télévisuelle, qui les exigeaient par la voix de Bercy. A l'époque, cela avait failli mal tourner, mais nous n'en avons pas démordu.

A cet égard, le projet Vivendi ne peut recevoir l'approbation des autorités de régulation. Au-delà du droit, c'est question de morale. L'entière disposition des fichiers doit rester propriété et jouissance du ressort exclusif de Canal+ SA (le vrai). S'il s'agit de droit, les juristes seront peut-être partagés. Pour ma part, je pense que la question mérite débat. Privée de son nom, une société existe-t-elle encore juridiquement, si lui est, au surplus, « soustrait » l'essentiel de son fonds de commerce, à savoir la clientèle qu'elle s'est forgée jour après jour ?

Comme le plan Vivendi semble plus inspiré par le profit que par toute autre considération, un autre sujet de perplexité m'assaille : si 49 % des revenus de Canal+ SA (le vrai) remontent au Groupe Canal+ (le faux), pourquoi ce dernier ne serait-il pas tenté, disposant du fichier de Canal+ SA (le vrai), de lancer une ou plusieurs chaînes (de cinéma, par exemple) qui lui porteraient concurrence et dont il serait actionnaire à 100 % ?

Poussant encore le raisonnement, pourquoi ne pas prêter l'intention à Vivendi, sachant que le bloc d'abonnés de Canal+ est son vivier principal et le plus adapté pour les activités TV ou Internet, de gonfler cette masse d'abonnés en inaugurant une nouvelle politique tarifaire de Canal+ en vue d'engranger davantage de clients pour ses activités propres ? Cela avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer, notamment pour le financement du cinéma.

Puisque nous parlons du secteur du cinéma qui, traditionnellement, associe les professionnels et Canal+, quels seront les effets de la fusion envisagée entre les studios Universal et le Studio Canal+ ? Et si les achats de droits, au titre des diffusions à l'antenne, ne risquent pas d'être remis en cause avant longtemps, qu'en sera-t-il de l'aide à la production alors que le nouveau groupe sera engagé à Los Angeles dans une opération à haut risque ? Dans une aventure dévoreuse de capitaux qui pourrait, si les choses ne tournaient pas aussi bien que l'annoncent les fondateurs du nouveau groupe, entraîner des transferts financiers susceptibles de remettre en cause la pérennité du patrimoine de Canal+, désormais géré par Vivendi.

Car Vivendi, détenant un pouvoir souverain au sein du nouveau Groupe Canal+, dispose également, grâce au concours d'administrateurs captifs, du même pouvoir total au sein du conseil de Canal+ SA. Ce qui rend assez cocasses certaines dispositions du projet de convention à intervenir entre le Groupe Canal+ et Canal+ SA conférant à ce dernier certains droits marginaux face à sa maison-mère.

Au point où en sont les choses, au-delà de l'inquiétude du monde du cinéma, la démarche de Vivendi n'a suscité aucune réaction dans le monde politique. Sans doute celui-ci se réveillera-t-il lorsque les conséquences néfastes pour les intérêts culturels de notre pays lui apparaîtront à travers les plaintes émanant des milieux directement concernés. Mais il sera alors trop tard. Aucun retour en arrière ne sera possible.

Si 49 % des revenus de Canal+ SA (le vrai) remontent au Groupe Canal+ (le faux), pourquoi ce dernier ne serait-il pas tenté, disposant du fichier de Canal+ SA (le vrai), de lancer une ou plusieurs chaînes qui lui porteraient concurrence et dont il serait actionnaire à 100 % ?

Mieux, encouragé par ce précédent, c'est l'ensemble du paysage audiovisuel français qui risque de voler en éclats. La règle des 49 %, négociée en son temps par le ministre Carignon, aura alors démontré sa nocivité.

Mais, objectera-t-on, *« Internet et le numérique imposent à eux seuls la libéralisation générale et l'autodafé auxquels nous allons assister »*. Affirmation hautement fantaisiste. Rien ne me paraît justifier que la réglementation sous l'empire de laquelle vivent les chaînes en France soit remise en question par Internet ou le numérique. Il appartiendra aux autorités compétentes d'apprécier dans quelle mesure ces nouveaux supports, à l'évidence promis à un formidable avenir, devront se soumettre à une réglementation originale. Invoquer leur arrivée pour se soustraire à la réglementation existante me paraît hors du débat.

Bien des aspects du sort de Canal+ n'ont pas été traités dans ce point de vue. Comment ne pas évoquer, pourtant, les milliers d'actionnaires obscurs moins grands ou petits, compagnons de route fidèles de Canal+, dont je partage aujourd'hui les inquiétudes légitimes ? Ils peuvent à bon droit s'interroger sur la dimension ultralibérale de cette opération, qui s'apparente à un coup de force et donne du capitalisme contemporain une image peu flatteuse.

Mais mon principal but est de tenter, au moment où de graves décisions vont être prises par l'autorité de régulation française (le CSA, Conseil supérieur de l'audiovisuel), de mettre en garde contre les conséquences d'une permissivité excessive.

Reste que ma pensée, à la veille des bouleversements qui suivront – n'en doutez pas – le pacte de fusion soumis aux assemblées générales du 5 décembre, va à tous les amis que j'ai conservés au sein de Canal+. Ma solidarité avec chacun d'entre eux, du haut en bas de la hiérarchie, est totale.

Qu'ils sachent qu'avant de devenir de simples employés, ils disposent encore de leur propre sort. Leur silence actuel est interprété par les observateurs comme un acquiescement à tout ce qui s'est tramé au cours des derniers mois et qui va se sceller dans les semaines qui viennent. Ils ne peuvent, sans renier les plus belles années de leur vie, se confiner dans le silence.

Ne sont-ils pas en droit d'exiger que le premier groupe français de communication ne soit pas sacrifié à la prospérité incertaine d'entreprises, fussent-elles prestigieuses, sous d'autres latitudes, à 9 107 kilomètres du quai André-Citroën.

Qu'ils sachent aussi que Canal+ dispose, quoi qu'on leur dise, encore aujourd'hui, de moyens considérables. La réalisation de quelques actifs mineurs suffirait à rétablir dans leur entreprise, en peu de mois, des résultats financiers largement bénéficiaires.

Il existe donc d'autres perspectives que la seule fusion à laquelle certains prétendent vous faire adhérer. Avant de vous y résigner, pesez bien ces mots : un groupe sans culture n'a pas d'avenir.

André Rousselet

Ni l'une ni l'autre

La main-d'œuvre serait, au demeurant, le second frein à la croissance. Elle le serait d'autant plus que les entreprises sont contraintes d'augmenter la demande de travail en raison du passage aux 35 heures. Mais comment peut-on admettre qu'il y ait un problème d'offre de travail, avec un taux de chômage qui, malgré une forte baisse, est encore de 9,5% ?

On peut évidemment admettre que les compétences disponibles ne correspondent pas aux besoins des entreprises. Mais ce n'est qu'en partie vrai et les mois qu'on passe à le déplorer auraient pu être mis à profit pour donner les formations nécessaires. C'est sans doute la seule vraie composante d'une politique de l'offre. Aurait-on eu, aurait-on, les candidats pour ces formations ? Pas sûr ! Il y a aussi, en effet, un refus des jeunes de s'engager dans certaines professions. Il y a surtout un refus de travail à des niveaux trop bas de salaire. C'est pourquoi une hausse modérée mais « naturelle » des salaires, sous l'effet des difficultés de recrutement, serait la bienvenue car elle augmenterait l'offre de travail.

Faut-il la susciter par des coups de pouce supplémentaires au SMIC ? Peut-être, mais le moment n'est pas particulièrement bien choisi, alors même que les plus petites des PME vont devoir passer aux 35 heures à salaire maintenu. Les partis de gauche réclament cette hausse ainsi que celle des minima sociaux, pour, arguent-ils, mieux répartir les fruits de la croissance. Dans le même sens, le chef de l'Etat s'étonnait, en juillet, que, malgré la croissance et contrairement à ce qui se passait autrefois, le pouvoir d'achat – individuel – n'augmente pas.

Le premier des fruits de la croissance, dans un pays ou 12,5 % des actifs étaient au chômage il y a deux ans, c'est l'emploi. Et il reste encore un long chemin à parcourir. Si une certaine modération salariale compense le passage aux 35 heures, 3 % de plus d'actifs ont bénéficié de cette croissance, sous forme d'un emploi, ce qui a gonflé le pouvoir d'achat global, entretenant la consommation.

Il est sans doute aujourd'hui moralement justifié d'augmenter certains minima sociaux, mais, sur le plan économique, il ne paraît pas plus nécessaire de pratiquer une politique de l'offre que de la demande.

Jean Matouk *est professeur d'université honoraire.*

Le Monde
21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : http: // www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Rire au cinéma, un art français

QUI n'aura pas vu Dominique Besnehard en slip et chaussettes rouges chanter *Bambino* aura manqué l'une des rares occasions de s'esclaffer sans retenue en ce morose automne 2000. Agent des stars et des plus grandes, il est aussi à ses moments perdus un magnifique comédien : ténor en sous-vêtements écarlates, l'acteur illumine de ses rotondités l'une des meilleures scènes de *Ça ira mieux demain,* comédie adroitement construite par Jeanne Labrune sur le principe du maraboutbout d'ficelle, qui sort le 15 novembre. Connue pour ses réalisations *(De sable et de sang, Sans un cri, Si je t'aime prends garde à toi)* et scénario *(Vatel)* dans le registre dramatique, la cinéaste accomplit un ralliement significatif à ce qui reste, contre vents hollywoodiens et marées d'adaptation historico-littéraires à grand spectacle, le genre-roi du cinéma français.

Burlesque et dopé aux amphétamines techno *(Taxi 2)* ou douce-amère et socio-psychologique *(Le Goût des autres)*, se portant sur le front des superproductions (*Asterix et Obelix contre César* – dont la suite est actuellement en tournage sous la direction d'Alain Chabat) ou adaptation d'un succès de la scène (*Le Dîner de cons* – auquel Francis Veber tente actuellement de donner un successeur, *Le Placard*), la comédie demeure le seul genre assurant un succès fréquent, quoique pas systématique, aux productions nationales. On a chanté (ou conspué) l'intimisme délicat du cinéma à la française, on a loué les costumes et les citations de nos grandes œuvres du patrimoine portées à l'écran, on a vu Gérard Depardieu changer de nez, de moustache, de volume, de pourpoint et de siècle, et même de média, rien n'y fait.

C'est sous le signe du rire que les films français continuent d'avoir le plus de chances d'attirer un public... français, lui aussi. La comédie est en effet une discipline particulièrement difficile à exporter, sauf lorsqu'on la vend en pièces détachées pour être remontée outre-Atlantique sous le vilain nom de *remake*, comme un vulgaire prieuré roman. Populaire depuis *L'Arroseur arrosé,* mais peu fréquenté par les cinéastes les plus ambitieux – même si, de Buñuel à Godard et de Marker à Desplechin, la distance et l'esprit de finesse sont loin de leur faire toujours défaut – la comédie connaît depuis le milieu des années 90 un nouvel avatar : le film d'auteur pour rire.

Porté à l'écran par de jeunes cinéastes, celui-ci s'illustra par le film précisément intitulé *Pour rire* de Lucas Belvaux, *Encore* ou *Rien sur Robert* de Pascal Bonitzer, *J'ai horreur de l'amour* de Laurence Ferreira Barbosa, *Voilà* de Bruno Podalydes, *Pas très catholique* et *Vénus Beauté Institut* de Tonie Marshall, *Le Journal d'un séducteur* de Danièle Dubroux, *Aïe* de Sophie Fillières... Après *Du poil sous les roses* d'Agnès Obadia et Jean-Julien Chervier, sorti le 1er novembre, la même veine reçoit aujourd'hui un appréciable renfort grâce à la très réjouissante opération de sauvetage du couple en haute montagne montée par les frères Arnaud et Jean-Marie Larrieu sous le nom de code de *La Brèche de Roland*, avec Mathieu Amalric en premier de cordée de l'humour en finesse.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon *(Éditoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ;
Michel Kajman *(Débats)* ; Eric Fottorino *(Enquêtes)* ;
Éric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Anne Chemin *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises,
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Nouvel accident aérien dans les Alpes

DIX JOURS à peine après la catastrophe du Constellation Bombay-Londres au sommet du mont Blanc, un nouvel accident aérien vient de se produire dans les Alpes françaises. Cinquante et un pèlerins canadiens et un équipage de six personnes ont péri à bord de l'avion qui, hier soir, s'est abattu sur la face nord de l'Obiou.

Fatalité ? « Série noire » ? L'aéronautique est maintenant et de plus en plus un moyen de transport normal, strictement organisé, où la part du hasard se réduit. Est-il trop tôt pour faire des hypothèses ? Il est tout au moins loisible d'établir des comparaisons et de noter des différences.

Dans les deux cas, une erreur d'orientation semble avoir provoqué l'écrasement sur un sommet, alors que le pilote croyait avoir atteint une altitude de sécurité. Il est difficile de croire que les appareils de bord de deux avions de types différents aient pu se trouver les uns et les autres déréglés presque au même endroit.

Les pilotes ont-ils mal estimé la dérive due aux vents très violents dans cette région ou ont-ils eux-mêmes été induits en erreur par des indications venues du sol ? Les enquêteurs auront à le découvrir.

Mais, quelles que soient les causes des deux sinistres, une conclusion s'impose : il faut multiplier dans l'ensemble du massif alpin les appareils d'aide à la navigation aérienne. Le détroit bordé de récifs que représente la vallée du Rhône doit être jalonné plus strictement qu'il ne l'est aujourd'hui. Il faut qu'à toute minute les pilotes sachent sans erreur possible où ils se trouvent.

(15 novembre 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : http: // www.lemonde.fr

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44–88-46-60
Index du *Monde* : 01-42-17-29-33. *Le Monde* sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Vent de folie *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

IL Y A DES MOMENTS comme ça : une accumulation d'absurdités casse d'un coup notre confiance dans la raison des hommes et la sagesse des choses. Nous y sommes en plein, au point que les augures les moins fantasques se mettent à questionner les astres !

Citons en vrac, sans parler des catastrophes d'avions ou de téléphériques. La première puissance du globe, championne des démocraties et des mirobolances techniques, obligée de décompter à la main les bulletins d'une caricature de vote cinquante-cinquante ; et voilà que vacille la foi dans le principe, donné en exemple mondial, du gouvernement par le peuple.

A peine moins maboul : un vieux pays cartésien, le nôtre, se flatte de posséder les institutions les plus efficaces d'Occident ; et voilà que ses deux chefs se chamaillent comme des mômes à la récré, sous le regard pantois de toute la nation et de l'étranger, dont celle-ci se croyait le phare.

Des experts vont plancher une fois de plus sur l'effet de serre, dénoncé depuis des décennies, tandis que les campagnes municipales contournent la question des voitures en ville, clef manifeste de la pollution, mais de nature à fâcher l'électeur, englué dans ses contradictions comme dans les encombrements d'un soir de pluie.

Entendu de la bouche d'un ministre « de terrain », après les naufrages de l'*Erika* et du *Ievoli-Sun* : *« A chaque avis de tempête, il n'y a qu'à fermer la Manche » (sic).* On croirait le programme du vieux Lop promettant de prolonger le Boul'Mich' jusqu'à la mer. Cependant qu'au siège du parti de l'Homme-sans-Dieu, hier ennemi juré des religions-opium du peuple et ami des démolisseurs d'églises à l'Est, s'ouvre une exposition sur... le Christ ! Dépassée, la « main tendue » du temps des fronts populaires ! Le pêcheur d'hommes de Tibériade changé en pêcheur de voix !

Echange surpris autour d'une table familiale : à force de prudence anti-bœuf, que va-t-il rester de comestible sans risque ? *« Les papillons »,* a suggéré un enfant. *« Ah non,* a protesté un autre : *trop jolis à voir »,* et *« trop croquants sous la dent ! »,* supposait-il. *« Les rutabagas »,* a imaginé l'ancêtre, souriant au souvenir de ses jeunes faims. On a promis d'essayer, avec des topinambours en hors-d'œuvre, et de l'orge pour café.

En revenir à cet autre vent de folie de la guerre ? C'était bien la peine de descendre les Champs-Elysées, le 26 août 1944, derrière de Gaulle, que voilà figé en statue, au Grand Palais, dans sa marche nuptiale vers Paris humilié-mais-Paris-libéré... à l'heure où un de ses féaux du temps des vrais héroïsmes, Chaban, a cessé de grimper les escaliers quatre à quatre.

Il y eut une époque candide où l'on grimpait la colline de Chaillot comme des pèlerins du Progrès, comme les mystiques d'une Fraternité possible ; aux saluts, la troupe de Vilar fonçait vers la salle, agitait ses capes et dentelles, en signe d'espoir partagé. Aujourd'hui, au même endroit, dans *Un trait d'esprit*, de Margaret Edson, mise en scène par Jeanne Moreau, Ludmilla Mikaël tend au public le miroir d'agonies cancéreuses dont la moitié des gens ont vécu l'épouvante, auprès d'un des leurs, le matin même. Et ce redoublement d'un effroi quotidien, quels qu'en soient les mérites esthétiques, on surprend les spectateurs à en hoqueter de chagrin, à la sortie, derrière un pilier. Malgré ses tares, l'utopie des idées aidait mieux à vivre que le retour au désespoir naturaliste.

Nicole Védrès (1911-1965) a succombé, on l'a su vers la fin, au même supplice que le personnage de Ludmilla Mikaël : la volupté d'être soi, de penser le monde, soudain remplacée par les encouragements factices de médecins débordés, par des crissements de roulettes sur du lino et par le sablier inexorable des bulles d'une perfusion, là-haut, qui changent un être libre en chose apeurée, en squelette de camp. Venue d'ailleurs avec la lecture pour patrie, et la culture pour charme, Nicole Védrès tenait des chroniques presque insouciantes, en tout cas gourmandes de matins lumineux (Le Dilettante en réédite quelques-unes, *Microclimats*).

Dans un montage d'archives *(Paris-1900),* elle a montré un homme-oiseau s'apprêtant à plonger de la tour Eiffel avec, dans le dos, un bricolage d'ailes en papier comme seul peut y croire un enfant tremblant de fièvre. Le téméraire serre les mains des notables à col cassé, genre édiles rondouillards ; il les rassure si bien, d'une tape dans le dos, que pas un n'ose le rappeler à une sagesse élémentaire. Le vent de folie, déjà ; moins le principe de précaution.

Et puis baoum, évidemment ! Et, au bout, le saut de la mort de Quatorze.

Le mystère des « villes-symboles »

CERTAINES VILLES, qu'elles aient été prises ou non par leurs assaillants, ont fini par symboliser des guerres entières. Les noms de Carthage, Jérusalem, Verdun, Madrid, Dresde, Hiroshima, Berlin, Saïgon, Beyrouth ou Sarajevo sont bien plus que des noms de batailles, de sièges ou, pour l'époque contemporaine, de bombardements aériens. Ils ont acquis une signification universelle. Souvent, la légende s'en est mêlée. Les soldats romains n'ont jamais semé de sel dans les sillons dont ils auraient labouré le site rasé de Carthage, en 146 avant Jésus-Christ. L'état-major allemand voulait effectuer une percée et n'avait nullement pour but de *« saigner à blanc »* l'armée française en 1916 à Verdun, contrairement à ce qu'a affirmé, après coup, le général Falkenhayn, soucieux de donner un sens à son échec sanglant. Mais ces mythes sont tenaces et figurent encore dans de nombreux récits, tant est grand leur pouvoir sur l'imagination.

« L'enfer de Verdun » a fini par représenter la première guerre mondiale. L'image de l'ambassadeur américain évacué par hélicoptère, le 30 avril 1975, à cinq heures du matin, sur le toit de son ambassade à Saïgon, est désormais emblématique de la guerre du Vietnam. Les organisateurs du colloque qui s'est tenu les 9 et 10 novembre au Centre mondial de la paix, à Verdun, ont cherché à décrire par quel processus un certain nombre de cités sont ainsi devenues des « villes-symboles » dans l'histoire de l'humanité. *« Le sujet était inédit »*, affirmait à juste titre Jean-Pierre Rioux, inspecteur général de l'éducation nationale. Le choix du lieu, Verdun, et la date, à la veille de la commémoration de l'armistice de 1918, n'étaient évidemment pas dus au hasard.

Les exposés qui se sont succédé ont certes donné lieu à des évocations passionnantes et permis de réfuter quelques erreurs historiques inlassablement répétées. Mais ils n'ont pas épuisé le mystère. Pourquoi telle ville et non telle autre ? On peut évidemment, a posteriori, avancer des explications convaincantes. Mais il reste une part d'irrationnel dans ces choix souvent opérés, immédiatement après l'événement, par les témoins et les acteurs survivants. Il s'agit d'un domaine où la mémoire vivante garde son pouvoir face au travail scientifique des historiens.

PAYSAGE DÉVASTÉ

Verdun constitue un bon exemple. Pourquoi une telle postérité ? Sans doute parce que la résistance des soldats français, dans les jours qui ont suivi l'attaque allemande du 24 février 1916, a durablement frappé les esprits, estime Gérard Domange, responsable du service éducatif du Centre mondial de la paix. Le pilonnage de l'artillerie allemande avait désorganisé le système de transmission des ordres et totalement dévasté le paysage. Se regroupant dans les cratères creusés par les obus, de petits groupes d'hommes isolés, souvent privés de leurs chefs, continuent le combat, à la surprise générale. C'est l'événement majeur, celui qui est resté dans les mémoires françaises. L'état-major allemand aurait d'ailleurs pu choisir un autre point d'attaque sur la ligne de front. Reims était plus proche de Paris. Arras aurait permis de couper les forces françaises du corps expéditionnaire britannique. Mais Verdun était déjà un symbole, ce qui a pu jouer dans la décision allemande. C'est là que les petits-fils de Charlemagne s'étaient partagé, en 843, l'Empire d'Occident, Louis le Germanique obtenant les terres situées à l'est, qui allaient devenir l'Allemagne, et Charles le Chauve celles de l'ouest, qui formeraient un jour la France.

L'entrée de l'Armée rouge à Berlin, en mai 1945, ne se réduit pas davantage à un simple événement militaire. Staline l'avait bien compris, qui avait exigé des Alliés que ses troupes entrent les premières dans la capitale du Reich. Eisenhower avait acquiescé, considérant que Berlin n'était pas pour lui un objectif essentiel. Il préférait empêcher que les forces allemandes ne se regroupent pour constituer un *« réduit alpin »*. Les Britanniques voulaient, eux, foncer sur Berlin, conscients que, dans l'esprit des peuples, le signe le plus tangible de la victoire est la prise de la capitale ennemie. Churchill pensait qu'Eisenhower avait commis là une faute irréparable, a rappelé l'historien allemand Hans Umbreit.

Deux autres « villes-symboles » de la seconde guerre mondiale, Dresde et Hiroshima, ont été évoquées au colloque de Verdun. Patrick Facon, du service historique de l'armée de l'air, a rappelé la controverse née presque immédiatement après la quasi-destruction de la ville saxonne par l'aviation alliée, dans la nuit du 13 au 14 février 1945. Deux vagues d'appareils britanniques dans la nuit, suivies d'une troisième vague, américaine, dans la matinée, avaient déversé 650 000 bombes incendiaires sur la cité baroque. Le chiffre de 300 000 morts proclamé par la propagande nazie est manifestement excessif, mais le bilan officiel britannique de 35 000 morts n'est pas non plus crédible. La vérité se situe entre les deux, autour de 130 000 victimes.

CRUAUTÉ GRATUITE

Ce bombardement, qui a touché essentiellement des civils, avait été dénoncé pour sa cruauté gratuite quelques jours plus tard à la Chambre des communes. Toute sa vie, le maréchal de l'air britannique Arthur Harris, qui commandait l'opération, a été soupçonné d'avoir été au-delà des ordres reçus. C'est pourtant le cabinet de guerre dirigé par Churchill qui avait bel et bien adopté la doctrine selon laquelle il fallait amener l'Allemagne à capituler au plus vite en terrorisant sa population et en visant en priorité les ouvriers des usines d'armement. La plupart des historiens estiment aujourd'hui que le bombardement de Dresde n'a pas influé sur le cours de la guerre.

La polémique n'est pas davantage close à propos de Hiroshima. La version officielle américaine est que l'utilisation de l'arme atomique a permis de sauver des vies humaines, en précipitant la capitulation du Japon et en faisant ainsi l'économie des combats qu'aurait provoqués une invasion terrestre de l'archipel. Des historiens ont cependant fait valoir que les Etats-Unis, en anéantissant Hiroshima et Nagasaki, « vengeaient » Pearl Harbor et le traitement cruel réservé par les Japonais aux prisonniers de guerre alliés. La date du bombardement, le 6 août 1945, est d'autre part troublante. Les Soviétiques s'étaient engagés, à Yalta, à entrer en guerre contre le Japon trois mois après la capitulation du Reich. Or celle-ci a eu lieu le 8 mai 1945. En lançant leur bombe atomique contre Hiroshima quasiment trois mois après la chute de l'Allemagne, les Américains ne cherchaient-ils pas à empêcher leurs alliés soviétiques de tenir leur promesse sur le terrain, ce qui leur aurait donné ensuite le droit de participer à l'occupation du Japon ? Maurice Vaïsse, directeur du Centre d'études d'histoire de la défense à Vincennes, estime que la crainte de devoir *« partager »* le Japon avec les Soviétiques n'a pas été l'argument décisif. Les Américains n'ont perdu que 300 000 hommes au cours de la seconde guerre mondiale. Ils étaient, selon lui, avant tout soucieux d'épargner la vie de leurs soldats. Ils ne savaient pas quel était l'état d'esprit de la population, et pouvaient redouter une résistance acharnée en cas d'invasion.

Dominique Dhombres

Chronique américaine *par Patrick Artinian*

CONTACT PRESS IMAGES

Vétérans indiens : ce matin, c'était la célébration des anciens combattants à l'université indienne de Haskell. Les quelques vétérans se présentent en civil. Un jeune homme, ancien de la guerre du Golfe, prend la parole, exprimant son dégoût de la guerre et de la violence avant d'éclater en sanglots. Tous les témoignages se ressembleront. Demain, on célébrera le 225e anniversaire des marines, le scénario sera alors probablement bien différent.

Retrouvez la chronique de Patrick Artinian dans *Le Monde 2*

CONCURRENCE La réglementation de la distribution automobile en Europe est trop favorable aux constructeurs, aux dépens des consommateurs. ● TELLE EST la principale conclusion d'un rapport de la Commission européenne, qui devrait être rendu public mercredi 15 novembre. ● MARIO MONTI, le commissaire à la concurrence, annonce son intention de présenter des propositions pour un nouveau régime de distribution et de services après-vente avant la fin de 2001. ● IL S'AGIT de remettre en cause le système des concessions, qui permet aux constructeurs de choisir leurs distributeurs sur des critères décidés par eux seuls et de leur accorder ensuite l'exclusivité sur un territoire. ● BRUXELLES entend favoriser des formes de distribution, aujourd'hui interdites ou peu pratiquées, via les grandes surfaces et Internet, ou des concessions multimarques comme aux Etats-Unis.

La Commission européenne épingle la distribution automobile

Dans un rapport qui devait être rendu public mercredi 15 novembre, Bruxelles critique un système défavorable aux consommateurs. Les constructeurs choisissent leurs concessionnaires et leur accordent ensuite une exclusivité sur une zone géographique

TROP SYSTÉMATIQUEMENT favorable aux constructeurs, la réglementation organisant la distribution automobile au sein de l'Union européenne (UE) n'a pas atteint son principal objectif : favoriser le développement de la concurrence au profit des consommateurs.

C'est la conclusion développée avec force par la Commission européenne dans un rapport qui devait être rendu public, mercredi 15 novembre. Pour Bruxelles, le règlement actuel n'est plus adapté à un marché qui a sérieusement évolué depuis 1995, date d'entrée en vigueur des textes. Il convient d'envisager sa réforme.

PROPOSITIONS AVANT FIN 2001

Le rapport doit maintenant servir de base à un débat entre les diverses parties intéressées : consommateurs, constructeurs, distributeurs, revendeurs, garagistes, producteurs de pièces détachées et autorités publiques. Mario Monti, le commissaire européen à la concurrence, veut présenter des propositions pour un nouveau régime de distribution et de services d'après-vente avant fin 2001, le règlement actuel arrivant à expiration en septembre 2002.

« C'est inadmissible de dire aujourd'hui que ça ne fonctionne pas, alors que la Commission n'est jamais intervenue auparavant pour dire que le règlement ne jouait pas son rôle, proteste Roland Gardin, président du Conseil national des professions de l'automobile (CNPA). *C'est comme si l'on disait à un malade : pour ne plus souffrir, il faut mourir. »* Les constructeurs automobiles se veulent rassurants : *« Ce rapport ne préjuge pas de l'avenir*, souligne Yves de Belabre, président du Comité des constructeurs français d'automobiles. *Il reflète essentiellement l'avis de la direction à la concurrence, mais c'est l'ensemble des commissaires européens qui ont maintenant leur mot à dire. Je suis persuadé qu'ils tiendront compte de l'impact qu'une réforme aurait sur les concessionnaires. »* Le débat risque d'être animé. *« Ce rapport constitue un véritable carton rouge pour les constructeurs, mais il est moins sévère pour les distributeurs »*, admet M. Gardin.

Les accords de distribution et de services après-vente permettent de s'écarter des règles normales de la concurrence établies par le Traité de l'UE. C'est ce qu'on appelle, dans le langage juridique bruxellois, une « exemption par catégorie ». Le législateur européen pensait que de tels accords, conclus avec des distributeurs, faciliteraient pour les constructeurs nationaux la pénétration des marchés voisins, au plus grand bénéfice de la concurrence. C'est l'inverse qui s'est produit.

FAVORISER LE « MULTIMARQUES »

Le rapport suggère une plus grande indépendance entre constructeurs et distributeurs, pour introduire la concurrence en facilitant des formes de vente aujourd'hui interdites ou peu pratiquées (distribution multimarques dans les grandes surfaces, par Internet...). La Commission prend ainsi en compte les récriminations des associations de consommateurs. *« Du fait de la faible concurrence intermarques, le consommateur doit payer plus cher son automobile, sans pour autant recevoir des contreparties en termes de qualité »*, insiste Dominique Forest, expert économique au Bureau européen des Unions de consommateurs, qui regroupe des associations de vingt et un pays européens.

« Bien que l'un des principaux objectifs du règlement lui en donne le droit, le citoyen européen qui souhaite acheter une voiture dans un autre Etat membre est confronté à des difficultés », insiste la Commission. Elle fait valoir les nombreuses plaintes qu'elle a reçues et qui mentionnent les difficultés à trouver un distributeur disposé à prendre la commande, à obtenir des prix, des délais beaucoup plus longs que pour les clients locaux, des arrhes élevées, des retards dans les délais de livraison, voire la non-livraison des véhicules ou l'annulation de la commande. Elle rappelle les procédures qu'elle a dû engager contre plusieurs constructeurs – les affaires mettant en cause Renault, Peugeot et Citroën sont toujours en cours d'examen – et qui ont déjà abouti pour Volkswagen à une amende d'un montant sans précédent (90 millions d'euros).

La Commission souligne aussi la dépendance des distributeurs vis-à-vis des constructeurs : *« Les distributeurs sont les partenaires les plus faibles d'un accord de distribution et de service de vente et d'après-vente et sont économiquement totalement tributaires des constructeurs automobiles, même si les constructeurs se conforment intégralement au texte du règlement. Les constructeurs disposent de multiples possibilités pour contrôler entièrement leur réseau de distributeurs »*.

RÉPARATEURS INDÉPENDANTS

Les nombreuses contraintes imposées aux distributeurs limitent, selon la Commission, la concurrence « intramarque », qu'il faudrait développer entre les acteurs d'un même réseau. Outre l'interdiction de vendre à des revendeurs non agréés par les constructeurs, la politique rigide pratiquée par ceux-ci en matière de marges et de primes (une marge fixe pour chaque véhicule vendu et une prime en fonction de la réalisation de certains objectifs de vente) restreint la marge de manœuvre financière des distributeurs.

Depuis 1995, les distributeurs d'un réseau sont autorisés à vendre des véhicules d'autres constructeurs. Mais les conditions exigées sont tellement contraignantes que cette possibilité n'a guère été utilisée. Le règlement rend également très difficile la vente en grandes surfaces et semble faire obstacle à la mise en place de nouveaux canaux de distribution.

La Commission remet aussi en cause l'obligation faite aux distributeurs d'offrir un service après-vente. En raison des progrès techniques qui réduisent la fréquence des entretiens, le *« lien naturel »* entre vente et services apparaît, selon elle, moins évident qu'il y a dix ans. Elle fait remarquer que les services assurés par les distributeurs sont en moyenne plus chers que ceux offerts par les réparateurs indépendants. *« Afin de protéger la concurrence dans le secteur du service après-vente, il est important qu'il existe un nombre suffisant de réparateurs indépendants et de chaînes de réparation rapide efficaces »*, conclut-elle.

Stéphane Lauer et Philippe Lemaître (à Bruxelles)

Les règles et les acteurs du système actuel

● **L'automobile est le seul produit** qui bénéficie d'une réglementation spécifique concernant sa distribution. Le premier règlement d'exemption date de décembre 1984. Reconduit en 1995, ce règlement arrive à expiration en septembre 2002.

La distribution automobile est régie par deux principes :

● **La sélectivité.**
Les constructeurs choisissent leurs distributeurs selon des critères décidés par eux seuls. Ils peuvent refuser de vendre leurs voitures à tel ou tel revendeur. Ils peuvent aussi refuser aux distributeurs qu'ils ont agréés de céder les véhicules à un autre revendeur non agréé.

● **L'exclusivité.**
En contrepartie de la sélectivité, les constructeurs assurent à leurs distributeurs une exclusivité territoriale.
En revanche, ceux-ci s'engagent à ne pas vendre en dehors de leur territoire.

Les différents acteurs du système :

● **Les concessionnaires**.
Ce sont des entreprises indépendantes liées par un contrat de distribution avec le concédant (constructeur ou importateur).
Ils assurent la vente et la maintenance de véhicules achetés au constructeur, qu'ils revendent à leurs agents et aux réparateurs indépendants.
Il en existe 4 371 en France.

● **Les succursales et les filiales.**
Au nombre de 150 en France, ces entreprises ont la même activité que les concessionnaires mais sont détenues à 100 % (succursales) ou à 50 % (filiales) par le constructeur .

● **Les agents de marque**.
Ce sont des entreprises indépendantes liées par contrat à un concessionnaire. Elles agissent comme des correspondants sur le territoire d'exclusivité de leur concessionnaire.
On compte environ 15 000 agents de marque en France.

TROIS QUESTIONS À...

ERNEST FERRARI

1 Ancien directeur marketing de Renault, aujourd'hui consultant, vous portez un regard très critique à l'égard du système actuel de distribution. Pourquoi celui-ci doit-il être réformé ?

Ce qui fait mal aux constructeurs, c'est la concurrence, et le système actuel la limite dans tous ses aspects. Y compris entre deux marques : leur canal de distribution fonctionne avec les même règles et les remises sont pratiquées dans les mêmes proportions que dans la concession voisine. Tant qu'il n'y aura pas de négoce multimarques à grande échelle, il n'y aura pas de réelle concurrence. Un concessionnaire est obligé de vendre tous les modèles du constructeur dont il dépend, y compris ceux qui sont ratés sur un plan commercial. Cela a un coût pour le consommateur : car, ensuite, ce qui se vend bien se vend cher. Les attentes des consommateurs vont vers plus de choix, de meilleurs prix et des services à un bon niveau.

2 Vers quel système de distribution s'oriente-t-on ?

Contrairement à ce que tout le monde croyait il y a quelques mois, on se dirige vers un nouveau règlement. Celui-ci devrait conduire à la disparition des territoires exclusifs. Il est plus difficile de prévoir la forme que cette évolution prendra. Mais si l'on veut introduire de la concurrence dans la distribution automobile, il faudra ouvrir le jeu à de nouveaux acteurs. Je ne pense pas seulement à la grande distribution. Cela peut concerner les loueurs de voitures ou des établissements financiers.

3 Quelles seront les conséquences d'un changement de réglementation ?

Les concessionnaires qui ont investi beaucoup d'argent dans leurs affaires risquent d'être les premiers à payer les pots cassés quand le marché sera libéralisé. Cela dit, on risque d'assister à un rééquilibrage des relations entre constructeurs et concessionnaires. Par ailleurs il est important que la réparation soit dissociée de la vente. A preuve : dès que la période de garantie de leur voiture s'achève, une grande partie des clients quittent les concessions pour aller chez des réparateurs indépendants. Une fois qu'on aura supprimé la sélectivité dans la distribution, qu'est-ce qui empêchera un consommateur d'acheter son véhicule dans un supermarché et de s'adresser ailleurs – par exemple à une concession – pour l'après-vente ?

Propos recueillis par Stéphane Lauer

★ Ernest Ferrari est l'auteur de *Consommateurs, concessionnaires et constructeurs dans un marché qui change* (Editions Le Journal de l'Automobile ; 2000) ; 250 F (38,11 €).

En Grande-Bretagne, de nouveaux réseaux sont déjà apparus

LONDRES
de notre correspondant à la City

Lancé en mai, Virgin Cars, accessible via Internet, affirme proposer *« le plus grand showroom de voitures au monde »*. Le groupe de Richard Branson annonce vouloir vendre 24 000 voitures au cours des dix-huit prochains mois. Le service garantit la livraison à domicile, le financement, l'assurance, le dépannage et l'entretien. Pour les voitures disponibles en stock, il faut compter six semaines. Les prix sont jugés compétitifs, 15 à 30 % moins cher d'après la compagnie. Les voitures proviennent à 80 % de concessionnaires en Belgique et au Danemark. Les fabricants refusent de court-circuiter leurs concessionnaires en Grande-Bretagne. Comme toutes les entités du groupe Virgin, il s'agit d'une association (Virgin Direct pour le financement, AA pour l'assistance autoroutière, des garages sélectionnés pour les réparations...).

Autre nouvel acteur de la distribution automobile, Sainsbury, la deuxième chaîne britannique de supermarchés. Sainsbury's Bank Drive est un produit financier et non pas une vente au détail. Il s'agit d'une association avec la banque écossaise Bank of Scotland.

Le système est simple : le client choisit la voiture dans un catalogue, le nombre d'années qu'il entend la garder, ainsi que le premier versement. Sur ces données transmises par téléphone, Sainsbury détermine le montant du taux d'intérêt et le montant des mensualités. Dans les faits, il s'agit d'un leasing au terme duquel le client peut soit remettre le véhicule et en « louer » un autre, soit l'acheter. Sainsbury agit par l'intermédiaire de concessionnaires locaux.

Les assureurs ont également investi dans la vente d'automobiles. Jamjar.com est un service de vente de voitures sur Internet mis sur pied par Direct Line, l'un des principaux assureurs automobiles. Le système est identique à celui de Virgin Cars. *« La Grande-Bretagne était le pays le plus cher en Europe pour l'achat de voitures. Les nouveaux acteurs ont cassé l'emprise des concessionnaires, les contraignant à réduire leurs prix pour rester compétitifs. Ceci dit, il s'agit d'un service financier mis sur pied par des établissements spécialisés plutôt que de la vente d'un bien »*, explique un analyste du consultant londonien Retail Intelligence.

Marc Roche

Aux Etats-Unis, la toute-puissance de vendeurs multimarques

NEW YORK
correspondance

Les 22 000 concessionnaires de la National Automobile Dealers Association (NADA) peuvent être satisfaits. Ils ont réalisé en 1999 plus de 608 milliards de dollars de chiffre d'affaires, leurs ventes sont en hausse de 14 % et chaque concession a réalisé en moyenne un bénéfice avant impôt de 500 000 dollars. Les accords qui les lient à Ford, General Motors et DaimlerChrysler ont décidément du bon.

Certes, il faut assurer un certain nombre de ventes, en passer par les prix recommandés, mais les constructeurs savent aussi lâcher du lest et acceptent les représentations multimarques. CarMax, l'un des géants, aligne dans ses quarante magasins des véhicules DaimlerChrysler, Nissan, Mitsubishi, Toyota, Ford, General Motors et BMW. Un autre grand, Sonic Automotive, représente 31 marques dans 173 magasins. Les constructeurs demandent seulement des salons de présentation séparés, pour préserver l'identité des marques.

Mais l'envie de contrôler davantage les ventes démange les constructeurs. Les « big three » de Detroit ont constaté l'érosion de leurs parts de marché face aux marques étrangères. Ils ont aussi vu les concessionnaires multimarques devenir des sociétés milliardaires. Les constructeurs cherchent donc à vendre directement au consommateur. En 1998, Ford a lancé la formule des « auto collections » : des vitrines installées à Oklahoma, San Diego ou Salt Lake City.

General Motors avait l'an dernier caressé l'idée de posséder 10 % de ses points de vente, soit environ 700 salons de présentation, dans les grandes zones urbaines. Las ! les concessionnaires se sont révoltés. Certains ont vendu, d'autres ont annulé leurs projets d'investissements dans la marque et tous ont donné la priorité aux autres voitures. Tant et si bien qu'en janvier 2000 GM a fait machine arrière. Soulagés, mais toujours méfiants, les concessionaires se sont lancés dans une campagne de lobbying pour mettre fin aux prétentions des constructeurs. Leurs avocats poussent à l'adoption de *« lois de franchise »* interdisant aux fabricants d'ouvrir *« des magasins d'usine »*. Vingt Etats aujourd'hui ont répondu à leurs attentes. Les concessionnaires respirent, mais restent vigilants.

Caroline Talbot

Lazard fait un geste envers ses actionnaires minoritaires

MICHEL DAVID-WEILL, le patron du groupe Lazard, s'est décidé à annoncer lundi 13 novembre un début de réorganisation de la cascade de sociétés de portefeuille qui entourent la banque d'affaires. Les quatre holdings (Rue impériale de Lyon, qui détient 55,2 % d'Immobilière marseillaise, qui contrôle 21,3 % d'Eurafrance, laquelle possède 56,8 % d'Azeo, ex-Gaz et Eaux, qui reçoit 13 % des profits de la commandite Lazard) sont toutes cotées en Bourse. Longtemps endormies, elles ont été réveillées par deux actionnaires actifs et exigeants. En juin 1999, Vincent Bolloré a fait savoir qu'il était entré au capital de la Rue impériale. Il en détient aujourd'hui 30,1 %. L'autre actionnaire, moins patient, est un fonds d'arbitrage de la banque d'investissement UBS Warburg, qui possède 7 % d'Azeo, 10 % d'Eurafrance et 5 % d'Immobilière marseillaise.

Pour marginaliser UBS Warburg, et diluer sa position encombrante, M. David-Weill, en tant que président d'Eurafrance, a annoncé que cette dernière allait lancer une offre publique d'achat sur Azeo. La fusion des sociétés devrait avoir lieu en 2001. Les actionnaires d'Azeo se voient proposer 90 euros par action, en numéraire. Le titre s'échangeait vendredi 10 novembre à 88 euros. L'opération va donc coûter 1,3 milliard d'euros. Pour la financer, Eurafrance va s'endetter, puis cèdera certains de ses actifs. Trois participations sont en tête de liste des cessions potentielles : une participation historique dans Danone, et surtout les deux liens de Lazard avec la banque d'affaires italienne Mediobanca, à savoir 3,9 % de Generali et 2 % de la banque d'affaires.

Cette annonce coupe court aux rumeurs de flirt en vue d'un mariage, qui revenaient régulièrement entre les deux maisons. *« Lazard n'a aucun dessein collectif avec Mediobanca, en tout cas aujourd'hui, et je ne vois pas pourquoi il y en aurait demain, même si les relations sont bonnes »*, a commenté M. David-Weill. Aux termes de l'accord avec Lazard, Mediobanca pourra verrouiller un peu plus son capital, Eurafrance s'étant engagé à lui vendre ou à vendre à un acheteur de son choix sa participation. La banque italienne renforcera également son emprise – avec 14 % du capital – sur son fleuron, Generali. Aux cours de lundi, les participations de Lazard dans Generali et Mediobanca valent environ 2 milliards d'euros.

INACHÈVEMENT

L'opération annoncée lundi laisse toutefois un goût d'inachevé. La cascade de holdings de Lazard va certes être simplifiée, mais il en restera néanmoins trois fin 2001. M. David-Weill ira-t-il plus loin ? *« Tout est possible, mais rien n'est décidé »*, répond-il, évasif. Les dirigeants de Lazard semblent espérer que la première opération suffira à décider UBS Warburg à céder ses titres. Les intéressés réservent encore leur réponse, estimant sans doute que, à 90 euros par action Eurafrance, la décote entre ce prix et la valeur des actifs d'Azeo n'est pas totalement effacée. Il manquerait 8 %. Déjà, certains analystes relèvent que la valorisation de la banque Lazard à 4 milliards de dollars n'est pas très élevée au regard de transactions bancaires récentes : la banque britannique Fleming a été cédée au groupe Chase pour 4,9 milliards de livres. M. David-Weill a toutefois précisé que cette valorisation prenait en compte le fait que la banque n'était pas à vendre. Quant à M. Bolloré, avec qui M. David-Weill a pris le soin de prendre un petit-déjeuner lundi matin pour lui annoncer l'opération, il a une fois de plus refusé de vendre au patron de Lazard ses titres Rue impériale et reste critique face à la stratégie de la banque Lazard, réaffirmée avec force par M. David-Weill.

Sophie Fay et Pascale Santi

Telecom Italia prêt à monter dans le capital de Bouygues Telecom

L'OPÉRATEUR DE TÉLÉPHONIE MOBILE ITALIEN TIM, filiale de Telecom Italia, a rappelé, lundi 13 novembre, son intention d'augmenter sa participation dans le capital de Bouygues Telecom. *« Cela pourrait se faire d'ici à la fin de l'année »,* a indiqué l'administrateur délégué de TIM, Marco De Benedetti. TIM, qui possède 19,6 % du troisième groupe de téléphonie mobile français, se dit prêt à racheter la part (17,5 %) détenue par l'électricien allemand E.ON, issu du rapprochement entre Viag et Veba. Bouygues souhaite une recomposition du tour de table de Bouygues Telecom avant la date limite de dépôt des candidatures pour l'attribution de la licence UMTS, fin janvier. Dans ce cadre, le désengagement d'E.ON est régulièrement évoqué. Il a été un temps envisagé que l'électricien allemand échange sa participation dans Bouygues Telecom contre des actions de la Saur, filiale eau et déchets de Bouygues. Ce scénario semble désormais abandonné au profit d'un rachat des actions d'E.ON par Telecom Italia. Bouygues est très favorable à la montée en puissance de l'opérateur italien dans sa filiale de téléphonie mobile.

L'OPEP n'augmentera « pas nécessairement » sa production

L'ORGANISATION DES PAYS EXPORTATEURS DE PÉTROLE (OPEP) n'augmentera *« pas nécessairement »* sa production de pétrole si les prix du baril devaient rester au-dessus de 28 dollars d'ici à fin novembre, a indiqué, lundi 13 novembre, le secrétaire général sortant, Rilwanu Lukman, à l'issue de la conférence de l'organisation à Vienne. Pour sa part, le ministre algérien de l'énergie, Chakib Khelil, nouveau président de l'OPEP à partir de janvier, a assuré que le cartel *« répondrait aux demandes du marché »*. Le ministre saoudien du pétrole, Ali Al-Nouaïmi, a quant à lui affirmé que l'OPEP n'excluait pas d'augmenter de nouveau sa production de pétrole d'ici au 17 janvier en cas de pénurie.

Sur les marchés, les cours sont repartis à la hausse. Les investisseurs ont été surpris par la réticence générale du cartel de s'engager sur une augmentation de production et s'inquiètent des conditions météorologiques aux Etats-Unis à l'approche de l'hiver. A Londres, le baril de brent échéance décembre a clôturé lundi à 32,98 dollars, contre 32,02 dollars vendredi. A New York, le light sweet crude a gagné 45 cents, à 34,47 dollars.

Sony veut faire de sa nouvelle console de jeux une plate-forme multimédia

La PlayStation 2 sera lancée en Europe le 24 novembre

Le japonais Sony ne s'est pas contenté de développer une nouvelle console de jeux. La PlayStation 2 est à la fois un lecteur de CD, un lecteur de DVD et permettra, dans un an, un accès à Internet. Cette stratégie numérique ne pouvait laisser indifférent Microsoft, menacé sur ses terres de la micro-informatique. Le géant de Seattle va, fin 2001, lancer sa propre console de jeux.

LES CONSTRUCTEURS de consoles de jeux vidéo se livrent une nouvelle bataille pour conquérir le premier marché mondial du divertissement, passé depuis peu devant celui des recettes du cinéma en salles (environ 20 milliards de dollars). Le round précédent, au milieu des années 90, a vu la victoire surprise du japonais Sony, qui a détrôné les fabricants traditionnels, ses compatriotes Sega et Nintendo (75 millions de PlayStation installées dans le monde contre 28 millions pour la Nintendo 64). Avec le lancement de la PlayStation 2 (baptisée PS 2), disponible en Europe à partir du 24 novembre, Sony va tenter de maintenir sa suprématie. Il va trouver sur sa route un nouvel adversaire de taille, Microsoft, numéro un mondial des logiciels, qui a décidé d'investir ce marché avec sa propre console, la Xbox, attendue au dernier trimestre 2001.

Avec la PS 2, Sony ne s'est pas contenté de développer une console de jeux car l'objectif n'est pas seulement de renouveler le parc existant mais d'élargir encore la population concernée : la PS 2 est à la fois un lecteur de CD (avec son Dolby stéréo), relié à la chaîne hi-fi, un lecteur de DVD et sera, dans un an, un moyen d'accès à Internet. Cette polyvalence n'est pas sans risques : beaucoup de consommateurs japonais ont acheté la console pour lire des DVD, et accessoirement pouvoir jouer. Comme la majeure partie des profits sont tirés des royalties prélevées sur la vente de jeux (en moyenne, six jeux par console), une telle utilisation de la console pourrait peser sur la profitabilité du groupe.

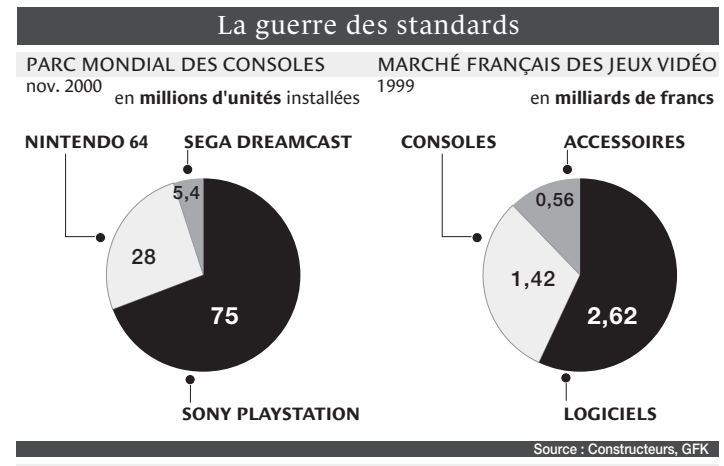

Sony domine le marché des consoles de première génération mais les deux tiers des ventes sont constituées par les jeux et les accessoires.

Il y a cinq ans déjà, lorsque le constructeur japonais avait lancé sa première console vidéo, beaucoup s'étaient interrogés sur l'intérêt de lancer un tel produit sur un marché fortement concurrentiel et de plus en plus « cannibalisé » par les ordinateurs personnels. Cinq ans plus tard, Sony a réussi à faire entrer 5 millions de PlayStation dans les foyers français, soit plus que le parc d'ordinateurs installés (4,8 millions). Au sein du groupe, la filiale Sony Computers, longtemps sous-estimée, est devenue l'enfant prodige. Avec seulement 10 % du chiffre d'affaires du groupe, elle a réalisé 38 % du résultat d'exploitation pour l'exercice clos fin mars 1999 et 28,5 % en 2000. Les résultats de l'année en cours devraient toutefois être négatifs, compte tenu des coûts de développement et de lancement de la PS 2.

Cette fois-ci encore, Sony veut modifier radicalement le marché *« en faisant de sa nouvelle console le centre de loisir numérique familial »*, explique George Fornay, directeur général de Sony Computer Entertainement France. Le portail Internet PlayStation2.com, accessible bientôt depuis la console, permettra d'acheter des jeux, des DVD et des CD. Il y a fort à parier que les marques « maison » – Columbia-Tristar pour les films et Sony Music pour les CD – seront particulièrement mises en valeur. Grâce à son standard de stockage universel *« memory-stick »*, Sony va également faire jouer la polyvalence entre sa console, ses ordinateurs Vaio et ses assistants numériques personnels puisque les images et les fichiers pourront être transférés des uns vers les autres.

Cette stratégie numérique ne pouvait laisser indifférent Microsoft, menacé sur ses terres de la micro-informatique. A la surprise générale, le géant de Seattle choisit donc d'entrer dans la bataille, avec le lancement *ex nihilo* d'une console de jeux. Un millier de personnes sont d'ores et déjà mobilisées aux Etats-Unis sur le projet de la Xbox, sans compter les milliers de salariés de la branche grand public associés à ce nouveau projet et les milliers de développeurs dans des sociétés tiers qui conçoivent les futurs jeux (environ 600 titres en cours de développement).

Le combat entre Sony et Microsoft est pour le moins frontal. Non seulement, Sony a développé son propre microprocesseur avec Toshiba, baptisé *« moteur d'émotion »*, alors que Microsoft a choisi son allié traditionnel, Intel. Mais suprême provocation, le constructeur japonais a retenu le système d'exploitation libre Linux, alors que l'américain utilisera bien entendu le logiciel Windows.

Alors que Sony vient mordre sur les terres de son rival en abolissant les frontières des consoles et des ordinateurs, Microsoft a choisi de tout miser sur les jeux, pour se faire un nom sur ce marché. *« Etant le quatrième acteur du marché, nous voulons d'abord faire la meilleure console de jeux de salon grâce à notre expérience d'éditeur de logiciels »*, explique Thierry Chabrol, directeur de la division grand public de Microsoft France. En arrivant un an après la PS 2, Microsoft promet une définition *« deux à trois fois supérieure à la PS 2 et plus de dix fois supérieure à celle des images de synthèse du film* Jurassic Park *»*, affirme M. Chabrol. Mais la Xbox de Microsoft est probablement destinée à devenir aussi un centre de loisir numérique. Non seulement elle est dotée d'un disque dur de huit gigaoctets, mais elle comprendra une carte Ethernet permettant d'être connectée plus tard à des réseaux Internet à haut débit.

> Alors que Sony vient mordre sur les terres de son rival en abolissant les frontières des consoles et des ordinateurs, Microsoft a choisi de tout miser sur les jeux, pour se faire un nom sur ce marché

Au milieu de ce combat de titans, les autres acteurs ne désespèrent pas se faire une place. Sega a joué la montre en lançant sa console Dreamcast plusieurs mois avant celle de Sony. Mais avec 5,4 millions d'unités vendues, malgré une forte baisse de prix, elle n'a pas encore atteint la taille critique qui lui permettrait d'amortir ses coûts et d'inciter les éditeurs de logiciels à enrichir le catalogue. Après avoir annoncé, fin octobre, un quatrième exercice déficitaire (1,6 milliard de francs), la société pourrait s'orienter vers une activité d'éditeur multi-plateformes.

L'autre japonais, Nintendo, bénéficie de son fort positionnement sur les jeunes joueurs (7-15 ans) de sa console portable GameBoy et du phénoménal succès de ses Pokemon (*Le Monde* du 17 avril). Le lancement de sa nouvelle console, la Dolphin, au début de l'année 2001, déterminera son entrée ou non dans la cour des grands.

Christophe Jakubyszyn

Une pénurie savamment orchestrée

Y aura-t-il des PlayStation 2 pour Noël ? Sony a rencontré des problèmes de production qui ont retardé la date de mise sur le marché et les quantités disponibles le jour du lancement. Le 24 novembre, soit huit mois après le Japon et deux mois après les Etats-Unis, la firme japonaise va mettre en vente en France 70 000 consoles. 50 000 unités ont d'ores et déjà été réservées. Elles seront attribuées nominativement et accompagnées d'un cadeau.

La répartition des 20 000 consoles restantes entraînera très probablement des queues interminables, ingrédient indispensable de la campagne marketing. Le Virgin Megastore des Champs-Elysées, à Paris, a prévu d'ouvrir ses portes entre minuit et 1 heure pour l'occasion. Le prix de vente sera de 2 990 francs, soit 35 % plus cher que la PlayStation 1 lors de son lancement, *« à cause de l'euro »*, affirme le groupe. D'ici Noël, 150 000 consoles devraient être livrées, et Sony espère vendre 1 million de machines en France *« avant que Microsoft n'arrive »* sur ce marché.

D.I. Group remercie monsieur Desfossés sans qui rien n'aurait été possible.

DESFOSSÉS INTERNATIONAL DEVIENT D.I. GROUP.

Un groupe de radio se crée pour la reprise de RMC

Après quatre mois de tergiversations, NRJ renonce au rachat de la station franco-monégasque. La nouvelle entité, Nextradio, fondée par Alain Weill, a le soutien financier d'une société d'investissements prête à fournir 200 millions de francs dès la première année

COUP DE THÉÂTRE dans le microcosme radiophonique. Mardi 14 novembre, les membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), qui devaient examiner les conditions de la reprise de RMC, s'attendaient à débattre avec Jean-Paul Baudecroux, PDG du groupe NRJ, entouré de ses principaux collaborateurs. Mais c'est Alain Weill, le directeur général, accompagné d'autres investisseurs, qui a défendu un projet pour son propre compte.

Après quatre mois passés à compter et recompter leurs auditeurs potentiels, les dirigeants du groupe NRJ ont dû se rendre à l'évidence : avec le rachat de RMC, le bassin d'audience de leurs cinq réseaux (NRJ, Chérie FM, Rire et Chansons, Nostalgie et éventuellement RMC) aurait dépassé de 16 millions les 150 millions d'auditeurs potentiels autorisés par la loi. Répugnant à céder un de leurs réseaux et ne parvenant pas à trouver un accord avec un partenaire extérieur, ils ont préféré renoncer. Pourtant, le 30 octobre, M. Baudecroux avait adressé une lettre au CSA dans laquelle il disait envisager la cession *« le cas échéant »*, de Rire et Chansons.

En réalité, c'est dans les trois derniers jours que le scénario définitif a été élaboré. *« Il s'agissait de saisir une opportunité qui ne se représente pas deux fois dans une vie »*, explique Alain Weill, qui choisit ainsi de voler de ses propres ailes. Du même coup, il permet au groupe NRJ de sortir de l'impasse dans laquelle il s'était mis depuis l'annonce du rachat de la majorité de RMC, actuellement détenue par le groupe pharmaceutique Pierre Fabre (*Le Monde* du 7 juillet). Un renoncement sans solution alternative se serait traduit par des embarras juridiques avec le vendeur et des explications à donner aux actionnaires. Aujourd'hui, la solution retenue devrait donner à ces derniers entière satisfaction, puisque NRJ en profite pour racheter les 20 % que RMC détient dans Nostalgie, la radio la plus profitable de l'ensemble.

PLAN DE RELANCE

Pour acquérir RMC, Alain Weill crée Nextradio, une nouvelle société au capital de 100 millions de francs (plus de 15 millions d'euros), dont il détient 35 %, qu'il trouvera notamment en réalisant ses stock-options du groupe NRJ. Le reste est apporté par Groupe Alpha, une société d'investissements, qui rassemble Axa, le GAN, Rothschild, et quelques autres sous la houlette de CGIP-Marine Wendel d'Ernest-Antoine Sellière et d'HarbourVest Partners, des financiers de Boston. Créé il y a quinze ans, ce spécialiste de *« la transmission d'entreprise et du capital développement »* a investi 550 millions d'euros dans 80 entreprises françaises, allemandes, hollandaises ou suisses intervenant dans différents secteurs d'activité.

La solidité de ce partenaire sera nécessaire pour financer le nouveau plan de relance de RMC, maintes fois restructurée, depuis la première tentative de privatisation, en 1994. Pour réaliser son projet, Alain Weill compte investir 200 millions de francs dès la première année.

A force d'y réfléchir pour le compte du groupe NRJ, M. Weill connaît bien le dossier et il a une idée précise des programmes qu'il veut mettre à l'antenne dès le premier semestre 2001. *« Il faut rester dans le cadre d'un format généraliste avec de l'information et du divertissement. Par rapport à la grille actuelle, il y aura plus d'informations et de débats et moins de divertissement. Une grande place sera aussi faite à l'information de proximité »*, explique Alain Weill. Il souhaite faire une radio nationale et ne croit pas au projet de *« radio du Sud »*, longtemps défendue par les dirigeants successifs de RMC. Il lui reste à convaincre le CSA que cette grille est conforme à la concession signée avec l'organisme de régulation pour l'autorisation de diffusion. Il devra aussi obtenir l'aval de la principauté de Monaco, qui conserve 17 % du capital. Les personnels de RMC, qui ont appris, lundi 13 novembre en début d'après-midi, par téléconférence, le nom de leur nouveau propriétaire sont en attente d'une nouvelle réorganisation. Un plan de restructuration devrait entraîner une modification de la composition de l'effectif de cette radio, qui emploie 120 personnes. L'objectif sera sans doute d'augmenter le nombre de journalistes à Paris, au détriment des personnels administratifs installés à Monaco.

La régie publicitaire devrait rester à IP France, dont le contrat court jusqu'à la fin 2001. Par ailleurs, Nextradio, qui envisage déjà son introduction en Bourse, *« s'intéressera à d'autres opportunités de développement dans le secteur de la radio en France et en Europe »*. L'affichage de ces ambitions constitue de bons arguments pour Alain Weill qui doit éviter le procès d'être un *« faux nez »* de NRJ dans cette opération. Il devra rompre tout lien avec ce groupe qu'il devrait quitter. Ce n'est d'ailleurs qu'à cette condition que le CSA donnera son accord.

Françoise Chirot

Groupe Alpha, un investisseur spécialisé

Créé en 1985, Groupe Alpha, qui apporte son soutien à Alain Weill dans le projet de reprise de RMC, est spécialisé dans deux types d'opérations. D'une part, les reprises d'entreprises par leurs dirigeants (LBO/LMBO) qui sont parfois organisées lorsque certains actionnaires se retirent. D'autre part, les opérations de renforcement de fonds propres dans des sociétés à forte croissance.

Groupe Alpha, dont Marine-Wendel d'Ernest-Antoine Sellière est actionnaire, a accompagné ce dernier dans plusieurs prises de participation. En particulier à l'occasion de la reprise des compagnies aériennes françaises Air Liberté et AOM, en partenariat avec le suisse SAir Group. Groupe Alpha est également actionnaire du réseau d'opticiens franchisés Alain Afflelou.

PROFIL

UN GESTIONNAIRE PERFECTIONNISTE

« Il fait à lui seul ce que trois ou quatre personnes font dans n'importe quelle autre entreprise » : s'il est une chose qui n'est pas contestée à Alain Weill, nouveau patron de RMC, c'est bien sa capacité de travail. Depuis treize ans, ce cavalier à la taille de jockey et à l'air sérieux l'avait mise au service du groupe NRJ pour y superviser la publicité, les questions financières et administratives ainsi qu'une bonne partie du développement sur Internet.

Né, il y a trente-neuf ans, à Strasbourg, de parents médecins, Alain Weill est attiré par l'économie et la gestion. Après une licence de sciences économiques, il est admis à l'Institut supérieur des affaires, pépinière de dirigeants d'entreprises. A vingt-quatre ans, il entre une première fois à NRJ comme directeur du réseau. Il y reste seulement quatre ans et part diriger les restaurants Oh Poivrier du groupe Sodexho pendant quelques mois.

Mais la radio est sans doute son secteur de prédilection puisqu'en 1990, il intègre la CLT, où il assure les relations avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) puis la direction de M 40, le réseau musical, qui a précédé RTL 2.

En 1992, il revient à NRJ où le PDG, Jean-Paul Baudecroux, fait appel à lui pour remplacer la directrice générale, Nathalie Briand, décédée accidentellement. Cette *« sorte de pelleteuse, qui s'acharne sur le sillon qu'il a tracé »*, selon un de ses anciens collègues, se fait une place auprès du trio historique formé par Jean-Paul Baudecroux, Max Guazzini et Marc Pallain. Auprès de ces aventuriers de la FM, néanmoins attentifs à leurs résultats financiers et à leur cours de Bourse, Alain Weill s'impose par son perfectionnisme, son sens du marketing et son aptitude à discuter avec les milieux financiers. A cette occasion, ce père de trois enfants se forge une image qui lui a sûrement été utile pour monter le tour de table pour la reprise de RMC. Il obtient aussi de faire partie de la dizaine de cadres du groupe qui bénéficient d'une petite part du capital.

F. Ch.

Publicis rachète Nelson Communication

LE GROUPE Publicis a annoncé, lundi 13 novembre, le rachat de la société américaine Nelson Communication. Avec un chiffre d'affaires de 1 milliard de dollars, cette entreprise est numéro un du marketing et de la communication dans le secteur de la santé aux Etats-Unis. Avec cette acquisition, Publicis, qui était déjà présent dans cette activité avec Publicis Wellcare, Klemtner et Saatchi & Saatchi, acquiert une position de principal groupe mondial du secteur.

L'ensemble de ces activités va être regroupé au sein d'une nouvelle entité baptisée Nelson Communication Worldwide. Publicis réalise désormais 43 % de son chiffre d'affaires aux Etats-Unis.

Le CSA poursuit ses consultations sur la fusion Vivendi-Universal

APRÈS un petit déjeuner, mardi 14 novembre, avec André Rousselet, fondateur de Canal+, les neuf membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) devraient recevoir, cette semaine, le Bureau de liaison des industries du cinéma (BLIC), le Bureau de liaison des organisations du cinéma (BLOC) et les Auteurs-réalisateurs-producteurs (ARP). Ils doivent se prononcer définitivement, d'ici au 5 décembre, sur le renouvellement de la concession de la chaîne cryptée et sur les modalités de la fusion Vivendi-Universal.

Le CSA – dont le président Hervé Bourges est agacé par les écrits de Jean-Marie Messier, PDG de Vivendi, qui prétend qu'un déjeuner a suffi à le convaincre de reconduire la concession à Canal+ – devrait examiner les clauses du contrat qui lient Canal+ Programmes et Canal+ Distribution dans la nouvelle architecture du groupe de communication.

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : Yves Messarovitch, 44 ans, quitte le groupe Expansion** (Havas-Vivendi) où il occupait depuis deux ans les fonctions de directeur des rédactions. Il a été nommé directeur de la future chaîne de télévision financière LCFi de LCI, dont le lancement doit être annoncé dans les prochains jours. Ce départ intervient après celui de Pierre Briançon et de François Lenglet, tous deux directeurs adjoints de la rédaction du bimensuel *L'Expansion,* partis l'un dans une société de nouvelle technologie et l'autre à la direction du magazine *Enjeux-Les Echos.*

■ **FORMATION : l'école de journalisme de Toulouse, créée en 1991, a obtenu l'agrément** des organisations patronales et syndicales signataires de la convention collective et devient la neuvième formation reconnue par la profession avec celles de Paris (CFJ, IPJ, Celsa), Strasbourg, Marseille, Bordeaux, Lille et Tours.

VIENT DE PARAÎTRE

Photo : Jean Larivière

magazine mensuel - 164 pages - 20 F (3,05 €)

"Rencontre entre l'écrit et l'image, *Le Monde2* vous propose tous les mois la qualité d'un grand magazine photo et le meilleur d'un grand quotidien. Dans *Le Monde2*, l'image épouse et enrichit un choix de textes de référence publiés le mois précédent dans *Le Monde* : une façon nouvelle de dérouler le film de l'actualité, avec recul et distance, mais aussi avec plaisir et désir."

Jean-Marie Colombani

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **FRAMATOME/SIEMENS : la Commission européenne et les responsables des deux groupes français et allemand** devraient parvenir à un accord pour autoriser la création de Framatome ANP, société possédée à 66 % par Framatome et à 34 % par Siemens, regroupant l'ensemble de leurs activités nucléaires civiles. La Commission européenne devrait se prononcer le 19 décembre.

● **AUTOMOBILE : les immatriculations de voitures neuves dans 18 pays d'Europe occidentale** (les Quinze plus la Norvège, la Suisse et l'Islande) ont baissé de 4 % en octobre 2000 par rapport à octobre 1999, pour atteindre 1 119 495 d'unités (contre 1 165 857 un an plus tôt), a annoncé jeudi 9 novembre l'Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA).

● **SHELL : le groupe pétrolier anglo-néerlandais va prendre 20 % de la prochaine introduction en Bourse de la compagnie chinoise China National Offshore Oil Corporation (CNOOC)** pour un maximum de 300 millions de dollars. Cette introduction en Bourse sera la troisième d'un grand groupe pétrolier chinois depuis avril. En octobre, Shell a ainsi investi 430 millions de dollars dans Sinopec, lors de l'introduction en Bourse du numéro deux chinois du secteur, soit 14 % du montant offert aux investisseurs.

● **WEYERHAUSER : le groupe forestier et papetier américain** a annoncé, lundi 13 novembre, le rachat de son concurrent Willamette Industries pour 7 milliards de dollars (8,1 milliards d'euros). Weyerhauser, qui est déjà numéro un mondial du bois transformé, se renforce, avec cette acquisition, dans la production papetière. Il va hériter de sites de production en Europe où il ne produisait pas jusqu'à présent.

SERVICES

● **TUI : le voyagiste allemand, filiale du conglomérat Preussag,** a acquis 51 % de la société de *« time share »* (résidence de tourisme en temps partagé), Anfi del Mar, dont le siège est aux Canaries. Selon le voyagiste, cette acquisition permet à TUI de gagner une clientèle d'environ 100 000 personnes.

● **CENDANT : le groupe de services diversifiés dans l'immobilier avec Century 21 et RCI, le voyage et l'hôtellerie** avec Days Inn et Ramada a annoncé lundi le rachat pour environ 935 millions de dollars en numéraire des 82 % d'Avis, qui exploite la marque en Amérique du Nord, en Nouvelle-Zélande, en Australie et en Argentine.

● **CONCORDE : les constructeurs et transporteurs ont présenté lundi un programme d'actions pour rétablir la navigabilité** du supersonique aux experts français et britanniques réunis à Paris, a indiqué la Direction générale de l'aviation civile (DGAC).

● **DEUTSCHE POST : l'action de la poste allemande qui doit être introduite en Bourse le 20 novembre a été souscrite plusieurs fois,** a annoncé lundi l'établissement dans un communiqué, sans fournir de précision chiffrée. Un responsable de la Deutsche Bank, l'une des banques chargée de l'introduction en Bourse de la poste allemande a précisé pour sa part qu'elle avait été souscrite 3,5 à 4 fois.

● **FEDEX : le groupe américain de messagerie** a annoncé lundi qu'il rachetait pour environ 1,2 milliard de dollars (dette comprise) le transporteur régional de fret American Freightways, dans une transaction en numéraire et en actions FedEx.

FINANCE

● **ASSURANCE : le ministre du Trésor polonais a indiqué lundi avoir saisi la justice** afin d'annuler la vente de 30 % des parts du plus grand assureur polonais PZU au groupe multinational Eureko. Selon le communiqué, *« le ministère* (qui reste propriétaire de 70 % des parts de PZU) *a été induit en erreur en ce qui concerne les réelles intentions des investisseurs, à savoir le groupe Eureko et la banque BIG Bank Gdanski ».*

● **DEUTSCHE BANK : la première banque privée allemande compte avoir vendu toutes ses participations**, dont la valeur boursière est actuellement d'environ 20 milliards d'euros, au plus tard en 2007. Ces participations comprennent entre autres une part de 11,9 % dans DaimlerChrysler, 10 % dans Linde et 9,6 % dans Munich Ré et sont regroupées depuis fin 1998 dans une filiale du nom de DB Investor.

EUROPE

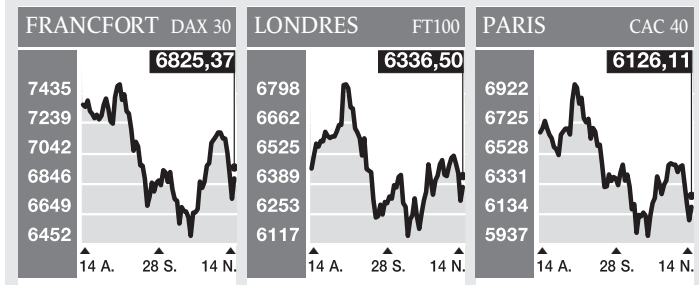

Europe 12 h 30	Indices sélection	cours 14/11	Var. % 13/11	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4913,37	1,36	0,18
EUROPE	STOXX 50	4776,76	1,36	0,72
EUROPE	EURO STOXX 324	407,05	1,35	− 2,21
EUROPE	STOXX 653	376,32	1,07	− 0,84
PARIS	CAC 40	6126,11	1,46	2,82
PARIS	MIDCAC	2548,48	0,30	11,62
PARIS	SBF 120	4137,20	1,47	2,09
PARIS	SBF 250	3856,12	0,66	1,19
PARIS	SECOND MARCHÉ	2821,87	0,23	15,80
AMSTERDAM	AEX	673,61	1,39	0,33
BRUXELLES	BEL 20	3127,90	0,03	− 6,36
FRANCFORT	DAX 30	6825,37	1,24	− 1,91
LONDRES	FTSE 100	6336,50	0,98	− 8,57
MADRID	STOCK EXCHANGE	10063,30	1,68	− 13,56
MILAN	MIBTEL 30	47529,00	1,08	10,56
ZURICH	SPI	8060,20	0,73	6,47

AMÉRIQUES

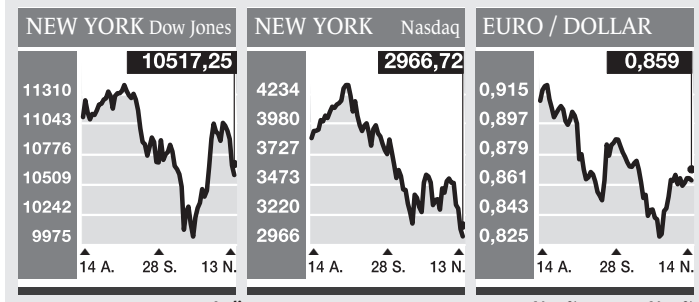

Amérique 9 h 57	Indices sélection	cours 13/11	Var. % 10/11	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10517,25	− 0,81	− 8,52
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1351,26	− 1,08	− 8,03
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2966,72	− 2,06	− 27,10
TORONTO	TSE INDEX	9115,05	− 0,91	8,34
SAO PAULO	BOVESPA	14371,81	....	− 15,91
MEXICO	BOLSA	328,65	− 3,23	− 18,16
BUENOS AIRES	MERVAL	440,69	1,42	− 19,94
SANTIAGO	IPSA GENERAL	97,32	− 0,89	− 31,94
CARACAS	CAPITAL GENERAL	6470,35	− 0,44	19,42

ASIE - PACIFIQUE

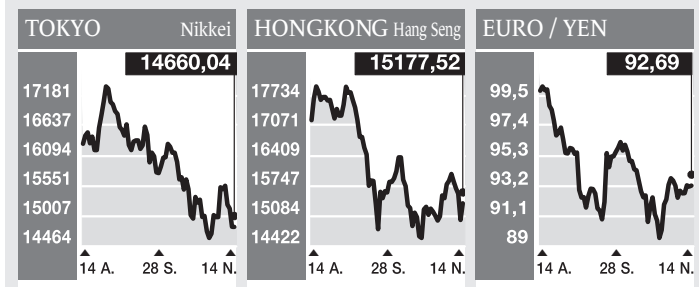

Zone Asie 9 h 57	Indices sélection	cours 14/11	Var. % 13/11	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	14660,04	− 0,03	− 22,57
HONGKONG	HANG SENG	15177,52	2,44	− 10,52
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1980,55	2,20	− 20,13
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	68,99	2,66	− 46,94
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3241,30	0,02	2,82
BANGKOK	SET	20,14	0,60	− 42,03
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3932,37	2,94	− 21,44
WELLINGTON	NZSE-40	1976,75	0,27	− 10,42

ÉCONOMIE

Recul des prix à la consommation en France

LES PRIX à la consommation en France ont baissé de 0,2 % en octobre après leur bond de 0,6 % de septembre, et affichent une augmentation de 1,9 % sur un an (après 2,2 % le mois précédent), selon les données publiées mardi 14 novembre par l'Insee. Ces chiffres provisoires sont inférieurs à la hausse de 0,1 % escomptée par le consensus qui anticipait également une variation de + 2,2 % sur les douze derniers mois.
La modération d'ensemble du mois d'octobre résulte pour une grande part du ralentissement des prix des produits pétroliers qui, après leur flambée de 7,2 % en septembre, ont baissé de 3,5 % en octobre tout en conservant une hausse de 20,3 % sur un an.

■ **Le Fonds monétaire international** a annoncé, lundi 13 novembre, qu'il prévoyait une croissance de 3,25 % du Produit intérieur brut (PIB) français en 2000 et en 2001.

■ **L'innovation technologique se développe en France,** compte tenu notamment du nombre de nouvelles entreprises créées dans les secteurs innovants et de la levée de capitaux sur le Nouveau Marché au premier semestre, selon le ministère de l'économie et des finances.

■ **ZONE EURO : l'activité industrielle de la zone euro s'est consolidée en octobre et la confiance des consommateurs** s'est rétablie dans la plupart des pays de la zone, indique l'Insee dans son enquête européenne de conjoncture mensuelle, publiée lundi.

■ **ALLEMAGNE : le déficit des comptes courants de la balance des paiements allemande** a été réduit à 3 milliards d'euros en septembre contre 6,1 milliards en août, a indiqué lundi la Bundesbank dans un communiqué.

■ **ESPAGNE : le taux de chômage en Espagne est descendu à 13,72 % de la population active au troisième trimestre** contre 13,97 % au trimestre précédent, a indiqué lundi l'Institut national de la statistique (INE) dépendant du ministère de l'économie.

■ **GRANDE-BRETAGNE : les prix à la production en Grande-Bretagne** en octobre ont augmenté de 0,1 % par rapport à septembre et de 2,6 % sur un an, a indiqué lundi l'Office des statistiques nationales (ONS).

■ **SUÈDE : les investissements dans l'industrie suédoise devraient se monter à 62 milliards de couronnes suédoises** (7,209 milliards d'euros) d'ici à la fin de l'exercice 2000, en progression de 4 % par rapport à 1999, selon des chiffres publiés lundi par le Bureau central des statistiques (SCB).

■ **RUSSIE : l'agence américaine d'évaluation financière Moody's Investors Service a relevé** lundi la note plafond de la Russie pour les emprunts obligataires en devises étrangères et pour les dépôts bancaires en devises.

■ **BULGARIE : l'inflation en Bulgarie s'est élevée à 1,2 % en octobre par rapport à septembre** et à 12,1 % en glissement annuel, a annoncé lundi l'Institut bulgare des statistiques.

■ **La Bulgarie exportera pour plus de 105 millions de dollars** (121,7 millions d'euros) d'électricité dans les pays balkaniques en 2000, a annoncé le premier ministre Ivan Kostov lundi au cours d'une réunion sur l'état du système énergétique bulgare à Sofia.

■ **BRÉSIL : la Banque centrale du Brésil prévoit que la balance commerciale du pays** connaîtra un excédent de 2,15 milliards de dollars en 2001 et une croissance de 4,15 % du produit intérieur brut (PIB).

■ **ARGENTINE : les Etats-Unis sont prêts à participer à un plan d'assistance** des organisations financières internationales à l'Argentine, a annoncé lundi le secrétaire au Trésor américain Larry Summers.

■ **INDE : le président de la Banque mondiale, James Wolfensohn, s'est inquiété lundi des signes de ralentissement de l'économie indienne,** tout en indiquant que son organisation était prête à envisager une augmentation de ses prêts à ce pays.

■ **CHINE : l'indice des prix à la consommation est resté inchangé en Chine en octobre** par rapport au même mois de 1999, a annoncé mardi le Bureau national des statistiques (BNS), une indication que le pays peine à sortir de la déflation. Sur les dix premiers mois de l'année, les prix à la consommation s'inscrivent en très légère hausse de 0,1 %, contre 0,2 % de janvier à septembre, a indiqué le BNS dans un communiqué.

■ **JAPON : la production industrielle a baissé de 3,4 % en septembre au Japon,** a confirmé mardi le ministère de l'industrie et du commerce international (MITI).

VALEUR DU JOUR

Fin de l'état de grâce pour Hewlett-Packard

LUNDI NOIR pour le groupe américain Hewlett-Packard (HP) ! Le titre du fabricant d'imprimantes et d'équipement informatique a perdu 12,78 %, à la Bourse de New York, sur la seule journée du 13 novembre pour atteindre 34,125 dollars. Cette chute brutale ne fait qu'accentuer une tendance déjà fortement à la baisse : en une dizaine de jours, HP a perdu plus de 26 % de sa valeur. Depuis le 14 juillet – date à laquelle l'action a atteint son niveau record de 68,09 dollars –, la capitalisation boursière a été divisée par deux.
La réaction des marchés fait suite à deux annonces simultanées du groupe, lundi à New York. L'entreprise a tout d'abord dévoilé des résultats trimestriels en deçà des prévisions : au dernier trimestre de son exercice 2000, HP a enregistré une hausse de son bénéfice net de 21 %, à 922 millions de dollars, mais le bénéfice par action avant exceptionnels est de 41 cents (45 cents après exceptionnels) alors que les analystes tablaient sur 51 cents.
Parallèlement, le groupe a surpris les investisseurs en révélant qu'il renonçait à acheter les activités de conseil informatique de Price WaterhouseCoopers (PWC). Un abandon d'autant plus important que cette acquisition était l'illustration même de la nouvelle stratégie de la PDG, Carly Fiorina, qui a pris les rênes du géant de Palo Alto en juillet 1999. A l'image de ses deux principaux concurrents IBM et Compaq (*Le Monde* du 11 novembre), HP cherche à se diversifier dans les services dont la rentabilité est nettement supérieure à celle de la vente de PC.

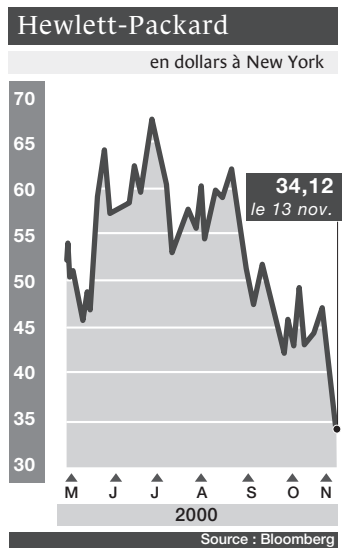

Les ratés de cette acquisition laissent planer un doute sur la capacité de l'équipe dirigeante à réaliser rapidement ce virage stratégique. Carly Fiorina, s'est dite *« déçue »*, tout autant par le bénéfice que par l'échec des négociations avec PWC. *« Peut-être ai-je laissé traîner trop longtemps l'opportunité offerte par PWC »*, a-t-elle reconnu au cours d'une téléconférence. Cette dirigeante, qui s'était mise en scène dans la publicité mondiale voulant symboliser la renaissance de son groupe avait réussi jusqu'à présent à soigner son image et rassurer les marchés. Elle fait face à son véritable premier échec.

Laure Belot

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 progressait de 1,33 % à 6 118,16 points, mardi 14 novembre en milieu de journée. La veille, les grandes valeurs françaises avaient clôturé sur un nouveau recul, entraînées par le marché américain du Nasdaq. L'indice CAC 40 avait terminé en baisse de 1,79 %, dans un volume de transactions de 3,42 milliards sur les valeurs le composant. Le Nouveau Marché avait, de son côté, clôturé en perte de 5,19 %.

FRANCFORT

MARDI, l'indice DAX était en forte hausse, en milieu de séance, gagnant 1,24 % à 6 825,85 points. Les principaux indices de la Bourse de Francfort avaient terminé en baisse lundi, sous l'influence de la chute des marchés américains. L'indice des valeurs vedettes du Neuer Markt, le Nemax 50, avait abandonné 7,68 %, tandis que le DAX avait reculé de 1,60 %.

LONDRES

L'INDICE FOOTSIE de la Bourse de Londres gagnait 1,09 % à 6 343 points, en milieu de journée mardi. La Bourse de Londres avait fini en forte baisse de 1,95 %, à 6 274,8 points, lundi, déstabilisée par la chute des valeurs technologiques américaines.

TOKYO

A LA BOURSE de Tokyo, mardi, l'indice Nikkei a fini en baisse de 0,03 %, à 14 660,04 points.

NEW YORK

WALL STREET a une nouvelle fois clôturé en baisse, à l'issue de la séance lundi 13 novembre. L'indice Nasdaq a terminé à 2 966,72 points, son plus bas niveau en clôture depuis le 2 novembre 1999. Le recul du Nasdaq, de 2,06 % en fin de séance, s'explique notamment par des résultats moins bons que prévu chez Hewlett Packard. Les valeurs industrielles ont également fini en repli. Le Dow Jones a perdu 0,81 %, pour finir à 10 517,25 points. L'indice Standard and Poor's a abandonné 1,08 %, à 1 351,26 points.

TAUX

MARDI 14 novembre, les obligations européennes suivaient, en début de matinée, les marchés américains. Leur taux d'intérêt se repliait à 5,31 % sur les titres à dix ans en France. Lundi aux Etats-Unis, le marché obligataire avait servi de placement refuge face au recul de la Bourse, poussant les rendements à la baisse. Le taux de l'emprunt du Trésor à dix ans avait reculé à 5,76 %, contre 5,79 %, et celui de l'obligation à trente ans à 5,83 %, contre 5,87 %.

MONNAIES

L'EURO, qui s'était replié contre le dollar la veille, se ressaisissait en début de matinée, mardi. Il s'échangeait à 0,8604 dollar. De son côté, la devise américaine progressait contre le yen à 107,76 yens, à la suite de statistiques décevantes concernant la production industrielle au Japon.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324

Hors zone Euro

Euro contre	13/11
COURONNE DANOISE	7,4590
COUR. NORVÉGIENNE	7,9890
COUR. SUÉDOISE	8,6168
COURONNE TCHÈQUE	34,7130
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6576
DOLLAR CANADIEN	1,3338
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,1842
DRACHME GRECQUE	340,1500
FLORINT HONGROIS	1,6576
ZLOTY POLONAIS	3,9573

Cours de change croisés

14/11 12 h 30	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,92648	0,85915	0,13093	1,43270	0,56470
YEN	107,93500	.....	92,69000	14,12500	154,60000	60,96500
EURO	1,16394	1,07887	.....	0,15245	1,66775	0,65770
FRANC	7,63765	7,07675	6,55957	.....	10,94050	4,31445
LIVRE	0,69798	0,64665	0,59960	0,09140	.....	0,39440
FRANC SUISSE	1,77085	1,64020	1,52030	0,23175	2,53565	.....

Taux d'intérêt (%)

Taux 13/11	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,81	4,87	5,31	5,71
ALLEMAGNE	4,76	5,08	5,18	5,61
GDE-BRETAG.	6	6,01	5,09	4,46
ITALIE	4,76	5,05	5,58	6,08
JAPON	0,30	0,38	1,78	2,81
ÉTATS-UNIS	6,53	6,35	5,76	5,83
SUISSE	2,65	3,33	3,74	4,20
PAYS-BAS	4,71	5,05	5,31	5,67

Matières premières

En dollars	Cours 13/11	Var. % 10/11
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1800,50	+ 0,08
ALUMINIUM 3 MOIS	1477,50	− 0,10
PLOMB 3 MOIS	465,50	− 0,75
ETAIN 3 MOIS	5320	− 0,19
ZINC 3 MOIS	1066,50	− 0,61
NICKEL 3 MOIS	6840	− 0,15
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	4,71	− 0,63
PLATINE A TERME	160952,00	+ 0,37
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	257	− 0,29
MAIS (CHICAGO)	208,75	....
SOJA TOURTEAU (CHG.)	168,70	+ 0,60
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	709	− 2,88
CAFÉ (LONDRES)	659	....
SUCRE BL. (LONDRES)	163,10	+ 2,60

Matif

Cours 12 h 30	Volume 14/11	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
DÉCEMBRE 2000	24135	86,78	86,84
Euribor 3 mois			
DÉCEMBRE 2000	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 13/11	Var. % 10/11
BRENT (LONDRES)	33,03	+ 0,27
WTI (NEW YORK)	0,35	+ 0,26
LIGHT SWEET CRUDE	34,30	+ 0,73

Or

En euros	Cours 13/11	Var % 10/11
OR FIN KILO BARRE	9800	− 0,51
OR FIN LINGOT	9850	− 0,10
ONCE D'OR (LO) $	266,40	....
PIÈCE FRANCE 20 F	57	....
PIÈCE SUISSE 20 F	56,20	+ 0,36
PIÈCE UNION LAT. 20	56	....
PIÈCE 10 DOLLARS US	201	− 6,51
PIÈCE 20 DOLLARS US	400	+ 0,13
PIÈCE 50 PESOS MEX	363	+ 0,41

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● Affecté par le repli généralisé des valeurs technologiques, le numéro un mondial du logiciel de gestion intégrée d'entreprise **SAP** a abandonné 4,50 %, à 201,5 euros, en clôture de séance, lundi 13 novembre. Le titre a également été affaibli par l'avis publié par les analystes de Merrill Lynch, qui ont abaissé leurs prévisions de hausse de chiffre d'affaires pour 2001 de 14 %, à 7,34 milliards d'euros.

● **BASF** a reculé en Bourse, lundi, de 1,58 %, à 43 euros. Le groupe serait en négociations avancées avec l'américain Eli Lilly pour lui vendre ses activités pharmaceutiques, indique le journal allemand *Handelsblatt*, dans son édition de lundi.

● **Rolls-Royce,** qui a annoncé la signature d'un contrat de 180 millions de livres avec Britannia Airways, a figuré parmi les rares hausses de la séance à Londres, lundi. L'action a terminé par une progression de 2,1 %, à 191 pence.

● Le titre **Mediobanca** a terminé, lundi, sur une perte de 7,20 %, à 13,4 euros, tandis que l'action Generali a fini, de son côté, en recul de 4,26 %, à 39,15 euros. La banque d'affaires française Lazard a annoncé la cession éventuelle de participations d'une de ses holdings Eurafrance dans Generali et Mediobanca. Le président du groupe Lazard, Michel David-Weill, a en outre écarté, lundi, l'idée d'un rapprochement avec le groupe italien Mediobanca *(lire aussi page 21).*

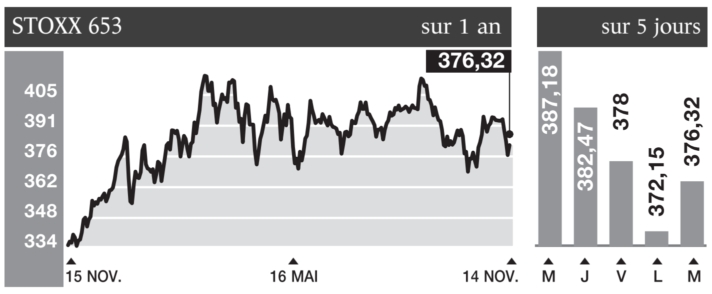

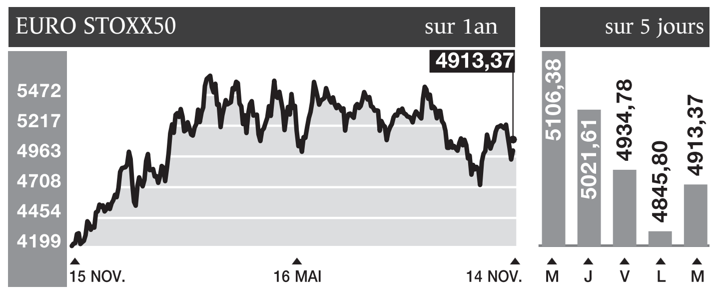

14/11 12 h 29

AUTOMOBILE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/11
AUTOLIV SDR	SE	25,82	+ 0,45
BASF AG	BE★	43,35	+ 1,29
BMW	DE★	38,80	+ 2,37
CONTINENTAL AG	DE★	18,05	+ 0,28
DAIMLERCHRYSLER	DE★	55,05	+ 2,51
FIAT	IT★	26,90	− 0,74
FIAT PRIV.	IT★	17,30	....
MICHELIN	FR★	34,34	− 1,18
PEUGEOT	FR★	226,30	+ 0,18
PIRELLI SPA	IT★	3,66	+ 0,83
DR ING PORSCHE	DE★	3880	+ 2,65
RENAULT	FR★	55,05	− 0,99
VALEO	FR★	57,70	+ 0,70
VOLKSWAGEN	DE★	56,95	+ 0,26
▶ DJ E STOXX AUTO P		237,10	+ 0,93

BANQUES

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/11
ABBEY NATIONAL	GB	18,02	+ 1,03
ABN AMRO HOLDIN	NL★	27,38	+ 1,29
ALL & LEICS	GB	10,65	+ 1,10
ALLIED IRISH BA	GB	21,49	+ 0,08
ALPHA BANK	GR	39,39	+ 0,22
B PINTO MAYOR R	PT★	26,27	+ 0,08
BANK AUSTRIA AG	AT★	62,62	+ 1,39
BANK OF IRELAND	GB	14,94	+ 0,67
BANK OF PIRAEUS	GR	16,73	− 0,96
BK OF SCOTLAND	GB	11,49	+ 2,83
BANKINTER R	ES★	42,10	+ 0,24
BARCLAYS PLC	GB	32,30	+ 0,41
BAYR.HYPO-U.VER	DE★	63,55	+ 1,68
BCA AG.MANTOVAN	IT★	9,35	− 0,53
BCA FIDEURAM	IT★	17,85	− 0,83
BCA INTESA	IT★	4,90	− 0,41
BCA LOMBARDA	IT★	10,62	− 0,75
MONTE PASCHI SI	IT★	4,90	− 0,41
BCA P.BERG.-C.V	IT★	20,26	− 2,13
BCA P.MILANO	IT★	7,44	+ 1,09
B.P.VERONA E S.	IT★	13,60	− 0,22
BCA ROMA	IT★	1,24	....
BBVA R	ES★	15,64	+ 1,56
ESPIRITO SANTO	PT★	17,24	+ 0,35
BCO POPULAR ESP	ES★	35,61	+ 0,31
BCP R	PT★	5,80	....
BIPOP CARIRE	IT★	8,86	+ 2,67
BNL	IT★	3,85	− 1,28
BNP PARIBAS	FR★	97,15	− 1,47
BSCH R	ES★	11,48	+ 1,50
CHRISTIANIA BK	NO	5,96	− 0,42
COMIT	IT★	6,99	− 0,29
COMM.BANK OF GR	GR	52,05	+ 0,94
COMMERZBANK	DE★	33,10	− 0,30
CREDIT LYONNAIS	FR★	39,58	− 0,78
DANSKE BANK	DK	170,26	....
DNB HOLDING -A-	NO	5,32	....
DEUTSCHE BANK N	DE★	97,90	+ 2,25
DEXIA	BE★	177,40	− 1,17
DRESDNER BANK N	DE★	48,85	+ 2,84
EFG EUROBK ERGA	GR	29,13	− 0,55
ERSTE BANK	AT★	47,28	+ 0,60
FOERENINGSSB A	SE	17,41	− 0,66
HALIFAX GROUP	GB	9,82	− 0,17
HSBC HLDG	GB	16,72	+ 0,70
IKB	DE★	16,25	+ 0,31
KBC BANCASSURAN	BE★	49,70	+ 1,33
LLOYDS TSB	GB	11,44	− 0,58
NAT BANK GREECE	GR	40,14	− 0,98
NATEXIS BQ POP.	FR★	86,60	− 0,74
NORDIC BALTIC H	SE	8,36	+ 0,70
NORDIC BALTIC H	DK	9,65	+ 0,70
ROLO BANCA 1473	IT★	21,66	+ 1,12
ROYAL BK SCOTL	GB	24,63	+ 0,47
S-E-BANKEN -A-	SE	14,04	+ 0,41
SAN PAOLO IMI	IT★	19,30	− 0,41
STANDARD CHARTE	GB	16,31	− 2,39
STE GENERAL-A-	FR★	63,05	+ 0,40
SV HANDBK -A-	SE	19,73	+ 0,89
SWEDISH MATCH	SE	4,13	....
UBS N	CH	161,35	+ 1,24
UNICREDITO ITAL	IT★	5,90	+ 0,51
UNIDANMARK -A-	DK	85,80	....
▶ DJ E STOXX BANK P		347,41	+ 0,68

PRODUITS DE BASE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/11
ACERALIA	ES★	9,01	+ 0,11
ACERINOX R	ES★	30,25	+ 0,83
ALUMINIUM GREEC	GR	42,39	− 0,28
ANGLO AMERICAN	GB	62,48	+ 1,24
ASSIDOMAEN AB	SE	19,44	− 1,47
BEKAERT	BE★	48,75	+ 0,79
BILLITON	GB	4,32	− 0,76
BOEHLER-UDDEHOL	AT★	35,50	+ 1,08
BUNZL PLC	GB	7,08	....
CORUS GROUP	GB	1	+ 3,45
ELVAL	GR	3,78	....
ISPAT INTERNATI	NL★	4,40	+ 2,33
JOHNSON MATTHEY	GB	17,70	− 1,39
MAYR-MELNHOF KA	AT★	48,54	+ 1,12
METSAE-SERLA -B	FI★	7,55	+ 2,72
HOLMEN -B-	SE	29,25	....
OUTOKUMPU	FI★	8,30	− 1,19
PECHINEY-A-	FR★	43	− 0,46
RAUTARUUKKI K	FI★	3,65	− 3,69
RIO TINTO	GB	17,87	− 0,65
SIDENOR	GR	4,54	+ 4,39
SILVER & BARYTE	GR	31,30	− 0,23
SMURFIT JEFFERS	GB	2,06	+ 0,81
STORA ENSO -A-	FI★	11,40	+ 1,24
STORA ENSO -R-	FI★	11,60	+ 3,02
SVENSKA CELLULO	SE	22,69	+ 0,51
THYSSENKRUPP	DE★	16,25	+ 4,84
UNION MINIERE	BE★	40,84	− 0,15
UPM-KYMMENE COR	FI★	31,60	+ 2,30
USINOR	FR★	11,57	+ 1,05
VIOHALCO	GR	12,88	− 2,23
VOEST-ALPINE ST	AT★	25,63	− 0,66
J D WETHERSPOON	GB	5,39	+ 1,25
▶ DJ E STOXX BASI P		167,07	+ 2,03

CHIMIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/11
AIR LIQUIDE	FR★	138,90	+ 0,22
AKZO NOBEL NV	NL★	53,40	+ 3,29
BASF AG	DE★	43,35	+ 1,29
BAYER AG	DE★	50,47	+ 1,75
BOC GROUP PLC	GB	15,96	− 0,41
CELANESE N	DE★	19,75	+ 1,54
CIBA SPEC CHEM	CH	70,16	+ 1,43
CLARIANT N	CH	350,97	+ 0,75
DEGUSSA-HUELS	DE★	33,25	+ 0,45
DSM	NL★	33,80	+ 2,11
EMS-CHEM HOLD A	CH	4863,62	− 0,34
ICI	GB	7,70	+ 0,22
KEMIRA	FI★	5,40	....
LAPORTE	GB	9,09	− 0,36
LONZA GRP N	CH	591,52	+ 1,24
NORSK HYDRO	NO	46,88	+ 0,13
RHODIA	FR★	14,06	+ 1,74
SOLVAY	BE★	60,55	+ 0,67
TESSENDERLO CHE	BE★	33	+ 1,23
▶ DJ E STOXX CHEM P		377,20	+ 1,21

CONGLOMÉRATS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/11
D'IETEREN SA	BE★	259,40	− 0,04
AZEO	FR★	88	....
GBL	BE★	285,10	+ 0,11
GEVAERT	BE★	42	− 0,47
INCHCAPE	GB	4,42	+ 0,38
MYTILINEOS	GR	10,50	− 1,11
UNAXIS HLDG N	CH	261,91	+ 2,18
ORKLA	NO	21,40	+ 0,59
SONAE SGPS	PT★	1,36	+ 1,49
TOMKINS	GB	2,49	+ 2,74
▶ DJ E STOXX CONG P		329,98	....

TÉLÉCOMMUNICATIONS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/11
ATLANTIC TELECO	GB	2,88	+ 4,85
EIRCOM	IR★	3,28	+ 2,50
BRITISH TELECOM	GB	11,77	+ 2,61
CABLE & WIRELES	GB	14,03	+ 4,20
DEUTSCHE TELEKO	DE★	39,60	+ 4,21
E.BISCOM	IT★	141,30	+ 3,48
EIRCOM	IE	3,28	+ 2,50
ELISA COMMUNICA	IE	25,82	+ 5,60
ENERGIS	GB	8,11	+ 6,78
EQUANT NV	DE★	33,40	+ 0,60
EUROPOLITAN HLD	SE	8,70	+ 7,14
FRANCE TELECOM	FR★	109,10	+ 4,10
HELLENIC TELE (	GR	18,87	− 0,39
HELS.TELEPH E	FI★	102,60	....
KINGSTON COM	GB	4,17	+ 4,15
KONINKLIJKE KPN	NL★	19,55	+ 2,79
LIBERTEL NV	NL★	13,85	+ 6,95
MANNESMANN N	DE★	88	+ 3,53
MOBILCOM	DE★	53,50	+ 1,04
PANAFON HELLENI	GR	8,72	− 0,34
PORTUGAL TELECO	PT★	9,43	+ 2,95
SONERA	FI★	22,13	+ 9,55
SWISSCOM N	CH	281,63	+ 3,88
TELE DANMARK -B	DK	49,47	+ 4,24
TELECEL	PT★	12,78	+ 5,62
TELECOM ITALIA	IT★	13,43	+ 1,82
TELECOM ITALIA	IT★	6,32	+ 1,12
TELIA	SE	6,96	+ 6,19
T.I.M.	IT★	9,58	+ 1,38
TISCALI	IT★	34,15	+ 5,08
VERSATEL TELECO	NL★	17,70	+ 3,81
VODAFONE GROUP	GB	4,19	+ 5,88
▶ DJ E STOXX TCOM P		797,75	+ 3,56

CONSTRUCTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/11
ACCIONA	ES★	36,55	− 0,95
ACS	ES★	27,50	+ 1,25
AGGREGATE IND	GB	1,10	+ 1,54
AKTOR SA	GR	6,70	....
UPONOR -A-	FI★	18,39	+ 2,17
AUMAR R	ES★	17,70	− 1,61
ACESA R	ES★	8,81	....
BLUE CIRCLE IND	GB	7,48	....
BOUYGUES	FR★	54,70	+ 5,19
BPB	GB	4,01	+ 0,42
BRISA AUTO-ESTR	PT★	9,07	....
BUZZI UNICEM	IT★	8,61	− 2,38
CARADON	GB	3,12	+ 0,53
CRH PLC	GB	28,87	+ 0,99
CIMPOR R	PT★	26,21	− 0,04
COLAS	FR★	52,55	+ 2,64
GRUPO DRAGADOS	ES★	10,40	+ 0,97
FCC	ES★	20,16	− 0,69
GROUPE GTM	FR★	136	− 0,22
GRUPO FERROVIAL	ES★	13,43	+ 1,67
HANSON PLC	GB	6,18	+ 1,36
HEIDELBERGER ZE	DE★	52,90	− 2,04
HELL.TECHNODO.R	GR	6,79	....
HERACLES GENL R	GR	14,14	− 1,43
HOCHTIEF ESSEN	DE★	25,15	....
HOLDERBANK FINA	CH	1227,08	+ 0,65
IMERYS	FR★	113,70	+ 0,44
ITALCEMENTI	IT★	8,74	+ 0,92
LAFARGE	FR★	83,40	+ 0,97
MICHANIKI REG.	GR	4	− 7,17
PILKINGTON PLC	GB	1,58	....
RMC GROUP PLC	GB	10,06	+ 0,83
SAINT GOBAIN	FR★	153,50	+ 1,32
SKANSKA -B-	SE	45,03	+ 0,52
TAYLOR WOODROW	GB	2,96	....
TECHNIP	FR★	147	− 1,14
TITAN CEMENT RE	GR	42,16	+ 0,24
WIENERB BAUSTOF	AT★	22,06	+ 0,27
WILLIAMS	GB	5,37	....
▶ DJ E STOXX CNST P		216,94	+ 1,26

CONSOMMATION CYCLIQUE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/11
ACCOR	FR★	45,71	+ 0,26
ADIDAS-SALOMON	DE★	57	+ 1,42
AGFA-GEVAERT	BE★	25,06	− 0,56
AIR FRANCE	FR★	21,90	− 2,67
AIRTOURS PLC	GB	3,64	+ 1,86
ALITALIA	IT★	2,04	+ 2
AUSTRIAN AIRLIN	AT★	12,60	+ 1,69
AUTOGRILL	IT★	13,55	− 1,81
BANG & OLUFSEN	DK	53,63	+ 0,25
BENETTON GROUP	IT★	2,17	− 0,91
BRITISH AIRWAYS	GB	6,33	+ 0,53
BULGARI	IT★	15,24	+ 2,97
CHRISTIAN DIOR	FR★	56,10	+ 1,81
CLUB MED.	FR★	97,25	+ 2,37
DT.LUFTHANSA N	DE★	24,40	+ 1,46
ELECTROLUX -B-	SE	14,91	+ 1,98
EM.TV & MERCHAN	DE★	27,20	+ 5,43
EMI GROUP	GB	9,52	+ 1,42
EURO DISNEY	FR★	0,60	+ 3,45
GRANADA COMPASS	GB	10,27	− 0,64
HERMES INTL	FR★	169,60	+ 3,60
HPI	IT★	1,43	+ 1,42
KLM	NL★	21,60	+ 0,70
HILTON GROUP	GB	3,34	....
LVMH	FR★	80,50	....
MEDION	DE★	109,50	+ 3,11
MOULINEX	FR★	5,27	+ 9,34
P & O PRINCESS	GB	4,16	+ 1,63
PERSIMMON PLC	GB	3,72	− 0,44
ROY.PHILIPS ELE	NL★	42,15	+ 7,09
PREUSSAG AG	DE★	37,80	+ 3,56
RANK GROUP	GB	2,83	− 1,16
RYANAIR HLDGS	IE	9,90	....
SAIRGROUP N	CH	155,44	− 1,25
SAS DANMARK A/S	DK	10,32	....
SEB	FR★	59,05	− 1,75
SODEXHO ALLIANC	FR★	195,30	− 2,06
TELE PIZZA	ES★	4,25	− 0,70
THE SWATCH GRP	CH	1537,96	+ 1,61
THE SWATCH GRP	CH	312,19	+ 0,64
THOMSON MULTIME	PA	44,59	+ 3,22
WW/WW UK UNITS	IR★	1,32	− 1,49
WILSON BOWDEN	GB	10,57	....
WM-DATA -B-	SE	4,40	+ 5,28
WOLFORD AG	AT★	22,68	− 1,18
▶ DJ E STOXX CYC GO P		167,37	+ 3,26

PHARMACIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/11
ACTELION N	CH	510,68	− 5,13
ALTANA AG	DE★	136	+ 5,63
ASTRAZENECA	GB	53,87	− 3,83
AVENTIS	FR★	85,15	+ 0,18
BB BIOTECH	CH	1248,77	− 3,06
CAMBRIDGE ANTIB	GB	....	....
CELLTECH GROUP	GB	20,45	− 1,60
ELAN CORP	IE	33,82	+ 0,96
ESSILOR INTL	FR★	324,20	+ 1,95
FRESENIUS MED C	DE★	100,50	....
GAMBRO -A-	SE	8,70	+ 2,74
GLAXO WELLCOME	GB	34,03	− 0,63
NOVARTIS N	CH	1824,52	− 0,07
NOVO NORDISK B	DK	233,28	....
NYCOMED AMERSHA	GB	10,02	− 0,33
ORION B	FI★	20,75	+ 1,72
QIAGEN NV	NL★	39,12	+ 5,59
ROCHE HOLDING	CH	13079,20	+ 0,25
ROCHE HOLDING G	CH	11153,47	+ 0,24
SANOFI SYNTHELA	FR★	65,95	+ 0,15
SCHERING AG	DE★	66,80	− 1,26
SHIRE PHARMA GR	GB	24,32	− 1,94
SERONO -B-	CH	1054,88	+ 3,22
SMITH & NEPHEW	GB	5,02	....
SMITHKLINE BEEC	GB	15,41	+ 0,22
SSL INTL	GB	13,07	− 0,13
SULZER FRAT.SA1	CH	709,83	+ 0,37
SYNTHES-STRATEC	CH	716,40	+ 1,40
UCB	BE★	41,95	− 0,12
WILLIAM DEMANT	DK	58,32	− 1,14
ZELTIA	ES★	21,59	+ 3,30
▶ DJ E STOXX HEAL		561,53	+ 0,18

ÉNERGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/11
BG GROUP	GB	6,17	....
BP AMOCO	GB	9,67	+ 0,34
CEPSA	ES★	8,85	+ 2,31
COFLEXIP	FR★	127,30	+ 2,66
DORDTSCHE PETRO	NL★	57,50	....
ENI	IT★	6,58	+ 0,15
ENTERPRISE OIL	GB	9,44	+ 1,07
HELLENIC PETROL	GR	10,82	− 1,47
LASMO	GB	2,89	− 0,57
LATTICE GROUP	GB	2,58	+ 0,65
OMV AG	AT★	82,30	+ 0,69
PETROLEUM GEO-S	NO	15,15	....
REPSOL YPF	ES★	18,80	− 0,32
ROYAL DUTCH CO	NL★	69,99	+ 0,21
SAIPEM	IT★	5,96	+ 2,94
SHELL TRANSP	GB	9,41	+ 0,71
TOTAL FINA ELF	FR★	163	+ 0,68
▶ DJ E STOXX ENGY P		359,40	+ 0,24

(Publicité)

SERVICES FINANCIERS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/11
3I GROUP	GB	24,24	− 0,82
ALMANIJ	BE★	44,75	+ 0,79
ALPHA FINANCE	GR	32,93	+ 0,81
AMVESCAP	GB	24,50	− 0,94
BHW HOLDING AG	DE★	25,70	+ 0,39
BPI R	PT★	3,74	− 0,27
BRITISH LAND CO	GB	7,06	+ 1,19
CANARY WHARF GR	GB	9,39	+ 0,89
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,42	− 1,03
CATTLES ORD.	GB	4,12	− 1,59
CLOSE BROS GRP	GB	20,28	+ 1,67
COMPART	IT★	2,31	+ 0,43
COBEPA	BE★	66,60	− 3,48
CONSORS DISC-BR	DE★	70	+ 2,32
CORP FIN ALBA	ES★	27,69	+ 3,51
CS GROUP N	CH	210,65	+ 2,23
DEPFA-BANK	DE★	91,20	− 0,65
DIREKT ANLAGE B	DE★	44,70	+ 2,29
MAN GROUP	GB	9,42	+ 3,47
EURAFRANCE	FR★	714	− 2,86
FORTIS (B)	BE★	36	+ 0,11
FORTIS (NL)	NL★	36,02	+ 0,22
GECINA	FR★	99	− 1
GIMV	BE★	56,40	− 1,40
GREAT PORTLAND	GB	4,27	− 0,39
HAMMERSON	GB	7,08	....
ING GROEP	NL★	83,55	+ 1,16
REALDANMARK	DK	70,38	− 0,57
LAND SECURITIES	GB	12,80	+ 0,26
LIBERTY INTL	GB	8,21	....
MARSCHOLLEK LAU	DE★	142,80	+ 0,56
MEDIOBANCA	IT★	13,59	+ 1,42
MEPC PLC	GB	8,81	....
METROVACESA	ES★	15,60	− 0,64
PERPETUAL PLC	GB	64,41	− 2,39
PROVIDENT FIN	GB	14,73	+ 1,03
RODAMCO CONT. E	NL★	43	....
RODAMCO NORTH A	NL★	43,25	+ 0,12
SCHRODERS	GB	25,52	+ 2,20
SIMCO N	FR★	72,45	+ 0,91
SLOUGH ESTATES	GB	6,20	− 0,27
UNIBAIL	FR★	157,90	+ 1,54
VALLEHERMOSO	ES★	6,35	− 0,78
WCM BETEILIGUNG	DE★	22,85	− 0,22
WOOLWICH PLC	GB	6,08	....
▶ DJ E STOXX FINS P		319,20	+ 0,78

ALIMENTATION ET BOISSON

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/11
ALLIED DOMECQ	GB	7,08	+ 2,16
ASSOCIAT BRIT F	GB	7,20	+ 0,70
BASS	GB	12,45	+ 0,54
BBAG OE BRAU-BE	AT★	50,45	+ 3,59
BRAU-UNION	AT★	47,75	+ 3,47
CADBURY SCHWEPP	GB	7,81	....
CARLSBERG -B-	DK	50,95	− 0,78
CARLSBERG AS -A	DK	50,14	....
DANISCO	DK	45,05	− 0,59
DANONE	FR★	166	− 2,24
DELTA HOLDINGS	GR	13,14	− 2,61
DIAGEO	GB	11,47	+ 1,02
ELAIS OLEAGINOU	GR	20,58	....
ERID.BEGH.SAY	FR★	96,55	+ 4,60
HEINEKEN HOLD.N	NL★	41,85	− 2,67
HELLENIC BOTTLI	GR	15,61	+ 0,28
HELLENIC SUGAR	GR	12,20	− 0,36
KAMPS	DE★	16,50	+ 4,10
KERRY GRP-A-	GB	23,64	− 0,56
MONTEDISON	IT★	2,97	− 0,34
NESTLE N	CH	2487,68	+ 0,93
KONINKLIJKE NUM	NL★	58,50	+ 1,74
PARMALAT	IT★	1,79	+ 2,29
PERNOD RICARD	FR★	57,80	+ 0,17
RAISIO GRP -V-	FI★	1,78	− 1,11
SCOTT & NEWCAST	GB	8,31	+ 1,63
SOUTH AFRICAN B	GB	6,88	+ 0,49
TATE & LYLE	GB	3,89	+ 0,86
UNIQ	GB	3,62	+ 3,32
UNILEVER	NL★	64,60	− 5
UNILEVER	GB	8,94	− 3,24
WHITBREAD	GB	8,86	− 0,19
▶ DJ E STOXX F & BV P		264,10	− 2,17

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/11
ABB N	CH	108,12	+ 1,23
ADECCO N	CH	751,23	+ 1,15
AEROPORTI DI RO	IT★	9,10	+ 1,11
AGGREKO	GB	6,15	− 0,80
ALSTOM	FR★	26,95	− 1,50
ALTRAN TECHNO	FR★	245,40	+ 4,43
ALUSUISSE GRP N	CH	604,67	....
ASSA ABLOY-B-	SE	21,12	+ 2,82
ASSOC BR PORTS	GB	5,29	− 1,24
ATLAS COPCO -A-	SE	24,02	+ 1,97
ATLAS COPCO -B-	SE	23,27	+ 2,56
ATTICA ENTR SA	GR	8,50	− 3,02
BAA	GB	9,61	+ 2,12
BARCO	BE★	133	....
BBA GROUP PLC	GB	6,23	+ 1,90
BTG	GB	28,97	− 0,11
CIR	IT★	3,18	+ 2,91
CAPITA GRP	GB	7,06	+ 2,66
CDB WEB TECH IN	IT★	10,56	+ 4,55
CGIP	FR★	51,80	+ 3,39
CMG	GB	65,49	....
COOKSON GROUP P	GB	3,29	− 1
DAMPSKIBS -A-	DK	9116,50	− 1,51
DAMPSKIBS -B-	DK	10323,10	− 2,53
DAMSKIBS SVEND	DK	14076,95	− 2,78
E.ON AG	DE★	61,40	− 0,65
EADS SICO.	FR★	24,27	− 1,14
ELECTROCOMPONEN	GB	12,12	+ 0,55
EPCOS	DE★	88	+ 6,02
EUROTUNNEL	FR★	1,02	− 0,97
EXEL	GB	18,50	− 0,62
F.I. GROUP	GB	7,73	− 1,06
GROUP 4 FALCK	DK	136,75	+ 0,99
FINMECCANICA	IT★	1,31	+ 2,34
FINNLINES	FI★	20,50	+ 2,45
FKI	GB	3,03	− 1,62
FLS IND.B	DK	17,83	....
FLUGHAFEN WIEN	AT★	42,57	+ 0,88
GKN	GB	12,73	+ 0,13
HAGEMEYER NV	NL★	27,59	+ 2
HALKOR	GR	5	− 2,86
HAYS	GB	5,87	....
HEIDELBERGER DR	DE★	64,50	+ 2,87
HUHTAMAEKI VAN	FI★	27,50	....
IFIL	IT★	9,10	+ 0,89
IMI PLC	GB	3,81	− 0,43
INDRA SISTEMAS	ES★	24,50	....
INDRA SISTEMAS	ES★	24,50	....
IND.VAERDEN -A-	SE	24,95	....
INVESTOR -A-	SE	15,55	+ 0,75
INVESTOR -B-	SE	15,55	+ 1,13
ISS	DK	72,40	+ 0,93
JOT AUTOMATION	FI★	3,23	+ 5,90
KINNEVIK -B-	SE	23,09	+ 0,51
KOEBENHAVN LUFT	DK	90,49	+ 0,45
KONE B	FI★	67,50	....
LEGRAND	FR★	192,80	+ 2,28
LINDE AG	DE★	50,50	+ 2,64
MAN AG	DE★	31,20	+ 0,65
MG TECHNOLOGIES	DE★	13	+ 4
WARTSILA CORP A	FI★	18,01	....
METSO	FI★	10,44	+ 1,36
MORGAN CRUCIBLE	GB	4,97	+ 3,46
NETCOM -B-	SE	41,78	+ 5,42
NKT HOLDING	DK	274,84	+ 2,76
EXEL	GB	18,50	− 0,62
PACE MICRO TECH	GB	10,61	+ 0,47
PARTEK	FI★	12,75	− 1,92
PENINS.ORIENT.S	GB	4,55	+ 1,86
PERLOS	FI★	24,50	+ 5,38
PREMIER FARNELL	GB	6,95	− 0,24
RAILTRACK	GB	16,06	− 0,41
RANDSTAD HOLDIN	NL★	18,65	− 0,53
RENTOKIL INITIA	GB	2,76	+ 0,61
REXAM	GB	3,84	− 0,43
REXEL	FR★	85,05	− 0,23
RHI AG	AT★	23,15	− 1,07
RIETER HLDG N	CH	341,77	− 0,38
ROLLS ROYCE	GB	3,16	− 0,52
SANDVIK	SE	24,49	+ 0,48
SAURER ARBON N	CH	540,26	+ 0,86
SCHNEIDER ELECT	FR★	71,65	− 1,17
SEAT PAGINE GIA	IT★	3,23	+ 3,19
SECURICOR	GB	2,21	....
SECURITAS -B-	SE	21,59	+ 1,64
SERCO GROUP	GB	9,52	+ 0,88
SGL CARBON	DE★	62,85	+ 3,03
SHANKS GROUP	GB	3,46	+ 0,97
SIDEL	FR★	59,70	− 0,25
INVENSYS	GB	2,48	+ 2,05
SINGULUS TECHNO	DE★	45,40	+ 4,37
SKF -B-	SE	16,54	+ 1,79
SMITHS IND PLC	GB	12,08	− 0,41
SOPHUS BEREND -	DK	23,73	+ 1,14
SPIRENT	GB	9,94	− 1,16
T.I.GROUP PLC	GB	6,03	− 1,09
TECAN GROUP N	CH	1190,93	+ 1,34
TELEFONICA	ES★	21,21	+ 3,97
TPI	ES★	7,25	+ 3,87
THOMSON CSF	FR★	49,45	− 3,04
TOMRA SYSTEMS	NO	44,94	− 1,37
TRAFFICMASTER	GB	7,63	+ 4,32
UNAXIS HLDG N	CH	261,91	+ 2,18
VA TECHNOLOGIE	AT★	39,07	+ 1,35
VEDIOR NV	NL★	15	− 0,66
VESTAS WIND SYS	DK	66,09	+ 0,61
VIVENDI ENVIRON	FR★	43,50	+ 3,57
VOLVO -A-	SE	17,06	+ 0,34
VOLVO -B-	SE	17,47	+ 0,67
▶ DJ E STOXX IND GO P		523,27	+ 1,28

ASSURANCES

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/11
AEGIS GROUP	GB	2,51	+ 2,72
AEGON NV	NL★	45,56	+ 0,66
AGF	FR★	66,60	− 1,55
ALLEANZA ASS	IT★	16,82	+ 0,12
ALLIANZ N	DE★	405,30	+ 0,20
ALLIED ZURICH	GB	13,16	....
ASR VERZEKERING	NL★	110,75	− 0,14
AXA	FR★	160,40	+ 1,52
BALOISE HLDG N	CH	1199,47	− 0,27
BRITANNIC	GB	16,92	− 0,68
CGNU	GB	17,19	+ 0,88
CNP ASSURANCES	FR★	36,82	+ 0,88
CORP MAPFRE R	ES★	19,65	+ 1,29
ERGO VERSICHERU	DE★	163,50	− 2,27
ETHNIKI GEN INS	GR	16,43	− 0,89
EULER	FR★	52,10	− 1,70
CODAN	DK	76,42	+ 0,88
FORTIS (B)	BE★	36	+ 0,11
GENERALI ASS	IT★	39,85	+ 1,79
GENERALI HLD VI	AT★	186	− 0,53
INTERAM HELLEN	GR	19,99	− 2,86
IRISH LIFE & PE	GB	12	....
FONDIARIA ASS	IT★	6,20	− 0,32
LEGAL & GENERAL	GB	2,88	− 0,57
MEDIOLANUM	IT★	17,82	+ 0,34
MUENCH RUECKVER	DE★	366	− 3,43
POHJOLA YHTYMAE	FI★	46	+ 1,10
PRUDENTIAL	GB	16,79	− 0,39
RAS	IT★	15,69	+ 1,23
ROYAL SUN ALLIA	GB	8,38	+ 1
SAI	IT★	20,67	− 2,04
SAMPO -A-	FI★	52,85	+ 4,65
SWISS RE N	CH	2464,67	− 0,95
SCOR	FR★	56,55	− 0,96
SEGUROS MUNDIAL	PT★	59,09	....
SKANDIA INSURAN	SE	19,44	+ 4,36
ST JAMES'S PLAC	GB	5,60	− 2,60
STOREBRAND	NO	8,20	+ 2,34
ROYAL SUN ALLIA	GB	8,38	+ 1
SWISS LIFE REG	CH	908,97	+ 1,32
TOPDANMARK	DK	21,45	− 1,84
ZURICH ALLIED N	CH	545,51	....
ZURICH FINL SVC	CH	601,38	− 0,44
▶ DJ E STOXX INSU P		464,95	+ 0,16

MEDIAS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/11
MONDADORI	IT★	13,47	+ 0,30
B SKY B GROUP	GB	18,43	+ 3,36
CANAL PLUS	FR★	169,70	+ 1,92
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,42	− 1,03
CARLTON COMMUNI	GB	8,51	− 0,19
DLY MAIL & GEN	GB	16,41	− 1,30
ELSEVIER	NL★	15,66	+ 1,03
EMAP PLC	GB	14,15	+ 4,03
FUTURE NETWORK	GB	7,98	....
GRUPPO L'ESPRES	IT★	11,71	+ 1,39
GWR GROUP	GB	11,88	− 3,64
HAVAS ADVERTISI	FR★	16,40	+ 5,06
INDP NEWS AND M	IR★	3,60	....
INFORMA GROUP	GB	12,10	− 0,27
LAGARDERE SCA N	FR★	62,75	+ 3,55
LAMBRAKIS PRESS	GR	18,55	− 2,92
M6 METROPOLE TV	FR★	47	+ 2,40
MEDIASET	IT★	16,03	+ 3,75
NRJ GROUP	FR★	29,50	− 14,49
PEARSON	GB	28,37	+ 2,22
PRISA	ES★	19,50	+ 3,72
PROSIEBEN VZ	DE★	131	....
PT MULTIMEDIA R	PT★	30,59	+ 4,05
PUBLICIS GROUPE	FR★	36,10	+ 5,80
PUBLIGROUPE N	CH	598,09	+ 3,41
REED INTERNATIO	GB	11,10	+ 3,25
REUTERS GROUP	GB	20,61	+ 0,40
SMG	GB	4,52	− 1,09
SOGECABLE R	ES★	27,92	+ 2,46
TAYLOR NELSON S	GB	4,69	....
TELEWEST COMM.	GB	1,85	+ 0,91
TF1	FR★	55,85	+ 4,88
TRINITY MIRROR	GB	7,46	− 0,44
UNITED NEWS & M	GB	13,76	+ 0,73
UNITED PAN-EURO	NL★	17,26	+ 0,94
VNU	NL★	51,05	+ 4,08
WOLTERS KLUWER	NL★	27,85	+ 1,27
WPP GROUP	GB	13,55	+ 3,16
▶ DJ E STOXX MEDIA P		457,05	+ 2,93

BIENS DE CONSOMMATION

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/11
AHOLD	NL★	35	+ 0,57
ALTADIS -A-	ES★	17,07	− 1,90
AMADEUS GLOBAL	ES★	8,51	+ 4,42
ATHENS MEDICAL	GR	9,19	− 0,79
AUSTRIA TABAK A	AT★	53,45	− 0,09
AVIS EUROPE	GB	3,03	+ 4
BEIERSDORF AG	DE★	126,85	− 1,05
BIC	FR★	39,11	− 2,81
BRIT AMER TOBAC	GB	8,34	+ 1,01
CASINO GP	FR★	102,40	+ 0,20
RICHEMONT UNITS	CH	3312,52	+ 1,92
CLARINS	FR★	89,50	+ 1,70
DELHAIZE	BE★	54,50	+ 2,54
COLRUYT	BE★	46,26	− 1,57
FIRSTGROUP	GB	4,14	+ 1,22
FREESERVE	GB	2,16	− 1,52
GALLAHER GRP	GB	7,05	+ 1,19
GIB	BE★	49,20	− 0,28
GIVAUDAN N	CH	278,34	+ 0,24
HENKEL KGAA VZ	DE★	71,30	− 1,93
IMPERIAL TOBACC	GB	11,67	− 0,28
JERONIMO MARTIN	PT★	11,31	+ 2,17
KESKO -B-	FI★	10,24	− 0,10
L'OREAL	FR★	86,70	− 2,09
LAURUS NV	NL★	12,40	− 1,98
MORRISON SUPERM	GB	3,08	....
RECKITT BENCKIS	GB	15,89	− 0,93
SAFEWAY	GB	4,87	− 2,33
SAINSBURY J. PL	GB	7,01	+ 0,24
STAGECOACH HLDG	GB	1,06	....
T-ONLINE INT	DE★	20,35	+ 3,56
TERRA NETWORKS	ES★	23,83	+ 6,86
TESCO PLC	GB	4,62	+ 2,21
TNT POST GROEP	NL★	26,43	+ 1,97
WANADOO	FR★	12,21	+ 4,36
WORLD ONLINE IN	NL★	12,90	+ 4,88
▶ DJ E STOXX N CY G P		467,04	+ 0,19

COMMERCE DISTRIBUTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/11
ALLIANCE UNICHE	GB	9,37	− 0,53
AVA ALLG HAND.G	DE★	33,25	....
BOOTS CO PLC	GB	9,49	+ 0,18
BUHRMANN NV	NL★	30,10	+ 0,33
CARREFOUR	FR★	70,75	+ 2,54
CASTO.DUBOIS	FR★	225	+ 1,81
CC CARREFOUR	ES★	13,23	− 0,90
CHARLES VOEGELE	CH	208,35	+ 1,28
CONTINENTE	ES★	19,02	....
D'IETEREN SA	BE★	259,40	− 0,04
DEBENHAMS	GB	4,40	− 0,75
DIXONS GROUP	GB	3,74	+ 1,35
GAL LAFAYETTE	FR★	183,50	+ 1,83
GEHE AG	DE★	43,20	− 1,82
GREAT UNIV STOR	GB	8,59	− 0,39
GUCCI GROUP	NL★	117	+ 0,26
HENNES & MAURIT	SE	22,69	+ 1,30
KARSTADT QUELLE	DE★	39	....
KINGFISHER	GB	7,05	+ 0,47
MARKS & SPENCER	GB	3,17	− 2,05
MATALAN	GB	12,33	− 2,24
METRO	DE★	48,80	− 0,41
NEXT PLC	GB	12,15	+ 0,27
PINAULT PRINT.	FR★	201,50	− 0,05
SIGNET GROUP	GB	0,95	− 1,72
VALORA HLDG N	CH	255,01	− 0,51
VENDEX KBB NV	NL★	15,24	− 0,85
W.H SMITH	GB	7,36	+ 0,68
WOLSELEY PLC	GB	6,73	− 0,98
▶ DJ E STOXX RETL P		364,71	+ 1,34

HAUTE TECHNOLOGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/11
AIXTRON	DE★	120	+ 1,91
ALCATEL-A-	FR★	66,65	+ 4,88
ALTEC SA REG.	GR	9,64	+ 1,55
ASM LITHOGRAPHY	NL★	28,10	+ 10,15
BAAN COMPANY	NL★	2,60	....
BALTIMORE TECH	GB	7,35	+ 4,99
BOOKHAM TECHNOL	GB	26,56	+ 14,55
SPIRENT	GB	17,87	....
BAE SYSTEMS	GB	6,32	+ 1,33
BROKAT	DE★	46,50	+ 4,49
BULL	FR★	6,38	+ 2,41
BUSINESS OBJECT	FR★	85,40	+ 4,08
CAP GEMINI	FR★	177,80	+ 4,59
COLT TELECOM NE	GB	28,14	+ 5,81
COMPTEL	FI★	15,75	+ 3,89
DASSAULT SYST.	FR★	80,65	+ 5,01
DIALOG SEMICOND	GB	91,42	....
ERICSSON -B-	SE	13,87	+ 4,37
F-SECURE	FI★	6,16	+ 5,30
FILTRONIC	GB	12,88	+ 2,24
FINMATICA	IT★	50,85	....
GETRONICS	NL★	12,85	+ 2,80
GN GREAT NORDIC	DK	26,55	....
INFINEON TECHNO	DE★	46,10	+ 8,22
INFOGRAMES ENTE	FR★	23,92	+ 7,22
INTRACOM R	GR	29,27	− 0,60
KEWILL SYSTEMS	GB	7,06	− 11,09
LOGICA	GB	28,84	+ 4,08
LOGITECH INTL N	CH	328,62	+ 3,09
MARCONI	GB	13,07	+ 5,79
MISYS	GB	10,56	+ 4,10
NOKIA	FI★	44,85	+ 5,60
OCE	NL★	17,50	− 0,28
OLIVETTI	IT★	3,56	+ 2,59
PSION	GB	5,37	− 0,62
SAGE GRP	GB	7,75	+ 4,48
SAGEM	FR★	199	+ 5,18
SAP AG	DE★	170	+ 3,72
SAP VZ	DE★	206	+ 3,94
SEMA GROUP	GB	11,98	+ 2,71
SEZ HLDG N	CH	673,68	+ 4,59
SIEMENS AG N	DE★	134,30	+ 3,71
MB SOFTWARE	DE★	5,87	− 4,86
SPIRENT	GB	9,94	− 1,16
STMICROELEC SIC	FR★	51,35	+ 6,10
TECNOST	IT★	3,95	+ 2,60
TELE 1 EUROPE	SE	6,50	+ 12
THINK TOOLS	CH	453,50	+ 3,76
THUS	GB	1,13	+ 1,49
TIETOENATOR	FI★	24	+ 8,60
▶ DJ E STOXX TECH P		835,62	+ 4,84

SERVICES COLLECTIFS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 13/11
ACEA	IT★	14,89	+ 0,81
AEM	IT★	3,65	+ 2,82
ANGLIAN WATER	GB	10,04	....
BRITISH ENERGY	GB	3,74	+ 1,35
CENTRICA	GB	4,21	+ 0,40
EDISON	IT★	11,56	+ 0,78
ELECTRABEL	BE★	255,10	+ 0,71
ELECTRIC PORTUG	PT★	3,20	+ 0,31
ENDESA	ES★	19,95	+ 0,25
ENEL	IT★	4,33	− 0,23
EVN	AT★	28,87	+ 5,94
FORTUM	FI★	3,87	+ 0,26
GAS NATURAL SDG	ES★	19,12	− 0,93
HIDRO CANTABRIC	ES★	22	− 1,26
IBERDROLA	ES★	14,73	− 0,94
INNOGY HOLDINGS	GB	3,04	....
ITALGAS	IT★	5,08	+ 0,99
KELDA	GB	6,47	+ 1,57
NATIONAL GRID G	GB	10,59	+ 1,92
INTERNATIONAL P	GB	4,29	− 3,01
OESTERR ELEKTR	AT★	93,80	− 0,05
PENNON GROUP	GB	11,07	− 0,60
POWERGEN	GB	9,09	− 1,44
SCOTTISH POWER	GB	9,01	− 0,18
SEVERN TRENT	GB	12,87	− 0,13
SUEZ LYON EAUX	FR★	185,90	− 1,48
SYDKRAFT -A-	SE	17,41	....
SYDKRAFT -C-	SE	17,41	− 0,33
THAMES WATER	GB	20,11	− 0,08
FENOSA	ES★	21,79	+ 0,32
UNITED UTILITIE	GB	11,54	− 0,14
VIRIDIAN GROUP	GB	11,79	− 1,94
VIVENDI	FR★	83,85	+ 2,07
▶ DJ E STOXX PO SUP P		340,12	+ 0,10

EURO NOUVEAU MARCHÉ

14/11 12 h 29

AMSTERDAM

	Cours en euros	% Var. 13/11
AIRSPRAY NV	17,80	+ 0,28
ANTONOV	0,56	− 6,67
C/TAC	4,70	....
CARDIO CONTROL	4	....
CSS	23,90	....
HITT NV	5,70	+ 3,64
INNOCONCEPTS NV	20,10	− 1,95
NEDGRAPHICS HOLD	17	+ 6,25
SOPHEON	6	+ 4,35
PROLION HOLDING	94	....
RING ROSA	3,48	+ 0,87
RING ROSA WT	0,02	....
UCC GROEP NV	6,10	+ 0,83

BRUXELLES

	Cours en euros	% Var. 13/11
ARTHUR	8,95	....
ENVIPCO HLD CT	0,82	....
FARDIS B	16,26	− 9,92
INTERNOC HLD	1	....
INTL BRACHYTHER B	8,30	....
LINK SOFTWARE B	6,60	+ 10
PAYTON PLANAR	0,90	....

FRANCFORT

	Cours en euros	% Var. 13/11
UNITED INTERNET	17,24	....
AIXTRON	119,90	+ 1,83
AUGUSTA TECHNOLOGIE	28,40	+ 1,43
BB BIOTECH ZT-D	123,90	− 3,01
BB MEDTECH ZT-D	18,75	+ 0,81
BERTRANDT AG	8,75	+ 1,74
BETA SYSTEMS SOFTWA	7,05	+ 0,71
CE COMPUTER EQUIPME	18,02	− 5,16
CE CONSUMER ELECTRO	25,50	+ 6,12
CENIT SYSTEMHAUS	23	+ 1,77
DRILLISCH	6,62	+ 0,30
EDEL MUSIC	16,50	....
ELSA	13,60	− 0,73
EM.TV & MERCHANDI	27,30	+ 5,81
EUROMICRON	22,40	+ 0,81
GRAPHISOFT NV	12,50	+ 2,46
HOEFT & WESSEL	22	+ 3,77

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne **IT** : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande **LU** : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche **FI** : Finlande - **BE** : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - **NO** : Norvège - **DK** : Danemark **GB** : Grande-Bretagne - **GR** : Grèce - **SE** : Suède.

VALEURS FRANCE

● L'action **LVMH** s'inscrivait en hausse de 0,75 %, à 81,1 euros, dans les premières transactions, mardi 14 novembre. Le groupe de luxe a annoncé avoir acquis 3,5 % du capital de Tod's à la suite de l'introduction du chausseur de luxe italien à la Bourse de Milan le 6 novembre.

● Le titre **Wanadoo** bondissait de 2,56 %, à 12 euros, en Bourse, mardi matin, après l'annonce de l'acquisition, par le biais de sa filiale Kompass, de la place de marché Andtrade pour développer son offre aux professionnels. Wanadoo a expliqué qu'elle souhaitait apporter ainsi aux petites et moyennes entreprises *« une plate-forme complète de transactions »* en ligne.

● **Suez-Lyonnaise des eaux** enregistrait une légère baisse de son cours de Bourse au début des cotations mardi, cédant 0,37 %, à 188 euros. La société a annoncé avoir été retenue comme *« adjudicateur provisoire »* pour gérer les services d'eau et assainissement de la ville de Johannesburg en Afrique du Sud.

● L'action **Alstom** cédait 0,22 %, à 27,3 euros, alors que **Thomson-CSF** gagnait 1,18 %, à 51,6 euros, mardi matin. Le groupe français d'infrastructures pour l'énergie et les transports et le groupe d'électronique de défense vont créer une société commune dans la gestion déléguée de service, du nom de Faceo, selon *Les Echos* du 14 novembre.

PREMIER MARCHÉ

MARDI 14 NOVEMBRE **Cours à 12 h 30**

Dernier jour de négociation des OSRD : 24 novembre

France	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
ACCOR ❯	45,88	300,95	+0,64	0,90
AGF ❯	67,10	440,15	−0,81	1,62
AFFINE(EXIMM	37,80	247,95	+0,51	2,59
AIR FRANCE G ❯	21,99	144,24	−2,27	0,14
AIR LIQUIDE ❯	139,40	914,40	+0,58	2,60
ALCATEL ❯	67,20	440,80	+5,74	2,20
ALCATEL O	69	452,61	+3,76	...
ALSTOM ❯	26,95	176,78	−1,50	0,55
ALTRAN TECHN ❯	245,70	1611,69	+4,55	0,32
ATOS CA ❯	94,20	617,91	+2,11	...
ARBEL	10,99	72,09	−0,09	0,53
AVENTIS ❯	85,30	559,53	+0,35	0,45
AXA ❯	160,20	1050,84	+1,39	2
AZEO(EXG.ET ❯	...	...	...	0,92
BIC ❯	39,13	256,68	−2,76	0,24
BAIL INVESTI ❯	114,20	749,10	...	6,51
BAZAR HOT. V	133,30	874,39	−2,63	3
BIS	...	...	...	1,22
BNPPARIBAS ❯	97,50	639,56	−1,12	1,75
BOLLORE ❯	193	1266	−1,53	4,12
BOLLORE INV.	38	249,26	...	0,16
BONGRAIN	36,89	241,98	−0,03	10,70
BOUYGUES ❯	55	360,78	+5,77	2,59
BOUYGUES OFF ❯	50,35	330,27	+0,70	1,30
BULL# ❯	6,33	41,52	+1,61	...
BUSINESS OBJ ❯	86	564,12	+4,81	...
B T P (LA CI	...	...	...	0,46
BURELLE (LY)	74,60	489,34	...	5,75
CANAL + ❯	170	1115,13	+2,10	0,80
CAP GEMINI ❯	178,20	1168,92	+4,82	1
CARBONE-LORR ❯	53,25	349,30	+1,43	0,88
CARREFOUR ❯	70,65	463,43	+2,39	0,90
CASINO GUICH ❯	102,60	673,01	+0,39	1,27
CASINO GUICH	67	439,49	+0,53	1,31
CASTORAMA DU ❯	228	1495,58	+3,17	2,47
CEA INDUSTRI	145,60	955,07	+1,68	10,23
CEGID (LY)	88,20	578,55	...	4,04
CFF.RECYCLIN	40,75	267,30	+0,37	0,57
CGIP ❯	51,85	340,11	+3,49	0,90
CHARGEURS	72,15	473,27	+1,26	2,13
CHRISTIAN DA	73,15	479,83	+0,83	0,76
CHRISTIAN DI ❯	56	367,34	+1,63	1,80
CIC -ACTIONS	114	747,79	...	1,39
CIMENTS FRAN ❯	53,05	347,99	+0,09	1,40
CLARINS ❯	88,60	581,18	+0,68	1
CLUB MEDITER ❯	97,25	637,92	+2,37	0,50
CNP ASSURANC ❯	36,84	241,65	+0,93	0,88
COFACE ❯	112	734,67	−1,75	1,50
COFLEXIP ❯	127,50	836,35	+2,82	1,16
COLAS ❯	53,50	350,94	+4,49	4,25
CONTIN.ENTRE	43,50	285,34	−1,14	2
CPR ❯	58	380,46	...	...
CRED.FON.FRA	13	85,27	−0,38	0,83
CREDIT LYONN ❯	39,77	260,87	−0,30	0,50
CS COM.ET SY	35,50	232,86	+6,61	0,84
DAMART	82	537,88	+2,95	2,90
DANONE ❯	166,20	1090,20	−2,12	3,50
DASSAULT-AVI	210	1377,51	...	5
DASSAULT SYS ❯	80,70	529,36	+5,08	0,27
DE DIETRICH ❯	70	459,17	+0,94	1,80
DEVEAUX(LY)#	80,30	526,73	−0,86	3
DEV.R.N-P.CA	14,95	98,07	...	0,55
DMC (DOLLFUS	9,60	62,97	+7,87	0,61
DYNACTION	27,50	180,39	+2,96	0,50
EIFFAGE ❯	63,50	416,53	−0,70	0,78
ELIOR ❯	11,82	77,53	+0,17	...
ELEC.MADAGAS	24,80	162,68	...	...
ENTENIAL(EX	30,61	200,79	+0,03	...
ERAMET ❯	46,50	305,02	−0,85	0,60
ERIDANIA BEG ❯	97	636,28	+5,09	3,30
ESSILOR INTL ❯	327	2144,98	+2,83	3,40
ESSO	66,20	434,24	...	2,29
EULER ❯	52,10	341,75	−1,70	...
EURAFRANCE ❯	714	4683,53	−2,86	8,54
EURO DISNEY ❯	0,59	3,87	+1,72	...
EUROTUNNEL ❯	1,03	6,76	...	...
FAURECIA ❯	56,40	369,96	+6,62	0,91
FIMALAC SA C ❯	35,55	233,19	−1,11	3,72
F.F.P. (NY)	71	465,73	...	0,95
FINAXA	134	878,98	...	2
FIVES-LILLE	89	583,80	−1	1,50
FONC.LYON.#	29,50	193,51	−0,51	3,03
FRANCE TELEC ❯	109,30	716,96	+4,29	1
FROMAGERIES	472	3096,12	+0,85	10,06
GALERIES LAF ❯	183,50	1203,68	+1,83	0,30
GAUMONT #	51,95	340,77	−0,10	0,57
GECINA ❯	100	655,96	...	3,18
GEOPHYSIQUE ❯	72,25	473,93	+0,35	1,22
GFI INFORMAT ❯	27,48	180,26	+5,29	0,61
GRANDVISION ❯	21,95	143,98	−0,90	0,25
GROUPE ANDRE	122	800,27	−2,32	1,98
GROUPE GASCO	77,05	505,41	+0,52	2,60
GR.ZANNIER (	51,85	340,11	+1,27	0,61
GROUPE GTM	136	892,10	−0,22	2,35
GROUPE PARTO	57	373,90	...	1,68
GUYENNE GASC ❯	90,50	593,64	−0,71	6,50
HAVAS ADVERT ❯	16,55	108,56	+6,02	3
IMERYS ❯	114	747,79	+0,71	3,20
IMMOBANQUE	117,70	772,06	...	10,67
IMMEUBLES DE	18,90	123,98	−2,07	0,30
INFOGRAMES E ❯	23,89	156,71	+7,08	...
IM.MARSEILLA	3145	20629,85	−1,10	38,87
INGENICO ❯	40,65	266,65	+1,50	0,20
ISIS ❯	81	531,33	+5,81	2,16
KAUFMAN ET B ❯	18	118,07	+2,56	...
KLEPIERRE ❯	100	655,96	...	2,50
LABINAL ❯	...	...	...	...
LAFARGE ❯	83,25	546,08	+0,79	2,05
LAGARDERE ❯	63,20	414,56	+4,29	0,78
LAPEYRE ❯	63	413,25	+1,12	1,08
LEBON (CIE)	50,80	333,23	−2,12	1,83
LEGRAND ❯	192,80	1264,69	+2,28	0,92
LEGRAND ADP	108,20	709,75	+0,19	1,48
LEGRIS INDUS ❯	39,25	257,46	+1,53	1
LIBERTY SURF ❯	12,40	81,34	+11,71	...
LOCINDUS	110	721,55	+0,73	8,51
L'OREAL ❯	86,60	568,06	−2,20	3,40
LOUVRE #	66,50	436,21	−1,48	1,01
LVMH MOET HE ❯	80	524,77	−0,62	2,40
MARINE WENDE ❯	91,90	602,82	+1,77	3,60
METALEUROP	6,67	43,75	+0,91	0,61
MICHELIN ❯	34,45	225,98	−0,86	0,71
MONTUPET SA	23,70	155,46	−1,09	0,17
MOULINEX	5,20	34,11	+7,88	0,61
NATEXIS BQ P ❯	87,80	575,93	+0,63	2,20
NEOPOST ❯	19,24	126,21	+2,61	...
NORBERT DENT	16,90	110,86	+1,87	0,36
NORD-EST	26,30	172,52	+1,51	0,94
NRJ GROUP ●❯	29	190,23	−15,94	...
OBERTHUR CAR ❯	18,50	121,35	+0,76	...
OLIPAR	7,46	48,93	...	...
OXYG.EXT-ORI	400,20	2625,14	−0,20	13,72
PECHINEY ACT ❯	43,15	283,05	−0,12	0,81
PECHINEY B P	45	295,18	+2,74	0,81
PENAUILLE PO ❯	63,30	415,22	−0,86	2,60
PERNOD-RICAR ❯	57,80	379,14	+0,17	0,85
PEUGEOT ❯	227,10	1489,68	+0,53	2,70
PINAULT-PRIN ❯	201,70	1323,07	+0,05	1,78
PLASTIC OMN. ❯	113,50	744,51	+1,61	12,20
PSB INDUSTRI	72,45	475,24	−3,01	2,50
PUBLICIS GR ❯	36,20	237,46	+6,10	1,70
REMY COINTRE ❯	38,90	255,17	+3,60	0,90
RENAULT ❯	55,05	361,10	−0,99	0,76
REXEL ❯	85,20	558,88	−0,06	1,34
RHODIA ❯	14,10	92,49	+2,03	0,40
ROCHETTE (LA	5,50	36,08	+1,48	0,18
ROYAL CANIN ❯	109,50	718,27	+0,27	0,90
ROUGIER #	61,40	402,76	−2,92	3,05
RUE IMPERIAL	2595	17022,08	+2,25	20,73
SADE (NY)	47	308,30	+2,78	2,10
SAGEM S.A. ❯	198,60	1302,73	+4,97	3,81
SAGEM ADP	126,80	831,75	+5,67	4,12
SAINT-GOBAIN ❯	153,80	1008,86	+1,52	3,60
SALVEPAR (NY	59	387,01	−1,01	3,05
SANOFI SYNTH ❯	66	432,93	+0,23	0,32
SCHNEIDER EL ❯	71,75	470,65	−1,03	1,34
SCOR ❯	56,60	371,27	−0,88	1,70
S.E.B. ❯	59,55	390,62	−0,92	1,90
SEITA ❯	47,06	308,69	−0,84	5
SELECTIBAIL(	15,21	99,77	−2,19	1,65
SIDEL ❯	59,70	391,61	−0,25	1
SILIC CA	155,30	1018,70	−1,08	6,30
SIMCO ❯	72,45	475,24	+0,91	2,47
SKIS ROSSIGN	16,70	109,54	−1,18	0,23
SOCIETE GENE ❯	63,25	414,89	+0,72	6,20
SODEXHO ALLI ❯	195,80	1284,36	−1,81	1,78
SOGEPARC (FI	83,90	550,35	+1,33	1,40
SOMMER ALLIB ❯	54,90	360,12	−0,18	0,75
SOPHIA ❯	29	190,23	+0,35	1,48
SOPRA # ❯	77,60	509,02	+0,78	0,58
SPIR COMMUNI ❯	83	544,44	+1,28	2,70
SR TELEPERFO ❯	34,80	228,27	−1,28	0,13
STUDIOCANAL	9,20	60,35	−6,50	0,54
SUCR.PITHIVI	...	...	...	11
SUEZ LYON.DE ❯	185,90	1219,42	−1,48	3
TAITTINGER	587	3850,47	...	9,30
TF1 ❯	55,90	366,68	+4,98	4,60
TECHNIP ❯	146	957,70	−1,82	3
THOMSON-CSF ❯	48,92	320,89	−4,08	0,61
THOMSON MULT ❯	44,78	293,74	+3,66	...
TOTAL FINA E ❯	163	1069,21	+0,68	2,35
TRANSICIEL # ❯	53,45	350,61	+2,69	0,80
UBI SOFT ENT ❯	46,91	307,71	+0,54	...
UNIBAIL ❯	156,40	1025,92	+0,58	5
UNILOG ❯	98	642,84	+6,52	0,30
USINOR ❯	11,52	75,57	+0,61	0,48
VALEO ❯	57,80	379,14	+0,87	1,50
VALLOUREC ❯	55,90	366,68	−0,18	0,76
VIA BANQUE	32,15	210,89	+0,12	3,05
VICAT	57	373,90	...	0,91
VINCI ❯	57,80	379,14	−0,17	1,60
VIVENDI ❯	84	551	+2,25	1
VIVENDI ENVI ❯	43,65	286,33	+3,93	...
WANADOO ❯	12,26	80,42	+4,79	...
WORMS (EX.SO	17,10	112,17	+0,53	0,46
ZODIAC ❯	263,40	1727,79	−1,31	2,60

International ▶ Une sélection	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
ADECCO	746	4893,44	−2,86	3,47
AMERICAN EXP	65,30	428,34	−3,33	0,08
AMVESCAP EXP	26,50	173,83	−1,85	0,07
ANGLOGOLD LT	31,64	207,54	−0,60	0,85
A.T.T. #	24,51	160,78	+2,98	0,21
BARRICK GOLD	15,50	101,67	+0,32	0,09
COLGATE PAL	68,20	447,36	−3,60	0,16
CROWN CORK O	9,35	61,33	−0,11	0,25
DE BEERS #	33,50	219,75	...	0,46
DIAGO PLC	11,57	75,89	+4,52	0,21
DOW CHEMICAL	37,45	245,66	−0,48	0,28
DU PONT NEMO	50	327,98	+0,08	0,33
ECHO BAY MIN	0,68	4,46	−4,23	0,02
ELECTROLUX	15,30	100,36	+2,68	0,30
ELF GABON	131,20	860,62	−2,81	25,86
ERICSSON # ❯	13,77	90,33	+3,92	0,17
FORD MOTOR #	29,50	193,51	+1,27	0,31
GENERAL ELEC	60,35	395,87	+0,92	0,13
GENERAL MOTO	65,95	432,60	+2,09	0,47
GOLD FIELDS	3,12	20,47	+1,63	0,03
HARMONY GOLD	4,10	26,89	−2,38	0,11
HITACHI #	12,50	81,99	−1,65	0,02
HSBC HOLDING ❯	16,72	109,68	−0,77	0,17
I.B.M. ❯	113,50	744,51	+3,18	0,13
I.C.I.	7,80	51,16	+1,30	0,21
ITO YOKADO #	52,15	342,08	−1,42	0,09
I.T.T. INDUS	36,25	237,78	+0,55	0,14
KINGFISHER P ❯	7,03	46,11	+0,43	0,07
MATSUSHITA	31,33	205,51	−3,60	0,03
MC DONALD'S	38,51	252,61	+1,18	0,04
MERK AND CO	103,70	680,23	+0,48	0,32
MITSUBISHI C	9,51	62,38	−0,21	0,02
NESTLE SA # ❯	2486	16307,09	+1,95	17,87
NORSK HYDRO	45,15	296,16	−0,04	0,83
PFIZER INC	48,34	317,09	−1,35	0,08
PHILIP MORRI	40,04	262,65	−1,26	0,52
PROCTER GAMB	83,80	549,69	−0,24	0,35
RIO TINTO PL	18	118,07	+0,84	0,21
SCHLUMBERGER	86,90	570,03	−1,08	0,21
SEGA ENTERPR	8,79	57,66	+6,29	0,08
SEMA GROUP # ❯	12,20	80,03	+0,41	0,02
SHELL TRANSP	9,45	61,99	+0,32	0,09
SONY CORP. # ❯	93,40	612,66	+3,38	0,13
T.D.K. #	118,60	777,97	−5,04	0,13
TOSHITA #	8,84	57,99	+2,79	0,03
UNITED TECHO	77	505,09	−0,19	0,19
ZAMBIA COPPE	0,58	3,80	...	...

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ◆ cours précédent ; ❯ Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé.

DERNIÈRE COLONNE PREMIER MARCHÉ (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 14 NOVEMBRE

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**

Valeurs	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ABEL GUILLEM	13,50	88,55	+3,85
AB SOFT	5,50	36,08	...
ACCESS COMME	16,70	109,54	+4,38
ADL PARTNER	24	157,43	+6,67
ALGORIEL #	10,80	70,84	+1,89
ALPHAMEDIA	4,81	31,55	...
ALPHA MOS #	8,90	58,38	−1,11
ALTAMIR & CI	137,20	899,97	+32,95
ALTAMIR BS 9 ◆	15,39	100,95	...
ALDETA ◆	7,40	48,54	...
ALTI #	18,03	118,27	+0,17
A NOVO #	188	1233,20	...
ARTPRICE COM	19,55	128,24	−1,71
ASTRA	1,31	8,59	−6,43
AUFEMININ.CO	6,85	44,93	+5,38
AUTOMA TECH	14,50	95,11	−2,68
AVENIR TELEC ❯	8,40	55,10	+9,52
AVENIR TELEC ◆	6	39,36	...
BAC MAJESTIC	13	85,27	...
BARBARA BUI	15,50	101,67	...
BCI NAVIGATI	30,10	197,44	−5,64
BELVEDERE	14,79	97,02	+2
BOURSE DIREC	9,85	64,61	+1,65
BRIME TECHNO	56,20	368,65	−1,23
BRIME TECHN ◆	3,79	24,86	...
BUSINESS INT	8,10	53,13	+1,38
BVRP ACT.DIV	54	354,22	+7,78
BVRP ACT.NV ◆	61,90	406,04	...
CAC SYSTEMES	3,93	25,78	+12,61
CAST	34,59	226,90	+4,79
CEREP	91,20	598,23	...
CHEMUNEX #	1,26	8,27	−0,79
CMT MEDICAL	17,60	115,45	−2,22
COALA #	39,39	258,38	+5,04
COHERIS ATIX	43,45	285,01	+4,67
COIL	25,50	167,27	−1,92
CION ET SYS.	6,50	42,64	−3,27
CONSODATA #	49	321,42	+1,87
CONSORS FRAN	12,59	82,58	+1,53
CROSS SYSTEM	23,80	156,12	+7,94
CRYO #	17,70	116,10	+5,17
CRYONETWORKS.	19,05	124,96	−0,78
CYBERDECK #	4,75	31,16	−1,04
CYBER PRES.P	30	196,79	+1,69
CYBERSEARCH	6	39,36	...
CYRANO #	3	19,68	+2,04
DALET #	21,50	141,03	−1,83
DATATRONIC	21,90	143,65	
DESK #	3,05	20,01	+16,86
DESK BS 98 ◆	0,20	1,31	...
DEVOTEAM # ❯	77,35	507,38	+3,97
DMS #	10,40	68,22	+1,96
D INTERACTIV	105,10	689,41	+2,74
DIOSOS #	44,15	289,61	−4,02
DURAND ALLIZ	1,16	7,61	−3,33
DURAN DUBOI	41	268,94	+1,23
DURAN BS 00	3,56	23,35	−9,87
EFFIK # ◆	14,20	93,15	...
EGIDE #	568	3725,84	−1,30
EMME(JCE 1/1	10,75	70,52	+7,50
ESI GROUP	49	321,42	−2,58
ESKER	12,60	82,65	+0,08
EUROFINS SCI	34,75	227,95	+6,92
EURO.CARGO S	11,99	78,65	−0,08
EUROPSTAT # ❯	19,20	125,94	+8,47
FIMATEX # ❯	11,66	76,48	−2,02
FI SYSTEM # ❯	17,84	117,02	+4,63
FI SYSTEM BS	3,60	23,61	−10
FLOREANE MED	8,61	56,48	−2,16
GAMELOFT COM	7,80	51,16	...
GAUDRIOT #	26,50	173,83	...
GENERIX #	34	223,03	+2,26
GENESYS #	51	334,54	−0,87
GENESYS BS00 ◆	11,58	75,96	...
GENSET ❯	55,45	363,73	+0,82
GL TRADE #	44	288,62	−3,30
GUILLEMOT #	45,88	300,95	−0,02
GUYANOR ACTI	0,30	1,97	...
HF COMPANY	78,10	512,30	−3,58
HIGH CO.#	98	642,84	+2,08
HIGHWAVE OPT ❯	143,90	943,92	+6,59
HIMALAYA	23	150,87	+3,56
HI MEDIA	7,11	46,64	+9,05
HOLOGRAM IND	102	669,08	...
HUBWOO.COM	18	118,07	−0,28
IB GROUP.COM	21	137,75	−5,19
IDP	5,80	38,05	−3,01
IDP BON 98 (◆	1,07	7,02	...
IGE +XAO	19,20	125,94	−1,29
ILOG #	40,30	264,35	+0,75
IMECOM GROUP	3,12	20,47	+3,65
INFOSOURCES	7,09	46,51	+7,91
INFOSOURCE B	26,95	176,78	−7,07
INFOTEL #	51,20	335,85	−1,54
INFO VISTA	33,50	219,75	+8,06
INTEGRA NET ❯	5,24	34,37	−10,43
INTEGRA ACT	...	...	...
INTERCALL #	5,20	34,11	−5,45
IPSOS #	110,50	724,83	−2,64
IPSOS BS00 ◆	8,20	53,79	...
IT LINK	18,60	122,01	+3,28
JOLIEZ-REGOL	1,20	7,87	...
JOLIEZ-REGOL ◆	0,08	0,52	...
KALISTO ENTE	15,19	99,64	−0,07
KEYRUS PROGI	4,62	30,31	+0,43
KAZIBAO	3,99	26,17	−0,25
LACIE GROUP	8	52,48	+1,91
LEXIBOOK #	16,99	111,45	−0,06
LINEDATASERV	32,80	215,15	−0,61
MEDCOST #	8,25	54,12	+0,49
MEDIDEP #	59,60	390,95	+0,76
METROLOGIC G	90	590,36	+1,18
MICROPOLE	12,55	82,32	−1,57
MONDIAL PECH	5,65	37,06	−6,30
MULTIMANIA #	18,10	118,73	+1,97
NATUREX	11,50	75,44	+1,32
NET2S #	23	150,87	+1,77
NETGEM ❯	23,76	155,86	+5,65
NETVALUE #	6,80	44,61	−3
NEURONES #	3,12	20,47	+9,47
NICOX #	77,65	509,35	+0,06
OLITEC	50,60	331,91	+0,20
OPTIMA DIREC ◆	9	59,04	...
OPTIMS #	4,67	30,63	−4,69
OXIS INTL RG	0,80	5,25	−5,88
PERFECT TECH	80	524,77	−4,71
PHARMAGEST I	19,20	125,94	−2,54
PHONE SYS.NE ◆	9	59,04	...
PICOGIGA	28,90	189,57	+7,64
PROSODIE #	70,50	462,45	+1,44
PROSODIE BS ◆	27,90	183,01	...
PROLOGUE SOF	12,40	81,34	+4,29
PROXIDIS ◆	1,32	8,66	...
QUALIFLOW	39,18	257	+18,73
QUANTEL	4,23	27,75	...
QUANTUM APPL	3,20	20,99	+1,59
R2I SANTE	13,72	90	+0,88
RECIF #	34,85	228,60	−1,55
REPONSE #	42,89	281,34	−0,02
REGINA RUBEN	9,12	59,82	−2,88
RIBER #	21,99	144,24	+8,33
RIGIFLEX INT	101,50	665,80	−0,49
RISC TECHNOL	14,15	92,82	+2,76
SAVEURS DE F	15	98,39	...
GUILLEMOT BS	23,06	151,26	−0,17
SELF TRADE #	10,83	71,04	+4,13
SILICOMP #	63,05	413,58	−2,78
SITICOM GROU	32	209,91	−2,74
SOFT COMPUTI	22,90	150,21	+2,23
SOI TEC SILI ❯	22,75	149,23	+4,65
SOI TEC BS 0	36,10	236,80	−8,38
SQLI	7,90	51,82	−2,47
STACI #	9	59,04	...
STELAX	0,75	4,92	...
SYNELEC #	20	131,19	...
SYSTAR #	30,20	198,10	+1
SYSTRAN	6,25	41	+3,82
TEL.RES.SERV	13,11	86	+0,77
TELECOM CITY	6,60	43,29	−3,65
TETE DS LES ◆	1,98	12,99	...
THERMATECH I	27,50	180,39	−1,61
TITUS INTERA	16,37	107,38	+4,47
TITUS INTER. ◆	32,40	212,53	...
TITUS INTER. ◆	82	537,88	...

(Publicité)

SECOND MARCHÉ

MARDI 14 NOVEMBRE

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**

Valeurs	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ALTEDIA	44,10	289,28	+1,33
ARKOPHARMA #	126,50	829,79	−2,32
CNIM CA#	55	360,78	+1,85
FINACOR	11	72,16	−6,78
GFI INDUSTRI	28,01	183,73	−0,04
LAURENT-PERR	27,44	179,99	−0,22
M6-METR.TV A ❯	47	308,30	+2,40
HERMES INTL ❯	169,60	1112,50	+3,60
RALLYE (LY) ❯	58,50	383,73	+0,17
MANITOU #	101,60	666,45	+0,59
ALTEN (SVN) ❯	143	938,02	...
APRIL S.A.#(	213,70	1401,78	+0,85
BENETEAU CA#	130	852,74	+1,56
STERIA GROUP	131	859,30	−5,21
PINGUELY HAU	26,39	173,11	−0,04
UNION FIN.FR	188	1233,20	−0,37
CEGEDIM #	57,30	375,86	−1,21
FINATIS(EX.L	111	728,11	+2,30
AB GROUPE	36,50	239,42	...
MARIONNAUD P	132,70	870,45	+1,07
RODRIGUEZ GR	314,50	2062,98	+2,78
PIERRE VACAN	60,25	395,21	+0,42
EXPAND S.A.	75	491,97	+0,07
C.A. PARIS I	222	1456,22	−1,33
JET MULTIMED	72	472,29	+9,09
FININFO	32,99	216,40	−0,03
MANUTAN INTE	57	373,90	+3,45
LECTRA SYST	12,73	83,50	+1,84
DANE-ELEC ME	11,20	73,47	+12
SOLERI	334,90	2196,80	−0,03
ALGECO #	101,80	667,76	−1,17
SECHE ENVIRO	90,90	596,26	+3,83
AUBAY	23,50	154,15	+4,12
GROUPE J.C.D	150	983,94	−2,34

SICAV et FCP

Une sélection. **Cours de clôture le 13 novembre**

Émetteurs	Valeurs unitaires★ Euros	francs★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	29,79	195,41	13/11
AGIPI ACTIONS (AXA)	32,62	213,97	13/11
BNP PARIBAS — 3615 BNP — 08 36 68 17 17 (2,21 F/mn)			
BNP MONÉ COURT TERME	2393,87	15702,76	13/11
BNP MONÉ PLACEMENT C	13160,60	86327,88	13/11
BNP MONÉ PLACEMENT D	11795,79	77375,31	13/11
BNP MONÉ TRÉSORERIE	149470,59	980462,80	13/11
BNP OBLIG. CT	164,09	1076,36	13/11
BNP OBLIG. LT	33,71	221,12	13/11
BNP OBLIG. MT C	144,66	948,91	13/11
BNP OBLIG. MT D	135,31	887,58	13/11
BNP OBLIG. SPREADS	173,44	1137,69	13/11
BNP OBLIG. TRÉSOR	1866,35	12242,45	13/11
Fonds communs de placements			
BNP MONÉ ASSOCIATIONS	1757,11	11525,89	13/11
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT — www.bpam.fr — 08 36 68 22 00 (2,23 F/mn)			
BP OBLI CONVERTIBLES	333,87	2190,04	13/11
BP OBLI HAUT REND.	107,20	703,19	12/11
BP MEDITERRANÉE DÉV.	110,16	722,60	12/11
BP NOUVELLE ÉCONOMIE	219,36	1438,91	12/11
BP OBLIG. EUROPE	49,48	324,57	13/11
BP SÉCURITÉ	98625,10	646938,25	13/11
EUROACTION MIDCAP	196,31	1287,71	13/11
FRUCTI EURO 50	136,68	896,56	13/11
FRUCTIFRANCE C	108,19	709,68	13/11
FRUCTIFONDS FRANCE NM	427,95	2807,17	13/11
CDC Asset Management — www.cdc-assetmanagement.com			
LIVRET B. INV.D PEA	242,26	1589,12	09/11
MULTI-PROMOTEURS			
NORD SUD DÉVELOP. C	503,87	3305,17	09/11
NORD SUD DÉVELOP. D	408,97	2682,67	09/11
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,21 F/mn)			
ÉCUR. 1,2,3... FUTUR	62,07	407,15	13/11
ÉCUR. ACT. FUT.D PEA	84,74	555,86	13/11
ÉCUR. ACTIONS EUROP. C	22,69	148,84	13/11
ÉCUR. CAPITALISATION C	41,24	270,52	13/11
ÉCUR. DYNAMIQUE+ D PEA	56,53	370,81	13/11
ÉCUR. ÉNERGIE D PEA	53,23	349,17	13/11
ÉCUR. EXPANSION C	14119,28	92616,41	13/11
ÉCUR. EXPANSIONPLUS C	40,43	265,20	13/11
ÉCUR. INVESTIS. D PEA	67,27	441,26	13/11
ÉC. MONÉT.C	215,84	1415,82	13/11
ÉC. MONÉT.D	189,78	1244,88	13/11
ÉCUR. OBLIG. INTERNAT.	176,47	1157,57	13/11
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	269,79	1769,71	13/11
ÉPARCOURT-SICAV D	27,80	182,36	13/11
GÉOPTIM C	2152,87	14121,90	13/11
HORIZON C	603,36	3957,78	13/11
PRÉVOYANCE ÉCUR. D	14,65	96,10	13/11
Fonds communs de placements			
ÉCUREUIL ÉQUILIBRE C	38,84	254,77	13/11
ÉCUREUIL PRUDENCE C	33,22	217,91	13/11
ÉCUREUIL VITALITÉ C	48,16	315,91	13/11
INDOCAM Asset Management — CRÉDIT AGRICOLE — 08 36 68 56 55 (2,21 F/mn)			
ATOUT CROISSANCE	587,50	3853,75	13/11
ATOUT FONCIER	338,36	2219,50	13/11
ATOUT FRANCE ASIE D	97,06	636,67	13/11
ATOUT FRANCE EUROPE	238,55	1564,79	13/11
ATOUT FRANCE MONDE	58,63	384,59	13/11
ATOUT FUTUR C	255,86	1678,33	13/11
ATOUT FUTUR D	236,94	1554,22	13/11
ATOUT SÉLECTION	135,18	886,72	13/11
COEXIS	326,32	2140,52	13/11
DIÈZE	478,36	3137,84	13/11
EURODYN	676,43	4437,09	13/11
INDICIA EUROLAND	148,58	974,62	10/11
INDICIA FRANCE	516,05	3385,07	10/11
INDOCAM AMÉRIQUE	56,16	368,39	13/11
INDOCAM ASIE	25,22	165,43	13/11
INDOCAM MULTI OBLIG	166,48	1092,04	13/11
INDOCAM ORIENT C	39,72	260,55	13/11
INDOCAM ORIENT D	35,38	232,08	13/11
INDOCAM JAPON	214,76	1408,73	13/11
INDOCAM STR. 5-7 C	325,14	2132,78	10/11
INDOCAM STR. 5-7 D	213,84	1402,70	10/11
OBLIFUTUR C	93,99	616,53	13/11
OBLIFUTUR D	80,90	530,67	13/11
REVENU-VERT	168,49	1105,22	13/11
UNIVERS ACTIONS	71,81	471,04	13/11
UNIVERS-OBLIGATIONS	40,21	263,76	13/11
Fonds communs de placements			
ATOUT VALEUR	103,17	676,75	10/11
INDOCAM VAL. RESTR.	346,99	2276,11	10/11
MASTER ACTIONS	57,34	376,13	09/11
MASTER OBLIGATIONS	29,59	194,10	09/11
OPTALIS DYNAMIQ. C	22,74	149,16	10/11
OPTALIS DYNAMIQ. D	21,81	143,06	10/11
OPTALIS ÉQUILIB. C	20,64	135,39	10/11
OPTALIS ÉQUILIB. D	19,30	126,60	10/11
OPTALIS EXPANSION C	19,71	129,29	10/11
OPTALIS EXPANSION D	19,57	128,37	10/11
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	17,80	116,76	10/11
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	16,08	105,48	10/11
PACTE SOL. LOGEM.	76,40	501,15	07/11
PACTE SOL.TIERS MONDE	81,39	533,88	07/11
UNIVAR C	185,26	1215,23	15/11
UNIVAR D	185,26	1215,23	15/11
CIC Crédit Industriel et Commercial			
CIC FRANCIC	43,07	282,52	09/11
CIC FINUNION	166,03	1089,09	10/11
CIC OBLI LONG TERME	7,37	48,34	07/11
CICAMONDE	39,78	260,94	25/10
CONVERTICIC	6,44	42,24	09/11
EPARCIC	412,79	2707,72	09/11
EUROCIC LEADERS	549,53	3604,68	09/11
EUROPE RÉGIONS	71,72	470,45	09/11
FRANCIC PIERRE	35,02	229,72	25/10
MENSUELCIC	1418,86	9307,11	09/11
OBLICIC MONDIAL	706,11	4631,78	09/11
RENTACIC	23,61	154,87	09/11
UNION AMÉRIQUE	720,84	4728,40	10/11
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT — www.clamdirect.com			
EURCO SOLIDARITÉ	218,06	1430,38	10/11
LION 20000 C/3 11/06/99	946,68	6209,81	10/11
LION 20000 D/3 11/06/99	826,47	5421,29	10/11
SICAV 5000	217,01	1423,49	10/11
SLIVAFRANCE	379,83	2491,52	10/11
SLIVARENTE	39,06	256,22	10/11
SLIVINTER	203,81	1336,91	10/11
TRILION	739,32	4849,62	10/11
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMIQUE C *	235,53	1544,98	10/11
ACTILION DYNAMIQUE D *	226,96	1488,76	10/11
ACTILION PEA DYNAMIQUE	93,11	610,76	10/11
ACTILION ÉQUILIBRE C *	203,40	1334,22	10/11
ACTILION ÉQUILIBRE D *	194,44	1275,44	10/11
ACTILION PRUDENCE C *	179,45	1177,11	10/11
ACTILION PRUDENCE D *	171,22	1123,13	10/11
INTERLION	216,94	1423,03	10/11
LION ACTION EURO	121,08	794,23	10/11
LION PEA EURO	121,89	799,55	10/11
Crédit Mutuel FINANCE			
CM EURO PEA	28,51	187,01	13/11
CM EUROPE TECHNOL.	8,31	54,51	13/11
CM FRANCE ACTIONS	46,51	305,09	13/11
CM MID. ACT. FRANCE	40,49	265,60	13/11
CM MONDE ACTIONS	413,65	2713,37	13/11
CM OBLIG. LONG TERME	103,14	676,55	13/11
CM OPTION DYNAM.	36,92	242,18	13/11
CM OPTION ÉQUIL.	54,74	359,07	13/11
CM OBLIG. COURT TERME	156	1023,29	13/11
CM OBLIG. MOYEN TERME	317,24	2080,96	13/11
CM OBLIG. QUATRE	161,41	1058,78	13/11
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION	18,81	123,39	13/11
LCF E. DE ROTHSCHILD			
AMÉRIQUE 2000	174,17	1142,48	13/11
ASIE 2000	86,44	567,01	13/11
NOUVELLE EUROPE	276,28	1812,28	13/11
SAINT-HONORÉ CAPITAL C	3377,14	22152,59	13/11
SAINT-HONORÉ CAPITAL D	3206,50	21033,26	13/11
ST-HONORÉ CONVERTIBLES	337,06	2210,97	13/11
ST-HONORÉ FRANCE	67,15	440,48	13/11
ST-HONORÉ PACIFIQUE	148,52	974,23	13/11
ST-HONORÉ TECH. MEDIA	199,76	1310,34	13/11
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	429,58	2817,86	13/11
ST-HONORÉ WORLD LEAD.	121,07	794,17	13/11
LEGAL & GENERAL BANK			
STRATÉGIE IND. EUROPE	264,52	1735,14	10/11
Fonds communs de placements			
STRATÉGIE CAC	7987,92	52397,32	10/11
STRATÉGIE INDICE USA	11503,94	75460,90	10/11
LA POSTE — www.lapostefinance.fr — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,21 F/mn)			
ADDILYS C	102,87	674,78	13/11
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	33,26	218,17	13/11
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	32,62	213,97	13/11
AMPLITUDE EUROPE C	43,97	288,42	13/11
AMPLITUDE EUROPE D	42,68	279,96	13/11
AMPLITUDE MONDE C	303,18	1988,73	13/11
AMPLITUDE MONDE D	274,40	1799,95	13/11
AMPLITUDE PACIFIQUE C	23,57	154,61	13/11
AMPLITUDE PACIFIQUE D	22,87	150,02	13/11
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	55,56	364,45	13/11
ÉLANCIEL EURO D PEA	133,18	873,60	13/11
ÉMERGENCE E.POST.D PEA	42,75	280,42	13/11
GÉOBILYS C	112,02	734,80	13/11
GÉOBILYS D	103,04	675,90	13/11
INTENSYS C	19,73	129,42	13/11
INTENSYS D	17,14	112,43	13/11
KALEIS DYNAMISME C	258,75	1697,29	13/11
KALEIS DYNAMISME D	253,55	1663,18	13/11
KALEIS DYNAMISME FR C	94,77	621,65	13/11
KALEIS ÉQUILIBRE C	213,54	1400,73	13/11
KALEIS ÉQUILIBRE D	208,31	1366,42	13/11
KALEIS SÉRÉNITÉ C	192,01	1259,50	13/11
KALEIS SÉRÉNITÉ D	186,86	1225,72	13/11
KALEIS TONUS C	92,55	607,09	13/11
LATITUDE C	24,72	162,15	13/11
LATITUDE D	21,14	138,67	13/11
OBLITYS D	105,60	692,69	13/11
PLÉNITUDE D PEA	51,40	337,16	13/11
POSTE GESTION C	2510,12	16465,31	13/11
POSTE GESTION D	2300,26	15088,72	13/11
POSTE PREMIÈRE	6825,31	44771,10	13/11
POSTE PREMIÈRE 1 AN	40341,19	264620,86	13/11
POSTE PREMIÈRE 2-3	8587,22	56328,47	13/11
PRIMIEL EUROPE C	93,35	612,34	13/11
REVENUS TRIMESTRIELS	776,16	5091,28	13/11
THÉSORA C	176,06	1154,88	13/11
THÉSORA D	149,10	978,03	13/11
TRÉSORYS C	45382,46	297689,42	13/11
SOLSTICE D	356,69	2339,73	13/11
Fonds communs de placements			
DÉDIALYS FINANCE	99,91	655,37	13/11
DÉDIALYS MULTI-SECT	85,60	561,50	13/11
DÉDIALYS SANTÉ	106,66	699,64	13/11
DÉDIALYS TECHNOLOGIES	74,89	491,25	13/11
DÉDIALYS TELECOM	79,57	521,94	13/11
POSTE EUROPE C	85,88	563,34	13/11
POSTE EUROPE D	82,42	540,64	13/11
POSTE PREMIÈRE 8 ANS C	184,37	1209,39	13/11
POSTE PREMIÈRE 8 ANS D	172,87	1133,95	13/11
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,21 F/mn)			
CADENCE 1 D	153,68	1008,07	13/11
CADENCE 2 D	151,66	994,82	13/11
CADENCE 3 D	151,74	995,35	13/11
CONVERTIS C	260,94	1711,65	13/11
INTEROBLIG C	56,55	370,94	13/11
INTERSÉLECTION FR. D	94,52	620,01	13/11
SÉLECT DÉFENSIF C	195,04	1279,38	13/11
SÉLECT DYNAMIQUE C	299,15	1962,30	13/11
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	189,70	1244,35	13/11
SÉLECT PEA DYNAMIQUE	191,03	1253,07	13/11
SÉLECT PEA 1	264,20	1733,04	13/11
SG FRANCE OPPORT. C	555,47	3643,64	13/11
SG FRANCE OPPORT. D	520,10	3411,63	13/11
SOGENFRANCE C	610,46	4004,36	13/11
SOGENFRANCE D	550,12	3608,55	13/11
SOGEOBLIG C	104,76	687,18	13/11
SOGÉPARGNE D	43,45	285,01	13/11
SOGEPEA EUROPE	291,34	1911,07	13/11
SOGINTER C	87,90	576,59	13/11
Fonds communs de placements			
DÉCLIC ACTIONS EURO	21,75	142,67	10/11
DÉCLIC ACTIONS FRANC	68,31	448,08	10/11
DÉCLIC ACTIONS INTER.	49,10	322,07	13/11
DÉCLIC BOURSE PEA	63,18	414,43	10/11
DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE	18,96	124,37	10/11
DÉCLIC OBLIG. EUROPE	17,14	112,43	10/11
DÉCLIC PEA EUROPE	31,98	209,78	10/11
DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	81,32	533,42	10/11
SOGINDEX FRANCE C	702,57	4608,56	10/11

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/5/99.

SPORTS **Yves Parlier (*Aquitaine-Innovations*) occupait, mardi 14 novembre, dans la matinée, la tête du Vendée Globe, la course à la voile autour du monde, en solitaire, sans escale et sans assistance. ● LE SKIPPER FRANÇAIS est suivi par Michel Desjoyaux (*PRB*) et Roland Jourdain (*Sill-Marines-La-Potagère*), pourtant contraint de faire demi-tour après quelques heures de course en raison d'une avarie. ● PARMI LES 24 ENGAGÉS, figure le Suisse Bernard Stamm (*Armor-Lux-Bizac-Foies-Gras*), ancien bûcheron âgé de 33 ans, qui a construit lui-même son bateau, et qui occupe la 10e place. Pour mener son aventure à bien, il s'est endetté de 3,2 millions de francs. ● LE BRITANNIQUE MIKE GOLDING (*Team-Group-4*), toujours immobilisé aux Sables-d'Olonne, où il remplaçait son mât, devrait pouvoir reprendre la mer dès le vendredi 17 novembre.**

Pour son premier tour du monde, Bernard Stamm a réussi un tour de force

Le navigateur suisse, ancien bûcheron, a pris le départ du Vendée Globe à bord d'un monocoque à coque carbone qu'il a conçu et construit lui-même dans un chantier de Lesconil (Finistère). Mardi 14 novembre, à la sortie du golfe de Gascogne, il occupait la dixième place du classement

BÛCHERON, aventurier ou marin, il a l'allure de l'emploi. Sur le Vendée Globe, l'océan doit le trouver appliqué et opiniâtre, sa silhouette ramassée tout entière à l'écoute d'un bateau qu'il a conçu et construit pour cette course. Depuis le départ des Sables-d'Olonne, le 9 novembre, Bernard Stamm commence à effleurer son rêve. Dixième de la flotte sur *Armor-Lux-Bizac-Foies-Gras*,mardi 14 novembre dans la matinée, il est enfin en route vers les mers du Sud après quatre ans d'une vie entière dévouée à son dessein. *« C'est maintenant que je suis soulagé, je pars enfin »*, disait-il à la veille de s'élancer. Pour envisager son premier tour du monde, Bernard Stamm a réalisé un tour de force pour faire naître son bateau, d'abord baptisé *Superbigou*.

En 1996, à la veille de la troisième édition du tour du monde en solitaire et sans escale, le Suisse, alors âgé de trente-trois ans, se balade sur le ponton en photographiant les derniers préparatifs. Troisième de la Mini-transat en 1995 et vainqueur du Mini-fastnet un an plus tard, il s'est taillé une belle réputation dans le monde des 6,5 mètres, une voile rude et débrouillarde porteuse de nombreuses leçons pour le futur. Comme beaucoup, Bernard Stamm voit plus grand, rêve de bateaux de 60 pieds. Il se promet d'être au départ du Vendée Globe 2000-2001.

L'homme avance au gré d'une vie qu'il souhaite mouvementée. Initié à la voile, sur le lac Léman et parfois en mer, pendant l'adolescence, Bernard Stamm choisit tout d'abord la terre comme univers. *« L'école, je n'aimais pas trop ça, j'avais de la facilité, donc je m'embêtais »*, dit-il dans l'un de ses innombrables sourires. A quinze ans et demi, il devient bûcheron : *« Je ne faisais peut-être pas ce que mes parents voulaient. »* Le métier lui plaît. Enormément : *« Etre bûcheron, ce n'est pas le travail de bœuf que l'on croit, cela ne consiste pas uniquement à couper des arbres*, précise-t-il. *Le bûcheron fait de la gestion de forêts, il crée des chemins. »* Et lui, pour compliquer encore un peu la tâche, a choisi le secteur à risques, celui qui consiste à abattre non loin des lignes électriques, ou sur les versants les plus escarpés.

Après quatre ans passés dans les cimes, il revient à la mer : *« J'avais un copain qui débarquait d'un cargo, j'y suis allé : j'ai commencé mousse, cancrelat de bord ! »* Il apprend beaucoup et revient à terre : *« J'ai pris l'habitude de prendre le bon côté des boulots que je faisais, quand je rentrais dans le mauvais, j'arrêtais. »* Sur un chantier de Lausanne, il fait de la maintenance de bateau, puis il en convoie et devient skipper sur un multicoque : *« J'avais été engagé par un type passionné de voile qui avait décidé de prendre trois ans de vacances pour la voile. J'ai navigué de la Turquie au Venezuela. »*

En 1994, Bernard Stamm décide de voguer à son compte. Il se lance dans la construction d'un 6,5 mètres pour la Mini-transat. Un ami lui prête un chantier vide : *« Je suis resté en Bretagne. »* La Suisse ne l'a pas vu depuis onze ans. De la construction à la mise à l'eau et à la compétition, le monde de la voile découvre ce bonhomme peu banal à la volonté intrépide : *« La voile, je n'avais pas besoin de l'apprendre, c'était ma langue maternelle. »*

Il a plongé dans la préparation du Vendée Globe 2000-2001 avec autant d'envie. Au printemps 1998, il s'installe dans un chantier à Lesconil (Finistère). Autour de lui, un impressionnant circuit se met en place. Pendant des mois, des dizaines de bénévoles vont venir donner un coup de main, des amateurs comme des professionnels. Son bateau sera construit en sandwich carbone en deux morceaux collés sur la longueur afin d'éviter les points de fragilité ou de rupture. La trouvaille est géniale pour un monocoque de cette dimension, mais la construction des moules relève du casse-tête.

« COMME UN PUZZLE »

Au moment de l'assemblage, les deux pièces rentrent au millimètre près. *« Nous avons tout fait comme un puzzle*, dit le marin, qui assène : *le fait de construire son bateau, ce n'est pas du bidouillage. Nous avons fait du high-tech avec des compétences réduites, j'ai appris à faire des métiers que je ne connaissais pas. »* Le mât est celui avec lequel Isabelle Autissier a couru le Vendée Globe 1996-1997. Le financement du bateau relève lui aussi du puzzle. Pour construire sa petite merveille, Bernard Stamm s'est endetté de 3,2 millions de francs. Pas de papier à la banque, des transactions entre copains, sans reconnaissances de dettes. A la veille du départ, il cherchait encore un peu d'argent pour assurer son bateau. *« Car si je ne reviens pas, je laisse ces dettes derrière moi, je ne peux pas faire cela »*, assure-t-il.

Mercredi soir, après une nouvelle apparition à la télévision, Bernard Stamm a trouvé un sponsor : les foies gras Bizac. Le PDG, ému par son aventure, lui a donné les 300 000 francs nécessaires pour l'assurance. Il est parti rasséréné, sur un bateau qu'il estime fait selon ses souhaits. Même la tempête qu'il a essuyée dans le golfe de Gascogne n'entame pas son moral. Tranquillement, il répare son rail d'écoute de grand voile et se régale déjà de la suite. Lui qui, de cette course, faisait des rêves tout éveillés (*« généralement assez précis »*) va savoir s'il avait rêvé juste.

Bénédicte Mathieu

Les positions au 14 novembre à 8 heures GMT

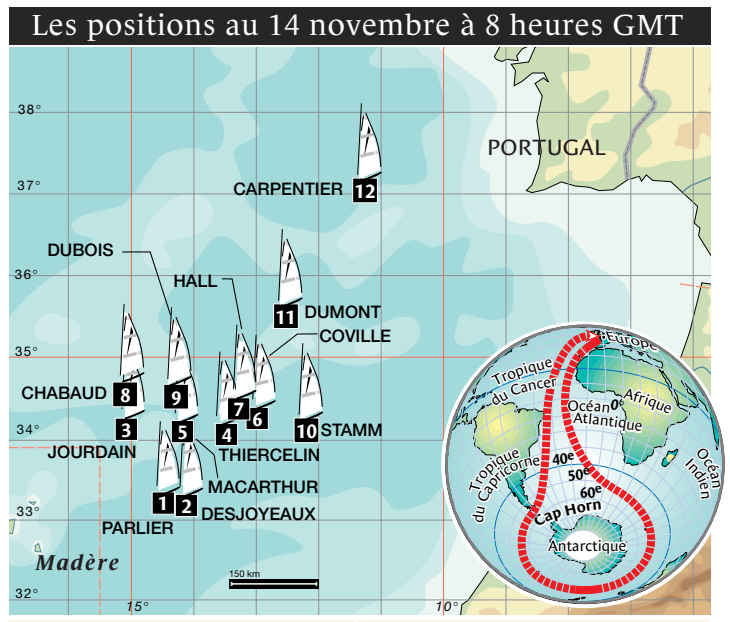

1	PARLIER (*Aquitaine-Innovations*)	22 846
2	DESJOYEAUX (*PRB*)	8
3	JOURDAIN (*Sill-Matines-La-Potagère*)	37
4	THIERCELIN (*Active-Wear*)	46
5	MACARTHUR (*Kingfisher*)	55
6	COVILLE (*Sodebo-Savourons la vie*)	76
7	HALL (*EBP-Esprit PME-Gartmore*)	83
8	CHABAUD (*Whirlpool*)	93
9	DUBOIS (*Solidaires*)	99
10	STAMM (*Armor Lux - Bizac Foie gras*)	102
11	DUMONT (*Euroka-Un Univers de serv.*)	175
12	CARPENTIER (*VM-Matériaux*)	240
13	SANSO (*Old-Spice*)	261
14	TOLKIEN (*This Time - Argos Sotidic*)	265
15	SEETEN (*Nd Pas-Calais/Choc. du monde*)	266
16	DINELLI (*Sogal-Extenso*)	276
17	GALLAY (*Voilà.fr*)	317
18	MUNDUTEGUY (*DDP-60e sud*)	318
19	DE GREGORIO (*Wind*)	342
20	BIANCHETTI (*Aquarelle.com*)	360
21	KONYOUKHOV (*Modern Univers. for Hum.*)	462
22	DE RADIGUES (*La Libre Belgique*)	514
23	WAVRE (*Union bancaire privée*)	pas de rép.
24	GOLDING (*Team Group 4*)	-

Distance en milles par rapport à l'arrivée pour le premier, et distance en milles par rapport au premier pour les autres

Yves Parlier mène toujours la flotte du Vendée Globe

YVES PARLIER a prévenu : ce Vendée Globe sera le sien. Pour sa troisième tentative sur la course autour du monde en solitaire sans escale et sans assistance, il a affirmé sa détermination en attaquant d'entrée. D'abord un peu contrarié par le report du départ – de deux puis quatre jours – le skipper d'*Aquitaine-Innovations* s'en est remis à sa nouvelle philosophie (*Le Monde* daté 5-6 novembre). Elle consiste à s'adapter. Il a donc réajusté le rigoureux plan de course qu'il s'était efforcé d'établir *« sans laisser aucun paramètre au hasard »* et n'a pas lâché le commandement de l'épreuve depuis le départ, jeudi 9 novembre.

*« Tout va très bien à bord d'*Aquitaine-Innovations, assure-t-il, *j'ai un vent soutenu et je tiens de superbes moyennes. D'après mon estimation, je devrais être vers les Canaries le 15* [novembre]. *Je rattrape donc un peu de temps perdu par rapport au tableau de marche que je m'étais fixé. Je me rapproche du planning originel que j'avais établi avec un départ prévu le dimanche 5 novembre. »* Yves Parlier creuse l'écart, flanqué de Michel Desjoyeaux (*PRB*), qui est parvenu à résoudre le problème électrique qui le privait de pilote automatique et le clouait à la barre.

Le duo de tête doit cependant surveiller la formidable remontée de Roland Jourdain (*Sill-Matines-La-Potagère*). Le retour forcé à la case départ du Quimpérois après quelques heures de course – pour réparer une drisse et soigner une dent cassée – n'est plus qu'un lointain souvenir. Reparti, le 10 novembre, avec un handicap de 16 heures de retard, Jourdain est remonté à la troisième place. *« J'étais assez en colère en repartant des Sables,* dit-il. *Alors j'ai fait marché le bateau pour ne pas me faire larguer. Je ne sais pas comment j'ai fait, j'ai peut-être mis un peu plus de toile que les autres et je suis mieux sorti de la dépression. »* Seul des vingt-quatre concurrents en lice encore aux Sables-d'Olonne après avoir brisé son mât dès la première nuit de course, le Britannique Mike Golding ne pourra repartir que vendredi 17 novembre. Son mât de rechange est arrivé du Royaume-Uni mais un jeu de voiles neuves a dû être retaillé pour remplacer celui laissé en mer, et il ne pourra être livré que jeudi 16 novembre.

Patricia Jolly

Difficile d'ignorer une Rover 75

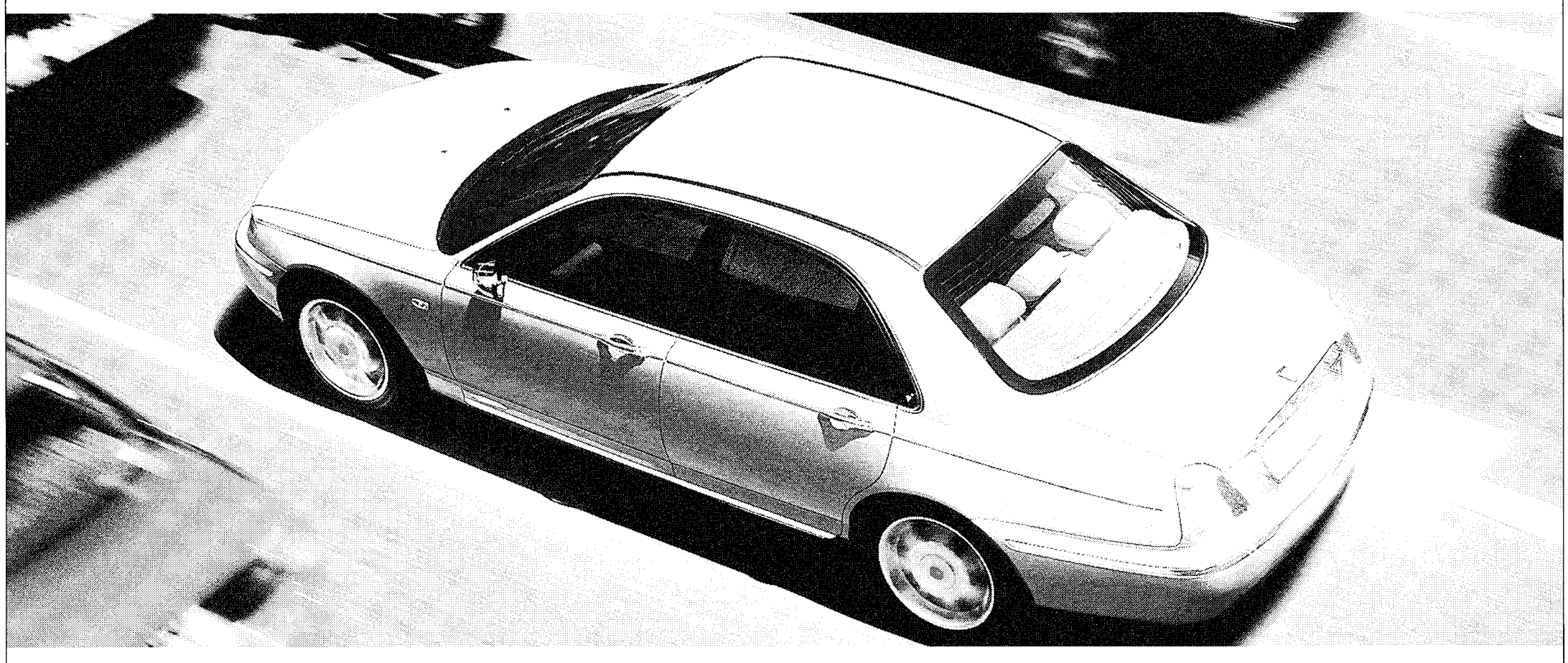

20 000 F d'économie sur toutes les Rover 75 essence. Offre exceptionnelle* pour tout véhicule commandé et livré du 6/11/00 au 31/12/00. La Rover 75 ne peut laisser indifférent. Sa personnalité élégante et intemporelle, son habitacle au confort raffiné et ses qualités routières font de la Rover 75 une voiture d'exception, garantie 3 ans ou 100 000 km(1). Décidément, il est difficile d'ignorer une Rover 75.

Rover 75 1,8 *à partir de* 145 500F *au lieu de 165 500F*(2)

Rover 75 2,0 V6 Pack *à partir de* 168 500F *au lieu de 188 500F*(2)

Rover 75 2,5 V6 Pack *à partir de* 182 500F *au lieu de 202 500F*(2)

Modèle présenté Rover 75 2,0 V6 Pack Luxe avec *peinture métallisée* 197 900F *au lieu de 217 900F*(2)

Rover conseille

(1) Au premier des termes échu. (2) Tarifs au 15/09/00.
*Valable dans la limite des stocks disponibles.

ROVER

www.rover.fr

La génétique, future arme contre l'insuffisance cardiaque

De nouvelles voies thérapeutiques se profilent pour soigner les cœurs défaillants. Plusieurs expérimentations, sur l'homme ou sur l'animal, sont présentées aux Sessions scientifiques 2000 de l'American Heart Association à La Nouvelle-Orléans

Chaque année en France, plus de trente mille personnes décèdent d'insuffisance cardiaque. C'est la raison pour laquelle les cardiologues sont à la recherche de nouvelles techniques permettant de redonner force et vie à des cœurs dont le tissu musculaire a été lésé. Aux côtés du pontage coronarien et de l'angioplastie, apparaît désormais la possibilité de recréer du muscle cardiaque à partir de cellules d'origine tout à fait différente. L'équipe du professeur Philippe Menasche (hôpital Bichat, Paris) en a fait récemment la démonstration en injectant avec succès dans les tissus du cœur des cellules prélevées dans un... mollet. Le colloque organisé à La Nouvelle-Orléans par l'American Heart Association témoigne de la percée de ces méthodes fondées sur l'injection de cellules, mais aussi de celles relatives à l'utilisation de certaines protéines.

LA NOUVELLE-ORLÉANS
de notre envoyé spécial

L'insuffisance cardiaque, une pathologie qui est à l'origine de plus de 30 000 décès chaque année en France, pourrait à l'avenir bénéficier de nouvelles approches faisant appel à la thérapie cellulaire ou à la thérapie génique. Plusieurs études prometteuses dans ce domaine vont être présentées au cours des Sessions scientifiques 2000 organisées par l'American Heart Association, qui se tiennent du 12 au 15 novembre à La Nouvelle-Orléans (Louisiane).

Tous ces travaux partent des particularités du muscle cardiaque. A la différence de la plupart des autres tissus qui composent le corps humain, les cellules musculaires cardiaques ne se multiplient pas : la croissance du cœur après la naissance est assurée non pas par l'apparition de nouvelles cellules, mais par l'augmentation de la taille des cellules musculaires existantes. Cette caractéristique a pour effet que les cellules détruites ne sont pas remplacées. Cette destruction, qui peut être la conséquence d'un infarctus du myocarde, d'une infection virale ou de la survenue d'une affection cardiaque, se traduit par une insuffisance du cœur à remplir pleinement sa fonction. La « pompe » étant défaillante, la quantité de sang, et donc d'oxygène, envoyée aux différents organes est alors insuffisante.

Comment y remédier ? Par la thérapie cellulaire. Trois études, présentées à La Nouvelle-Orléans, ont fait état de cette technique qui consiste à « transplanter » dans le cœur des cellules souches adultes pour qu'elles remplacent les cellules mortes et permettent ainsi au patient de retrouver une fonction cardiaque presque normale. L'équipe du professeur Philippe Menasche (hôpital Bichat, Paris) a récemment réalisé une première mondiale dans ce domaine (*Le Monde* du 18 octobre). Elle a prélevé des cellules musculaires dans le mollet d'un insuffisant cardiaque de soixante-douze ans, les a mises en culture pendant deux semaines et les a, à l'occasion d'un pontage coronarien subi par le patient, réinjectées dans une zone du cœur endommagée.

GREFFE DE MOELLE OSSEUSE

Comme ces cellules provenaient du patient lui-même, les risques de rejet étaient des plus réduits. Rapidement, la zone greffée a montré des signes de contraction et les examens d'imagerie médicale pratiqués ont mis en évidence une restauration de la fonction cardiaque et une activité métabolique dans les zones auparavant nécrosées. La fraction d'éjection systolique (normalement de 60 %), qui mesure l'efficacité de la pompe cardiaque, très diminuée chez ce patient (20 %), s'est améliorée en passant à 29 %. Toutefois, ce résultat peut aussi être imputé au pontage coronarien.

Conduite chez le rat, l'étude de l'équipe du docteur Ray Chiu (université McGill, Montréal, Canada) a utilisé des cellules stromales prélevées dans la moelle osseuse de cet animal. D'ordinaire, ces cellules favorisent la production par la moelle des cellules des différentes lignées sanguines (globules rouges et globules blancs). Mais, depuis deux ans environ, il est apparu qu'elles sont, en fait, la forme adulte des cellules souches. Et, à croire l'expérience de Chiu, elles seraient capables de se différencier en cellules musculaires cardiaques à condition d'être au contact d'autres cellules cardiaques.

La démonstration avait déjà été faite avec des cellules souches embryonnaires qu'il était possible de cultiver à partir de cellules d'embryon. Chiu et ses collaborateurs ont injecté des cellules stromales, dotées d'un marqueur fluorescent, dans le cœur de vingt-deux rats adultes génétiquement identiques. Et il est apparu que non seulement les cellules stromales greffées avaient l'apparence de cellules musculaires cardiaques, mais qu'elles étaient pourvues de protéines caractéristiques de ce type de cellules.

Une troisième étude, également conduite chez le rat par le docteur Jeffrey Isner (St Elizabeth's Medical School Center, Boston, Etats-Unis), a montré qu'il était possible de provoquer la croissance de nouveaux vaisseaux dans des zones où le muscle cardiaque avait été endommagé, en y injectant des cellules endothéliales, celles-là mêmes qui forment le revêtement interne des vaisseaux. Elles provenaient en l'occurrence de la mise en culture de cellules sanguines circulantes, précurseuses de ces cellules endothéliales.

CRÉER DE NOUVEAUX VAISSEAUX

Par ailleurs, le docteur Timothy Henry doit présenter une étude attestant de l'innocuité de l'utilisation d'une protéine, le facteur de croissance endothélial vasculaire (VEGF), pour obtenir la formation de nouveaux vaisseaux ou angiogenèse. Cette technique est utilisée chez les victimes d'un infarctus du myocarde qu'on ne peut traiter par les moyens traditionnels de rétablissement de la vascularisation du muscle cardiaque : angioplastie ou pontage. Une autre approche, mise en pratique par l'équipe du docteur Terence Yau (Toronto General Hospital, Canada), permet, en introduisant dans les cellules cardiaques le gène commandant la synthèse du VEGF, de provoquer une meilleure angiogenèse que la seule transplantation de cellules myocardiques.

Un autre type de thérapie génique, présenté par le docteur Federica Delmonte (Harvard Medical School, Charlestown, Etats-Unis) et testé chez quatre individus ayant une insuffisance cardiaque terminale, consiste enfin à faire parvenir jusqu'aux chromosomes des cellules cardiaques un adénovirus, qui sert de vecteur à un bloqueur d'une substance appelée phospholamban. Ce produit diminue le niveau d'une protéine qui favorise la contraction des cellules cardiaques. Les cœurs qui ont bénéficié de cette thérapie génique se contractent mieux que ceux qui n'ont pas été traités.

Bien évidemment, l'ensemble de ces techniques sont loin de pouvoir être mises en œuvre en dehors d'essais cliniques, mais le congrès de La Nouvelle-Orléans illustre bien la place que la génétique est en train de prendre en cardiologie, tant pour ses applications dans la prévention des maladies cardiovasculaires que pour leur traitement.

Paul Benkimoun

Trois mille ans après sa mort, Toutankhamon va être l'objet de tests génétiques

DES TESTS génétiques vont être réalisés au mois de décembre sur la momie de Toutankhamon par des archéologues japonais et égyptiens, ont indiqué conjointement les antiquités égyptiennes et les universités de Waseda et Nagoya. Le sarcophage du pharaon-enfant, mort il y a plus de trois mille ans à l'âge de dix-huit ans, va être ouvert afin de récupérer des cheveux ou des fragments d'os susceptibles de servir de support à des analyses d'ADN. *« Nous voulons déterminer si Toutankhamon était bien le fils de Amenhotep III »*, a expliqué Nasry Iskander, directeur de la recherche et de la conservation au Conseil égyptien des antiquités. Ces tests pourraient aussi révéler le sexe du pharaon, dont certains chercheurs n'excluent pas qu'il ait pu être une femme. Les causes de la mort de Toutankhamon restent également mystérieuses, les uns défendant la thèse du meurtre, d'autres estimant que l'enfant-roi, monté sur le trône à neuf ans, souffrait d'une sévère surcharge pondérale. – *(AFP, Reuters.)*

Le Muséum raconte l'histoire de la pierre de Paris

UN LIEN MÉCONNU unit la cathédrale Notre-Dame de Paris aux pyramides de Gizeh, en Egypte. Hormis le fait qu'il s'agit de trésors du patrimoine de l'humanité, ces deux monuments tirent leur matériau du même étage géologique, le lutécien (49 à 43 millions d'années avant J.-C.), auquel le Muséum national d'histoire naturelle de Paris consacre une exposition jusqu'à la fin de l'année. C'est évidemment à un Français, Albert de Lapparent, que l'on doit cette dénomination « parisienne », puisque cette strate de l'ère tertiaire fut ainsi baptisée en 1883 pour avoir fourni la pierre à bâtir de la Lutèce gallo-romaine.

Epaisse d'une trentaine de mètres, comme le prouve une superbe carotte courant le long de la galerie de minéralogie-géologie où se tient l'exposition, cette couche témoigne d'une période charnière dans l'histoire du Bassin parisien. Pour mieux comprendre, il faut se reporter 49 millions d'années en arrière. Après plusieurs centaines de millénaires passés à l'air libre, la région connaît alors la première des trois transgressions océaniques qui marquent le lutécien. Passant par la Manche, les eaux de l'Atlantique engloutissent ce qui correspond aujourd'hui aux vallées de la Seine, de la Marne et de l'Oise.

« Imaginez un instant Paris au lutécien inférieur, une belle station balnéaire avec de grandes plages de sable bordées de palmiers, une mer bleue et chaude dans laquelle cependant nagent quelques requins », écrit Jean-Pierre Gély, du Muséum, dans le catalogue de l'exposition. De fait, on se croirait à l'île de la Réunion. En plus des requins, des poissons tropicaux, des crocodiles et des tortues marines fréquentent les eaux, ainsi que des animaux unicellulaires du groupe des foraminifères, dont les plus petits, les milioles, donneront de beaux calcaires fins, parfaits pour le bâtiment et les sculpteurs.

A Lutèce, les Gallo-Romains exploitaient à ciel ouvert les sites où cette roche affleurait, essentiellement dans la vallée de la Bièvre, ce qui correspond aujourd'hui au Jardin des plantes, à la rue Mouffetard, à la Manufacture des Gobelins... et au siège du journal *Le Monde*. Lorsque, au Moyen Age, Paris se dote de Notre-Dame et du rempart édifié par Philippe Auguste, les couches calcaires facilement accessibles sont vite épuisées. Sont alors creusées des carrières souterraines, dont les galeries transformeront le sous-sol de la capitale en un gigantesque gruyère labyrinthique.

SAVOIR SUR QUOI ON MARCHE

Le matériau le plus recherché est le liais franc, à la fois fin et dur, que l'on retrouve dans la statuaire de Notre-Dame et des cathédrales de Chartres et de Sens. Plus Paris s'agrandira, plus la pierre viendra de loin, de la Marne, de l'Oise, de l'Aisne, par voie fluviale d'abord, puis par chemin de fer. Aujourd'hui, seules les carrières de l'Oise et de l'Aisne restent en activité, fournissant la pierre de restauration des monuments franciliens.

A Paris même, il n'est plus possible de voir affleurer ce beau calcaire blanc. Le goudron et les pavés ont tout recouvert et la Bièvre a disparu. Comme le constate Henri-Jean Schubnel, directeur de la galerie de minéralogie-géologie du Muséum, *« dans la capitale, on ne sait plus sur quoi on marche. Grâce à cette exposition, le Parisien apprend avec surprise de quoi est fait son sous-sol »*. Il apprend aussi que la présence du lutécien, couche possédant de bonnes caractéristiques mécaniques, a été mise à profit par... les ingénieurs de la RATP, qui y ont creusé, autant que possible, les lignes des RER A, B et D.

Pierre Barthélémy

★ Jusqu'au 31 décembre à la galerie de minéralogie-géologie du Muséum national d'histoire naturelle, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 75005 Paris. Ouvert tous les jours, sauf le mardi, de 10 à 17 heures. Entrée : 30 F (4,57 €), tarif réduit 20 F (3,05 €). Catalogue : 52 p., 100 F (15,24 €).

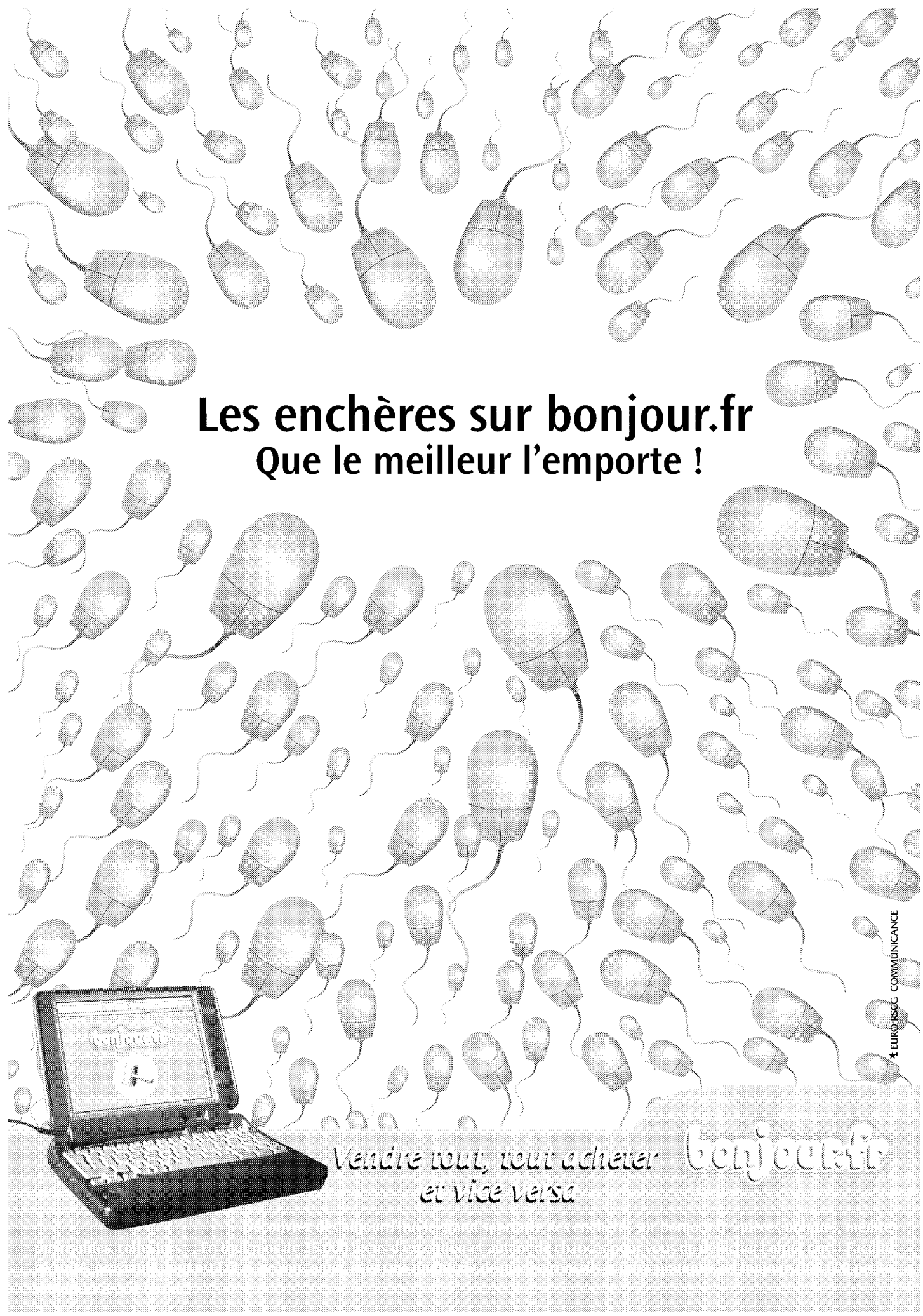

Refuge dieppois

Une préparation rustique en attendant des jours meilleurs

ON EN APPREND tous les jours. Savait-on que l'Homo neandertalensis, au carrefour du moins 30 000, avait fort probablement croisé la route de l'Homo sapiens sapiens ? Sous le témoignage d'Arte, la semaine dernière, on nous expliquait la bizarrerie à nous autres innocents aux mains pleines, plaintifs sérieusement préoccupés en ce moment par l'avenir de notre descendance. Une créature promise à son irrémédiable disparition en face d'un lascar déjà légitimement en droit d'aller voter. Rencontre inégale. On imagine le dialogue.

« Vous mangez quoi, ce soir, mon vieux ?

– Moi ? Le restant d'un ancien cuissot d'ours. Et vous ?

– Moi ? Une côte de grand bœuf, le nouveau truc en ce moment. Goûtez, servi bleu, c'est magnifique ! »

Moments heureux. C'est fini. Plus de côte de bœuf.

Qu'avons-nous à y perdre ? La viande a toujours été un luxe et la source de nos trépas les plus soudains. Centrale à calories remarquable et fidèle mangeuse d'hommes. Au sommet de l'excès, la côte de toutes les délices, ce haut morceau du boucher. Le boucher, l'alcade du marché, le patron de ces dames ; celui qui savait faire régner l'ordre aussi bien que la terreur. Le voici aujourd'hui moins à l'aise, plus apte à comprendre le crétois et le régime dur que l'on sait parler dans cette langue : légumes verts, poissons maigres, fruits secs et figues en saison. Longue vie aux tireurs de filets aux muscles rôtis de soleil. Faire réfléchir et penser les pansus. Toute une croisade...

On plaisante, on plaisante, mais tout ça est sérieux et on ne peut plus délicat à traiter en période de blitz culinaire. Le mieux serait d'évoquer des thèmes moins vastes, plus symboliques. La cuisine « paléolithique », par exemple, pour ne pas reprendre les paraboles trop souvent évoquées de Delteil le bienheureux et des bonheurs toujours insondables de la nourriture archaïque : deux gousses d'ail et du pain, une tomate et du sel, trois poignées de haricots cuits au thym. L'homme comblé de peu ; le survivant magnifique. N'exagérons tout de même pas. Dans le genre sobriété et satiété on devrait pouvoir trouver mieux. Prenons la marmite polletaise, sujet ici déjà abordé, mais qui gardait toujours l'entier de son mystère jusqu'à ce que nous nous y frottions pour de bon.

Nous sommes à Dieppe, ville aux baisers mouillés et à la mer opale. Les marins logeaient au Pollet, quartier bas serré sur un destin sans horizon. Comme la pêche, le repas était un travail. Retirés des prises, les poissons blessés revenaient à la famille ; sous les cordes à linge, dans des potagers de survie, poussaient des légumes. On se nourrissait de ces deux fatalités, comme un peu partout le long de cette France littorale où la mer laissait aux plus démunis l'aumône de leurs efforts. Un érudit et gourmet local, un certain Pierre Monquet, s'était penché sur ce cas précis et en avait fixé la recette en lui donnant le nom de marmite dieppoise.

JUSTE ÉQUILIBRE

Il faut se méfier des choses trop simples ; elles compliquent souvent la tâche. Ainsi nous ne parvenions pas à trouver le juste équilibre dans la nage de légumes qui servirait de fond et donnerait son authenticité à l'affaire. Trop de ceci, pas assez de cela. Ratage sur ratage. Et puis, à la faveur d'une très classique macédoine de légumes (carottes, navets, pommes de terre, petits pois), on s'était aperçu que l'eau de cuisson de cette préparation était la solution. Il suffisait d'y ajouter du fenouil en morceaux, des poireaux coupés, deux échalotes, deux oignons moyens et une branche de céleri. La terre pouvait être rejointe par le large. Justement, il est là, un fumet léger, préparé à part, et que l'on marie au premier bouillon. Cuisson de l'ensemble, trente minutes généreuses sous frisonnance, et passage au tamis.

Polletais d'honneur, ce soir-là, nous n'étions pas loin de le devenir si nous réussissions l'épreuve du poisson en restant dans une relative modestie de propos. Filets de soles moyennes, colinot avec peau, également en filets, lotte, lieu et langoustines décortiquées. Un peu trop riche, mais acceptable. Premier pochage dans la marmite de base et mise en réserve des pensionnaires. On adjoindra ensuite, délayés dans un peu de bouillon, trois jaunes d'œuf et quatre cuillerées à soupe de crème épaisse et fermière – la Normandie triomphante. Plat de service, retour des créatures dans leur élément, fin de leur cuisson à l'œil autant qu'à la minute et service dans des assiettes creuses et brûlantes. Brûlantes d'actualité

Jean-Pierre Quélin

★ La Mélie, 2, Grande-Rue du Pollet, 76200 Dieppe, tél. : 02-35-84-21-19. Fermé dimanche soir et lundi. Marmite polletaise, curieusement et assez drôlement proposée avec une rouille : 240 F (36,5 €) avec vin.

La bette

Bette ou blette ? L'un et l'autre se disent. Le premier terme, plus ancien, est plus usité au nord de la Loire, le second, apparu seulement au XIVe siècle, est celui qu'emploient les « Sudistes ». D'un bout à l'autre de la France, il fut un temps où cette plante bisannuelle aux longues tiges charnues et aux feuilles vertes ne portait pourtant qu'un seul nom : la poirée. Dans certaines campagnes reculées, on la nomme toujours ainsi.

N'en déduisez pas pour autant que la bette ait une quelconque saveur de poire. L'appellation de poirée lui vient en réalité du nom médiéval de la soupe de légumes, la « porée », un potage dans lequel cet humble légume venait alors en abondance.

Humble ? C'est peut-être encore trop flatteur. Pline ne décrivait-il pas cette plante comme *« inerte, sans saveur ou même sans âcreté aucune »*, ajoutant que bette, c'est *« le nom injurieux que les femmes donnent à leurs maris »*. Que les consommateurs se rassurent, la bette s'est faite belle depuis l'Antiquité. Les variétés cultivées aujourd'hui ont du goût. La plante a la particularité de se cuisiner en deux parties bien distinctes : d'un côté, les larges côtes blanches, qui nécessitent une cuisson longue et que l'on assaisonne ensuite avec sauces et fromage ; de l'autre, les feuilles de ce beau vert émail qu'il convient, après les avoir cisaillées, de faire pocher vivement dans une petite quantité d'eau.

Comme tout Niçois qui se respecte, Jean Stramigioli, le patron du restaurant Lou Mourelec (traduisez « le bec fin » en patois local) cuisine les feuilles de la plante plus que ces côtes. Dans la vitrine de son restaurant, il a affiché, comme une quarantaine de ses confrères de la région, le dessin coloré d'une jeune Niçoise au chapeau de paille. Ce logo est la preuve que ce restaurateur entend porter haut les goûts et les couleurs de la cuisine nissarde. Il a obligation d'avoir à sa carte en permanence au moins trois plats régionaux.

La tourte aux blettes est l'un d'entre eux. Chaque matin, Jacques achète au cours Saleya de petites blettes fraîches, une variété d'une trentaine de centimètres de haut, aux côtes fines, qu'on ne produit quasiment que dans l'arrière-pays niçois. C'est avec les feuilles de cette plante qu'il prépare quotidiennement deux tourtes pour son restaurant.

Si le vert du légume sert dans la région à fabriquer différents plats salés, comme une omelette baptisée « troucha », des raviolis ou des boudins au riz du nom de « trulles », la blette dans la version tourte niçoise est un plat sucré. Il entre dans la recette, outre la cassonade, des raisins secs, des pignons de pin et parfois des pommes reinettes.

Robert Bistolfi, un autre Niçois qui vient de publier aux éditions Actes Sud un ouvrage intitulé *La Blette et la betterave*, explique que *« le mariage de ce légume avec des fruits n'est pas simplement nissard »*, puisqu'il a découvert en rédigeant son livre qu'il existait *« un pâté auvergnat, le "tourou", mariant blettes et pruneaux »*.

Guillaume Crouzet

BOUTEILLE

Beaujolais primeur 2000

Domaine du Vissoux

■ Le dernier beaujolais du siècle est *« gorgé de soleil, élégant, mature et équilibré »*. C'est du moins l'avis quasi unanime des professionnels admis à goûter le vin primeur dans les derniers jours d'octobre. Ce millésime aura connu, il est vrai, les vendanges parmi les plus précoces depuis l'« invention » du beaujolais nouveau dans les années 50, par deux figures lyonnaises, Henry Clos-Jouve et Marcel Grancher. Cette année encore, c'est vers une cuvée spéciale non chaptalisée du domaine du Vissoux à Saint-Vérand, élaborée à partir de vieilles vignes, qu'iront nos suffrages. C'est un vin plein, charnu et fruité, assurément un vin de plaisir, mais dont il faudra ménager la bouteille en raison d'un léger dépôt. *« Si ça se trouve, ce sera le paradis, l'an 2000 »*, ironisait Debedeux, l'un des héros du roman de René Fallet, *Le beaujolais nouveau est arrivé* (1975). Vin du paradis ? Depuis plusieurs années, le beaujolais s'est *« amélioré »*. On y trouve moins les arômes de banane dus aux levures exogènes qui en masquaient le goût, et l'usage du sucre est tempéré depuis que les rendements sont mieux contrôlés. Jeudi 16 novembre, date officielle de sa commercialisation, le beaujolais sera une nouvelle fois prétexte à la fête.

★ Beaujolais primeur 2000 Domaine du Vissoux : cuvée spéciale (36 F [5,49 €] la bouteille), en vente chez Double Magnum, 5, rue Bourdaloue, 75009 Paris, tél. : 01-40-23-00-32 ; cuvée « Les griottes » (180 F [27,44 €] le carton de six) aux caves Balthazar, 16, rue Jules-Guesde, 75014 Paris, tél. : 01-43-22-24-45.

Pierre-Marie Chermette, vigneron. Le Vissoux, 69620 Saint-Vérand. Tél. : 04-74-71-79-42.

TOQUES EN POINTE

Bistrot

AU POCH'TRON

■ Le discret bar à vins et autres bonnes victuailles du quartier des ministères, qui reçut en récompense de ses efforts la très convoitée *« bouteille d'or 1996 »*, s'apprête à connaître une chaude soirée pour l'arrivée du beaujolais nouveau. A l'ordinaire, Jacques Bernard et son épouse Martine s'affairent autour d'une clientèle choisie qui se régale, au déjeuner, d'une copieuse tartine du Poch'tron, d'assiettes garnies ou bien de charcuteries sélectionnées et de vins de propriétaire. Le chef, qui travailla autrefois au Dodin Bouffant, a conservé la recette de l'embeurrée de choux du bon Jacques Manière, dont il accompagne le perdreau rôti. Plats de bistrot – andouillette, confit de canard, tête de veau – et cuisine bourgeoise – filet de barbue à la crème de ciboulette – font ici excellent ménage. L'ambiance est chaleureuse, la confiance dans les produits totale. A la carte, compter de 120 F (18,29 €) à 250 F (38,11 €).

★ 25, rue de Bellechasse, 75007 Paris. Tél. : 01-45-51-27-11. Fermé samedi et dimanche.

Gastronomie

L'ASTRANCE

■ L'enseigne rappelle l'Auvergne natale de Pascal Barbot, le chef : l'astrance est une plante de montagne qui présente en son centre une couleur pourpre profond. Elle est aussi connue pour ses vertus purgatives. Le goût de la nature et la nostalgie des grands espaces inspirent la cuisine de ce jeune homme qui fut quelque temps auprès d'Alain Passard, à L'Arpège. Son étrange et délicieux bouillon au pain grillé, servi en amuse-bouche, est une profession de foi. Le produit est respecté, d'où qu'il vienne et quel qu'il soit, mais le cuisinier s'autorise la magie de la transformation. Le crabe en fines ravioles d'avocat est transposé par l'huile d'amande douce, la terrine de lièvre doit composer avec la délicatesse d'une salade d'oignons doux aux arômes de sapin et, si le maquereau est laqué au soja comme le recommande le cuisinier chinois, il est maintenu dans notre univers de goûts par quelques pousses d'épinards à la moelle de bœuf.

Cette cuisine vagabonde ne court après aucun des poncifs de l'époque et reste très personnelle. Le lapin est confit, relevé de saveurs de curry, et accompagné de tomate et feuilles d'oseille. L'intention est claire, la réalisation impeccable. Le décor de ce restaurant avec mezzanine, qui connut d'autres aventures, pas toujours des plus brillantes, a été rafraîchi. Il reste daté, mais sa modernité convient avec le style sans emphase de la cuisine et du service diligenté par Christophe Rochat, autre ancien de la maison Passard. D'une cave encore modeste mais aux intentions bien visibles, il extraira le corbières de La Voulte-Gasparets, idéal accompagnement de l'épaule d'agneau à la cuillère, rognon en brochette, côte grillée et mousseline du Moyen-Orient. Dessert à l'unisson, pomme rôtie au four, écume de cannelle et liqueur de caramel. Un délice. Menu d'automne : 235 F (35,83 €). Menu (déjeuner) : 170 F (25,92 €). A la carte, compter 300 F (45,73 €).

★ 4, rue Beethoven, 75016 Paris. Tél. : 01-40-50-84-40. Fermé lundi et mardi midi.

Jean-Claude Ribaut

GASTRONOMIE
Publicités

PARIS 1er
A L'Escargot Montorgueil
Nouvelles formules : Midi Bistro 130 F et 185 F
Le Soir : Menu 185 F et Carte TLJ
38, rue Montorgueil - 01.42.36.83.51

PARIS 5e
"Un des restos indiens les plus connus" (TELERAMA)
MAHARAJAH
72, bd Saint-Germain 5e
139 F - 185 F - Climat.
01.43.54.26.07 / T.L.J.

PARIS 6e
Vagenende
Maison classée, fondée en 1904
Cuisine traditionnelle et du marché
Service continu TLJ de midi à 1h du matin
142, bd Saint-Germain - 01.43.26.68.18

PARIS 6e
LE POLIDOR depuis 1845
Authentique bistrot parisien de rencontre artistique et littéraire
Menu midi 55 F, 110 F et Carte 120 F - 41, rue Monsieur Le Prince
☎ 01.43.26.95.34 - O.T.LJ. jusqu'à 0h30

RESTAURANTS DE HAUTE MER
le bar à huîtres
MALIN, le menu "St.Jacques" 208 F 31,71€
TOUJOURS, les huîtres élevées à l'île d'Oléron
MONTPARNASSE : 112, Bd du Montparnasse Vavin • 01 43 20 71 01
St. GERMAIN : 33, Rue St Jacques St Michel • 01 44 07 27 37
BASTILLE : 33, Bd Beaumarchais Bastille • 01 48 87 98 92
http://www.lebarahuitres.com

Retrouvez chaque semaine la rubrique "GASTRONOMIE", renseignements : ☎ 01.42.17.39.63 - Fax : 01.42.17.39.25

PARIS 7e
NEW JAWAD
HAUTE GASTRONOMIE
Spécialités Pakistanaises et Indiennes
A 100 m du Pont de l'Alma
Salle clim., insonorisée, cadre somptueux
Menu 99 et 140 F. Carte env. 200 F
12, av. Rapp 75007 Paris
Tlj - Tél. 01.47.05.91.37
NEW BALAL - 25 rue Taitbout
PARIS 9e - Tél. 01.42.46.53.67

PARIS 7e
LES MINISTERES
Depuis 1919 au cœur du quartier des antiquaires, LES MINISTERES, artisans dépositaires d'un savoir faire culinaire, élaborent sur place une cuisine de marché avec des produits frais et du terroir : confit de canard, foie gras, saumon fumé maison au bois de hêtre... et inventent une cuisine d'humeur au goût du moment : gratin de homard et d'écrevisses aux épinards Muscadine, assiettes gourmandes aux saveurs mélangées...
Un service courtois et bon enfant 7 jours sur 7 de midi à 23 heures en continu. Menu du jour 88 F et Menu du ministre 175 F apéritif et vin comp. Menu étudié pour vos repas d'affaires ou familiaux de 10 à 150 couverts.
30, rue du Bac - Tél. 01.42.61.22.37
LE RESTAURANT DE LA BELLE EPOQUE

PARIS 7e
Le VARENNE (Ferm. soir et Dim. sauf Jeudi soir)
"L'effort porte sur les produits" J-C RIBAUT
Tranche de gigot à l'ail et romarin avec purée maison... Excellent tartare servi copieusement...
Carte 140 F (vin et café compris). Vins de propriétés à prix sage, (Alsace, Beaujolais, Touraine)
36, rue de Varenne - Tél. 01.45.48.62.72

PARIS 8e
FLORA DANICA COPENHAGUE
MENU 175 F
salle climatisée
MENU 260 F (boisson comprise)
HARENG, SAUMON, RENNE, CANARD SALÉ.
142, avenue des Ch.-Elysées - 01.44.13.86.26

PARIS 9e
LES AGAPES
SPEC. du TERROIR et CATALANES
FORMULE 105 F - MENU 130 F
GRATIN de PETONCLES - Menu "TAPAS" le soir 89 F
CLIMATISÉ - 01.40.16.16.07
43, rue Le Peletier - F/Sam. Dim. Lundi soir

92 NEUILLY
Jarrasse
L'Ecailler de Paris
Restaurant gastronomique - Menu 215 F
4, av. de Madrid - ☎ 01.46.24.07.56
Ouv. TLJ - Salons particuliers - Voiturier

fg Francegastronome.com
Le temps du gout
1ere saison : Les Beaujolais
Achetez : Vin, Alcools, Foies gras, Confiseries, Chocolats, Huitres, Caviars, Truffes, Confitures, Huiles d'Olives, Miels...
Chez Francegastronome.com le site gourmand

Prédominance des nuages

MERCREDI. Une perturbation circule en Méditerranée de l'Algérie à l'Italie, engendrant un temps médiocre sur la pointe sud-est de la France. Le reste du pays est concerné par un ciel de traîne avec des nuages et quelques averses. Une nouvelle perturbation aborde la Bretagne en soirée.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Le ciel est partagé entre nuages et éclaircies. Des averses se produisent surtout près des côtes. En soirée, les nuages sont plus nombreux sur la Bretagne. Il fait de 9 à 12 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le ciel est chargé sur le Nord-Picardie et la Basse-Normandie, quelques averses se produisent et sont accompagnées de coups de tonnerre sur le Boulonnais. Sur les Ardennes, le ciel devient très nuageux dans l'après-midi avec quelques ondées. Sur le Centre, les éclaircies sont plus belles, les ondées plus rares. Il fait de 8 à 11 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – La grisaille est bien présente au lever du jour sur le Nord-Est. Le ciel évolue au cours de la journée vers une alternance de nuages et d'éclaircies. Il fait de 7 à 11 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le ciel est nuageux avec des averses côtières de la Charente au Pays basque. Des orages peuvent éclater dans le golfe de Gascogne. Il fait de 8 à 12 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le ciel est partagé entre nuages et éclaircies ; quelques averses se produisent sur le Limousin. Des bancs de brume sont présents en matinée sur le Lyonnais. Il fait de 4 à 12 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le ciel est couvert sur la Corse avec de la pluie. Sur la Côte d'Azur, le ciel nuageux de la matinée laisse place à un ciel gris et pluvieux l'après-midi, qui s'étend aux Alpes du Sud. Sur le Languedoc-Roussillon, le temps est variable. Il fait de 15 à 20 degrés.

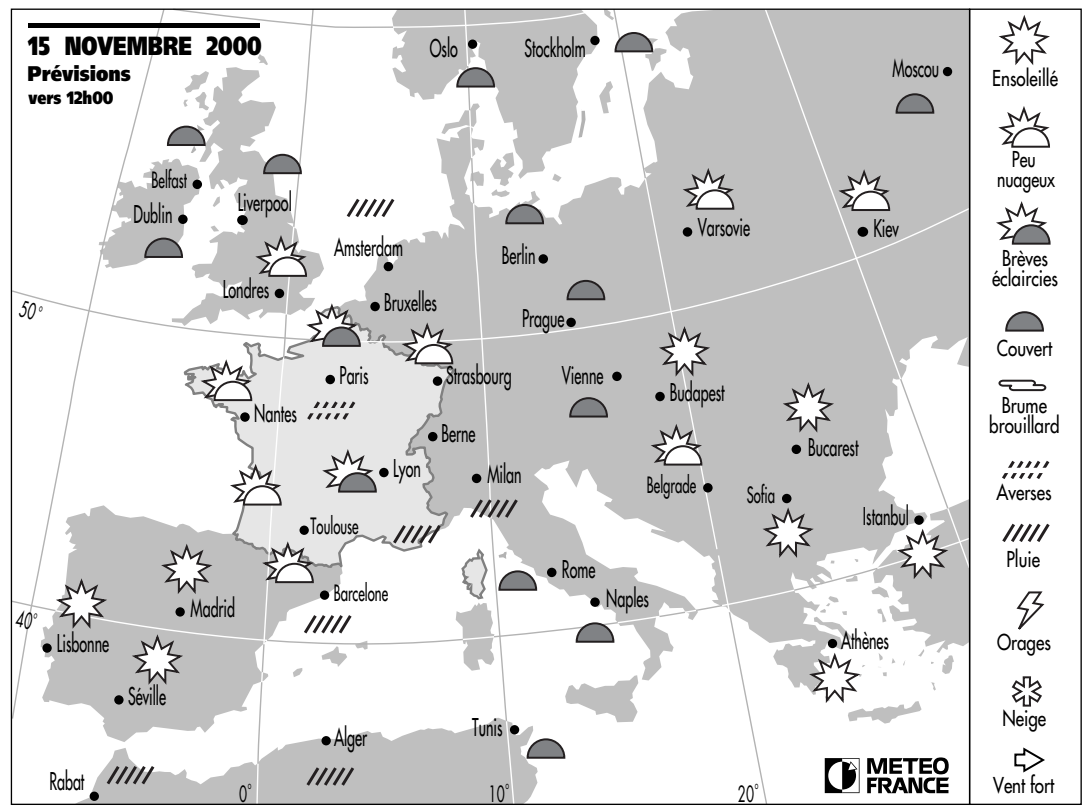

(Publicité)

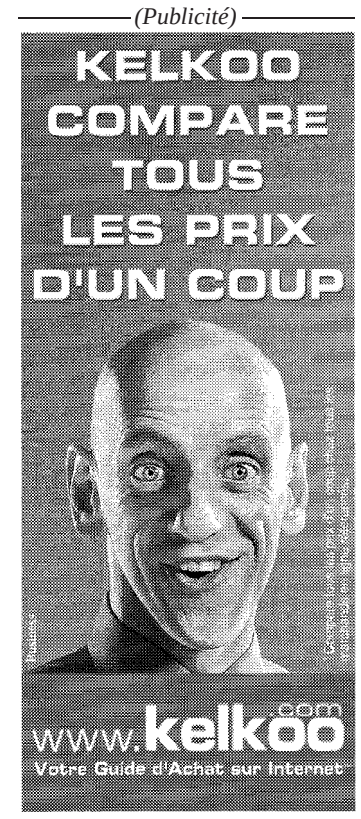

PRÉVISIONS POUR LE 15 NOVEMBRE 2000

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		
AJACCIO	12/19	P
BIARRITZ	6/12	S
BORDEAUX	5/12	S
BOURGES	4/10	S
BREST	5/9	C
CAEN	5/9	N
CHERBOURG	5/10	N
CLERMONT-F.	4/11	S
DIJON	5/10	S
GRENOBLE	5/11	N
LILLE	4/8	P
LIMOGES	5/9	S
LYON	6/11	S
MARSEILLE	10/14	N
NANCY	5/9	S
NANTES	5/10	S
NICE	12/14	P
PARIS	5/9	P
PAU	2/10	S
PERPIGNAN	7/14	N
RENNES	4/10	S
ST-ETIENNE	3/10	N
STRASBOURG	5/9	S
TOULOUSE	4/11	S
TOURS	5/9	S
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	24/32	C
FORT-DE-FR.	23/29	P
NOUMEA	21/25	S
PAPEETE	25/30	S
POINTE-A-PIT.	22/29	P
ST-DENIS-RÉ.	21/27	S
EUROPE		
AMSTERDAM	5/7	P
ATHENES	14/21	S
BARCELONE	8/12	P
BELFAST	3/9	C
BELGRADE	7/17	S
BERLIN	5/8	C
BERNE	3/7	C
BRUXELLES	5/8	S
BUCAREST	2/15	S
BUDAPEST	8/17	S
COPENHAGUE	6/7	C
DUBLIN	3/10	C
FRANCFORT	4/9	S
GENEVE	6/10	S
HELSINKI	3/7	C
ISTANBUL	11/17	S
KIEV	7/13	S
LISBONNE	6/13	S
LIVERPOOL	6/9	C
LONDRES	4/8	S
LUXEMBOURG	3/6	C
MADRID	3/10	S
MILAN	7/12	P
MOSCOU	2/8	C
MUNICH	5/7	C
NAPLES	16/21	C
OSLO	1/4	C
PALMA DE M.	8/14	P
PRAGUE	5/10	C
ROME	15/20	C
SEVILLE	7/17	S
SOFIA	4/18	S
ST-PETERSB.	4/7	P
STOCKHOLM	3/7	C
TENERIFE	12/17	S
VARSOVIE	6/12	S
VENISE	12/15	C
VIENNE	10/14	C
AMÉRIQUES		
BRASILIA	18/20	P
BUENOS AIR.	8/19	S
CARACAS	24/26	P
CHICAGO	-4/5	S
LIMA	16/20	C
LOS ANGELES	8/15	S
MEXICO	10/22	S
MONTREAL	1/4	C
NEW YORK	4/9	S
SAN FRANCIS.	8/12	S
SANTIAGO/CHI	5/24	S
TORONTO	3/5	C
WASHINGTON	4/10	S
AFRIQUE		
ALGER	13/24	P
DAKAR	24/27	S
KINSHASA	23/28	P
LE CAIRE	15/25	S
NAIROBI	16/26	S
PRETORIA	16/29	S
RABAT	10/14	P
TUNIS	16/26	C
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	25/33	S
BEYROUTH	17/23	S
BOMBAY	23/33	S
DJAKARTA	29/30	C
DUBAI	23/31	S
HANOI	22/28	S
HONGKONG	21/26	S
JERUSALEM	14/24	S
NEW DEHLI	12/27	S
PEKIN	-1/4	S
SEOUL	4/10	S
SINGAPOUR	26/31	C
SYDNEY	18/21	P
TOKYO	13/18	C

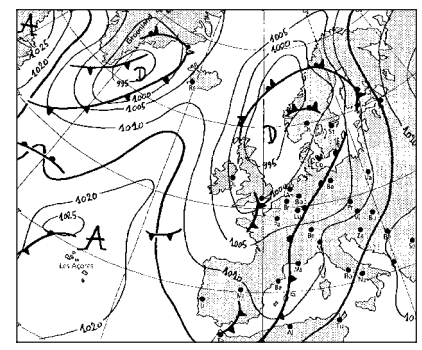

Situation le 14 novembre à 0 heure TU

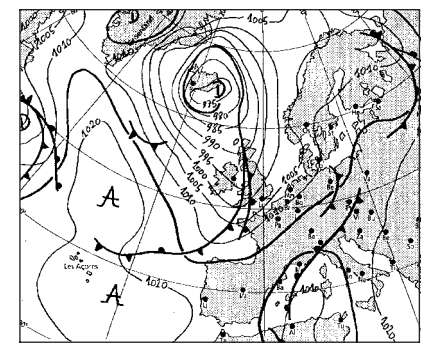

Prévisions pour le 16 novembre à 0 heure TU

PRATIQUE

Lutter contre les insectes et les rongeurs des villes

ILS SONT ENTRÉS dans Paris... et dans les autres villes : non pas les loups, comme dans la chanson, mais les rats, les souris, les cafards et autres bestioles. Originaires d'Afrique et d'Asie, introduites en Europe par les matériaux de construction ou lors du transport de marchandises, les blattes constituent un véritable fléau. Selon l'espèce, une femelle vit de deux à quatorze mois et pond de huit cents à dix mille œufs ; il suffit d'un couple pour infester un immeuble. Invisibles dans la journée, les blattes fréquentent les lieux obscurs, chauds et humides : toilettes, salles de bains, cuisines. Elles se réfugient dans les chaufferies, sous les éviers, squattent les cuisinières, les congélateurs, nullement dissuadées par le courant électrique. Au contraire, elle affectionnent les moteurs d'appareils ménagers, où elles provoquent des courts-circuits.

La blatte dite « germanique » (brun clair, mesurant de 10 à 15 millimètres) est la plus commune en France. L'« américaine », gigantesque (3 à 4 centimètres) a élu domicile dans les lieux obscurs et les soubassements ; pourvue d'élytres, elle est capable de s'élancer d'un vol lourd dans les sous-sols. Il y a également la blatte « orientale », foncée, qui mesure 2 centimètres, et la blatte rayée, qui investit les meubles en bois. Les endroits insalubres qu'elles fréquentent en font des vecteurs de maladies : gastro-entérites, salmonelloses. Leur régime alimentaire se compose de restes de nourriture, mais aussi de cheveux, peau, cuir, bois, papiers peints... Elles s'adonnent même au cannibalisme.

Les premières précautions consistent à ne rien laisser traîner dans la cuisine, à nettoyer fréquemment et à tout enfermer dans des boîtes hermétiques ou au réfrigérateur. Cependant, ces mesures restent insuffisantes dans les immeubles où les blattes peuvent aisément migrer d'un appartement à l'autre par les gaines techniques et les vide-ordures. De plus, on peut en ramener dans un carton ou un sac en plastique du supermarché. Il faut donc procéder à une désinsectisation régulière et générale des immeubles, incluant les parties communes et tous les appartements sans exception.

La première difficulté consiste à vaincre les réticences des occupants, notamment de ceux qui n'ont jamais vu de cafards chez eux. *« Personne n'est à l'abri : il suffit qu'un habitant fasse des travaux pour que les blattes refluent chez les voisins »,* explique un spécialiste, qui rappelle que les cafards peuvent nicher dans les logements propres et bien tenus. Il appartient au syndic d'informer les habitants, afin qu'ils ne refoulent pas les personnels chargés de la désinsectisation. Nombre d'occupants craignent en effet les désagréments du traitement : odeurs, toxicité.

Cet argument n'est plus valable aujourd'hui. Les pulvérisations d'insecticides, qui constituaient souvent une gêne (problèmes d'allergies, risques pour les oiseaux et les poissons, nécessité de débarrasser les dessous d'éviers) ont fait place à de nouveaux produits. Ainsi, le Goliath Gel de Rhône-Poulenc, à base de Fipronil (phényl-pyrazole), parmi les plus efficaces actuellement, est un insecticide sans odeur, appliqué avec un pistolet-doseur. Les appâts déposés aux endroits stratégiques (une vingtaine de gouttes par appartement), une fois ingérés par les cafards, provoquent la mort par hyperactivité du système nerveux.

Le gel reste actif pendant quatre mois ; il n'est pas destiné à repousser la bestiole, mais à l'attirer pour la tuer. C'est pourquoi il faut éviter de pulvériser soi-même un insecticide après le passage des désinsectiseurs, car il annulerait l'effet du produit. Ces nouvelles techniques ne sont cependant pas applicables partout. *« Dans un sous-sol ou un local vide-ordures où l'on aurait un isolant en paille tressée, autrement dit une masse pleine d'alvéoles, on aura intérêt à recourir aux pulvérisations »,* explique-t-on chez Techmo Hygiène.

LES SOURIS DE LA MADELEINE

Le contrat définit deux types de traitements : curatif pour une première intervention, et préventif à intervalles réguliers, car aucun insecticide n'agit sur les œufs de blatte. Le coût (de 40 à 150 F, 6 à 29 €, par lot) dépend de plusieurs critères : nombre d'appartements à traiter, importance des parties communes, temps de travail, produit utilisé, cadence des interventions, déplacements. Il importe de se renseigner sur l'efficacité des produits et de définir la fréquence des traitements en cas de retour des blattes. Enfin, une bonne entreprise donnera des conseils : supprimer le linoléum dans une cuisine, boucher les interstices des plinthes et les carrelages disjoints, remettre les tampons de visite des canalisations, réparer le maillage des soupiraux.

Ces recommandations sont aussi valables pour prévenir l'invasion des rongeurs, nombreux dans les villes où l'on a entrepris de grands travaux (le quartier de la Madeleine, à Paris, serait ainsi infesté de souris). La lutte consiste à placer sur le trajet des animaux des appâts anticoagulants qui n'entraînent pas la mort immédiate et ne suscitent donc pas la méfiance de leurs congénères. Car les rongeurs, qui sont vecteurs de maladies et attaquent tout ce qui leur tombe sous la dent (les câbles notamment), sont rusés. La souris, agile, capable de grimper le long des tuyauteries et de s'insinuer sous les portes, est particulièrement difficile à éradiquer : dix fois plus prolifique que le rat, elle peut nicher dans les faux plafonds, les doubles cloisons et les tiroirs. De plus, elle est fantasque et son comportement est imprévisible.

Michaëla Bobasch

Le Salon de la copropriété

● **Du 16 au 18 novembre** à Paris, Parc des expositions, porte de Versailles. De 10 à 19 heures (jusqu'à 21 heures vendredi). Entrée : 50 F (7,6 €) pour les trois jours.

● **Conférences.**

Jeudi 16 : Les comptes de la copropriété (13 heures). La copropriété de demain (14 heures). Le contrat de syndic (15 heures). Le ravalement (16 heures). L'aggravation des charges par les impayés (17 heures).

Vendredi 17 : La communication dans la copropriété (11 h 30 et 17 heures). Les nouveautés en matière de plan comptable (13 heures) et de fiscalité (16 heures).

Samedi 18 : La fenêtre PVC (12 heures). Le tri sélectif (13 h 30). La gestion des grosses copropriétés (15 h 30). Santé et qualité de l'eau (16 heures).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 273

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

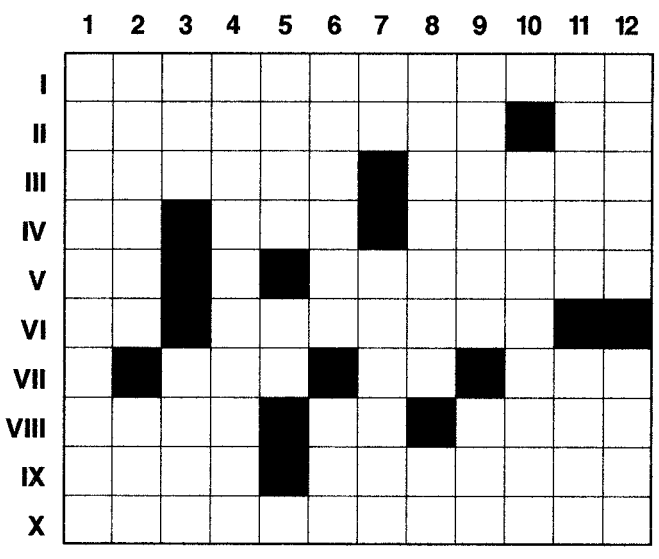

HORIZONTALEMENT

I. Information solennelle. – II. Equipé pour être plus efficaces dans les courses. Renfort d'affirmation. – III. Se dégage. Marcherais. – IV. Personnel. Sa raideur est gênante. Réservés au chat, pie, perdrix et bœuf... – V. Excellent conducteur. Bloquée à l'intérieur. – VI. Bout de cuir. Reste en bordure. – VII. S'opposa avec violence à l'indépendance. Lettres du kaiser. Prend soin des montures. – VIII. Bonnard ou Denis. Doublé au dessert. Couronnée de lauriers un rouleau à la main. – IX. Ecorche l'oreille. Apprécient énormément. – X. Sortie.

VERTICALEMENT

1. Bonne visibilité de la situation. – 2. Pour l'entraînement en chambre. Article. – 3. Accueille les vainqueurs. Pour ne pas oublier celui qui est parti.– 4. Donne la même information à tout le monde. – 5. Image de marque. A la sortie de Paris. – 6. Font les singes en Amérique du Sud. Brun et noir comme un cheval. – 7. Possessif. Baguettes nipponnes. – 8. S'imposent sans discussion. Précieux. – 9. Doit aller droit au but. Eclat de voix. – 10. Font d'excellentes confitures. – 11. Patronne en Alsace. Pli confidentiel. – 12. Piège celui qui y entre. Fournit l'équipement.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 272

HORIZONTALEMENT

I. Incontinente. – II. Neuvaine. Out. – III. Jurais. Zeste. – IV. Oraison. Ur. – V. Noir. Nuées. – VI. Cl. Essartage. – VII. Tous. Ne. Vol. – VIII. IGN. Duc. Soul. – IX. Ouïdire. Onde. – X. Néroniens. As.

VERTICALEMENT

1. Injonction. – 2. Neurologue. – 3. Curai. Unir. – 4. Ovaires. Do. – 5. Nais. Din. – 6. Tisons. Uri. – 7. In. Nuancée. – 8. Nez. Ere. – 9. Emet. SOS. – 10. Nos. Savon. – 11. Tutu. Gouda. – 12. Eternelles.

SCRABBLE®

PROBLÈME N° 200

Le tapis vert de Monaco

1. Tirage : A C H I O S T

a) Trouvez trois six-lettres incluant le C et le H. Placez un des trois en collante intégrale au-dessus de AHANAIS.

b) Avec ce même tirage, trouvez sept mots de huit lettres en le complétant avec sept lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des mots placés sur la grille.

N. B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine

c) E I I Q S U V. En vous appuyant sur les trois lettres A, C et V, trouvez trois huit-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 22 novembre.

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 8 novembre.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

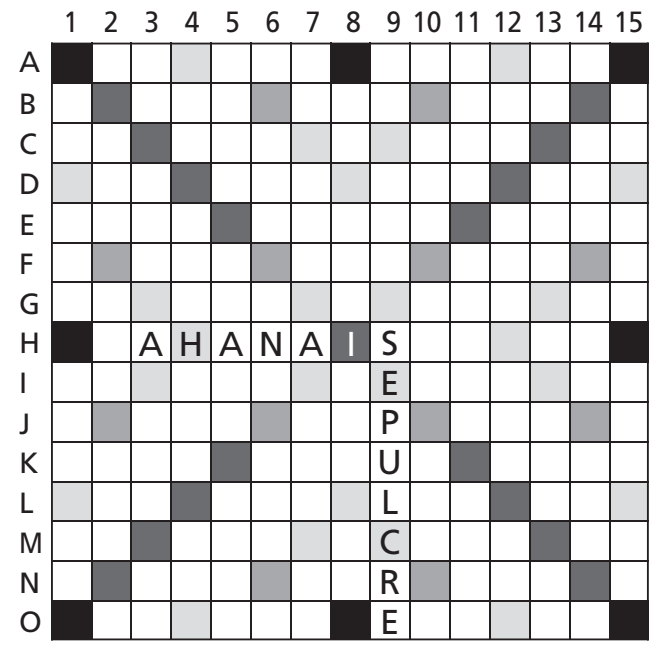

a) EUDEMIS, *papillon*, 9 E, 72 – DEMUNIES, 6 D, 66.

b) KIDS, G 7, 47 – INUKS, *esquimaux*, 8 A, 74.

c) SCARIEUX, *membraneux (bot.)* J 5, 77.

d) CRASSEUX, K 5, 126 – EXCUSERAS, E 4, 130.

e) CREPELU.

f) CAULERPE, *algue qui prolifère en Méditerranée, issue, dit-on, d'un aquarium de Monaco* – OPERCULE, *bot., couvercle.*

Michel Charlemagne

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

CINÉMA **En attendant de consacrer dans une prochaine édition toute la place qu'il mérite à *Infidèle*, le beau film de Liv Ullmann, force est de constater que deux comédies françaises, drôles et intelligentes, se partagent cette semaine la vedette. La nouvelle est suffisamment rare pour être signalée. Nouveaux venus, les frères Larrieu privilégient, dans *La Brèche de Roland,* le hasard, l'incongruité, le déplacement de personnages typés dans un environnement qui n'est pas le leur. Leur mise en scène ne se contente pas de vêtir Mathieu Amalric en alpiniste du dimanche et de lui faire prendre l'air de la haute montagne, elle propose un art subtil du dépaysement qui renouvelle le genre. Jeanne Labrune a soumis *Ça ira mieux demain* à un régime plus classique, fondé sur un scénario à la loufoquerie réglée comme du papier à musique et une escouade d'acteurs qui font merveille : cela reste très efficace. Une fois n'est pas coutume, il faudra se tourner vers Hollywood pour des sujets plus graves, telle l'évocation mélancolique de son enfance par Barry Levinson, dans *Liberty Heights. (Lire aussi notre éditorial page 20.)***

Disney s'attaque aux dinosaures

DINOSAURE. Film américain d'animation de Ralph Zondag et Eric Leighton. (1 h 13.) Sortie exclusive au Grand Rex du 15 au 28 novembre.

Avant même que *Jurassic Park, Le Monde perdu*, et *Walking With Dinosaurs*, la remarquable série documentaire produite par la BBC, ne remportent un immense succès public, la popularité des dinosaures auprès des enfants était un fait établi pour les publicitaires. Cela rend d'autant plus surprenante la première incursion tardive des Studios Disney – pourtant très prompts à saisir l'esprit du temps – dans l'univers préhistorique. Il y avait des dinosaures dans *Rite of Spring*, l'un des segments les plus marquants de *Fantasia* qui décrivait leur agonie. Mais l'expérience n'alla jamais plus loin.

The Land Before Time, réalisé par Don Bluth en 1988 et produit par Steven Spielberg, représentait la première tentative sérieuse d'inscrire l'univers de la préhistoire dans un film d'animation. Le film ne remporta aucun succès, comme si le dinosaure s'accommodait mal, dans l'imaginaire du spectateur, d'un univers enfantin. Une leçon retenue par Spielberg dès *Jurassic Park* qui appliquait, avec des moyens énormes et une utilisation révolutionnaire à l'époque de la technologie numérique, les recettes de séries B comme *When the Dinosaurs Ruled the World* et *Un million d'années avant J.-C.*

Dinosaure constitue également la première incursion de Disney dans l'animation en 3-D. *Toy Story 1* et *2*, *Mille et Une pattes*, produits tous trois par Pixar, étaient seulement distribués par Disney. Les résultats obtenus par Ralph Zondag et Eric Leighton sont d'un réalisme saisissant. Les dinosaures y vivent dans un paysage obtenu à partir de prises de vue réelles et font rapidement oublier qu'ils sont des créations virtuelles. L'objectif était de donner l'impression d'un documentaire : il est donc en partie rempli. Au prix cependant d'efforts considérables : *Dinosaure*, avec un budget de production de 200 millions de dollars (1,51 milliard de francs), est l'un des films les plus chers de l'histoire du cinéma.

ZOOM

Avec un budget de 1,51 milliard de francs, c'est l'un des films les plus chers de l'histoire

La marque Disney gagnerait néanmoins à être plus discrète. Le scénario de *Dinosaure* recycle des archétypes maison. L'iguanodon Aladar est une créature orpheline (comme Bambi, Dumbo et Tarzan), élevée par une famille de lémuriens dont l'un hérite, dans la version française, de la voix de Jamel Debbouze. Doté d'une bonté infinie et d'une volonté exemplaire, Aladar réussit, à la suite d'une pluie de météorites presque fatale, à emmener son troupeau de dinosaures, en compagnie d'autres créatures préhistoriques, vers un pré paradisiaque où son espèce pourra continuer à couler des jours heureux. La perspective de leur destruction prochaine place *Dinosaure* du côté d'un humanisme de bon aloi. Le territoire où Aladar et ses compagnons trouvent un refuge inespéré ressemble à Disneyland – où l'on devrait prochainement pouvoir les contempler.

Samuel Blumenfeld

RENCONTRE

Frédéric Borgia sur les traces de l'Histoire

« Quelle est la raison d'être de l'association Cinémas 93, dont vous êtes le délégué général et qui organise du 15 au 28 novembre la manifestation Retour de mémoire ?

– Créé au début des années 90, Cinémas 93 met en réseaux vingt salles associatives ou liées aux municipalités en Seine-Saint-Denis ; elle coordonne les activités « Collège au cinéma » dans le département, édite un bulletin à l'intention des milieux culturels et associatifs, permet des offres tarifaires sur l'ensemble de la zone, et aide à s'organiser face à la menace que constituent les multiplexes pour les cinémas indépendants. L'association organise chaque année avec les exploitants adhérents les Rencontres cinématographiques.

– Quel est le sens de l'intitulé de cette année, Retour de mémoire ?

– Dans la continuité des trois éditions précédentes, intitulées Engagement, Résistances et Utopies, nous proposons une réflexion sur la manière dont le cinéma, art du présent, construit un rapport spécifique au passé. Le principe des Rencontres consiste à établir un programme d'ensemble, au sein duquel chaque salle construit sa propre proposition de films et de débats. L'un des points forts du programme est l'intégrale Marcel Ophuls à Saint-Denis, Montreuil et Pantin, en sa présence, accompagnée de l'édition d'un entretien avec lui et de textes revenant sur le travail d'historien par les moyens du cinéma effectué par l'auteur du *Chagrin et la Pitié*. Il évoquera aussi ses projets, dont un film sur Haider en Autriche et sa tentative d'adapter *L'Horreur économique*, de Viviane Forester.

– Quels sont les autres grands rendez-vous de cette année ?

– Principalement l'ensemble « Algérie-France, mémoire interdite », avec notamment l'avant-première des *Enfants d'octobre*, d'Ali Akika, un autre intitulé « Israël-Palestine, mémoire commune », auquel sont liés les hommages à Amos Gitaï et à Ruth Beckermann, et le programme « Mémoire locale, mémoire intime », qui, d'Alain Cavalier à Hélène Lapiower et d'Hervé Le Roux à Henri-François Imbert, explore les échos collectifs d'œuvres à la première personne, approche à laquelle se rattachent les *Voyages* du musicien cinéphile Marc Perrone. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

★ **Retour de mémoire. Du 15 au 28 novembre. Tél. : 01-48-10-21-21.**

De la névrose familiale considérée comme un sport

La Brèche de Roland. Un vent nouveau souffle sur la comédie à la française, il s'engouffre par la brèche d'Arnaud et Jean-Marie Larrieu

Film français de Arnaud et Jean-Marie Larrieu. Avec Mathieu Amalric, Cécile Reigher, Julien Rivière, Anaïs Chunieau. (47 minutes.)

La Brèche de Roland est, à proprement parler, une longue scène de ménage familiale en montagne. Rien là a priori d'extraordinaire si ce long court métrage, qui témoigne de partis pris inhabituels dans le cinéma français, n'atteignait des sommets de fraîcheur, de drôlerie et de finesse. Soit un alpiniste du dimanche prénommé Roland (Mathieu Amalric), trentenaire lambda en mal de ressourcement, qui décide un jour d'emmener sa petite famille en escalade dans les Pyrénées, en vue notamment d'atteindre la fameuse brèche qui porte son nom, énorme encoche montagneuse située entre la France et l'Espagne. Ça tombe bien, le ciel est dégagé, les vaches dans le pré, et les décors somptueux. Tout irait donc pour le mieux si Roland, qui ne semble pas lui-même un modèle de sérénité, n'était affligé d'une femme aux dispositions indubitablement hystériques et de deux rejetons en pleine crise d'adolescence, parmi lesquels un néo-punk vaguement suicidaire et une grande fille visiblement bien engagée sur la voie du lesbianisme. Le temps et le relief – violemment changeants en montagne comme chacun sait – s'en mêlant, la tranquille escalade de notre petite cellule familiale manquera plusieurs fois de basculer dans le ravin de la discorde et de se dissoudre dans le brouillard de la perdition.

On ne verra pas souvent la famille au complet, dont l'union est mise à mal par mille séparations plus ou moins inopinées. Les diverses combinaisons de personnages – père et mère, père et fils, mère et fille, frère et sœur... – qui résultent de l'éclatement récurrent du groupe permettent à ceux-ci d'échanger de lourds secrets. Elles permettent aussi aux cinéastes de lester en marche l'intrigue : les dissensions et les conspirations ralentissant malicieusement l'ascension. Entre autres informations ainsi distillées, on apprend, sous la forme d'une confidence du père à sa fille, que cette excursion revêt pour Roland une signification profonde et ancienne, liée à une aventure illégitime mais néanmoins féconde de sa grand-mère sur le site dont il porte aujourd'hui le nom.

JUSQU'AU VERTIGE DU BURLESQUE

Cette quête des origines en forme de varape lacanienne n'a évidemment d'autre effet que la plus complète confusion des sentiments et de l'ordre des choses, un des sommets du film étant atteint lorsque le couple s'égare dans la nuit et que leurs enfants, à l'abri dans un refuge, alertent les secours à l'aube en les décrivant comme suit : *« C'est un couple d'une trentaine d'années non équipé pour la montagne »*.

On pourrait sans difficulté faire de cette phrase le manifeste esthétique du film, qui s'empare du déclin des valeurs traditionnelles pour les mener, à travers une escapade névrotique en haute montagne, jusqu'au vertige du burlesque. Ce n'est pas tous les jours que le cinéma français fait rire avec autant d'esprit et cette réussite est évidemment liée à l'intelligence de la mise en scène. Le recours au contraste, au déplacement, à l'association des contraires, y est pour beaucoup. Cela vaut pour le casting (Mathieu Amalric en alpiniste !) aussi bien que pour la grande idée du film : le déplacement d'une intrigue de chambre parisienne dans un décor de haute montagne. Entre intimisme et gigantisme, les personnages les plus ordinaires y prennent des dimensions épiques, de même que les sites naturels semblent devenir la projection mentale et théâtralisée de leurs affects.

ATN

Roland (Mathieu Amalric) invite sa petite famille à une escapade dans les Pyrénées.

L'autre grande vertu du film consiste à construire un récit d'une évidente simplicité à partir d'un bazar réjouissant de réminiscences cinématographiques et historiques. Ici, la nouvelle vague croise le film de montagne, de même que le thriller hitchcockien rencontre la légende médiévale. Le Roland de la brèche, qui se cherche sans se trouver dans les Pyrénées, ressemble à un avatar loufoque du Kaplan de *La Mort aux trousses*, ignorant pourquoi on veut lui faire la peau sur le mont Rushmore. De même, la brèche de Roland, illustre fracture rocheuse du cirque de Gavarnie, renvoie-t-elle à la chanson du même nom, qui célèbre l'héroïque résistance de Roland défendant l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne en 778. Tout l'intérêt de la chose, rapportée au psychodrame familial qui se joue dans le film, est que le faux s'ajoute ici au faux. Celui de la légende d'abord, qui impute aux Sarrasins ce qui revient historiquement aux Basques. Celui du site lui-même ensuite, dénommé de la sorte au XIXe siècle par des romantiques jugeant que le paysage se prêtait bien à la légende, alors que les événements se sont en réalité déroulés à cent kilomètres de là, à Roncevaux. Ainsi va le cinéma désillusionné des frères Larrieu, moderne et joyeux.

Jacques Mandelbaum

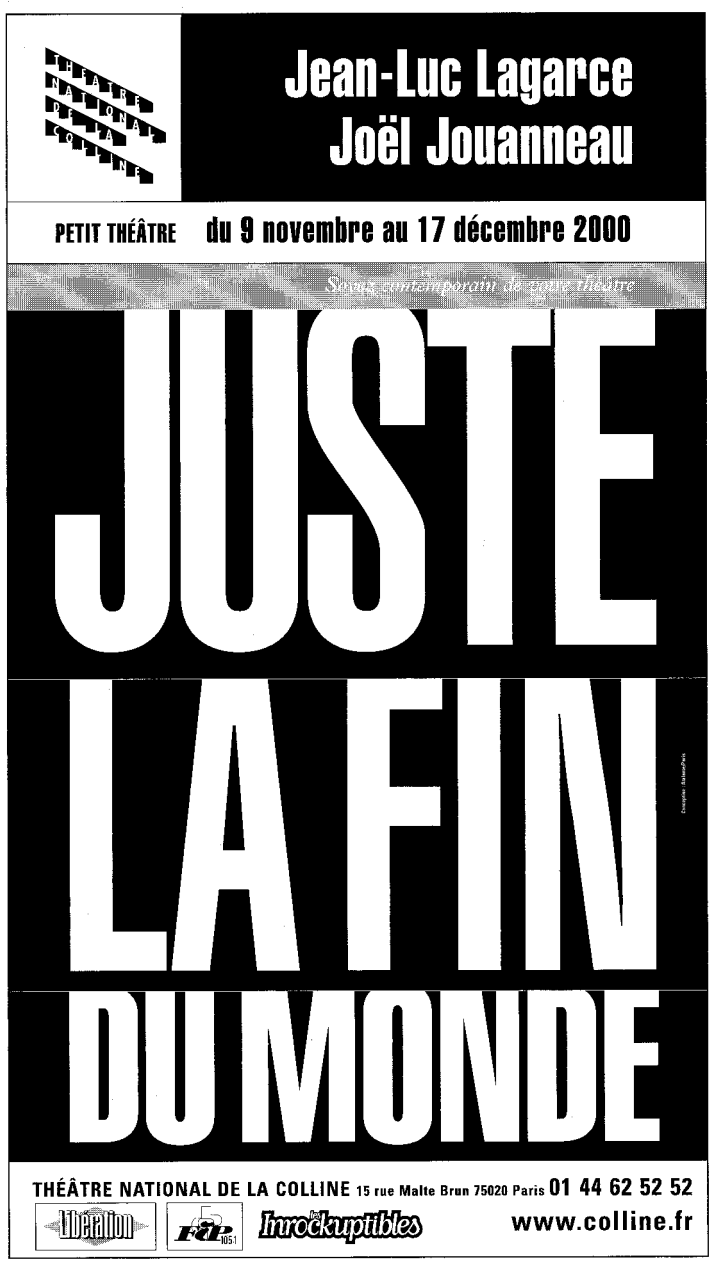

Les jeux d'enfants des frères Larrieu

ON N'Y CROYAIT PLUS. On ne croyait plus qu'il puisse se concevoir en France une comédie renouvelée, fraîche, subtile, intelligente et moderne, aussi loin des vestiges de la gaudriole gauloise que du cynisme parodique manufacturé par Canal+. Est-ce parce que les frères Larrieu sont nés à Lourdes que leur cinéma fait l'effet d'un petit miracle ? C'est là que tout a commencé pour les inséparables Arnaud, trente-cinq ans, et Jean-Marie, trente-quatre ans – plus précisément dans le cave de l'hôtel Mirella où leur grand-père, qui en est propriétaire, projette ses films amateurs 16 millimètres dans lesquels les deux garçonnets font leurs débuts d'acteurs. Il leur paraît naturel, à l'adolescence, d'écrire des scénarios (des détournements de films de genre) et de les tourner en super-8, avant de tenter plus tard leur chance à l'Idhec et à la Femis, et d'être poliment priés de n'y pas entrer.

Qu'à cela ne tienne ! Installés à Paris en 1987 pour y suivre les cours de cinéma de Dominique Noguez à l'université et *« manger du film »* à la Cinémathèque française, nos deux compères se débrouillent par eux-mêmes et tournent leurs premiers courts métrages avec l'aide financière d'une association qui a pour but de favoriser la réalisation de premiers courts métrages et les nouveaux talents, le Groupe de recherches et d'essais cinématographiques.

TOURNAGE ARTISANAL

Fin d'été, un premier long métrage produit par POM films et distribué en 1999, marque leur entrée remarquée dans le circuit commercial. D'emblée, leur ton s'impose. Aimable règlement de comptes avec la génération de leurs parents, le film met en scène les amours embarrassées d'un jeune informaticien au chômage et d'une étudiante anglaise dans la Montagne noire, sur fond de communauté post-soixante-huitarde vivant, à moitié nue, de lait de chèvre dans les bois.

Tournage artisanal, acteurs non professionnels, décors naturels, régionalisme détourné, humour et liberté à tous les étages : le cinéma des frères Larrieu est né. Il organise, sous le signe de la loufoquerie et du dépaysement, les improbables rencontres de la déliquescence des mœurs urbaines et du sentiment de la nature immaculée. *« Nous aimons filmer les lieux, qui sont porteurs d'histoires, et y mettre des personnages déplacés, y favoriser des rencontres incongrues »*, disent-ils. Dans la foulée, ils tournent en deux semaines *La Brèche de Roland*, après avoir rencontré par hasard Mathieu Amalric à la sortie d'une séance de *Fin d'été* et lui avoir proposé, comme une boutade, le rôle principal. Pour autant, les Larrieu ne campent pas sur leurs positions : forts de leur expérience d'autodidactes éclairés, de la connivence qui les lie depuis toujours et peut-être de l'enthousiasme des débutants, ils brûlent au contraire de se mesurer à des conditions de production plus professionnelles.

Produit par Pelleas Film pour un budget de quelque 20 millions de francs (3,05 millions d'euros), leur long métrage en préparation, avec Mathieu Amalric de nouveau réquisitionné et de nouveau consentant, devrait leur en donner l'occasion. *Un homme, un vrai* (tout un programme) se déroulera sur une période de dix ans et constituera une variation sur l'identité masculine et féminine. Sauront-ils y préserver cette libre conception du cinéma qui a débuté pour eux à la manière d'un jeu d'enfants ? Lorsqu'on apprend que l'impératif majeur de ce tournage consiste à ne surtout pas rater la brève saison des amours des coqs de bruyère (*« ils deviennent complètement dingues »*), tous les espoirs sont permis.

J. M.

La méthode Darroussin

POUR la première fois de sa carrière, commencée il y a plus de vingt ans, il joue un bourgeois. Pas un très gros, mais quand même : son joli cabinet de psychanalyste-ostéopathe est situé juste au-dessous d'un appartement cossu qu'il partage avec Nathalie Baye, son épouse dans *Ça ira mieux demain,* nouveau film de Jeanne Labrune.

PORTRAIT

Méfiant face à la virtuosité, il préfère le jeu à la performance d'acteur

« Il a fallu une retenue dans la gestuelle qui indique les contraintes de l'éducation. C'est un personnage assez élégant, il y a une petite recherche dans son habillement, et ce n'est pas un autodidacte, c'est quelqu'un qui a une éducation structurée. » L'acteur parle de Xavier avec l'ironie affectueuse qu'il a mise dans son interprétation. A quarante-sept ans, Jean-Pierre Darroussin obtient donc un diplôme universitaire à l'écran, après avoir interprété des ouvriers, des marginaux. Mais il n'y attache pas plus d'importance que ça. Il divise ses rôles en deux *« familles »* : *« les désabusés et les abusés ».* Xavier appartient à la première catégorie : *« Des gens en retrait qui tirent des leçons et qui deviennent eux-mêmes des leçons. »* Dans l'autre famille, il classe le Dédé de *Marius et Jeannette,* le voisin sympathique qui vote Front national.

Une bonne part de l'art de Jean-Pierre Darroussin tient dans sa capacité à maintenir un courant de sympathie pour ses personnages, sans en masquer les faiblesses ou le ridicule. Pour ça, il a une méthode, qui est le contraire de « la » méthode : *« Il suffit de ne pas chercher à démontrer qu'on est acteur, de ne pas être plus intelligent que son rôle. »* Cette méfiance face à la virtuosité lui est venue au Conservatoire, où il a étudié il y a plus de vingt ans, en même temps qu'Ariane Ascaride ou Catherine Frot. *« Notre génération a désappris à faire des effets. Je suis gêné par tout ce qui conduit à la fascination : je suis d'accord pour laisser de la liberté au spectateur. »*

LA TRIBU GUÉDIGUIAN

Poussée jusqu'au bout, cette éthique l'a conduit, presque sans s'en apercevoir, à refuser tous les rôles du répertoire qu'on lui a proposés au théâtre : *« J'ai une réticence, parce qu'il y a une volonté de performance, et je finis par refuser. Ça a toujours été comme ça, au Conservatoire ou quand j'étais dans une troupe* [le Théâtre du Chapeau rouge], *on préférait créer des textes ou les écrire. »*

Aujourd'hui, Jean-Pierre Darroussin ne fait plus partie d'une troupe de théâtre. Mais il est membre à part entière de la communauté qui s'est constituée autour de Robert Guédiguian, avec qui il a tourné sept films. Le dernier en date, *La ville est tranquille,* sortira le 17 janvier 2001. L'acteur y interprète son personnage *« le plus crapoteux »* à ce jour. De la tribu Guédiguian, il dit qu'il a l'impression de *« passer toutes* [ses] *vacances avec eux »*, retrouvant les joies du travail collectif sans les contraintes de la cohabitation quotidienne du travail en troupe. Les rythmes du cinéma permettent de vivre dans plusieurs clans à la fois, et Jean-Pierre Darroussin est également membre de la tribu Bacri-Jaoui, avec qui il a joué *Cuisine et dépendances* et *Un air de famille.*

En ce moment, il est *« licencié économique »*, comme il le dit pour rire, après l'arrêt prématuré de *Droit de retour,* la pièce de Wladimir Yordanoff qu'il a jouée à la rentrée au Théâtre Hébertot. Du coup, il ne tournera pas tout de suite, mais sait déjà qu'il retravaillera avec Bacri et Guédiguian. Cette fidélité lui a permis d'accompagner des auteurs jusqu'au succès et a justifié le choix, fait il y a déjà vingt ans, de ne pas céder aux sirènes du cinéma commercial, lui qui tint un de ses premiers rôles dans *Est-ce bien raisonnable ?,* de Georges Lautner.

Thomas Sotinel

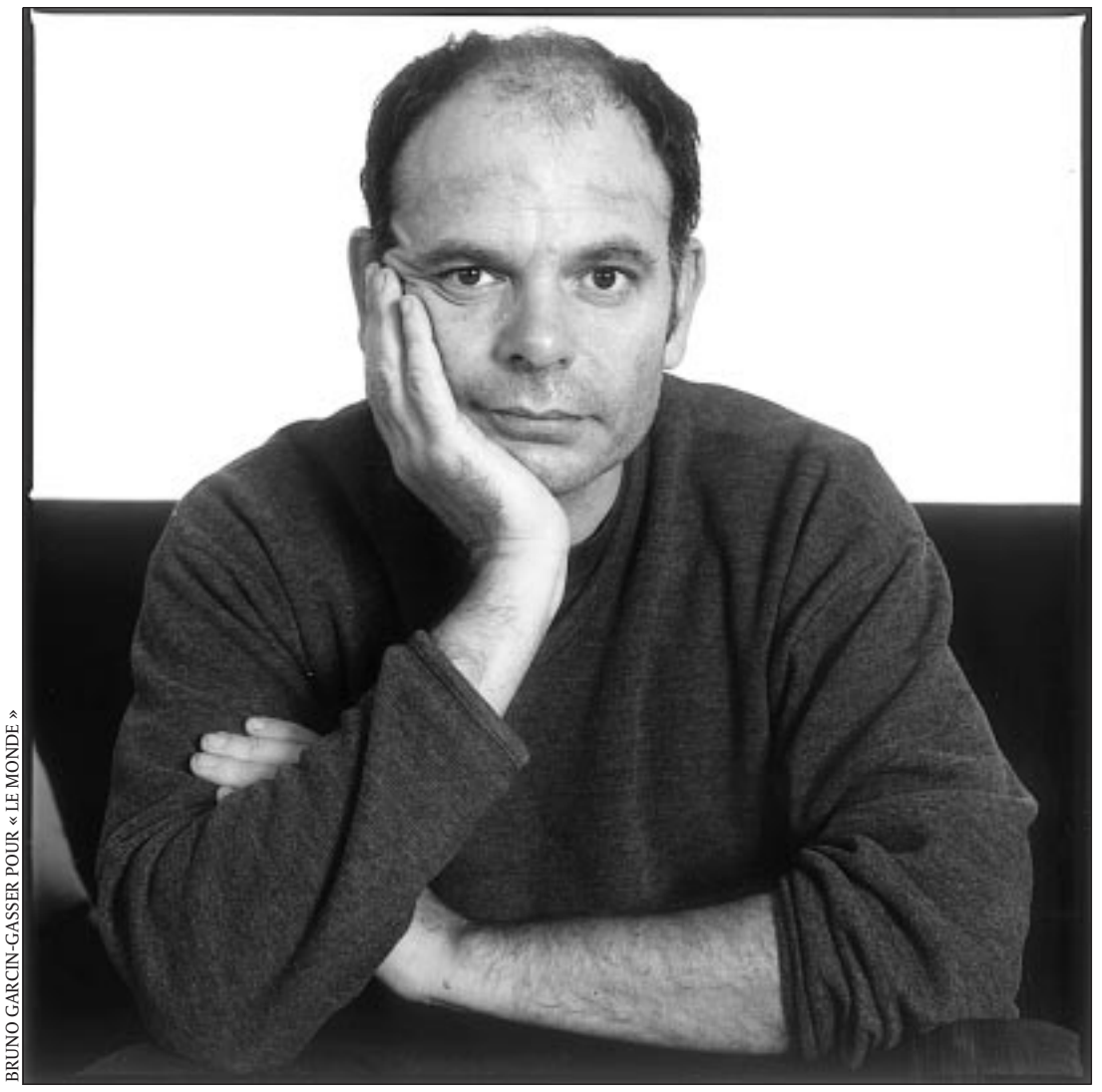

BRUNO GARCIN-GASSER POUR « LE MONDE »

Jean-Pierre Darroussin divise ses rôles en deux familles : « les désabusés et les abusés ».

Le mistigri des malheurs quotidiens

Ça ira mieux demain. Une comédie de situations vive et drôle, au service de ses acteurs

Film français de Jeanne Labrune. Avec Nathalie Baye, Jean-Pierre Darroussin, Jeanne Balibar, Danielle Darrieux. (1 h 29).

Comme c'est un film circulaire, on ne sait pas par quel bout le prendre. Chaque personnage conduit au suivant, jusqu'à ce qu'ils soient tous imbriqués en une ronde sans fin. Le plus simple est donc de commencer par la commode de style, celle qui encombre le couloir d'Elisabeth (Jeanne Balibar) et qu'elle essaie de refiler à Sophie (Nathalie Baye), au hasard d'une rencontre au rayon bricolage d'un supermarché. Elisabeth ne serait pas contre – ce meuble respectable trouverait sa place dans son intérieur à parquets de chêne – mais Xavier, son mari (Jean-Pierre Darroussin) ne veut pas de commode dans son couloir. Il faut donc s'en débarrasser à nouveau. C'est le principe du mistigri.

Ça ira mieux demain est fondé sur le plaisir simple de ce jeu qui fait d'une carte anodine une manifestation catastrophique. Car tous les personnages vivent sur le fil du rasoir, n'attendant que le plus futile des prétextes pour basculer une fois pour toutes dans leurs névroses. Et puisque Xavier est psychanalyste, on s'aperçoit très vite que la commode n'est pas qu'une commode : encombrante et de grande contenance, elle peut aussi bien servir de ça que de surmoi, qu'elle soit le vestige de la destinée bourgeoise d'une famille ou le réceptacle de désirs déçus, sous forme de lettres de rupture.

Tout cela donne un matériau très dangereux. Trop de psychanalyse, et l'on transforme le film en jeu de devinettes à destination d'un public restreint. Trop de petits malheurs dans les vies quotidiennes, et la comédie vire à l'aigre. C'est déjà un plaisir de voir le film se jouer de ces écueils. Au dernier plan, quand on se rend compte que tout, finalement, s'est bien passé, on pousse un joyeux soupir de soulagement.

Il y a d'autres raisons, plus positives, d'aimer *Ça ira mieux demain.* Si les coutures qui font tenir ensemble les pans de l'intrigue semblent parfois prêtes à craquer, il y a, dans le scénario, une somme impressionnante de trouvailles comiques. Ainsi, Jean-Pierre Darroussin a ajouté, pour des raisons conjoncturelles (l'analyse n'est plus aussi à la mode que naguère), l'ostéopathie à ses activités. Mais il n'assume pas cette dualité, et ment outrageusement à ceux de ses patients – tordus du dos ou du surmoi – qui demandent à passer d'une discipline à l'autre.

Ou bien l'affrontement répété entre le flou psychiatrique et sentimental dans lequel navigue Elisabeth et la vie ultra-structurée de sa meilleure amie Marie (Isabelle Carré), contrebassiste (encore un objet en bois bien encombrant, la contrebasse). Ou encore la boulimie masochiste dont est affligée l'ébéniste Franck (Didier Bezace), qui compense ses angoisses quant à l'évolution du cours des bois exotiques par l'absorption de choucroute.

On parle d'ailleurs beaucoup de bois dans *Ça ira mieux demain,* accommodé de toutes les manières (symbole du temps qui passe, matière première pour cercueil). Les plaisanteries ligneuses sont sans doute le talon d'Achille du film, le symptôme d'une sophistication un peu complaisante mais assez maîtrisée pour ne pas mettre en danger l'édifice.

IRONIE TRANCHANTE

Cette construction en château de cartes ne peut être habitée que par des acteurs à l'esprit léger, d'autant plus à l'aise que la mise en scène n'existe que pour les servir. Le couple que forment Jean-Pierre Darroussin et Nathalie Baye trouve, dès ses premières scènes, un rythme vif sans être frénétique, une ironie tranchante mais pas mutilante pour les personnages.

Accédant pour la première fois de sa carrière *(lire ci-dessus)* au tiers supérieur de l'échelle sociale, Darroussin en profite pour acquérir une autorité discrète. Le temps de ses premières scènes, Nathalie Baye dessine une de ces pestes quadragénaires en tailleur qui tyrannisent époux et vendeuses de grand magasin. Elle est très drôle, mais le meilleur reste à venir, au fil des nuances qu'elle ajoute jusqu'à donner une vraie vie à son personnage.

Peut-être écrit avec moins de légèreté, en tout cas moins surprenant au regard du parcours de l'actrice, le rôle de Jeanne Balibar paraît un peu en retrait. On ne saurait terminer cette énumération sans se réjouir de la présence rayonnante de Danielle Darrieux dans le rôle d'Eva, experte en voilages et rideaux, dernier secours des âmes en peine.

T. S.

« Le Goût des autres » parmi les meilleurs films européens

LA COMÉDIE d'Agnès Jaoui *Le Goût des autres* fait partie des sept longs métrages sélectionnés dans la catégorie du meilleur film pour les Grands Prix du cinéma européen, qui seront décernés le 2 décembre. Un autre film français, *Harry, un ami qui vous veut du bien,* réalisé par Dominik Moll, a été retenu avec *Billy Elliot,* de Stephen Daldry (Grande-Bretagne) et *Chicken Run,* de Peter Lord et Nick Park (Grande-Bretagne), *Pane et Tulipani,* de Silvio Soldini (Itlaie), *Dancer In The Dark,* de Lars Von Trier (Danemark/Suède/France) et *Infidèle,* de Liv Ulmann (Suède). Parmi les acteurs et actrices nommés, on trouve Sergi Lopez *(Harry...),* Bruno Ganz *(Pani et Tulipani),* Jarnie Bell *(Billy Elliot),* Björk *(Dancer In The Dark),* Julie Walters *(Billy Elliot)* et Sylvie Testud *(La Captive,* de Chantal Akerman).

HORS CHAMP

■ **StudioCanal, le studio européen du groupe Canal Plus, a enregistré une hausse de 33,5 % de son chiffre d'affaires** consolidé à 263,9 millions d'euros, au cours des neuf premiers mois de 2000. Hors activités télévisuelles, ce chiffre d'affaires affiche une progression de 85,4 %, à 246,9 millions d'euros. Cette forte croissance inclut la consolidation de Tobis, filiale de distribution tous médias en Allemagne et de Bac Distribution, filiale de distribution cinéma en France. Les films nouveaux progressent de 145 %, ainsi que le catalogue.

■ ***Les Destinées sentimentales*, d'Olivier Assayas, *Les filles ne savent pas nager,* d'Anne-Sophie Birrot,** les prochains films de Raoul Ruiz *(La Comédie de l'innocence)* et de François Ozon *(Sous le sable)* ont été acquis par la société Winstar, qui avait déjà sorti aux Etats-Unis *L'Humanité,* de Bruno Dumont, et *Pola X,* de Leos Carax. Le distributeur américain a également acquis les droits de *Yi Yi,* d'Edward Yang, et du *Cercle,* de Jafar Panahi.

■ **En hommage à Georges de Beauregard, Jean-Claude Brialy devait inaugurer, le 14 novembre, une vaste opération** en mémoire du producteur de la nouvelle vague. Une rue et une salle de cinéma de Marseille, sa ville natale, porteront son nom. En 2001, toujours à Marseille, seront présentées une rétrospective et une exposition de documents retraçant sa carrière. Enfin, le Festival international du documentaire de Marseille décernera un prix Georges-de-Beauregard, en juin.

■ **La société Haut et court multiplie les projets, en annonçant *L'Emploi du temps,*** nouveau film de Laurent Cantet, remarqué pour *Ressources humaines, La Sirène rouge*, adapté par Olivier Mégaton du roman de Maurice Dantec, *Necropolis,* premier long métrage d'Alexandre Gavras, et deux autres premiers films, *La Chapelle des cannibales*, de Hélène Guétary, et *Fuis Bambi fuis,* de Gilles Marchand.

Les plus belles bobines de ces diables d'Iraniens

Le Festival d'automne présente une cinquantaine de films, pour la plupart inédits en France, et invite de nombreux réalisateurs

DEPUIS la Palme d'or obtenue par *Le Goût de la cerise*, d'Abbas Kiarostami, en 1997 à Cannes, jusqu'au Lion d'or qui a consacré cette année à Venise *Le Cercle*, de Jafar Panahi, de plus en plus nombreux sont les spectateurs qui se demandent de quel horizon cinématographique viennent ces diables d'Iraniens qui – entre résurgence néoréaliste et mise en abîme maniériste – raflent les grands prix des plus prestigieux festivals internationaux.

Illustrant la montée en puissance, pour ne pas dire la pure et simple apparition, depuis une dizaine d'années, de cette cinématographie sur la scène internationale, ces récompenses rendaient la tenue d'une telle rétrospective d'autant plus nécessaire que la stupéfiante liberté de ces œuvres ne laisse pas d'être mystérieuse dans le contexte de censure féroce qu'on leur connaît et que les noms des quelques auteurs désormais connus du public français – Abbas Kiarostami, Mohsen Makhmalbaf, Abolfazl Jalili ou Samira Makhmalbaf – ne disent rien sur la genèse, le contexte et la filiation de leurs œuvres.

La manifestation proposée par le Festival d'automne, en collaboration avec les *Cahiers du cinéma* – sous l'égide de notre collaboratrice Agnès Devictor et de Thierry Jousse –, devrait pallier cette lacune. Elle présente quelque cinquante films, courts et longs métrages, pour la plupart inédits en France, réalisés entre le début des années 60 et aujourd'hui. Ils permettent de suivre le parcours de quelques figures de ce cinéma et donnent une idée de la diversité des genres qui, du mélodrame populaire au film d'auteur en passant par le polar, le caractérise.

Cette programmation ne vise pas pour autant à l'exhaustivité ni même à la représentativité de l'ensemble de la production iranienne. Son angle d'attaque est plus incisif : l'ambition de rendre sensible le lien qui court – par-delà les fractures politiques et idéologiques, mais aussi par-delà l'embargo qui pesait jusqu'à présent sur les films antérieurs à la révolution islamique de 1979 – entre les films des grands auteurs contemporains et les œuvres qui ont posé, dès les années 60, les principaux jalons de la modernité cinématographique iranienne.

D.R.

« La Nuit où il a plu », de Kamran Shirdel (1967), une des révélations de la manifestation.

GRANDS PIONNIERS RÉVÉLÉS

C'est donc à l'écriture en films d'une histoire inconnue que convie ce cycle, dont la valeur de découverte est d'autant plus grande qu'il offrira également l'opportunité rarissime de débats quotidiens en présence des réalisateurs. Outre la présentation d'œuvres méconnues des grands noms du cinéma iranien (*Les Habits de mariage*, d'Abbas Kiarostami, 1976 ; *La Gale*, d'Abolfazl Jalili, 1988, *Au revoir l'ami*, d'Amir Naderi, 1967), ainsi que des films les plus récents de la jeune génération (*Le Cercle*, de Jafar Panahi ; *Un jour de plus*, de Babak Payami ; *Le Jour où je suis devenue une femme*, de Marzieh Meshkini ; *Sanam*, de Rafi Pitts...), il faut donc plus particulièrement porter au crédit de cette manifestation la révélation de ces grands pionniers que sont Farrokh Ghaffary (*La Nuit du bossu*, 1963), Kamran Shirdel (*La Nuit où il a plu*, 1967) ou Nasser Taqva'i (*Le Palmier*, 1969).

Le premier, en adaptant un conte des *Mille et Une Nuits* dans l'Iran des années 60, signe une comédie critique qui, par le décalage qu'elle instaure entre l'idéologie moderniste du chah et l'archaïsme de la société, installe la résistance du cinéma au discours du pouvoir. Le deuxième parvient à un but similaire en s'inspirant d'un fait divers et en donnant, entre documentaire et fiction, un film d'enquête qu'on peut considérer comme fondateur de la grande forme cinématographique iranienne contemporaine. Le troisième, documentaire sur la culture des dattes, joue du décalage entre le discours (le triomphalisme économique) et les images (la misère) pour dynamiter les faux-semblants de la phraséologie.

De la censure politique du chah aux interdits des autorités islamiques, s'il est une constante qui relie les grandes œuvres du cinéma iranien et permet de suivre l'histoire des formes qui en découle, c'est bien, selon Agnès Devictor, dans *« cette constante remise en question de la notion de vérité et dans le doute qu'elle instaure dans l'esprit du spectateur »* qu'il faut la chercher. On ne s'en étonnera pas trop, en se souvenant que la contrainte, si haïssable soit-elle, est souvent fertile en matière de création artistique, dès lors qu'elle ne se réduit pas au seul exercice de la terreur. La marge de liberté gagnée de haute lutte par les cinéastes iraniens, ajoutée à la bulle protectrice dont a bénéficié ce cinéma depuis l'instauration de la République islamique, a donc conduit à cette réussite étrange d'une création non asservie aux seules lois du marché. Mais la situation évolue, y compris en Iran.

PRIVATISATION PROGRESSIVE

On a pu s'étonner de la reprise de la production dans les années 80, après que la moitié des salles du pays avaient été incendiées en 1979. Il n'est pas moins paradoxal de constater que la mise en œuvre d'une politique plus libérale, depuis la récente élection à la présidence de Mohammad Khatami, entrave l'émergence des jeunes auteurs, en raison de la réduction des financements publics et de la progressive privatisation du secteur.

Si l'Iran devait un jour prochain sortir de son autarcie politique et culturelle, et ouvrir dans la foulée ses frontières cinématographiques au « Grand Satan » hollywoodien – dont le public, qui se désintéresse du cinéma d'auteur national, consomme avec frénésie les cassettes piratées –, il va sans dire que la situation en serait encore davantage bouleversée. Ce que raconte ce cycle est donc peut-être la fin d'un chapitre dans l'histoire de la production cinématographique de ce pays : on est tenté de s'en réjouir pour le peuple iranien et de le craindre pour son cinéma.

J. M.

★ Cinéma d'Iran. Du 15 novembre au 5 décembre, au cinéma L'Arlequin, 76, rue de Rennes, Paris 6e. Tél. : 01-45-44-28-80. Un colloque sur la situation du cinéma iranien aura lieu le samedi 25 novembre, à 11 heures, au cinéma L'Arlequin, en présence de nombreux réalisateurs et de personnalités du monde culturel français. Des débats quotidiens avec les réalisateurs sont prévus à l'issue de toutes les séances de 20 h 30.

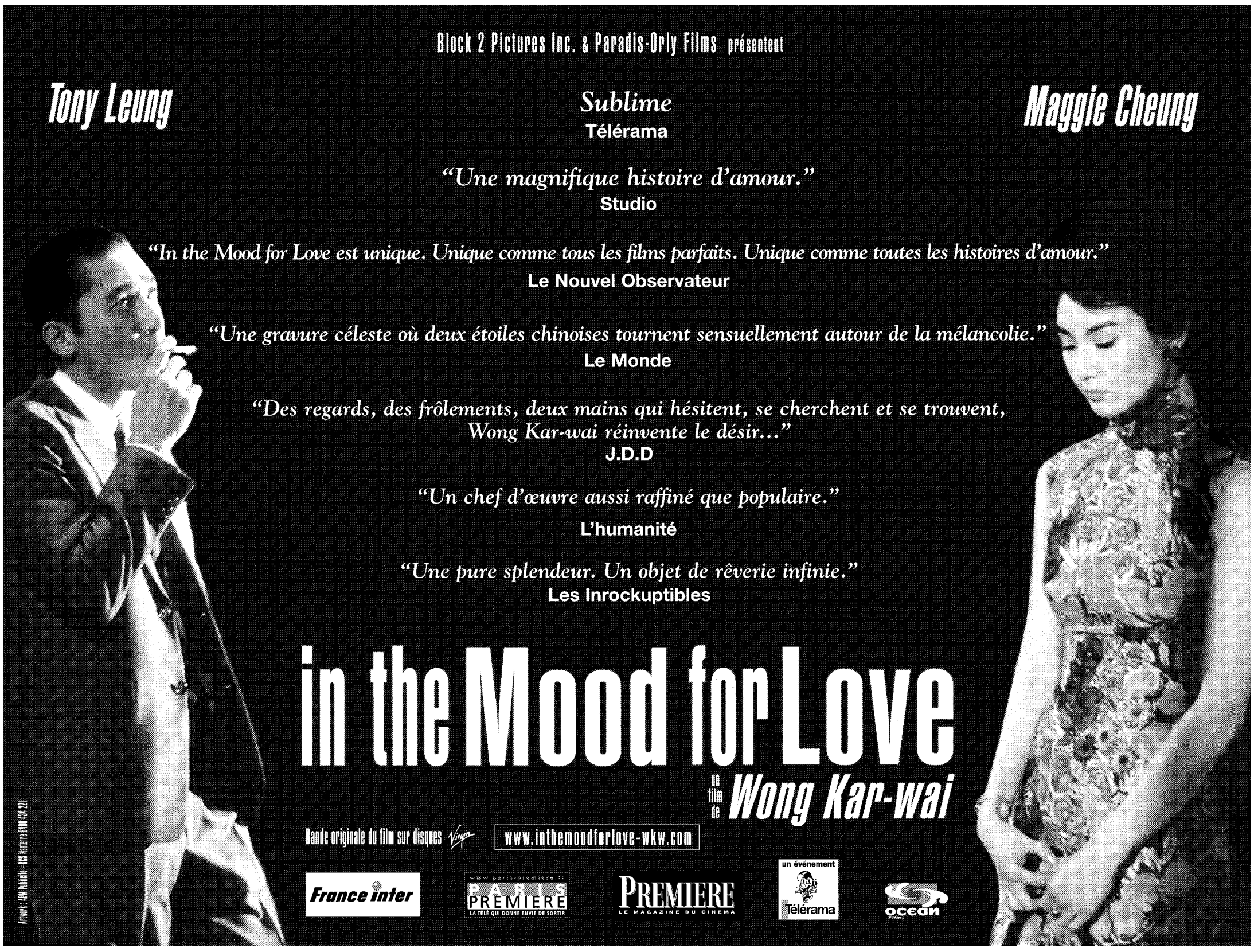

Vicieux, pourri, glorieux

L'Obscénité et la Fureur. Un documentaire punk sur les Sex Pistols

Film britannique de Julien Temple. Avec les Sex Pistols. (1 h 45.)

En 1980, à l'initiative du manager des Sex Pistols, Malcolm McLaren, un premier film sur les Sex Pistols était sorti, intitulé *The Great Rock'n'Roll Swindle* (*La Grande Escroquerie du rock'n'roll*). Quelques mois après l'explosion du groupe punk et la mort de son bassiste, Sid Vicious, McLaren tenait à fixer sur Celluloïd sa version de l'histoire : les Sex Pistols n'étaient que le produit de son imagination, une œuvre d'art conceptuelle que lui, Malcolm McLaren, manipulateur de génie, avait réussi à faire passer pour un groupe de rock. Il avait confié la réalisation du film à un jeune metteur en scène anglais, Julien Temple. Vingt ans plus tard, ce dernier fait amende honorable et refait un autre film qui raconte l'histoire des Sex Pistols telle que l'ont vécue les membres du groupe.

L'Obscénité et la Fureur (*The Filth and the Fury*), c'était le titre du *Daily Mirror* londonien au lendemain de la première apparition télévisée des Sex Pistols, en 1976. Le groupe, qui venait de signer avec EMI un contrat d'enregistrement, émit, en direct, des jurons obscènes qui lui valurent non seulement d'être interdit d'antenne, mais encore d'être remercié par la maison de disques. Avant que le monde – mis à part une poignée de jeunes Londoniens aux accoutrements à l'époque inédits – n'eût entendu une note de leur musique, les Sex Pistols était célèbres. Mais, une fois leurs cris de rage immortalisés sur vinyle, leur réputation ne fit que croître, jusqu'à ce que *God Save the Queen*, l'hymne blasphématoire enregistré à l'occasion du jubilé d'Elizabeth II, devienne numéro un du hit-parade britannique sans jamais passer à la radio, sur interdiction de l'organe national de régulation des ondes.

CRIMINELS DE LA MUSIQUE

L'une des images les plus frappantes du film de Julien Temple est ce plan sur un tableau des meilleures ventes de disques dont la première case est vierge, comme s'il était possible d'écarter les démons en n'écrivant pas leur nom. Cette épopée magnifique et dérisoire est montrée ici avec des documents de bric et de broc, films amateurs pris dans les clubs, interviews réalisées récemment des membres du groupe, filmés à contre-jour, pour ne pas les voir vieux, pour les ramener à leur condition d'autrefois de criminels de la musique. Ce collage rappelle les fanzines punks de la fin des années 70, lorsque la récupération (les vêtements qui tenaient avec des épingles à nourrice, les titres composés en caractères découpés dans d'autres journaux) n'était pas encore un système esthétique mais une stratégie de survie face à la brusque dégradation des conditions de vie de la jeunesse occidentale.

Julien Temple, qui, contrairement aux Pistols, n'est pas sorti du caniveau, met son propos en perspective, entrecoupant son montage de scènes du *Richard III* de Laurence Olivier, pour montrer que le maintien de guingois de Johnny Rotten – Jean Pourri, le chanteur des Pistols, sur scène, n'est pas sans parenté avec l'infirmité du roi félon, telle que l'interprétait Olivier.

Alternant l'épique (les trop rares scènes de concerts) et le sordide (toutes les apparitions de Sid Vicious, sale gosse que l'héroïne promet sans équivoque à une mort prochaine), le film s'achève sur la dernière chanson du dernier concert du groupe, à San Francisco, au terme d'une tournée américaine catastrophique. Désuni, médiocre, le groupe joue une interminable version de *No Fun* (« pas de plaisir ») des Stooges. Au dernier accord, Johnny Rotten ricane – *« Vous avez déjà eu l'impression de vous faire avoir ? »* – et fuit la scène.

T. S.

Baltimore, 1954, à la recherche du ghetto perdu

Liberty Heights. Pour son quatrième film autobiographique, Barry Levinson trouve avec justesse un ton proustien pour décrire son enfance

Film américain de Barry Levinson. Avec Ben Foster, Adrian Brody, Joe Mantegna, Bebe Neuwirth. (2 h 08.)

A la fin d'*A l'ombre des jeunes filles en fleurs*, Marcel Proust évoque ses journées passées, malgré le mauvais temps, à filer en bicyclette sous les averses pour se rendre au casino. Certes, la question de savoir si Barry Levinson a lu *La Recherche* avant de tourner *Liberty Heights* est à peu près aussi pertinente que de se demander si Marcel Proust possède un clone qui aurait grandi, dans les années 50, dans le quartier juif de Liberty Heights, à Baltimore, et dont le père, derrière la vitrine peu reluisante d'un cabaret de danseuses de charme, organiserait des paris clandestins. Pourtant, en revisitant son enfance, en évoquant ces petits moments insignifiants, évacués si facilement de la mémoire – une mère qui vous embrasse tous les matins, une grand-mère qui tend un morceau de pain en parlant avec cet éternel accent yiddish, un père visitant pour la millième fois le même concessionnaire automobile pour contempler la Cadillac de ses rêves –, Barry Levinson, par là même à la recherche d'un temps perdu, se fait bel et bien proustien.

« Si j'avais su que les choses allaient disparaître, je me serais efforcé de mieux m'en souvenir », reconnaît, mélancolique, le narrateur de *Liberty Heights*. Ce temps perdu ne se retrouvera donc jamais. Et sous nos yeux écarquillés, le film a à peine commencé que tout est déjà plié. Son échec est déjà programmé. Si *Liberty Heights* progresse comme une gigantesque opération d'anamnèse où Ben, le cadet de la famille Kurtzman, se rappelle son enfance dans le quartier juif de Baltimore, sa mémoire se révèle défaillante, hésitante, imprécise, et finalement impuissante. C'est l'idée formidable de *Liberty Heights* : recomposer dans le même brin le fil de la mémoire et celui de l'imagination. Le Liberty Heights tel qu'on s'en souvient. Le Liberty Heights tel qu'on l'imagine. En somme, un Liberty Heights onirique.

Liberty Heights est un quartier. Cela pourrait aussi être une île, et comme telle coupée du monde extérieur. Une seule règle prévaut dans ce ghetto qui ne dit pas son nom : ne pas parler aux autres. Les autres, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas juifs. Comme le dit le jeune Ben, il a longtemps cru que ces autres formaient une minorité, avant de réaliser qu'elle devenait de plus en plus nombreuse au fur et à mesure qu'il s'éloignait de chez lui. Lorsque Ben se rend avec ses deux amis dans une piscine de la ville, il y découvre un écriteau mentionnant : « Interdit aux juifs, aux chiens, et aux noirs. » Son frère aîné, Van, découvre une réalité analogue dans ses virées dans des soirées où son nom de famille sert de repoussoir.

BONHEUR ILLUSOIRE

Nous sommes en 1954, au cœur d'une décennie revisitée régulièrement par le cinéma américain comme un paradis perdu. Personne n'a su mieux idéaliser cet Eden que George Lucas dans *American Graffiti* où voitures rutilantes, drive-in, standards du rock et juke-box dessinaient une Amérique insouciante et solidaire, malgré la guerre froide et avant l'éclatement provoqué par la guerre du Vietnam. Ce paradis s'est mué dans *Liberty Heights* en enfer. Les artefacts des années 50 sont bien présents mais, éclairés par la lumière crépusculaire de Christopher Doyle, le chef-opérateur de Wong Kar-wai, ils sont comme placés sous un éteignoir. Ils ne désignent plus des jours heureux, mais symbolisent un bonheur illusoire.

Pour son quatrième film autobiographique, après les très réussis *Diner*, *Tin Men* et *Avalon*, situés aussi dans sa ville natale de Baltimore, Barry Levinson offre encore la même vision d'un enfermement qui guette cette même famille d'Europe de l'Est – faite pour une partie des souvenirs du réalisateur, et de l'autre de son imagination – venue chercher fortune en Amérique. A la fin d'*Avalon*, le patriarche de la famille finissait dans une chambre minable de maison de retraite. Le destin de la famille Kurtzman tient aux manipulations maladroites d'un père de famille maîtrisant mal les probabilités de réussite des joueurs s'essayant à ses jeux. Sa mauvaise gestion et un contrôle peu rigoureux des filles de son cabaret le conduisent directement en prison.

L'une des rares images optimistes de *Liberty Heights* est celle du jeune Ben prêt à entrer à l'université, ce que personne de sa famille n'avait auparavant réussi. Mais ce premier homme est aussi le dernier. La disparition du quartier de Liberty Heights signale symboliquement la disparition des disparités entre communautés. Elle marque aussi l'effacement de tous les particularismes. Il en reste quelques souvenirs – ceux flous et désordonnés de Ben – et la vision tendre et profondément émouvante d'un ghetto, filmé par Barry Levinson comme s'il s'agissait d'un écrin dont Liberty Heights serait le plus beau joyau.

Samuel Blumenfeld

Les meilleures entrées en France

	FILMS	nombre de semaines d'exploitation	NOMBRE D'ENTRÉES *	NOMBRE D'ÉCRANS	évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1	Scary Movie	3	405 403	644	– 53 %	2 890 369
2	Straft	1	267 927	264	-	267 927
3	Blair Witch 2	1	215 208	364	-	215 208
4	The Watcher	1	208 089	367	-	208 089
5	Un automne à New York	2	204 056	364	- 42 %	605 336
6	Coyote Girls	2	131 162	296	- 52 %	437 952
7	In The Mood for Love	1	130 163	90	-	130 163
8	Merci pour le chocolat	3	119 654	260	- 41 %	620 690
9	Dancer in the dark	4	86 807	360	– 48 %	918 640
10	Les Rivières pourpres	7	84 422	303	- 55 %	3 006 355

* Période du mercredi 8 novembre au dimanche 12 novembre inclus

L'événement de la semaine n'est ni la domination artificiellement maintenue de *Scary Movie* grâce à une occupation outrancière des écrans, ni l'échec du n°2 de *Blair Witch*. Ni même l'occupation des six premières places par les produits hollywoodiens de l'heure, dont la caractéristique est d'être indéfiniment remplaçables au rythme de leur mise sur le marché (ce qui n'est pas toujours le cas des films en provenance d'outre-Atlantique, mais les livraisons d'automne sont singulièrement médiocres). Non, l'événement est le succès considérable de *In the Mood for Love*, qui occupe une place au classement tout à fait inhabituelle pour un film d'auteur chinois, et surtout s'adjugeant une moyenne de fréquentation (1 446 entrées) exceptionnelle dans chacune de ses 90 salles. Un accueil d'autant plus réjouissant qu'il n'est dû à rien d'autre qu'à la beauté du film – et à l'excellent travail de son distributeur, Océan –, et qu'il fait figure de symbole d'un phénomène plus vaste : il est suivi de deux autres films signés de grands auteurs, Claude Chabrol et Lars von Trier, tandis que la réussite d'un autre film chinois, *Yi Yi,* d'Edward Yang (240 000 entrées en 8 semaines), et du *Tableau noir*, de la jeune Iranienne Samira Makhmalbaf, avec plus de 100 000 entrées, témoignent qu'il y a une vie après le rouleau compresseur hollywoodien servi par les multiplexes.

Source : "Ecran total"

THÉATRE DU ROND-POINT CHAMPS ÉLYSÉES
COMPAGNIE MARCEL MARÉCHAL
glengarry
de David Mamet - adaptation Pierre Laville
mise en scène Marcel Maréchal
avec
Michel Duchaussoy, Jean-Pierre Moulin
Jean-Marc Thibault, Christopher Thompson
Philippe Uchan
Antony Cochin, Lionel Vitrant
"Il faut voir Glengarry, une des choses les plus fortes que le théâtre nous propose en début de saison".
Philippe Tesson. Le Figaro Magazine
RTL PREMIÈRE 01 44 95 98 10 SCOPE

NOUVEAUX FILMS

SUSPICION

■ Dans ce remake de *Garde à vue*, de Claude Miller, Morgan Freeman, Gene Hackman et Monica Bellucci reprennent les rôles tenus autrefois par Lino Ventura, Michel Serrault et Romy Schneider. Transposé de Paris à San Juan (Porto Rico), reprenant le principe d'un huis clos à l'intérieur d'un commissariat entre un inspecteur et un notable soupçonné du meurtre et du viol d'une fillette, *Suspicion* échappe à la médiocrité habituelle des productions hollywoodiennes reprenant des films français en trouvant des solutions intéressantes, comme l'utilisation intelligente des flash-back. Une interprétation irréprochable parachève sa réussite. ***S. Bd***

Film américain de Stephen Hopkins. Avec Gene Hackman, Morgan Freeman, Thomas Jane, Monica Bellucci. (1 h 51.)

SHOWER

■ *Shower* est une histoire de famille – papa et ses deux grands fistons, l'un fils prodigue parti chercher fortune dans le paradis néo-capitaliste, l'autre gentiment attardé mental. L'aîné revient au bercail, en l'occurrence des bains-douches d'un quartier populaire de Pékin, auxquels en veulent les promoteurs. Il s'agit de bons sentiments, de traditions menacées par la modernité, de retour aux valeurs consensuelles, de croquis attachants de personnages sympathiques du petit peuple. Bref, il s'agit d'une de ces productions larmoyantes et doucereusement méprisantes pour faire sourire et émouvoir. ***J.-M. F.***

Film chinois de Zhang Yang. Avec Zhu Xu, Pu Cun-xin, Jiang Wu, He Zheng. (1 h 32.)

BALKAN BAROQUE

■ Une femme parle, en voix *off*, d'elle-même, de son enfance dans ce qui était alors la Yougoslavie, plus tard de sa vie de femme. Une femme, la même, à l'écran, se frotte compulsivement, s'inflige des souffrances, des menaces de blessures, se met en danger. Cette femme, c'est Marina Abramovic, artiste dont l'art est tout entier construit sur les tribulations grotesques, élégantes ou brutales qu'elle inflige à son propre corps. L'art de Marina Abramovic repose sur la relation qui s'instaure entre son public et sa présence physique, c'est-à-dire le plus souvent la trace de celle-ci sur les vidéos et les photos qu'elle enregistre. *Balkan baroque* (qui reprend le titre d'une œuvre de 1998) pourrait n'être qu'une de ces traces enregistrées, mais, en se voulant à la fois portrait et « vrai film », le travail de Pierre Coulibœuf subit le phénomène paradoxal d'instaurer une nouvelle distance entre l'artiste et le public. Beaucoup de l'enjeu du travail de celle-ci se perd. ***J.-M. F.***

Film français de Pierre Coulibœuf. Avec Marina Abramovic. (1 h 03.)

LA MÉCANIQUE DES FEMMES

■ Il y a à l'origine de ce film un livre de Louis Calaferte, montage de monologues érotiques attribués à des femmes. Si on ignore cette provenance avant de voir le premier long-métrage de fiction de Jérôme de Missolz (réalisateur de documentaires), voici ce que l'on découvre : un jeune homme (Rémi Martin) qui semble s'être enduit le corps de phéromones. Dès qu'il est dans le champ, les femmes du film crient des obscénités, se dévêtent, se jettent sur lui, alors qu'il ne dit mot et bouge à peine. Dans un appartement qui donne sur le périphérique parisien, au bord de la mer, à la ville, à la campagne, de jour ou de nuit, la scène se répète jusqu'à ce qu'une femme (Christine Boisson) se détache du peloton des soupirantes (des haletantes) et monopolise l'écran pendant la dernière moitié du film. ***T. S.***

Film français de Jérôme de Missolz. Avec Rémi Martin, Christine Boisson, Fabienne Babe. (1 h 34.)

HONEST

■ Dave Stewart joue très bien de la guitare. Il lui est arrivé d'écrire d'excellentes chansons avec Eurythmics. *Honest*, sa première tentative en tant que réalisateur, n'est pas dépourvue de mérite. Chronique londonienne située à la fin des années 60, elle se voudrait confrontation de deux mondes généralement considérés comme exclusifs l'un de l'autre : le Carnaby Street des *beautiful people* et l'East End des gangsters. L'idée résiste mal à l'embauche, dans les principaux rôles, de trois membres du groupe All Saints, qui jouent les trois filles d'un malfrat à la retraite. Hésitant entre comédie et violence, entre ironie et intensité, le film ne trouve son équilibre que le temps de quelques séquences, comme ce festival psychédélique organisé par le rejeton d'une famille de la gentry sur les terres familiales. ***T. S.***

Film britannique de David A. Stewart. Avec Nicole et Natalie Appleton, Melanie Blatt, Peter Facinelli, Corin Redgrave. (1 h 50.)

L'ART DE LA GUERRE

■ Un agent secret au service de l'ONU est victime d'une sombre machination. Accusé du meurtre d'un officiel chinois, il doit échapper à la fois à la police et à d'implacables truands. Tout cela est prétexte à une poursuite riche en fusillades, cascades et passages à tabac. Les motivations des uns et des autres s'évanouissent vite dans une confusion que le scénario ne parvient pas à dissiper.

Jean-François Rauger

Film canadien de Christian Duguay. Avec Wesley Snipes, Donald Sutherland, Maury Chaykin. (1 h 57.)

JOUR BLANC

■ Une petite ville de province américaine. Les enfants attendent avec impatience le premier jour de neige : l'école ferme le temps que les routes soient praticables. *Jour blanc* met en scène une famille d'Américains moyens, dont le père est présentateur météo sur une petite chaîne, la mère, toujours affairée, néglige ses enfants, le fils essaie de déclarer sa flamme à une camarade de classe, la fille monte des tours pour empêcher le conducteur de chasse-neige de faire son travail. Voici un film aussi palpitant que le film de vacances imposé par le voisin après le dîner. ***J.-F. R.***

Film américain de Chris Koch. Avec Chevy Chase, Mark Webber, Schuyler Fisk. (1 h 29.)

LA BRÈCHE DE ROLAND DINOSAURE
(Lire page 32.)
ÇA IRA MIEUX DEMAIN
(Lire page 33.)
LIBERTY HEIGHTS
(Lire ci-dessus.)
L'OBSCÉNITÉ ET LA FUREUR
(Lire ci-contre.)
INFIDÈLE, CODE INCONNU, SNATCH
(La critique de ces films paraîtra dans une prochaine édition.)

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Mercure Apacryphe
de Yann Apperry, par Sophie-Aude Picon.
Théâtre Ouvert, 4 bis, cité Véron, Paris 18e. Du 15 au 17 novembre, 20 h 30 ; le 18 novembre, 16 heures. 50 F. Tél. : 01-42-62-59-49.

Roberto Zucco
de Bernard-Marie Koltès, mise en scène François Bergoin. Cantine corse à partir de 20 heures.
Manufacture des œillets, 25-29, rue Raspail, Ivry-sur-Seine (94). Du mardi au samedi, 21 heures ; le samedi, 15 heures. Jusqu'au 9 décembre. de 25 F à 100 F. Tél. : 01-46-71-71-10.

Trésor public
de Denis Chabroullet, avec le Théâtre de la Mezzanine.
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Du lundi au samedi, 20 h 30. Jusqu'au 2 décembre. 65 F, 80 F et 130 F. Tél. : 01-47-00-57-59, loc. 01-60-63-01-72.

Jérôme Bel
Centre national de la danse, 9, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris 4e. Les 15 et 16 novembre, 19 heures ; le 17 novembre, 18 heures. Tél. : 01-42-74-06-44. De 50 F à 60 F.

Orchestre de Paris
Berlioz, Stravinsky, Dvorak, Janacek. Frank Braley (piano), Mark Elder (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Le 15 novembre, 20 heures. Tél. : 08-25-00-08-21. De 60 F à 250 F.

Orfeo ed Euridice
de Gluck. René Jacobs (direction).
Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Les 15 et 16 novembre, 20 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. De 160 F à 210 F.

Casse-noisette
Ballet de Tchaïkovski.
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11e. Les 15, 16, 17, 18, 22, 25 et 28 novembre, 19 h 30 ; jusqu'au 24 décembre. Tél. : 08-36-69-78-68. De 50 F à 395 F.

Jan Fabre : As Long as the World Needs a Warrior's Soul
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Les 15, 16, 17 et 18 novembre, 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. De 95 F à 140 F.

Caterina et Carlotta Sagna
Exercices spirituels.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11e. Les 15, 16, 17 et 18 novembre, 21 heures.
Tél. : 01-43-57-42-14. De 80 F à 120 F.

Nils Landgren Funk Unit
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Les 15, 16, 17 et 18 novembre, 21 heures. Tél. : 01-40-26-21-25. De 100 F à 120 F.

Mighty Mo Rodgers Blues Band
Jazz Club Lionel-Hampton, 81, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris 17e. Les 15, 16, 17, 18, 21, 22, 23, 24 et 25 novembre, 22 h 30.
Tél. : 01-40-68-30-42. 140 F.

Front Page
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Les 15 et 16 novembre, 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Olivier Temime Quintet
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Les 15 et 16 novembre, 21 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.

Bill Carrother Trio
Sunside (Sunset), 60, rue des Lombards, Paris 1er. Les 15, 16, 18 et 20 novembre, 21 heures.
Tél. : 01-40-26-21-25. De 100 F à 120 F.

Sinsemilia, Mig, Stereo Earthquake
Mutualité, 24, rue Saint-Victor, Paris 5e. Le 15 novembre, 19 h 30. Tél. : 01-40-46-15-71. 132 F.

Robert Plant & the Priory of Brion
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Le 15 novembre, 20 heures. Tél. : 01-49-25-89-99. De 242 F à 286 F.

Anne Sylvestre
Auditorium Saint-Germain, 4, rue Félibien, Paris 6e. Les 15, 16, 17, 18, 21, 22, 23, 24, 25 et 28 novembre, 20 h 30 ; jusqu'au 9 décembre.
Tél. : 01-44-07-37-43. De 110 F à 130 F.

Etienne Daho
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 9e. Les 15, 16, 17 et 18 novembre, 20 h 30 ; le 19 novembre, 17 heures. Tél. : 01-47-42-25-49. De 190 F à 275 F.

Chanson plus bifluorée
Théâtre Grévin, 10, boulevard Montmartre, Paris 9e. 20 h 30, jusqu'au 31 décembre. Tél. : 01-42-46-84-47. De 110 F à 150 F.

Jean René
Bobino, 20, rue de la Gaîté, Paris 14e. Le 15 novembre, 15 heures. Tél. : 01-43-27-75-75. 65 F.

EN VUE

■ *« Il est temps pour **Al Gore** de prendre son cheval et de disparaître dans le couchant »*, a déclaré, vendredi 10 novembre, **Bob Dole,** sénateur du Kansas, Etat de fermiers.

■ En ouvrant l'enveloppe estampillée *« Official Ballot »* trouvée par hasard dans leur boîte aux lettres à Odense, au Danemark, **Brian** et **Helle Kain** ont annulé le vote d'un électeur de Bellevue dans l'Etat de Washington en faveur de **George W. Bush**.

■ *« Il n'y a chez nous ni confusion ni chaos »*, se félicitait, vendredi 10 novembre, **Paddy Power**, bookmaker irlandais, en payant tous les paris *« **Bush** gagnant »*.

■ Après avoir ralenti ses cadences pendant la campagne électorale, le Texas, Etat du gouverneur **George W. Bush**, rattrape son retard en exécutant trois condamnés de suite, dont **Johnny Paul Penny**, simple d'esprit qui croit encore au Père Noël.

■ Las d'entretenir vingt maîtresses, **Xu Qiyao,** 57 ans, haut responsable du Parti communiste chinois de la province du Jiangsu, a été arrêté pour avoir dépensé en cadeaux de rupture 600 000 dollars de fonds publics.

■ *« Pourquoi sommes-nous si superficiels ? »*, s'interroge à propos de la Colombie *« pays de reines de beauté »*, **Gonzalo Gallo**, curé de Carthagène, qui a passé de longs moments avec les prétendantes à les bénir.

■ Samedi 21 octobre, un câble a cédé sur le téléphérique du Pain de sucre en panne, à l'instant où les pompiers de Rio de Janeiro venaient de libérer quarante touristes immobilisés à 300 mètres au-dessus du vide dans une cabine balancée par le vent.

■ Des archéologues japonais et égyptiens procéderont à des tests d'ADN sur la momie du pharaon enfant afin de déterminer si **Toutankhamon** est le fils de **Amen-Hoteb III** ou le frère de **Smen-Kaw-Rha**, et des scientifiques chinois feront de même avec **Di Di** pour savoir qui de **Xing Xing** et ou de **Pan Pan** est le père du jeune panda.

■ Tandis que la police récupérait en canot pneumatique les alliances et le gâteau, un camion tout-terrain de l'armée britannique recouvert d'une bâche blanche conduisait à l'église, samedi 11 novembre, une mariée d'York, ville inondée.

■ Le tocsin qui s'était tu depuis la deuxième guerre mondiale sonnait de nouveau dans les villages menacés par la crue du Pô.

■ Depuis qu'un crocodile a surgi sous leurs pagaies dans le Tibre, les canoéistes du club de Castello en Ombrie s'entraînent sur le plan d'eau de Montedoglio.

Christian Colombani

L'Amérique découvre le « védrinisme »

Le bimensuel américain « Policy Review » rend hommage à Hubert Védrine, auquel il prête une vaste ambition : faire de l'Europe le deuxième pôle du monde capitaliste. Il estime que la France, portée par ses succès économiques, ne manque pas d'atouts

UNE REVUE américaine vient d'inventer un nouveau concept : le « védrinisme », en hommage au ministre français des affaires étrangères. Dans sa dernière livraison (n° 103, daté octobre-novembre 2000), *Policy Review,* organe d'un centre d'études (*think tank*) proche de la droite républicaine, *« The Heritage Foundation »*, estime en effet que le chef de la diplomatie française défend avec talent une doctrine cohérente qui mérite d'être prise en considération par les Américains.

Sous le titre *« Le védrinisme : l'ambition globale de la France »*, l'auteur de l'article, Christopher Caldwell, explique que le grand projet d'Hubert Védrine est de *« transformer l'Europe en une superpuissance d'un genre nouveau : une*

superpuissance collective dont la France serait le centre intellectuel et moral ». La France, ajoute-t-il, se donne pour mission d'*« humaniser »* et de *« tempérer »* le *« capitalisme sauvage »*. Comme elle ne peut le faire seule, elle entend associer l'Europe à cette bataille. Ayant souffert de la mondialisation pendant les années 90, elle veut se servir de cette douloureuse expérience pour bâtir, avec ses partenaires, un *« second pôle dans un nouveau monde bipolaire entièrement capitaliste »*, son objectif prioritaire étant *« de contrer l'influence américaine »*.

Pour *« civiliser »* la mondialisation et combattre *« l'hyperpuissance »* des Etats-Unis, Hubert Védrine compte beaucoup, précise l'auteur de l'article, sur les organisations non gouvernementales, qui constituent à ses yeux l'ébauche d'une *« société civile internationale »*. Ce n'est pas un hasard, note-t-il, si la France a soutenu la candidature de Bernard Kouchner, *« vieux soixante-huitard et fondateur de Médecins sans frontières »*, comme haut représentant des Nations unies au Kosovo. Ce n'est pas non plus un hasard si José Bové, figure symbolique de cette même vision du monde, est devenu un *« héros national »* en France.

« LA FRANCE QUI GAGNE »

Selon Christopher Caldwell, les revendications de la France sont aujourd'hui justifiées par ses succès économiques. Quatrième puissance économique mondiale, elle est passée, sous le gouvernement Jospin, du statut d'*« homme malade de l'Europe »* à celui de pays qui affiche *« la meilleure santé économique au monde, en dehors des Etats-Unis »*. L'auteur cite notamment la réussite de l'Agence spatiale européenne, née d'une initiative largement française, et d'Airbus Industrie. Il salue *« la France qui gagne – contre les Etats-Unis »* et qui, dit-il, démontre son efficacité dans les instances internationales. Ce que la France a en commun avec les Etats-Unis, selon lui, c'est de se croire porteuse de *« vérités universelles »*. De ce point de vue, conclut-il, *« nul n'est plus français qu'Hubert Védrine »*.

Le ministre français des affaires étrangères ne séduit pas seulement les Américains, il intéresse aussi les Anglais. L'hebdomadaire *The Economist* (daté 11-17 novembre) lui consacre en effet un portrait élogieux, intitulé *« Hubert Védrine, la voix de la France dans le monde »*. Rendant hommage à ses qualités de diplomate, le journal britannique lui reconnaît en particulier l'art d'*« apaiser des flots agités »*. Certains, dit-il, en concluent que le ministre français a plus d'habileté que d'idées. Ce serait lui faire un procès injuste. D'abord parce que, en période de cohabitation, son langage feutré est particulièrement utile. Ensuite à cause du *« paradoxe Védrine »*, qui peut s'énoncer ainsi : le ministre français *« apaise des flots qu'il a lui-même agités »*. Pourquoi ? Parce que son ambition est de lutter contre *« l'hyperpuissance »* américaine et qu'il n'hésite pas, selon l'expression de l'ancien ministre britannique Douglas Hurd, à *« boxer hors de sa catégorie »*.

Thomas Ferenczi

DANS LA PRESSE

LCI
Pierre Luc Séguillon

■ Le temps de la communication n'est pas celui de la politique. Il est encore moins celui de la science. Pour avoir mésestimé ce double décalage, Lionel Jospin donne aujourd'hui le sentiment malheureux de décider l'interdiction des farines carnées pour toutes les espèces animales, contraint par l'intervention du chef de l'Etat, forcé par la pression de l'opinion et néanmoins de façon trop tardive. Sûr de lui et raisonneur, Lionel Jospin n'a pas voulu comprendre la discordance des temps entre celui, rationnel, de l'expertise scientifique, celui, pragmatique, de la politique et celui, émotionnel, de la communication. Aussi donne-t-il en outre le sentiment aujourd'hui d'avoir été mauvais joueur vis-à-vis d'un Jacques Chirac plus prompt à réagir.

LE FIGARO
Jean de Belot

■ Il est sain que le principe de précaution l'emporte, sain qu'aucun intérêt particulier, fût-il puissant, ne puisse peser davantage que l'intérêt général, sain, tout simplement que l'Etat décide. Il est dans son rôle. Car comment expliquer ce flou croissant sur ses fonctions, ce doute rampant sur sa légitimité, sinon par le fait que, face à des réalités toujours plus complexes, il n'a lui-même cessé de s'en remettre à des organes, conseils et autres comités ad hoc aux responsabilités imprécises ? Monnaie, marchés, médias audiovisuels, autorisation de médicaments et d'aliments, éthique médicale : la liste est longue des matières où l'Etat, via ce recours pratique aux experts, a lui-même organisé ce qui ressemble à une espèce de fuite.

LIBÉRATION
Jacques Amalric

■ Lionel Jospin n'écoute pas suffisamment Jospin Lionel. Faute de quoi, il ne s'est pas souvenu qu'il faut savoir appliquer ses principes *« sans dogmatisme »*. Le premier ministre avait eu recours à cette expression pour justifier son revirement à propos du non-cumul des mandats. Que ne l'a-t-il appliquée plus tôt pour amender sa décision de ne rien décider à propos des farines animales sans disposer d'un avis étayé de l'Agence de sécurité sanitaire des aliments ? Cela lui aurait évité de semer le trouble jusqu'à l'intérieur de son équipe, de prendre à contre-pied une opinion en proie à la psychose, et surtout de donner à Jacques Chirac une formidable occasion de se poser en sentinelle vigilante de la santé des Français face à un Jospin silencieux, qui apparaissait du coup hésitant, indécis voire indifférent. Ce qui n'est très certainement pas le cas du premier ministre mais qui illustre une nouvelle fois cette difficulté qu'il a à humer et à flairer l'air du temps, à prendre en compte les grands mouvements d'opinion, comme si la raison, partout et toujours, devait s'imposer.

www.reseauvoltaire.net

Un délit de presse peut-il être prescrit si l'article incriminé reste accessible via Internet ?

UN PROCÈS en diffamation apparemment banal, plaidé le 8 novembre devant la dix-septième chambre du tribunal de grande instance de Paris, va peut-être faire date dans l'histoire de l'Internet français. Le Réseau Voltaire, association militant pour la liberté d'expression et la laïcité, est poursuivi en justice par Carl Lang, délégué général du Front national, à cause d'un texte paru en juin 1999 dans les *Notes d'informations*, magazine de l'association vendu par abonnement, puis publié sur Internet. Dans un article consacré à M. Lang, il était affirmé que ce dernier avait préconisé la violence pour résoudre le conflit opposant Jean-Marie Le Pen à Bruno Mégret.

Or, en matière de délits de presse, le délai de prescription est de trois mois. Selon le Réseau Voltaire, le fond de l'affaire est désormais secondaire, car les faits sont prescrits. En revanche, M. Lang considère que l'article étant toujours accessible sur Internet, les poursuites restent justifiées. Pour exiger la suppression du texte, les avocats du FN s'appuient sur un précédent récent : l'affaire

Jean-Louis Costes, artiste marginal condamné en décembre 1999 suite à une plainte de l'UEJF, du MRAP et de la Licra, pour avoir affiché sur son site des paroles de chansons jugées racistes. La cour d'appel avait décidé que, sur Internet, *« la publication devient continue »* : la prescription ne joue pas tant que le texte peut être lu par le public.

Thierry Meyssan, président du Réseau Voltaire, conteste la validité du concept de « publication continue ». Selon lui, le site de son association est une bibliothèque en ligne, qui se contente d'archiver et d'indexer des articles parus dans les revues de différentes associations amies. Il fait valoir que les journaux et magazines peuvent être lus des années après leur publication dans les collections de n'importe quelle bibliothèque. En outre, la numérisation d'un article dans une base de données ou sur un CD-ROM n'est pas considérée comme une nouvelle publication.

M. Meyssan va plus loin : *« Si la notion de "publication continue" était à nouveau retenue par un tribunal, l'ensemble de la presse française devrait se sentir menacée, car la majorité des grands journaux ont mis leurs archives en ligne. C'est le principe même de la prescription des délits de presse qui pourrait disparaître. »* Il note par ailleurs que cette affaire semble embarrasser les magistrats : *« A l'audience, le procureur n'a pas requis, il s'en est remis à la sagesse de la cour. »* Le jugement, mis en délibéré, sera rendu le 6 décembre.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

ÉDITION

■ Les éditions du Seuil ont annoncé l'ouverture de leur site officiel, un *« magazine interactif mensuel »*, proposant des rubriques d'actualité, des extraits de romans et des entretiens en vidéo. La consultation du catalogue général du Seuil sera possible à partir de mars 2001. – *(AFP.)*
www.Seuil.com

FOOTBALL

■ Canal Numedia (filiale Internet de Canal Plus) et le groupe Jean-Claude Darmon ont annoncé la création de Nusport, une filiale commune spécialisée dans la conception de sites Web pour les clubs de football français. Nusport pourra ensuite ouvrir un portail destiné à fédérer ces sites de clubs. – *(Reuters.)*

ERREUR DE LA BANQUE

■ Une société suisse de paiement de royalties a affiché par erreur des renseignements bancaires confidentiels concernant des vedettes de la chanson et du cinéma sur le site de la banque Crédit suisse. Selon le journal *Blick*, l'acteur Curt Jurgens, l'une des victimes de ces indiscrétions, envisagerait de porter plainte. – *(AP.)*
www.credit-suisse.com/en/home.html

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
***LE MONDE*, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde.*

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....

Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

ORGANISME CRÉANCIER : ***LE MONDE***
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99FTTC/min)

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis,* rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129191518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Vacheries *par Luc Rosenzweig*

INUTILE de chercher, en ce moment, à échapper à la problématique bovine : la télévision laisse tranquillement les Américains compter, comme jadis les Shadoks pompaient, et nous sert de la vache à tous les menus. Journaux télévisés, débats politiques, micro-trottoirs et enquêtes chez les commerçants nous renvoient tous à l'incontournable question : que faire ? En manger ou pas ? Interdire ou laisser faire ? Précisons que, pour notre part, nous ne mangeons désormais que les animaux que nous avons connus personnellement et dont la consommation nous console de leur disparition.

Une excellente enquête du JT de TF1 nous présentait, mardi soir, le circuit de production, de fabrication et d'usage de ces fameuses farines animales, qui sont au cœur de l'actuelle polémique. C'était un peu comme si l'on découvrait les arrière-cuisines peu ragoûtantes d'un restaurant portant beau en façade. Des camions entiers de tripes et de boyaux, certains d'entre eux dégoulinant tout au long de la route, sont broyés, transformés en une poudre brun clair que l'on voit s'entasser, vaguement recouverte d'une bâche plastique, dans les cours de certaines fermes mal tenues... Mais le pire, à nos yeux, fut de découvrir que l'on utilisait ces farines comme combustibles dans les fabriques de ciment, en raison, nous expliquait-on, de leur haute valeur calorifique.

Sans être un aigle en physique, nous nous sommes mis à réfléchir à l'aberration énergétique consistant à se servir ainsi de la chaleur du soleil à l'issue d'un circuit de transformation où la déperdition doit être maximale. Ces images nous remirent en mémoire un film, *Soleil vert*, qui est régulièrement rediffusé à la télé. Ce ne sont pas les vaches, mais les vieillards, que l'on transforme en farine nutritive pour les autres humains dans une société ultra-violente. La modernité a changé radicalement le destin des vaches : la France rurale de la première partie du XXe siècle était tout autant fascinée par les images des abattoirs de Chicago que par l'apparition de l'automobile dans les campagnes. A cette époque, il arrivait, certes, que l'on mange de la vache enragée, mais l'on n'en mourait pas. Le marin était heureux, après un long périple, de se retrouver sur le plancher des vaches, et, raconte-t-on, un prisonnier de guerre dut à une certaine Marguerite d'échapper à la captivité. La relation cinématographique de cette aventure connut un joli succès...

Les vaches, encore, clouées au pilori de la conférence sur le climat de La Haye : ce que l'on appelle, par euphémisme, « méthane d'origine animale », et qui dégage autant de CO_2 que la moitié des automobiles du monde, n'est en fait que le résultat des flatulences de bovidés. On en reste baba.

MARDI 14 NOVEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

20.45 et 1.00 Le Club LCI. **LCI**
21.00 Les Bâtisseurs de l'Egypte. **Forum**
22.00 Rêves de foot. **Forum**
23.00 Tourisme, destination danger. **Forum**

MAGAZINES

19.00 Archimède. **Arte**
20.55 Vie privée, vie publique. Fric, secret et transparence. Invités : Philippe Bouvard ; Charles de Castres ; Nick Heys ; Franck Lebœuf ; Jean Yanne ; Sylvie Angel ; Jean Arthuis ; Gilles Legendre. **France 3**
21.00 Le Gai Savoir. Passions intimes. Invités : Bruno Cremer ; Nathalie Rheims ; Agnès Desarthe ; laure Buisson ; Jacqueline De Romilly ; Marcel Germon. **Paris Première**
22.15 Ça se discute. Artistes, sportifs, anonymes : comment gère-t-on une célébrité soudaine ? **TV 5**
23.25 Les Dossiers de l'Histoire. Les grandes erreurs de l'Histoire. Israël-Palestine, une terre deux fois promise [1/3] : les rendez-vous manqués. **France 3**

DOCUMENTAIRES

18.30 L'Actors Studio. [2/2]. Billy Joel. **Paris Première**
19.05 Le Qat. Drogue légale du Yémen. **Planète**
20.15 La Vie en feuilleton. Music-hall Berlin. [2/5]. **Arte**
20.30 Les Splendeurs naturelles de l'Afrique. [9/12]. **Planète**
20.30 Koledu. **Muzzik**
20.45 La Vie en face. La Quatrième Partie du cerveau. **Arte**
21.00 René Magritte. **Mezzo**
21.25 Mystérieuses civilisations disparues. L'énigme de l'obélisque. **Planète**
21.41 Thema. Dieu est-il encore parmi nous ? La raison et la foi. **Arte**
21.50 Paul Morand. [1/4]. **Histoire**
22.10 Histoires de corruption. Corruption internationale ou le Beurre et l'Argent du beurre. **Canal +**
22.45 La Mort du dernier tsar. **Planète**
23.40 L'Egypte. [2/5]. Pyramides, machines d'éternité. **Odyssée**
0.40 Un Bunuel mexicain. **Ciné Classics**
0.50 La Case de l'oncle Doc. Les Malgré-Elles. **France 3**
0.50 Cartoons en guerre de 1941 à 1945. **Planète**

MUSIQUE

20.05 Dvorak. *Quatuor à cordes « Américain ».* Par le Quatuor Prazak. **Mezzo**
21.55 Ravel et Franck par Pasquier et Ivaldi. **Mezzo**
22.40 Mozart. *Concerto pour basson et orchestre.* Par l'Orchestre philharmonique de Los Angeles, dir. Zubin Mehta. **Mezzo**
22.45 Oregon. Concert. Avec Ralph Towner, piano et guitare ; Paul McCandless, saxo et htbois ; Glen Moore, basse ; Trilok Gurtu, percussions. **Muzzik**
23.15 « Alceste », de Gluck. Théâtre du Châtelet 1999. Par les English Baroque Soloists et le Monteverdi Choir, dir. John Eliot Gardiner. **Mezzo**
23.45 Gary Burton et Eddie Daniels. Montréal 1992. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

21.20 Un pique-nique chez Osiris. Nina Companeez [2/2]. **RTBF 1**
22.35 Le Jeu de la vengeance. Jack Ersgard. ✪. **M 6**

SÉRIES

20.30 La Crèche. La faute des autres. **Festival**
20.40 Le Visiteur. Le retour. ✪. **Série Club**
21.30 La Crèche. Une place en crèche. **Festival**
21.30 Friends. The One on the Last Night (v.o.). ✪. **Canal Jimmy**
22.15 Harsh Realm. Three Percenters (v.o.). ✪. **Série Club**
22.30 Ally McBeal. The Blame Game (v.o.). ✪. **Téva**
22.55 Sex and the City. Politically Erect (v.o.). **Téva**
23.20 Dharma & Greg. Joyeux anniversaire. La fiancée de Finklestein (v.o.). **Téva**
23.45 The Practice. Cadavre gênant (v.o.). ✪. **Série Club**

FILMS

18.15 Wild Man Blues ■ ■ Barbara Kopple (Etats-Unis, 1997, v.o., 100 min) ✪. **Ciné Cinémas 1**
20.30 Cadet d'eau douce ■ ■ Charles F. Reisner (EU, muet, 1928, N., v.o., 70 min) ✪. **Ciné Classics**
20.30 The Gingerbread Man ■ ■ Robert Altman (Etats-Unis, 1998, 110 min) ✪. **Ciné Cinémas 2**
20.55 Le Rouge et le Noir ■ ■ Claude Autant-Lara (France, 1954, 195 min) ✪. **TMC**
21.00 Kika ■ ■ Pedro Almodovar (Fr. - Esp., 1993, v.o., 110 min) ✪. **Ciné Cinémas 3**
21.40 Sherlock Junior ■ ■ Buster Keaton (EU, muet, 1924, N., v.o., 50 min) ✪. **Ciné Classics**
22.30 Fiancées en folie ■ ■ ■ Buster Keaton (Etats-Unis, muet, 1925, N., v.o., 55 min) ✪. **Ciné Classics**
22.35 Batman, le défi ■ ■ Tim Burton (Etats-Unis, 1992, 125 min). **RTL 9**
22.45 Il faut sauver le soldat Ryan ■ ■ Steven Spielberg (EU, 1998, v.o., 170 min). **Cinéstar 2**
22.50 La Fleur de mon secret ■ ■ Pedro Almodovar (France - Espagne, 1995, v.o., 105 min) ✪. **Ciné Cinémas 3**

23.20 Le Sacrifice ■ ■ **Andreï Tarkovski. Avec Erland Josephson, Susan Fleetwood** (Suède - France, 1986, v.o., 145 min). **Arte**
23.20 Will Hunting ■ ■ Gus Van Sant (Etats-Unis, 1998, v.o., 120 min) ✪. **Ciné Cinémas 1**
23.25 Le Dernier Round ■ ■ Buster Keaton (Etats-Unis, muet, 1926, N., v.o., 75 min) ✪. **Ciné Classics**
0.25 Rome, ville ouverte ■ ■ ■ Roberto Rossellini (Italie, 1945, N., v.o., 95 min) ✪. **Cinétoile**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

17.30 Sunset Beach.
18.20 Exclusif.
19.00 Le Bigdil.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.
20.55 Oscar ■ Film. Edouard Molinaro ✪.
22.30 Le Temps d'un tournage.
22.35 Ciel mon mardi !
0.55 Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

17.25 et 23.05 **Un livre.**
17.30 Qui est qui ?
18.05 70's Show. ✪.
18.35 JAG.
19.20 Mardi, c'est Julie.
19.50 Un gars, une fille.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Complots Film. Richard Donner ✪.
23.10 On a tout essayé.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport, Journal du tennis.
20.25 C'est mon choix... ce soir.
20.55 Vie privée, vie publique. Fric, secret et transparence.
22.55 Météo, Soir 3.
23.25 Les Dossiers de l'Histoire. Les grandes erreurs de l'Histoire. Israël-Palestine, une terre deux fois promise [1/2] : Les rendez-vous manqués.
0.25 Europeos. Enfant-roi, enfant martyr.
0.50 La Case de l'oncle Doc. Les Malgré-Elles.

CANAL +

16.40 La Malédiction de la statue noire. Téléfilm. Ronald Eichhorn ✪.
▶ **En clair jusqu'à 20.40**
18.20 Daria.
18.50 Nulle part ailleurs.
20.40 Madeline Film. Daisy von Scherler Mayer ✪.
22.05 Histoires de corruption. **22.10** La Corruption internationale ou le Beurre et l'Argent du beurre. **23.15** 90 minutes : Argent sale, traque chez les criminels en col blanc.
23.55 Fait d'hiver Film. Robert Enrico ✪.

ARTE

19.00 Archimède.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 La Vie en feuilleton. Music-hall Berlin [2/5].
20.45 La Vie en face. La Quatrième Partie du cerveau.
21.40 Thema. Chacun cherche son Dieu. **21.41** Dieu est-il encore parmi nous ? **23.20** Le Sacrifice ■ ■ Film. Andreï Tarkovski (v.o.).
1.45 L'Aventure humaine. Le Naufrage de la Belle.

M 6

18.30 Dharma & Greg.
19.00 Charmed.
19.50 I-minute, Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer.
20.40 E=M 6 découverte.
20.50 Grand Nord Film. Nils Gaup ✪.
22.35 Le Jeu de la vengeance. Téléfilm. Jack Ersgard ✪.
0.20 Two ✪.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 In vivo. L'atome [2/4].
20.30 Comédie française. *Empereur et Galiléen*, d'Ibsen.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. Les poisons.
0.05 Du jour au lendemain. Michel Pastoureau (*Bleu*).

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Un mardi idéal. Invités : Henri Demarquette, violoncelliste ; Juliette Hurel, flûtiste ; Hélène Couvert, Giovanni Belucci et Brigitte Engerer, pianistes ; Thierry Péala et ses musiciens de jazz.
22.30 Jazz, suivez le thème. Can't We Be Friends.
23.00 Le Conversatoire. Invité : Bernard Fabre-Garrus.
0.00 Tapage nocturne. Invité : Christophe Roy.

RADIO CLASSIQUE

20.40 Les Rendez-vous du soir. Le violoniste Isaac Stern. Œuvres de Beethoven, Mozart, Dvorak.
22.45 Les Rendez-vous du soir (suite). Œuvres de Couperin, Ravel, Rameau, Debussy.

Le Monde TELEVISION

CANAL+

22.05 Histoires de corruption

« Payer pour vendre, dans le commerce international, c'est banal », commente Pierre Abramovici. Son film, *La Corruption internationale, ou le beurre et l'argent du beurre*, livre une vision globale et didactique de cette hydre qui gangrène l'économie mondiale et ruine les économies nationales. Une enquête suivie du magazine « 90 Minutes » : Argent sale : traque chez les criminels en col blanc.

ARTE

23.20 Le Sacrifice ■ ■

Sur une île suédoise, après une nuit traversée de menaces, un écrivain, Alexandre, se vouait au silence total, détruisait tous ses biens, acceptait de passer pour fou afin de sauver l'humanité d'une guerre nucléaire qui risquait d'éclater. Une œuvre sublime où Andreï Tarkovski, à la veille de sa mort, livre ses ultimes pensées métaphysiques. Grand Prix spécial du jury à Cannes en 1986.

FRANCE 3

23.25 Israël-Palestine, une terre deux fois promise

En 1997, à l'occasion du cinquantenaire du vote de l'ONU prévoyant la création de deux Etats, juif et arabe, en Palestine, William Karel réalisa pour « Les Dossiers de l'histoire » ce documentaire en trois volets que France 3 a l'intelligence de rediffuser dans le contexte actuel de regain de violence dans les territoires occupés. Utile et passionnant.

MERCREDI 15 NOVEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

20.50 et 1.00 Le Club. La Corse. **LCI**
21.00 L'Argent du jeu. **Forum**
23.00 Les Raz de marée. **Forum**

MAGAZINES

14.15 Envoyé spécial. Les servantes du sexe. Pétroliers du sang. *P-s :* Une femme d'influence. **TV 5**
16.00 Saga - Cités. La porte du Nord. **France 3**
16.35 Les Ecrans du savoir. Axelle Red. **La Cinquième**
17.00 Les Lumières du music - hall. Gilles Vigneault. Georges Brassens. **Paris Première**
17.20 Ushuaïa nature. Les mémoires de la Terre : Venezuela [1 et 2/2]. Invités : Patrick Blanc ; Maria Munoz ; David Rosane ; Cynthia Steiner. **Odyssée**
18.15 et 23.45 Procès Barbie. **Histoire**
18.30 L'Invité de PLS. François Bayrou. **LCI**
18.50 Nulle part ailleurs. Invités : Arielle Dombasle ; Fatboy Slim. **Canal +**
19.20 Mercredi, c'est Julie. **France 2**
19.30 et 0.05 Rive droite, rive gauche. **Paris Première**
20.55 Des racines et des ailes. Epilepsie, un autre regard. Les enfants de Casa. Guyane : l'Eldorado à portée de main ? **France 3**
21.00 Paris Modes. Emilio Pucci. **Paris Première**
22.25 Ça vaut le détour. Attention, vous êtes filmés. Les risques du métier. La folle poursuite. **TF 1**
22.35 Ça se discute. Maladies génétiques, handicaps : peut-on donner la vie ? **France 2**
23.15 Zone interdite. Abus sexuels : punir et soigner. Abus sexuel : la parole de l'enfant. Mon père est un violeur. Les délinquants sexuels en prison. **M 6**
0.00 Le Club. Mylène Demongeot. **TMC**

DOCUMENTAIRES

18.30 Le Monde des animaux. Les Poissons contre-attaquent. [4/11]. **La Cinquième**
18.30 L'Actors Studio. Dennis Hopper. **Paris Première**
19.00 Connaissance. Et l'homme descendit du singe. [6/6]. Ame. **Arte**
19.35 Les Colères de la Terre. [4/4]. Les raz-de-marée. **Planète**
20.00 Hollywood Backstage 10. Les coulisses de l'industrie du rêve. **Ciné Classics**
20.15 La Vie en feuilleton. Music - hall Berlin. [3/5]. La dernière danse. **Arte**
20.30 Les Etats - Unis et l'Holocauste. Tromperie et indifférence. **Planète**
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Les hommes de la Maison Blanche [2/3]. **Arte**
21.00 La Guerre civile d'Espagne. [5/6]. Au cœur de la révolution. **Histoire**
21.00 Classic Archive. Carlo Maria Giulini. **Mezzo**
21.25 Aventures africaines. En Afrique du Sud. **Odyssée**
21.45 Musica. Vaslav Nijinski, une âme en exil. **Arte**
21.55 JFK, la question de la conspiration. [1/2]. **Histoire**
22.00 Les Grandes Expositions. Hommage à Monet. **Planète**
22.00 Soirée Buñuel mexicain. **Ciné Classics**
22.35 Passions d'enfants. Antonio et la guitare flamenco. **Canal J**
23.10 Profil. Une Suisse rebelle, Annemarie Schwarzenbach. **Arte**
23.30 Un Américain en Normandie. Le Jour J. de Samuel Fuller. **Odyssée**
0.10 La Lucarne. Les Vieux. **Arte**
0.20 Science-fiction, le futur au présent. [1/4]. **Ciné Cinémas**
0.30 Hiroshima, les dix secondes fatales. **Odyssée**
0.50 Mémoire vivante. La Ballade de Billy Brow, ou les images inconnues de la guerre du Vietnam. [2/3]. **TSR**

SPORTS EN DIRECT

13.30 Football. Championnat d'Europe Espoirs 2002. Eliminatoires Groupe 7 : Bosnie-Herzégovine - France. **Canal +**
13.30 Tennis. Master Series. Open de Paris (3e jour). **Pathé Sport**
17.00 Tennis. Championnat du monde féminin (3e jour). **Eurosport**
20.20 Football. Match amical. Turquie - France. **TF 1**
20.30 Basket - ball. Euroligue masculine. Groupe B : Vitoria - AEK Athènes. **Pathé Sport**
0.00 Tennis. Championnat du monde féminin (3e jour). **Eurosport**

DANSE

21.00 « Casse-Noisette ». Ballet. Chorégraphie de Maurice Béjart. Musique de Tchaïkovski. **Muzzik**
22.45 Musica. *Le Spectre de la rose.* Ballet. Chorégraphie de Michel Fokine. Musique de von Weber. Avec Claude de Vulpian, Manuel Legris. Par Nijinski. **23.00** *L'Après-midi d'un faune.* Ballet. Chorégraphie de Vaslav Nijinski. Musique de Debussy. Avec Charles Jude, Marie-Claude Pietragalla. **Arte**
23.45 « Alice ». Ballet. Chorégraphie de Glen Tetley. Musique de Tredici. Par le ballet national du Canada et l'Orchestre du ballet national, dir. Ermanno Florio. Avec Karen Kain (Alice Hargreaves), Kimberly Glasco (Alice enfant), etc. **Mezzo**

MUSIQUE

20.00 Récital Mikhaïl Rudy. Brahms, Schubert, Prokofiev. **Muzzik**
20.10 « Sonate pour alto et piano », de Brahms. Avec Agathe Blondel, alto ; Irène Blondel, piano. **Mezzo**
22.00 Compay Segundo. Lors des Nuits botaniques, en 1999. **Mezzo**
23.25 Jazz 625. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

19.00 Mission secrète sur Internet. Eric Champnella. **Disney Channel**
20.50 La Bascule à deux. Thierry Chabert. **France 2**
22.15 La Grande Béké. Alain Maline [1/2]. ✪. **TV 5**
22.30 La poupée qui tue. Bruno Gantillon. ✪. **Téva**

COURTS MÉTRAGES

0.15 Marcie's Dowry. David Mackenzie. ✪. **Canal +**
1.45 Singerie. Claire Aziza. **France 3**

SÉRIES

18.00 Friends. Celui qui ne savait pas flirter. ✪. **France 2**
20.40 Homicide. Rien qu'une vieille chanson d'amour. ✪. **Série Club**
20.50 Ally McBeal. Les accompagnatrices. ✪. Une fille facile. ✪. **M 6**
21.00 Star Trek, Deep Space Nine. Les ténèbres et la lumière. ✪. **Canal Jimmy**
21.25 Profiler. Jack Be Nimble, Jack Be Quick (v.o.). ✪. **Série Club**
22.10 Les Brigades du Tigre. Bandes et contrebandes. Les enfants de la Joconde. **Festival**
22.35 New York District. Paranoïa (v.o.) ; Humiliation (v.o.). **13ème RUE**
22.40 Sex and the City. Le pouvoir sexuel des femmes. ✪. **M 6**
23.25 Taxi. Tony and Brian (v.o.). ✪. **Série Club**
23.30 Les Soprano. From where to Eternity. ✪. **Canal Jimmy**
23.45 The Practice. La défense (v.o.). ✪. **Série Club**

FILMS

14.15 La Fleur de mon secret ■ ■ Pedro Almodovar (France - Espagne, 1995, v.o., 100 min) ✪. **Ciné Cinémas 3**
15.00 Alien, le huitième passager ■ ■ ■ Ridley Scott (Grande-Bretagne, 1979, 115 min) ✪. **Ciné Cinémas 2**
16.00 Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe sans ■ ■ Woody Allen (Etats-Unis, 1972, v.o., 90 min) ✪. **Cinéfaz**
17.00 Du côté d'Orouet ■ ■ Jacques Rozier (France, 1973, 155 min) ✪. **Cinétoile**

18.05 Beau-père ■ ■ **Bertrand Blier. Avec Patrick Dewaere, Ariel Besse** (France, 1981, 120 min) ✪. **Ciné Cinémas 1**
18.15 Masculin-féminin ■ ■ Jean-Luc Godard (France - Suède, 1966, N., 105 min) ✪. **Ciné Classics**
18.25 Will Hunting ■ ■ Gus Van Sant (Etats-Unis, 1998, 125 min) ✪. **Ciné Cinémas 2**
18.45 The Gingerbread Man ■ ■ Robert Altman (Etats-Unis, 1998, v.o., 110 min) ✪. **Ciné Cinémas 3**
20.30 L'Ange exterminateur ■ ■ Luis Bunuel (Mexique, 1962, N., v.o., 90 min) ✪. **Ciné Classics**
20.30 Aliens, le retour ■ ■ James Cameron (Etats-Unis, 1986, 135 min) ✪. **Ciné Cinémas 1**

20.45 Johnny s'en va-t-en guerre ■ ■ **Dalton Trumbo. Avec Timothy Bottoms, Craig Bovia** (Etats-Unis, 1971, v.o., 110 min) ✪. **Cinéfaz**
22.35 Les Sentiers de la gloire ■ ■ Stanley Kubrick (Etats-Unis, 1957, N., v.o., 90 min) ✪. **Cinéfaz**
23.00 La Ligne rouge ■ ■ Terrence Malick (Etats-Unis, 1999, 170 min) ✪. **Canal + Vert**
23.25 Identification d'une femme ■ ■ ■ Michelangelo Antonioni (Italie, 1982, 140 min) ✪. **France 3**
0.10 Sous le signe du scorpion ■ ■ Paolo Taviani et Vittorio Taviani (Italie, 1969, v.o., 90 min) ✪. **Cinétoile**
0.25 La Tentation de Vénus ■ ■ Istvan Szabo (GB, 1990, 115 min) ✪. **Ciné Cinémas 2**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 Les Feux de l'amour.
14.50 Les Vacances de l'amour.
15.50 Le Clan du bonheur.
16.40 7 à la maison.
17.30 Sunset Beach.
18.20 Exclusif.
19.00 Le Bigdil.
20.00 Journal.
20.20 Football. Turquie - France.
22.25 Ça vaut le détour.
0.10 Minuit sport.
0.45 Exclusif.
1.15 TF1 nuit, Météo.
1.30 Notre XXe siècle. Cent ans de féminisme.

FRANCE 2

13.55 Rex.
15.40 Tiercé.
15.55 La Chance aux chansons.
16.55 Des chiffres et des lettres.
17.20 Un livre.
17.25 Qui est qui ?
18.00 Friends.
18.30 JAG.
19.20 Mercredi, c'est Julie.
19.50 Un gars, une fille.
19.55 et 20.45 **Tirage du Loto.**
20.00 Journal, Météo.
20.50 La Bascule à deux. Téléfilm. Thierry Chabert.
22.35 Ça se discute. Maladies génétiques, handicaps : peut-on donner la vie ?
0.35 Journal, Météo.

FRANCE 3

13.55 C'est mon choix.
14.58 Questions au gouvernement.
16.00 Saga-Cités.
16.30 MNK, A toi l'actu@.
17.50 C'est pas sorcier.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport, Journal du tennis.
20.25 C'est mon choix... ce soir.
20.55 Des racines et des ailes.
22.50 Météo, Soir 3.
23.25 Identification d'une femme ■ ■ ■ Film. Michelangelo Antonioni ✪.

CANAL +

13.30 Football. Championnat d'Europe Espoirs 2002 : Bosnie-Herzégovine - France.
15.30 Evamag.
15.55 Babylon 5.
17.30 Animasia.
▶ **En clair jusqu'à 21.00**
18.20 Daria.
18.50 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Agnes Browne Film. Anjelica Huston ✪.
22.25 Scanners ■ ■ ■ Film. David Cronenberg ✪.
0.15 Marcie's Dowry. Court métrage ✪.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.05 100 % question.
14.35 En juin, ça sera bien.
16.05 Pi égale 3,14...
16.35 Les Ecrans du savoir. Axelle Red.
17.30 100 % question 2e génération.
17.55 Correspondance pour l'Europe.
18.30 Les Poissons contre-attaquent.
19.00 Connaissances. Et l'homme descendit du singe [6/6].
19.45 Météo, Arte info.
20.15 La Vie en feuilleton. Music-hall Berlin [3/5].
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Les hommes de la Maison Blanche [2/3].
21.45 Musica. **21.45** Vaslav Nijinski, une âme en exil. **22.45** Le Spectre de la rose. **23.00** L'Après-midi d'un faune.
23.10 Profil. Une Suisse rebelle, Annemarie Schwarzenbach.
0.10 La Lucarne. Les Vieux.

M 6

13.30 M 6 Kid.
16.45 Fan de.
17.10 Sydney Fox, l'aventurière.
18.10 Drôles de filles.
19.00 Charmed.
19.50 I-minute, Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer.
20.40 Jour J.
20.50 Ally McBeal. Les accompagnatrices ; Une fille facile.
22.40 Sex and the City. Le pouvoir sexuel des femmes ✪.
23.15 Zone interdite. Abus sexuels : punir et soigner.
1.05 Culture pub.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Comédie française. *Empereur et Galiléen*, d'Ibsen. Acte 4.
21.00 Mesures, démesures. Le Festival Why Note en Bourgogne.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. Loin de Pondichéry.
0.05 Du jour au lendemain. Gilles Pétel (*Le Recensement*).

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert Euroradio. Donné par l'Orchestre symphonique de la Radio de Sarrebruck, dir. Michael Stern. Œuvres de Schnittke, Haydn, Webern, Mozart, J. Strauss.
22.30 Jazz, suivez le thème. The Champ.
23.00 Le Conversatoire.
0.00 Tapage nocturne. Zend Avesta.

RADIO CLASSIQUE

20.40 Les Rendez-vous du soir. Le chef d'orchestre Valery Gergiev. Œuvres de Verdi, Grieg, Wienawski, Liadov.
22.35 « Semyon Kotko ». Opéra de Prokofiev, par le Chœur et l'Orchestre du Kirov, dir. Valery Gergiev, Viktor Lutsiuk (Semyon Kotko), Ludmilla Filatova (la mère de Semyon), Tatiana Pavlovkaya (Sofya).

Le Monde TELEVISION

ARTE

20.45 Les Hommes de la Maison Blanche [2/3]

Deuxième volet de la passionnante enquête de William Karel sur le rôle des conseillers des présidents aux Etats-Unis. Secrétaires d'Etat, responsables du Conseil de sécurité nationale ou de la CIA, des témoins majeurs racontent les coulisses de la diplomatie américaine pendant la guerre froide. Un éclairage cru sur le fonctionnement du pouvoir aux Etats-Unis.

FRANCE 3

23.25 Identification d'une femme ■ ■ ■

Un des grands films de Michelangelo Antonioni, dans lequel il explore via un scénario subjectif les questions qui l'ont toujours agité concernant le mystère féminin, à partir de la quête de son actrice principale par un metteur en scène. L'interprétation – Marcel Bozzuffi, Daniela Silverio, Christine Boisson – y est sublimée par la caméra du cinéaste.

ARTE

0.10 La Lucarne : les vieux

La chanteuse et comédienne Yan Li Na a filmé des vieux Chinois au fil de plusieurs saisons. Rituel quotidien, plaintes vis-à-vis de leur famille ou de leur santé, coups de gueule et instants philosophiques. Un documentaire trop acide et trop libre, que les Chinois auront peu de chances de voir sur leur petit écran. A découvrir, donc, avec intérêt et plaisir dans cette « Lucarne » de la chaîne culturelle.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
○ Tous publics
✪ Accord parental souhaitable
✪ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
✪ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
✪ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■ ■ A ne pas manquer
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le Monde

MERCREDI 15 NOVEMBRE 2000

Au pas de la mule

par Pierre Georges

AU HASARD des lectures, une phrase de Jean-Claude Gayssot qui se veut *« communiste-ministre »* et, à ce titre, a écrit un livre intitulé, c'était bien le moins, *Sur ma route* (éd. Stock). Le camarade *« communiste-ministre »* et fier de l'être écrit donc : *« Je suis rentré dans les dossiers comme une mule »* et *« à coups de café »*.

La phrase est assez parlante, assez plaisante aussi. Sans aller jusqu'à citer Alphonse Daudet, *« une belle mule noire mouchetée de rouge, le pied sûr, le poil luisant »*, gageons que le descriptif comportemental correspond assez bien à l'idée qu'on peut se faire de la dure vie du ministre, accablé de lourds et nombreux fardeaux. Jean-Claude Gayssot, assurément une des mules les plus populaires du gouvernement et des plus efficaces, aura été servi en matière de dossiers. Des routiers au Concorde, de l'*Erika* à l'*Ievoli-Sun*, de l'incendie dans le tunnel du Mont-Blanc au ferroutage, la vie de ministre des transports n'est pas une sinécure qui vous conduit à avoir à gérer, l'avait-il même imaginé, la sécurité des funiculaires.

Donc, tête baissée, Jean-Claude Gayssot est rentré dans ses dossiers. A grands coups de café aussi, ce qui, d'un point de vue strictement médical, serait déraisonnable, n'était cette bonne nouvelle pour ministre insomniaque. Si le café n'est pas bon pour le cœur, il se pourrait qu'il soit excellent pour la tête. Une étude scientifique américaine indique en effet que les gens qui usent et abusent du café seraient moins victimes que d'autres de la maladie de Parkinson.

Par ces temps où la maladie et la catastrophe rôdent partout, en un catalogue de tous les fléaux passés, présents et à venir, voici un communiste-ministre que l'on sait, en ses rares moments de loisirs, versé dans d'admirables activités halieutiques, la pêche de la truite à la mouche notamment, et comme indemne de la tremblante. Ce qui devrait aider. Et, au milieu, coule le café !

Mais ne plaisantons pas ! Tout ministre, est par définition, mule ou mulet. Bête de somme et de dossiers. Chargé de tous les dossiers et de tous les péchés du moment. C'est là la servitude et la grandeur du métier. Un ministre, cela ploie ou cela démissionne ! A l'instar du délectable Maurice Faure, jadis, qui resta garde des sceaux à peine le temps de constater l'empilement des dossiers, place Vendôme. Et qui s'enfuit épouvanté, vivre tranquillement, au pas de la mule, le reste de son âge en son Lot chéri.

Tout ministre, même le premier, est une mule. Et il arrive même, merci à Jean-Claude Gayssot d'avoir fourni l'idée sur un plateau, qu'en quelque occasion, il croie devoir en adopter le caractère. Ce moindre défaut notamment qu'on prête à l'estimable animal : l'entêtement. De toute évidence, en l'affaire des farines animales, Lionel Jospin, tout à sa conviction d'avoir scientifiquement raison, aura eu politiquement tort. Car on ne saurait avoir raison contre tous, l'opinion, la presse, les Verts et le président de la République, auteur sur le sujet d'un bien démagogique mais très efficace coup de pied de l'âne. Fallait-il interdire les farines ? D'homme à homme ! Les yeux dans les yeux ! La question ne se pose plus désormais. Les farines sont interdites par moratoire. Et la chronique de la folle cohabitation s'est enrichie d'une fable rurale : la vache, la mule et l'âne !

Bercy affiche pour 2000 un déficit budgétaire supérieur de 3 milliards de francs à celui de 1999

Le gouvernement a donné la priorité aux baisses d'impôt

« MÊME la plus belle femme du monde ne peut donner que ce qu'elle a. » Laurent Fabius avait beaucoup énervé Florence Parly lorsqu'il lui avait cité cet adage, à son arrivée à Bercy. Depuis, le ministre et sa secrétaire d'Etat au budget ont des relations plus amicales, et s'amusent de l'expression. La provocation du départ prendra tout de même, mercredi 15 novembre, une certaine signification. Car c'est Mme Parly, tout juste rentrée de congé de maternité, qui sera chargée de présenter à ses collègues ministres puis à la presse le contenu du projet de loi de finances rectificative pour 2000 et le niveau de déficit budgétaire attendu. En l'occurrence, celui-ci devrait se situer à 209,5 milliards de francs, c'est-à-dire au dessus du niveau de déficit constaté à la fin de 1999 (206 milliards de francs) et légèrement en dessous du niveau initialement prévu (215 milliards de francs).

« Il faut comparer ce chiffre au déficit budgétaire inscrit en loi de finances initiale pour 1999 », soit 236 milliards de francs, fait-on valoir à Bercy. C'est vrai, en théorie. Il n'en reste pas moins que l'affichage gouvernemental fera mauvaise figure, notamment à Bruxelles, où l'on ne se prive pas de critiquer la politique budgétaire française.

BONNES RECETTES

« En exécution, le déficit 2000 sera inférieur à 200 milliards de francs », poursuit-on à Bercy. Et probablement supérieur à 190 milliards de francs. Ce qui signifie qu'il aura, en exécution, été réduit d'une année sur l'autre de 16 milliards de francs au maximum.

En 1999, le déficit budgétaire avait baissé de plus de 40 milliards de francs, après avoir reculé de 20 milliards de francs en 1998. La France a donc perdu une grande partie de l'année d'avance qu'elle avait pris en 1999 sur ses engagements à Bruxelles en matière de réduction de ses déficits.

Pourtant, l'activité économique devrait être cette année plus dynamique encore qu'en 1999 et 1998 : Bercy prévoit qu'elle progressera de 3,3 %, contre 2,9 % en 1999 et 3,1 % en 1998. Les créations d'emplois – Bercy en attend 565 000 en 2000 – devraient atteindre un niveau record. Dans ce contexte, les rentrées de l'Etat ont été dynamiques. Très dynamiques, même puisque la loi de finances 2001 a été construite en partant d'un niveau de recettes fiscales pour 2000 supérieur de 75 milliards de francs à celui qui était inscrit en loi de finances initiale pour 2000. En juillet, d'ailleurs, M. Fabius avait laissé entendre que le déficit budgétaire en 2000 devrait descendre à 185 milliards de francs.

Que s'est-il donc passé ? Il y a eu la désastreuse affaire de la *« cagnotte »* de 1999 qui a coûté sa place à Christian Sautter et qui a conduit le gouvernement à multiplier les annonces de baisses d'impôts. Entre les 40 milliards de francs d'allègements fiscaux (baisse de la TVA, baisses de la taxe d'habitation et des deux premières tranches de l'impôt sur le revenu) annoncés à l'occasion du collectif de printemps, et les mesures fiscales décidées à l'occasion du budget 2001 mais applicables en cette fin d'année (suppression de la vignette, mesures catégorielles pour atténuer les effets de la flambée des prix du pétrole), ce sont 50 milliards de francs qui ont ainsi été utilisés. Du côté des dépenses, les choses ne se sont pas non plus passées comme prévu : les mesures en faveur des hôpitaux, le contentieux avec Bruxelles sur la TVA autoroutière ou encore les mesures d'allègement de charges liées aux 35 heures coûteront à l'Etat quelque 20 milliards de francs supplémentaires. Il ne reste donc de la cagnotte fiscale 2000 de 75 milliards de francs que quelque 5 milliards de francs pour réduire le déficit budgétaire. Et encore le projet de collectif budgétaire ne prévoit-il pas un éventuel coup de pouce aux salaires des fonctionnaires.

TAXE ANTI-POLLUTION

Le ministère des finances a, par ailleurs, dû revoir en urgence sa copie, avant de présenter le texte en conseil des ministres. Car le Conseil d'Etat a estimé que le projet d'extension de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) aux consommations d'énergie des entreprises présentait un risque d'inconstitutionnalité. D'abord, parce qu'elle n'assurait pas l'égalité de traitement des contribuables, compte tenu de l'exonération de certaines catégories comme les ménages, les agriculteurs ou encore les transports. Du coup, Bercy a remplacé la liste des professions exonérées par la notion de seuil de consommation d'énergie, en deçà duquel la TGAP est nulle. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a critiqué l'existence d'abattements qui créaient des effets de seuil. Là aussi, Bercy a rectifié le tir, en lissant ceux-ci.

« Ce recalibrage ne devrait pas changer le rendement attendu de la TGAP en 2001, de 3,8 milliards de francs », précise-t-on au ministère des finances, histoire de rassurer Dominique Voynet, qui a déjà fait de nombreuses concessions sur la fiscalité écologique.

Virginie Malingre

L'inflation a légèrement baissé en octobre

Les prix à la consommation ont baissé de 0,2 % en octobre, selon l'indice provisoire publié mardi 14 novembre par l'Insee. Au total, la progression de l'inflation en glissement sur les douze derniers mois reste modérée puisqu'elle se situe à 1,9 % à la fin d'octobre, après 2,2 % à la fin de septembre ; ce chiffre a été le plus fort qu'ait connu la France depuis juillet 1996, suite à la flambée des cours du pétrole.

Ce recul de l'indice des prix est d'abord dû à la baisse des prix pétroliers de 3,5 % provoquée principalement par l'allègement de la fiscalité sur le fioul domestique, le gazole et les supercarburants, à laquelle s'ajoute un repli des prix des transports et des télécommunications (– 0,5 %). La baisse de l'indice d'ensemble est cependant atténuée par les hausses des prix de l'alimentation (+ 0,3 %) et des produits manufacturés, tirés par l'augmentation du prix des voitures neuves.

Un court-circuit pourrait avoir provoqué la catastrophe de Kaprun

LES SECOURISTES autrichiens poursuivent les évacuations des morts de l'incendie du funiculaire de Kaprun survenu samedi 11 novembre. 159 victimes ont, pour le moment, été dénombrées. Soixante-six corps ont déjà été évacués vers le centre médico-légal de Salzbourg pour identification. La liste des disparus n'est sûre qu'à 90 %, car basée sur les informations provenant des familles.

Le travail des secouristes devrait encore durer plusieurs jours. Les équipes travaillent par rotation de cinq ou six hommes et utilisent une galerie latérale, à mi-chemin du tunnel de 3,3 km de long, pour se rendre jusqu'au lieu du sinistre, dans une pénible descente de 2 000 marches. Le spectacle est éprouvant et les sauveteurs sont assistés par des psychologues. Les sauveteurs ont dû faire face à des éboulements et à des fuites d'eau, en raison de la détérioration du revêtement des parois provoquée par le violent incendie. Des vents violents compliquaient, mardi 14 novembre, l'évacuation des corps : des rafales de près de 100 km/h sur le glacier de Kitzsteinhorn ont contraint d'interrompre à plusieurs reprises les rotations des hélicoptères.

Les enquêteurs autrichiens rejettent les unes après les autres les hypothèses sur l'origine de l'incendie, sans parvenir à fournir une explication à ce drame. Le train fonctionnait sans incident depuis 1974 et les voitures avaient été remplacées il y a six ans. Les autorités de la province de Salzbourg se sont refusées jusqu'à présent à mettre en cause la société d'exploitation, les inspecteurs ou le fabricant, alors que l'hypothèse d'un court-circuit apparaît comme la plus vraisemblable.

FUNICULAIRES SOUS EXAMEN

La rame était composée de deux voitures avec chacune une cabine de pilotage, mais seule celle de tête était occupée par le conducteur. C'est dans la cabine vide que le court-circuit se serait déclaré. Les voitures sont faites d'aluminium et de matériaux ininflammables. La vitesse avec laquelle le feu s'est propagé suscite des interrogations.

Le gouvernement français a demandé que des *« examens approfondis »* des funiculaires nationaux soient réalisés *« sans attendre les grandes révisions générales »* qui ont lieu théoriquement tous les quinze ans, a indiqué, lundi 13 novembre, le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot. – *(AFP.)*

La passerelle Solférino, à Paris, ouverte au public

PRÈS D'UN AN après son inauguration en décembre 1999 par Catherine Trautmann, ministre de la culture, la passerelle Solférino construite à Paris entre le quai des Tuileries et le Musée d'Orsay a été ouverte au public le lundi 13 novembre. Volontairement absent de la cérémonie en 1999, le maire de Paris, Jean Tiberi, a inauguré à son tour le 12 novembre l'ouvrage d'art conçu par Marc Mimram, architecte et ingénieur des Ponts et Chaussées, pour le compte de l'Etat. Ce sont les services de la Ville de Paris qui doivent prendre en charge le nouveau pont réservé aux piétons. Des vibrations et des risques de *« glissance »* avaient inquiété les pouvoirs publics et justifié de nouveaux contrôles. La pose d'amortisseurs dynamiques et de bandes antidérapantes invisibles a calmé les inquiétudes liées au confort de la structure, dont la sécurité n'a au demeurant jamais été mise en cause. Reste à achever les travaux permettant un accès direct au jardin des Tuileries, but du projet.

DÉPÊCHE

■ **TENNIS : Fabrice Santoro a passé avec succès** le premier tour du tournoi de Paris-Bercy en s'imposant, lundi 13 novembre, face à l'Espagnol Carlos Moya en trois sets, 6-7 (4-7), 6-4, 6-3. Un autre Français, Julien Boutter, s'est lui aussi qualifié pour les seizièmes de finale en battant le Zimbabwéen Byron Black, 6-4, 6-7 (5-7), 6-4.

Tirage du *Monde* daté mardi 14 novembre 2000 : 507 783 exemplaires. 1 - 3

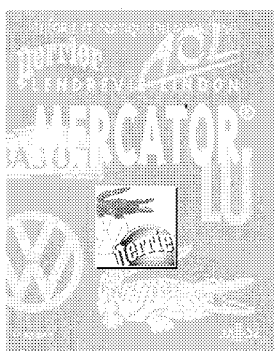

La Traçabilité au service de la vie

Tracing›Server‹, coté au Marché Libre (7285), **souhaite se transférer au Nouveau Marché* et ambitionne d'être une des toutes premières nouvelle valeurs de l'Euronext***

Grâce à la synchronisation permanente des flux de marchandises et d'informations liées, ce développement industriel collecte et traite l'information de traçabilité, pour, à chaque étape du process, l'enrichir dans une banque de données universelle accessible à tous et répondant à la forte pression des consommateurs européens.

Tracing›Server‹ est la réponse à la mondialisation des échanges où le coût de l'information consolidée est plus élevé que celui du transport : "l'étiquette coûte désormais plus cher que la palette".

Tracing›Server‹ dispose de prestations et de services uniques en Europe organisant les données de "bout en bout". De forts investissements démarrent dès 1998 pour migrer en mode ASP avec les premiers clients depuis mars 2000.

L'intégration en 2000 du Serveur Internet (un des providers historiques français), cautionne le lancement de l'ASP, **Tracing**›Server‹ est ainsi une valeur Internet (hosting avec ASP propriétaire).

Par un historique combiné de 15 ans, **cette valeur internet européenne est opérationnelle et rentable** pour assister immédiatement ses clients dans la révolution de la nouvelle économie.

*sous réserve de l'accord des autorités de tutelle

Tracing›Server‹
La Traçabilité au service de la vie

Coryne Nicq / Communication / 04 72 86 02 86 / coryne.nicq@tracingserver.com
Eric Barbier / Développement / 04 78 66 33 29 / eric.barbier@tracingserver.com

Une opération coordonnée par
EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE
N°1 DE L'INTRODUCTION EN BOURSE

Une participation de server group

Le Monde
INTERACTIF
LES NOUVELLES TECHNOLOGIES | interactif.lemonde.fr
MERCREDI 15 NOVEMBRE 2000

PORTRAIT
L'anthropologie appliquée aux usages hi-tech ? Un mariage improbable qu'a réussi Isabelle Tisserand.
P. IV

ENTREPRISES
Les expériences menées aux Etats-Unis pour développer l'affranchissement en ligne n'ont pas été concluantes.
P. VI

CITOYEN
A Barcelone, les réseaux citoyens s'organisent. Une association d'un quartier populaire tirent les jeunes de la rue en les formant au multimédia.
P. V

TECHNIQUES
Face à l'augmentation vertigineuse des quantités de données à stocker, les chercheurs explorent des voies inédites comme l'holographie.
P. IX

MÉTIERS
Les syndicats commencent à s'exprimer sur les intranets des entreprises en bouleversant les habitudes.
P. X

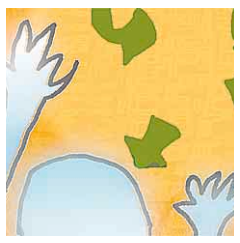

ENQUÊTE

La bataille cachée du brevet sur le logiciel

Les logiciels sont-ils des produits comme les autres ? L'usage excessif du brevet pourrait brider l'expansion d'Internet et du commerce électronique

IL EST DES GUERRES ingrates, ignorées du grand public mais dont l'issue peut avoir des répercussions qui dépassent de loin le strict cadre des belligérants. Celle qui se joue actuellement, aussi bien dans l'antichambre de l'Office européen de brevets (OEB) que dans les couloirs du Parlement européen, autour de la brevetabilité des logiciels en fait partie. A priori, l'enjeu du conflit que se livrent partisans et opposants du brevet pour les logiciels ne saute pas immédiatement aux yeux du profane. Pourquoi les programmes informatiques ne sont-ils pas logés à la même enseigne que les autres inventions ? Question simple, réponse compliquée, comme l'atteste la récente affaire Amazon.com et son désormais célèbre brevet pour « l'achat en un clic ». Le site américain de commerce électronique a en effet fait breveter aux Etats-Unis son option 1-Click, qui permet aux habitués du site de commander leurs articles très rapidement. Une fois leurs coordonnées personnelles et bancaires enregistrées, il leur est possible d'acheter avec un seul clic de souris grâce à un système de « cookie » logé dans l'ordinateur du client. La question est de savoir si 1-Click peut être considérée comme une réelle invention de la part d'Amazon ou s'il s'agit d'une simple procédure informatique comportant une succession d'étapes dépourvue d'inventivité. Les opposants à la brevetabilité n'y voient qu'une méthode commerciale déguisée en innovation technologique. Les partisans saluent un système nouveau et inventif qu'il est prudent de protéger.

Le fond du problème est là. A l'heure du développement massif du commerce électronique, les brevets liés aux logiciels donnent une réalité juridique aux actifs immatériels de ces jeunes entreprises du numérique et valorisent souvent des mois de recherche et un savoir-faire. *« Sans oublier que les investisseurs sont très sensibles à la qualité de la propriété intellectuelle des sociétés dans lesquelles ils investissent »*, analyse Pierre Breese, avocat conseil en propriété intellectuelle et partisan de la brevetabilité. Mais le brevet peut cesser d'être un instrument protecteur d'actifs pour devenir un obstacle à l'innovation dès qu'il est utilisé de manière offensive. Il se transforme alors en arme juridique destinée à freiner le développement de la concurrence. Un comble que condamnent les défenseurs du logiciel libre. *« Il est admis que c'est bien l'absence de brevet sur les standards de communication qui a permis le développement économique d'Internet et son foisonnement de créativité »*, souligne Jean-Paul Smets, ingénieur des Mines et auteur d'un rapport sur ce thème.

Les Etats-Unis ou le Japon autorisent depuis plusieurs années le dépôt d'un brevet pour un logiciel ou un « procédé » informatique, tant et si bien qu'il devient difficile outre-Atlantique de publier un logiciel sans se trouver en situation de contrefaçon sur certains brevets. L'Europe, en théorie, ne reconnaît que le droit d'auteur pour protéger les lignes de code. Et ce en vertu de la Convention de Munich sur le brevet européen, signée en 1973. En théorie, car, dans la pratique, l'OEB, organisme plus technique que politique, accepte depuis plus d'une dizaine d'années de breveter des logiciels. Du 23 au 29 novembre 2000 se tiendra la Conférence diplomatique sur la convention fondatrice de l'OEB. L'occasion pour les pro et anti-brevetabilité de faire entendre leur voix et de réclamer, pour les uns, une harmonisation et pour les autres, un retour à la stricte application de la Convention de Munich. Pour sa part, le gouvernement français serait, selon des sources proches du dossier, à la recherche d'une position d'équilibre qui ménagerait les différentes parties. Celle-ci serait de ne pas pénaliser les entreprises productrices de logiciels très techniques qui ont réellement un caractère inventif, tout en conservant des garde-fous juridiques protégeant le commerce et le développement d'Internet pour tous.

Guillaume Fraissard et Eric Nunès

Le monde des entreprises est partagé sur la question des brevets. Des parlementaires résistent aux pressions industrielles.

Lire page III

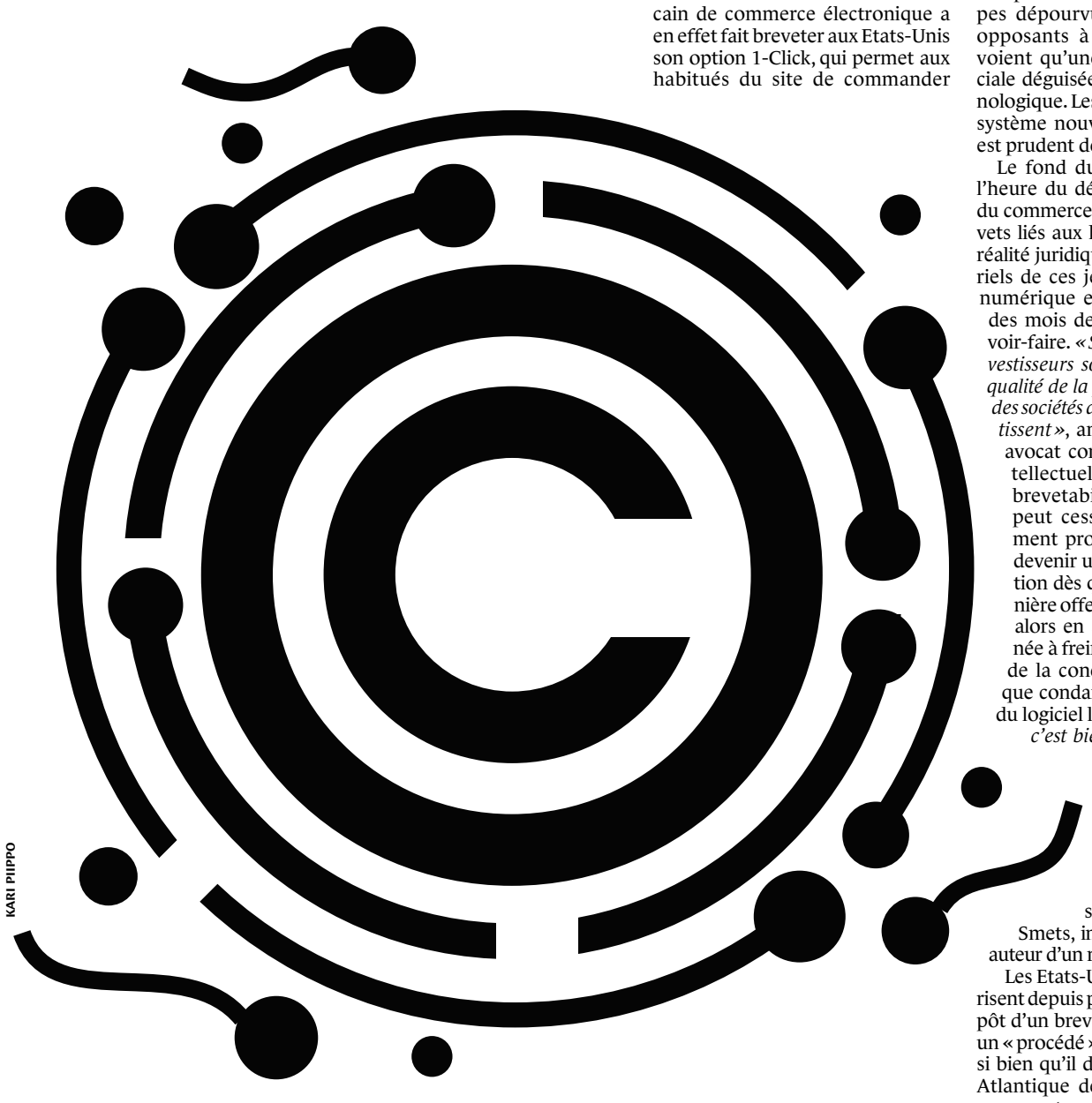

KARI PIIPPO

Alors que l'Europe cherche sa position sur la question des brevets de logiciels, deux visions s'opposent. D'un côté, on privilégie la protection industrielle ; de l'autre, on met l'accent sur la libre circulation des technologies.

PUBLICITÉ

ENQUÊTE

Le front du logiciel libre fait du lobbying à Bruxelles

LE DÉBAT actuel sur la brevetabilité des logiciels a-t-il donné naissance à un nouveau lobby ? A en juger par la réunion qui s'est tenue le 11 octobre 2000 au Parlement européen, il semblerait bien qu'un mouvement s'organise.

A l'initiative de l'Alliance Eurolinux et du député européen Gilles Savary, farouches défenseurs du logiciel libre, une trentaine de personnes – élus, fonctionnaires européens, journalistes ou partisans du logiciel libre – se sont ainsi retrouvées à Bruxelles pour évoquer les problèmes que pose la brevetabilité des logiciels, telle qu'elle est envisagée par l'Office européen des brevets (OEB) dans le cadre de la prochaine révision de sa convention fondatrice, du 23 au 29 novembre 2000. Une bonne occasion pour les nombreux défenseurs du logiciel libre – donc non breveté – de faire entendre leur voix et d'essayer de toucher les parlementaires européens invités ce jour-là.

Pour comprendre l'enjeu de cette réunion, il faut rappeler que l'Office européen des brevets accepte, à la suite d'une série de décisions dont la plus ancienne remonte à 1986, le principe de la brevetabilité des logiciels sous certaines conditions : nouveauté ou encore applications industrielles possibles. Alors que le cadre législatif de l'Union dans sa forme actuelle exclut clairement les programmes d'ordinateur de la brevetabilité en vertu de l'article 52 de la convention de Munich sur le brevet européen. La conférence du mois de novembre aura donc pour but de déterminer si les logiciels doivent être ou non inclus dans les inventions susceptibles d'être brevetées.

Les anti-brevets se réunissent et entendent bien influer sur les décisions de l'Union européenne

Au moment où se profile cette conférence, la réunion du 11 octobre a donc servi de test pour les opposant à la brevetabilité. Gilles Savary a ainsi expliqué comment il avait rencontré les partisans du logiciel libre à Bordeaux au mois de juillet 2000, et combien il lui semblait important qu'ils constituent un groupe de pression organisé près du Parlement européen. *« Ce Parlement est très différent de celui que nous connaissons en France,* disait-il. *Ici, les organisations non gouvernementales exercent leur lobbying auprès de la Commission et participent en amont à la rédaction des lois qui sont votées par le conseil et le Parlement. »* Soulignant une tendance à assimiler l'ensemble des rapports sociaux à des marchandises, il s'est prononcé pour un maintien du logiciel dans le domaine de la création, régi par le droit d'auteur. *« L'informatique n'est rien d'autre qu'un langage* [qui a], *à ce titre, un rôle important à jouer dans la démocratisation des technologies de l'information, l'égalité des chances. »*

Autre point évoqué, celui des entreprises. Eitel Dignatz, consultant allemand en technologies de l'information, a rappelé combien Internet et innovation étaient liés dans les objectifs de l'Union européenne. Or les petites et moyennes entreprises, identifiées comme une importante source d'emplois dans les années à venir et perçues comme des moteurs dans l'économie numérique, auraient besoin de partager le savoir pour innover. Ces sociétés sont aussi celles qui ne peuvent se payer un bataillon d'avocats pour se défendre.

Et Eitel Dignatz de continuer : *« Le partage du savoir est également à la base de l'open source. »* Cette pratique du libre accès au code du logiciel, mal comprise à son sens, servirait pourtant un certain nombre d'autres objectifs de la société de l'information, tel l'accès pour tous à Internet. Sans compter que c'est sur elle que repose aujourd'hui l'infrastructure et la majorité des technologies du Réseau.

Eitel Dignatz cite BIND, service de nomage Internet, Sendmail, ancêtre commun de toutes les messageries ou Apache, un serveur Web encore largement utilisé. *« Si l'open source ne sera pas la seule victime de la brevetabilité des logiciels, il en sera une victime majeure. »*

Et de s'interroger sur l'intérêt de ce sacrifice, au regard des travaux menés par deux économistes américains du MIT (Massachusetts Institute of Technology), James Bessen et Erik Maskin. Egalement présents dans la petite salle du Parlement, ceux-ci ont en effet observé ce qui s'était passé dans les années 80, à partir du moment où il a été possible de déposer des brevets sur les logiciels aux Etats-Unis. Le nombre de brevets a décollé en flèche, ont-ils constaté; mais, en ce qui concerne les plus importants de leurs détenteurs, la part accordée à la recherche et au développement y a décliné. Surtout, les brevets logiciels sont, toujours selon eux, apparus comme des *« hold-up juridiques »*.

Ann Østergaard, fonctionnaire danoise membre d'une communauté de linuxiens forte de 6 000 membres au Danemark, a profité de la proximité de la conférence du 20 novembre pour pointer du doigt l'Office européen des brevets, l'organisme par qui finalement tout est arrivé.

Selon Ann Østergaard, cet organisme, qui a suggéré de changer la Convention européenne des brevets, a déjà dit qu'il était favorable à la brevetabilité des logiciels. Un vote préliminaire a en effet eu lieu : – 10 voix, contre 9, en faveur de cette extension du champ d'application des brevets. *« Or c'est un petit club, constitué des représentations des offices nationaux de brevets »,* note Mme Østergaard, qui s'étonne qu'il y ait eu si peu de discussions sur le sujet alors que les logiciels sont utilisés par tous, et qu'il y a, dans ce domaine, un mélange de technique et d'information. *« On ne peut pas breveter l'information »,* a-t-elle encore expliqué avant de demander un report de la conférence de l'Office européen des brevets. Le temps de permettre aux acteurs politiques (Commission, Parlement, Etats membres) de prendre en charge un débat resté encore très technocratique.

Corinne Manoury

PHILLIPE PRAQUIN

« L'informatique n'est rien d'autre qu'un langage [qui a], à ce titre, un rôle important à jouer dans la démocratisation des technologies de l'information, l'égalité des chances. »

Harmonisation communautaire

Quand Bernard Lang, secrétaire fondateur de l'AFUL (Association francophone des utilisateurs de Linux et des logiciels libres), s'étonne de l'existence de deux organismes européens, qui se comportent différemment en matière de brevets, il a du mal à obtenir des explications claires de la part des fonctionnaires européens : *« Si la Commission a la possibilité d'invalider les brevets pris par l'Office européen des brevets, pourquoi serait-elle alors obligée de prendre en compte les brevets abusifs déjà délivrés par ce même office ? »* Sur les questions techniques, les Etats avaient coutume de créer des agences intergouvernementales, qui ne rendaient aucun compte ou presque. Aujourd'hui, l'idée est de faire revenir ces questions dans le cadre de la politique publique. Dans le cas du brevet, cette réforme aurait l'avantage de supprimer l'échelle des tarifs actuellement en vigueur. Pour un brevet communautaire, il n'y aurait plus qu'un prix unique, et la protection s'appliquerait à tous les Etats membres.

Repères

La Convention sur la délivrance des brevets européens (CBE)

Réunie en 1973 à Munich sous l'égide de l'Organisation européenne des brevets (OEB), la CBE stipule (article 52c) que sont exclus du champ de brevetabilité les *« plans, principes de méthode dans l'exercice d'activités intellectuelles, en matière de jeu ou dans le domaine d'activités économiques, ainsi que les programmes d'ordinateurs »*. Ce sont ces derniers, comprenant les logiciels, qui prêtent à polémique.

L'Office européen des brevets (OEB)

Institué par la CBE de 1973 et créé en 1977, l'OEB vise à édifier un système de brevets européen unifié. Une décision datant de 1986 introduit une différence entre les *« programmes ayant des effets techniques »,* brevetables, et les *« programmes en tant que tels »,* non brevetables, ce qui contredit la lettre de la CBE.
La Chambre des recours de l'Office confirme en 1988 cette interprétation : *« Si l'invention définie par la revendication met en œuvre des moyens techniques, elle n'entre pas dans le cadre des catégories exclues de la brevetabilité. »* L'OEB proposera donc, lors de la Conférence diplomatique sur la révision de la CBE qui se tiendra du 20 au 29 novembre prochains à Munich, de faire disparaître l'expression *« programmes d'ordinateurs »,* devenue caduque.

Les critères de brevetabilité de l'OEB

Trois conditions doivent être remplies pour pouvoir déposer une demande de brevet : l'application industrielle, la nouveauté et l'activité inventive. Outre *« les plans, principes de méthodes... » (voir plus haut),* d'autres domaines ne sont pas retenus en tant qu'inventions et ne sont donc pas brevetables : les découvertes, théories et méthodes mathématiques, les créations artistiques et les présentations d'informations. Les exceptions à la brevetabilité concernent, d'une part, les inventions dont la mise en œuvre ou la publication seraient contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs et, d'autre part, les variétés végétales ou les races animales, ainsi que les procédés essentiellement biologiques d'obtention de végétaux ou d'animaux.

PUBLICITÉ

La brevetabilité du vivant en question

LA PÉTITION remise la semaine dernière à Jacques Chirac témoigne de l'émoi que provoque, dans l'opinion mais aussi dans la communauté scientifique, le brevetage du génome humain. Bien plus que celles des logiciels, les lignes de code de notre patrimoine génétique suscitent le débat. Le député Jean-François Mattei (DL, Bouches-du-Rhône), l'un des initiateurs de la pétition, affirme ainsi avoir recueilli plus de dix mille signatures contre *« l'appropriation des séquences géniques qu'induit la logique des brevets »*.

En ligne de mire : les instances européennes, qui ont adopté, en juillet 1998, une directive autorisant le dépôt de brevets sur du *« matériel biologique »*. *« Un élément isolé du corps humain,* dispose en effet l'article 5 de la directive européenne 98/44, *ou autrement produit par un procédé technique, y compris la séquence ou la séquence partielle d'un gène, peut constituer une invention brevetable, même si la structure de cet élément est identique à celle d'un élément naturel. »* Pour l'heure, quatre pays membres de l'Union ont transposé cette directive dans leur droit. D'autres, comme l'Allemagne et la France, rechignent à effectuer cette opération. Réticence qualifiée de *« consternante »* par l'association France-Biotech, regroupement des entreprises ténors de la biotechnologie. Une situation qui, précise un spécialiste du dossier, *« n'empêche pas les industriels de déposer des brevets sur des séquences auprès de l'Office européen des brevets, aligné sur la position des instances européennes »*. Un véritable écheveau juridique, donc, qui peut conduire des lois nationales à contredire le droit communautaire. Toutefois, la prise de brevet sur des séquences d'ADN ne fait pas l'unanimité chez les entrepreneurs de la génomique, et notamment les patrons de jeunes sociétés. *« C'est totalement contre-productif »,* s'insurge Philippe Marlière, cofondateur de Virtual Génomes, une start-up basée au Génoscope d'Evry.

Logiquement, la prise de brevet est faite pour protéger les découvertes et encourager la recherche. Dans le cas présent, elle empêche l'utilisation ultérieure d'un gène pour d'autres applications. *« De plus,* ajoute cet ancien chercheur à l'Institut Pasteur de Paris, *ce n'est pas l'invention, mais la découverte du gène qui relève du travail des chercheurs. »* Or un brevet doit décrire une invention, pas une découverte. La frontière est ténue. *« Il faut bien distinguer les deux,* clame, pour sa part, François Chrétien, directeur à la propriété industrielle chez Aventis. *Et, dans ce cas, l'invention consiste à affecter une fonction technique à la séquence découverte ! »*

Cette définition souffre plusieurs critiques. Car, une fois le gène breveté, les nouvelles applications qui pourraient en être tirées tombent sous le coup du brevet déposé. Cette situation dite de dépendance n'émeut cependant pas François Chrétien, qui affirme que *« c'est exactement la même chose pour tous les autres types de brevet déposés »*.

Outre les discussions sur l'intérêt économique de breveter le vivant, la question éthique demeure : poser un titre de propriété sur une création de la nature est-il recevable ? En tout cas, explique, ironique, Philippe Marlière, *« le problème a un précédent de taille : la découverte de l'Amérique... »*.

Stéphane Foucart

Clés

Breveter les 35 heures ?

Le rapporteur d'une étude s'opposant farouchement au brevet logiciel, Jean-Paul Smets a l'intention de déposer un brevet sur un programme permettant de calculer les 35 heures en entreprise. Un pied de nez pour dénoncer l'absurdité de la brevetabilité.

« L'œuvre de l'esprit , une idée, une formule mathématique, des codes logiciels, une expression formelle nouvelle, ne sauraient faire l'objet d'une brevetabilité sans précaution pour éviter le risque de tarissement de la création. »

■ Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication lors de la Conférence internationale sur la gestion et l'utilisation légitime de la propriété industrielle, le 10 juillet 2000.

De 10 000 à 30 000 francs

Tel est la fourchette pour un dépôt initial de brevet, un coût de protection marginal au regard des dépenses engagées en recherche-développement et commercialisation d'un logiciel en France, environ cent fois supérieures.

Une arme à double tranchant pour les entreprises

Entrave à l'innovation pour certains, protection pour d'autres, le brevet logiciel crée la polémique

A QUI PROFITE le brevet ? Aux grandes entreprises ou aux PME, aux sociétés d'outre-Atlantique ou aux européennes ? Les intérêts de chacun des acteurs se mêlent tant qu'il devient difficile d'établir la ligne Maginot de la bataille de la brevetabilité des logiciels. Reste un irréductible ennemi du brevet : la communauté du logiciel libre.

« Terrorisme juridique », accuse sans ambages Stéphane Fermigier, croisé suractif de la lutte contre la brevetabilité des logiciels et président de l'Association francophone des utilisateurs de Linux et des logiciels libres (AFUL).

Selon cet ardent défenseur du modèle libre, une libéralisation à l'américaine de la brevetabilité des logiciels entraînerait une course au brevet, dans laquelle seules les entreprises les plus imposantes auraient les moyens de se tailler la part du lion pour, finalement, *« entretenir une armée d'avocats contre de plus petites structures, qui n'auraient alors pas les épaules pour tenir une bataille juridique de longue haleine. Que ces attaques soient fondées ou pas ».*

Un point de vue que partagent de nombreuses petites entreprises de services informatiques, qui n'existent que grâce au modèle libre. *« Les sociétés qui auront breveté des centaines de logiciels interdiront l'utilisation de tel ou tel algorithme présent dans un logiciel libre. Le coût des procédures juridiques qui en résultera sera difficilement supportable »,* prévoit Pierre Brua, gérant de la société de services informatiques Paralline. Les inquiétudes de ces entreprises demeurent à des années-lumière des préoccupations des multinationales de l'édition informatique, dont les impératifs diffèrent de bout en bout.

« Nous sommes favorables à une harmonisation mondiale. La brevetabilité des logiciels est autorisée aux Etats-Unis, elle ne l'est pas totalement en Europe alors que les activités des éditeurs existent à l'échelle mondiale. Avoir une harmonisation planétaire est globalement une action positive », explique Olivier Ezratty, directeur marketing et communication de Microsoft France. *« Le débat est devenu idéologique, au sujet du logiciel libre. On assimile des processus qui relèvent du modèle de la recherche à la nécessité de partager la connaissance alors qu'aujourd'hui la création d'un logiciel est un processus industriel. Ce dernier doit être protégé afin qu'il ne soit pas récupéré par d'autres. On ne peut pas encourager des entreprises à créer de la valeur si elles ne peuvent pas la protéger. C'est une loi économique »,* assène, pragmatique, Olivier Ezratty.

Breveter un logiciel n'est d'ailleurs pas l'apanage des grandes entreprises. *« Les PME qui créent un procédé ont souvent besoin de le protéger pour assurer leur développement. Le brevet est donc, pour les petites sociétés, un moyen de se garantir un minimum de protection juridique vis-à-vis des plus puissantes »,* continue Olivier Ezratty.

Frédéric Bruel, président de Mobiclick, une jeune société spécialisée dans la reconnaissance vocale embarquée, confirme : *« Nos brevets servent à nous protéger ; ce n'est pas l'arme absolue mais un argument de poids dans nos négociations avec les équipementiers automobiles. »*

Le brevet fournit, en fait, de multiples services à de nombreuses jeunes entreprises en quête d'investisseurs. La société NetValue, spécialisée dans les outils de mesure et d'audience sur Internet, a fait également les choix de breveter ses logiciels. *« Nous avons breveté nos produits pour matérialiser nos efforts d'investissement. Nous employons une trentaine de développeurs. Une part importante de notre actif est notre technologie. Lorsque vous faites appel à des investisseurs, la première question de ces derniers est de savoir si vous êtes propriétaire de votre outil. Si vous pouvez le matérialiser par un brevet, c'est important »,* précise Nicolas de Saint Etienne, responsable juridique de NetValue.

Mais, encore une fois, les avis comme les choix divergent selon les PME. Pour Philippe Barnetche, directeur technique de la société d'édition de logiciels Agisphère, *« la brevetabilité des logiciels informatiques n'est nécessaire que pour les entreprises qui n'ont pas de réelle avance technologique. Les entreprises qui brevettent tuent leur propre technologie ou pour le moins limitent son expansion ; alors qu'en laissant les logiciels libres ceux qui sont à l'origine du programme profitent de l'imagination et de l'expérience d'autres développeurs, tout en conservant une influence majeure sur le produit. C'est gâcher la technologie que de la breveter »,* explique cet ingénieur.

En outre, le brevet n'est pas sans effet pervers, comme en témoigne Nicolas de Saint Etienne : *« L'objectif principal de nos brevets est la protection de notre avantage concurrentiel vis-à-vis de nos concurrents, notamment américains, qui utilisent les brevets de manière offensive. Nos brevets sont donc purement défensifs. Si les Américains n'avaient pas cette politique agressive dans ce domaine, nous-mêmes n'aurions jamais breveté nos systèmes. »* Le laxisme de l'Office américain des brevets, combiné au comportement belliqueux des sociétés américaines en la matière, entraîne des batailles juridiques que l'Europe n'est pas obligée d'importer.

Eric Nunès

PHILLIPE PRAQUIN

Un député fait de la résistance

Jean-Yves Le Déaut se bat pour faire entendre la voix des citoyens face aux intérêts industriels

Profil

DE CE COMBAT-LÀ, celui qui est mené par une poignée de parlementaires contre la brevetabilité des logiciels, il ne pouvait être absent. Tout ce qui est technique et susceptible d'influer de façon importante sur la vie des citoyens est en effet dans les cordes de Jean-Yves Le Déaut, député (PS) de Meurthe-et-Moselle. Il est l'homme qui, en 1998, a organisé la première conférence de citoyens sur « les organismes génétiquement modifiés ».

Deux ans et quelques rapports plus tard, l'un sur le « système français de sûreté nucléaire et de radioprotection », l'autre plus récent sur l'organisation de la recherche et de l'enseignement supérieur, l'homme réapparaît côté logiciel. D'abord avec une proposition de loi, rédigée avec Christian Paul et Pierre Cohen, *« tendant à renforcer les libertés et la sécurité du consommateur et à améliorer la concurrence dans la société de l'information ».* Proposition présentée sur le site OSSlaw (Open-Source Software Law) qui veut obliger les administrations à utiliser des standards ouverts et des logiciels dans lesquels le code source est accessible et par conséquent modifiable. *« Pour garantir la pérennité des données publiques, il faut que l'utilisation et la maintenance d'un logiciel ne dépendent pas du bon vouloir des concepteurs du logiciel. Il faut des systèmes dont l'évolution puisse être toujours garantie grâce à une disponibilité du code source »,* expliquent les rédacteurs, qui mettent également, à cette occasion, le doigt sur les avantages de l'« open source » en matière de confidentialité puisque ce standard exclut toute possibilité d'espionnage par une entreprise privée.

En juillet dernier ensuite, c'est une lettre ouverte contre *« les brevets logiciels et les méthodes intellectuelles »* que Jean-Yves Le Déaut, vice-président de l'Office parlementaire des choix scientifiques et techniques (OPCST), adresse au gouvernement. Il y dénonce quelque *« 10 000 brevets logiciels déposés en Europe depuis dix ans grâce à des astuces cautionnées par l'Office européen des brevets alors même que les guides distribués sur cette même période rappellent clairement que les programmes d'ordinateurs ne peuvent être brevetés ».* Avant de demander au gouvernement de bien vouloir user des moyens qui sont en son pouvoir pour, notamment, ne pas modifier l'article 52 de la convention de Munich – ce qui conduirait à activer le « cheval de Troie » qui sommeille à l'Office européen des brevets – et faire en sorte que soient garantis un *« droit de diffuser ses propres œuvres originales »* ainsi qu'un *« droit à la compatibilité ».*

Infatigable, Jean-Yves Le Déaut ? C'est en tout cas le sentiment qu'il donne, lorsqu'il débarque tel une bourrasque dans la salle des Quatre Colonnes, à l'Assemblée nationale, consultant sa montre pour mieux prévenir, en homme courtois, qu'il ne dispose que de peu de temps pour répondre à nos questions. Le lien entre science et politique ? *« Naturel »,* dit-il.

Jean-Yves Le Déaut a toujours voulu être professeur d'université, mais très vite, une fois ce milieu intégré, il a souhaité le changer. Il s'engage dans le syndicalisme. *« 1968 n'avait pas fini son œuvre »,* raconte celui qui se souvient avoir été le plus trublion des assistants de Guy Ourisson, aujourd'hui président de l'Académie de sciences.

Ensuite ? Il met en difficulté Claude Hurriet aux cantonales de 1985. *« Il est maintenant avec moi à l'office parlementaire des choix scientifiques et techniques »,* dit-il en plaisantant. Car, dès le début de ses mandats de député, Jean-Yves Le Déaut choisit cet organisme, dont il sera tour à tour président, vice-président et simple membre.

Son engagement contre le brevet logiciel, il le justifie également par une volonté d'éviter que quelques grandes sociétés ne s'approprient, à terme, le vivant. Pour lui ces deux points sont liés. Car, si de grandes entreprises qui, avec les biotechnologies, ont mis la main sur le vivant sont aussi capables de verrouiller un système de diffusion du savoir grâce au brevet logiciel, le risque est, selon lui, qu'il n'y ait plus de gouvernement. Une menace qui mérite bien un engagement sans relâche.

Corinne Manoury

■ **OSSLaw : www.osslaw.org**

Le.top.des.réseaux

www.aful.org
L'Association francophone des utilisateurs de Linux et des logiciels libres est en pointe dans le combat contre la jurisprudence décidée par l'Office européen des brevets (OEB). Elle défend Linux, le premier système d'exploitation d'origine non Microsoft. L'AFUL connaît des soutiens non négligeables : la proposition de loi Bloche-Cohen-Le Déaut-Paul sur les standards ouverts et le droit à la compatibilité reprend ses exigences. Articles, livres blancs et explications pédagogiques à l'attention des novices du Web sont disponibles sur ce site.

www.breese.fr
Ce site de conseils en propriété industrielle s'insurge contre le logiciel libre, *« idéologie contraire à l'esprit d'entreprise ».* Défendant ses clients, le cabinet d'avocats a construit un dossier fourni et orienté sur un produit *« immatériel »* mais pas *« irréel ».* Il constate que ce sont souvent des agents de la fonction publique qui renoncent à leurs droits de propriété industrielle, alors que ceux-ci appartiennent théoriquement à leurs employeurs. Le modèle libre favoriserait quelques start-up éditrices de logiciels qui n'auraient pas de frais en recherche-développement. Un exposé minutieux s'applique à démonter l'argumentaire des partisans du logiciel libre.

www.brevets-logiciels.com
Les partisans de la brevetabilité font aussi entendre leur voix sur la Toile. En plus de l'actualité, ce site propose toute une série d'articles et de liens pour se faire une idée sur ce sujet complexe et passionnel.

www.inpi.fr
L'Institut national de la propriété industrielle (INPI) propose un site pédagogique qui s'évertue à expliquer le jargon juridique concernant les brevets. Toutefois, s'il ne brevette pas de solutions logicielles pures, l'INPI le fait pour des *« procédés originaux qui nécessitent l'utilisation combinée de logiciels et de matériels informatiques ».* Il délivre aussi toute une série d'informations pratiques dans un langage clair.

Trois questions à...

Jean-Paul Smets

1 Ingénieur des Mines, vous êtes auteur d'un rapport sur la brevetabilité des logiciels. Quelles sont, selon vous, les conséquences prévisibles, sur le plan juridique, de la brevetabilité des logiciels ?
Le développement des brevets logiciels aux Etats-Unis permet d'obtenir un monopole sur une méthode informatique, mais engendre en même temps une situation de risque juridique permanent pour les petites et moyennes entreprises. Plus de cent mille brevets logiciels ont été accordés sur des procédés informatiques élémentaires tels que « choisir la file d'attente la plus courte pour être servi rapidement ». Comme n'importe quel logiciel met en œuvre plusieurs milliers de procédés informatiques de ce type, il n'est plus possible aujourd'hui de publier, aux Etats-Unis, un logiciel sans être involontairement en situation de contrefaçon. Les PME qui deviennent gênantes pour un concurrent font alors l'objet de poursuites en contrefaçon, auxquelles elles ne peuvent pas faire face financièrement. Or ce sont souvent ces PME qui sont les plus innovantes.

2 Y a-t-il des effets pervers à craindre dans les domaines politique et économique ?
Les deux principaux effets économiques du brevet logiciel tel qu'il existe aux Etats-Unis sont de réduire l'innovation à moyen terme et de renforcer le secret industriel. En Europe, une extension du système de brevet au logiciel aurait, en outre, des conséquences néfastes sur le développement des entreprises européennes de commerce électronique. Tous les concepts fondamentaux du commerce électronique font l'objet de brevets américains ou japonais. Ces brevets sont actuellement en attente à l'Office européen des brevets. S'ils sont accordés, il faut s'attendre à une vague d'absorptions de nos champions européens de la nouvelle économie.
Les conséquences politiques sur la société de l'information sont encore plus inquiétantes. Il est, en effet, presque impossible de distinguer brevet logiciel et brevet de méthode intellectuelle. Toute méthode intellectuelle innovante peut être brevetée aux Etats-Unis, voire en Europe, dès qu'elle est mise en œuvre par des moyens informatiques.

3 De nombreuses sociétés d'édition expliquent de manière pragmatique qu'il est nécessaire de breveter pour espérer profiter d'un retour sur investissement...
Grâce au droit d'auteur, l'économie du logiciel s'est développée très rapidement pendant trente ans sans devoir recourir au brevet. Il est aussi admis que c'est bien l'absence de brevet sur les standards de communication qui a permis le développement économique d'Internet et son foisonnement de créativité. Si l'on souhaite éviter que l'Europe ne s'aligne définitivement sur le système américain, il convient de fixer une limite au système des brevets.
Cette limite nécessite de définir avec précision ce qu'est une invention et ce qu'est la technique afin que des procédés industriels qui reposent sur l'usage de logiciels puissent être brevetés, mais que des procédés logiques, mathématiques ou commerciaux ne le soient pas.
Il reste à déterminer ensuite s'il convient de compléter ou non la protection des logiciels par le droit d'auteur, par une concession de monopoles sur les idées ou notions informatiques fondamentales.
Il est possible qu'une sorte de brevet court, associé à une procédure d'examen rapide, puisse avoir un effet positif sur l'innovation en protégeant les porteurs de projet d'entreprises innovantes.
Je suis persuadé qu'un consensus peut être atteint en Europe autour d'une protection de ce type.

Propos recueillis par Eric Nunès

■ **www.pro-innovation.org**

ENTRETIEN INTÉGRAL SUR interactif.lemonde.fr

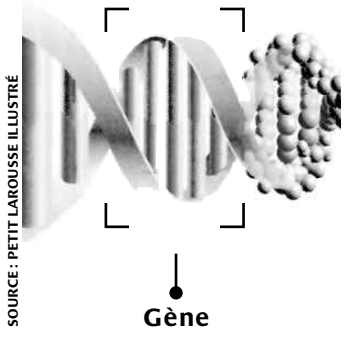

SOURCE : PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ

« La connaissance de la séquence d'un gène ne peut en aucun cas être assimilée à un produit inventé, et n'est donc pas brevetable. Son utilisation, comme celle de toute connaissance, bien commun de l'humanité, ne peut souffrir aucune limitation. En revanche, des inventions réalisées grâce à cette connaissance peuvent faire l'objet de brevet, selon les dispositions propres aux règles de la propriété industrielle. »

■ Recommandation de l'Académie des sciences, 26 juin 2000.

13 000

C'est le nombre de brevets portant sur des logiciels qui ont déjà été enregistrés par l'Office européen des brevets (OEB); 75% d'entre eux sont d'origine non européenne.

PUBLICITÉ

Carnet interactif

Yahoo ! France

Directrice de la publicité depuis 1997, **Isabelle Bordry** est promue directrice adjointe du portail d'informations et répertoire de sites Web français. Elle s'occupera dorénavant de la stratégie de développement commercial aux côtés de Philippe Guillanton, le dirigeant de la filiale.

Mediapps

Ancien responsable marketing stratégique de 9 Télécom, **Sean McGovern** (33 ans) arrive à la vice-présidence de l'éditeur de portails d'entreprise et agrégateur d'informations, où il est chargé de la stratégie.

Maporama

Abdallah Hitti (49 ans), président-fondateur de Blue Line (édition de systèmes de paiement sécurisé), est nommé au conseil d'administration de Maporama, ce site d'informations géographiques, afin de le développer sur un plan international.

Caloga.com

Transfuge du moteur de recherche en langage naturel Natium.com, **Hervé Bourdon** (35 ans) arrive à la direction du développement de l'activité de Caloga.com, portail à destination des professionnels de la haute technologie. Il participera ainsi à la stratégie européenne que Caloga.com souhaite mettre en place, avec notamment l'ouverture, dès le mois prochain, du site allemand.

Agenda

Clic-Aventure

Du 17 au 19 novembre

Clic-Aventure s'inscrit dans une démarche pédagogique d'information et de découverte, afin de familiariser le grand public avec Internet. Au programme : des rencontres entre les animateurs de sites et le public, une fête en réseau géante (qui durera trois jours et rassemblera 200 ordinateurs), une opération « Webtrotteurs » pour les enfants de 10 à 13 ans. Enfin, les conférences s'emploieront à vulgariser l'espace cybernétique pour le rendre accessible à tous.
Lyon, Halle Tony-Garnier. Renseignements : 04-72-68-91-53.
■ **www.clic-aventure.com**

WAP Convention

Les 21 et 22 novembre

Alors que le marché du WAP (Wireless Application Protocol) tarde à décoller en France, ce salon espère provoquer un regain d'intérêt, comme pour le m-business (commerce sur terminaux mobiles) en général. Les conférenciers étudieront les problèmes juridiques qui ne manquent pas d'apparaître, les nouveaux contenus, les questions économiques et les perspectives d'avenir du m-business.
Paris, Cité des sciences et de l'industrie. Renseignements : 01-47-70-45-80.
■ **www.wapconvention.com**

Salon de la sécurité informatique

Les 21 et 22 novembre

Face à l'augmentation des risques informatiques (piratage, espionnage économico-industriel, vandalisme...), ce salon met en présence une cinquantaine d'entreprises. Le visiteur aura ainsi accès à un large éventail d'informations et de moyens pour se prémunir contre ces risques liés à l'évolution rapide des nouvelles technologies et à la libéralisation du chiffrement en France.
Paris, CNIT-la Défense (hall Pierre-Curie). Renseignements : 01-41-90-48-69.
■ **www.infosecurity.com**

Progilog

Les 21 et 22 novembre

Dans sa phase actuelle de développement, le commerce électronique présente des problèmes et des exigences spécifiques. La gestion des flux physiques et le choix d'un système d'information sont essentiels pour les sites commerciaux. L'enjeu du Salon est donc d'offrir aux entreprises de la nouvelle économie une logistique adaptée à leurs besoins. Parallèlement à Progilog, se tiendront dans le même lieu les Journées européennes de la supply-chain (gestion de la chaîne logistique), sous la forme d'un cycle de conférences utilisateurs.
Paris, CNIT-la Défense. Renseignements : 01-41-18-68-88.
■ **www.groupemm.com**

Colloque TRANSinfo 2000

Le 24 novembre

En synergie avec le 6e Salon national des ingénieurs, ce colloque s'interrogera sur l'évolution des systèmes et technologies de l'information et de la communication au sein des entreprises. La journée mettra en évidence les compétences de l'ingénieur requises pour s'adapter aux nouvelles réalités de l'entreprise. Les tables rondes associeront des chercheurs, des consultants, des responsables du secteur public et de l'industrie.
Paris, CNIT-la Défense. Renseignements : 01-44-13-66-75.
■ **www.cnisf.org**

Internet World France 2000

Du 28 au 30 novembre

L'ambition affichée de ces rencontres n'est rien de moins que d'éclairer le marché français du potentiel encore inexploité d'Internet. Tout une série d'activités sont ainsi proposées dans un cadre très interactif, du défilé de mode Brave New Unwired World aux ateliers de webmestres, en passant par les interventions de personnalités de la nouvelle économie et les sessions stratégiques consacrées à des secteurs spécifiques.
Paris, CNIT-la Défense. Renseignements : 01-49-10-38-38.
■ **www.internetworldfrance.com**

2001 International CES

Du 6 au 9 janvier

Après avoir accueilli 122 000 visiteurs en 2000, la grand-messe de Las Vegas se présente comme l'événement incontournable en matière de technologie commerciale. Quatre grosses pointures de la planète Web seront d'ailleurs invitées à informer le public sur les perspectives d'avenir : Craig R. Barrett (Intel Corporation), Bill Gates (Microsoft), Carl Yankowski (Palm Inc.) et Barry Schuler (AOL).
Las Vegas, Convention Center. Renseignements : 703-907-7605.
■ **www.cesweb.org**

Une sélection de Yann Bernal

PORTRAIT

Une anthropologue en pays Web

Pour mieux sécuriser les données, Isabelle Tisserand est au chevet des cybertribus

WAHIB

ISABELLE TISSERAND aime la symbolique des lieux. Une rencontre autour d'un chocolat chaud au café des Phares, place de la Bastille, et une séance photo au Musée de l'homme en *« hommage à ses pairs »*. Deux endroits marquants pour cette anthropologue médicale de 37 ans qui a délaissé les peuplades d'Amérique latine pour se pencher sur les tribus high-tech. Cheveux noirs comme jais, regard intense, Isabelle Tisserand parle aujourd'hui avec la même passion, la même fougue, des hackers ou des Indiens du Chiapas. Sa carte de visite où s'étale en grosses lettres noires la mention « Responsable du département gestion des risques sociotechniques » n'éclaire guère quant à ses activités au sein de XP Conseil, une entreprise spécialisée dans la sécurisation des systèmes d'information. Qu'est-ce qu'une ancienne élève de l'Ecole des hautes études en sciences sociales (Ehess) peut donc bien faire parmi les as du firewall ? C'est que derrière ce titre un brin ésotérique se dissimule une activité mal connue et surtout peu représentée dans l'univers informatique : le traitement humain de la sécurité des réseaux en entreprise.

On imagine déjà la tête qu'ont dû faire certains dirigeants en voyant Isabelle Tisserand arriver dans leurs couloirs. Pensez donc, une « bonne femme » qui vient parler sécurité informatique ! La mission d'Isabelle Tisserand est pourtant des plus sérieuses. Avec son équipe, elle vient inculquer une culture sécuritaire au sein des entreprises avec un discours qui met l'accent avant tout sur la prévention et non sur la répression.

UN RÔLE PÉDAGOGIQUE

« Notre rôle est de sensibiliser les personnes les plus exposées, celles qui sont en contact permanent avec l'ordinateur et l'Internet. Nous leur expliquons que protéger leur poste de travail c'est à la fois protéger leur entreprise et leur propre travail. Personne ne naît avec des réflexes sécuritaires. » La récente intrusion de pirates chez Microsoft par le biais de l'ordinateur portable personnel d'un des employés sera, à n'en pas douter, l'un des nombreux exemples commentés par Isabelle Tisserand pour faire passer son message. *« J'éduque aussi bien les collaborateurs que les managers, les directeurs informatiques ou des ressources humaines »*, tient-elle à préciser, histoire de montrer que la sécurité est l'affaire de tous et pas seulement des informaticiens.

Les pères de l'anthropologie peuvent bien se retourner dans leur tombe, Isabelle Tisserand a définitivement délaissé la version *« exotique »* de la discipline et opté pour une anthropologie numérique. Une vocation pourtant née à des kilomètres des ordinateurs. *« Un jour, à l'université, je me suis trompée d'amphithéâtre. Je suis tombée sur un cours où l'on parlait de la mort chez les Indiens du Mexique. »* Le virus des sciences humaines n'avait plus qu'à incuber dans les veines de cette fille d'artistes chez qui on aime bien *« se prendre la tête »* pour refaire le monde. A 17 ans, elle se retrouve donc en Amérique latine auprès des minorités du Pérou, du Nicaragua ou du Mexique. Ceux qui suivent ses études de près s'appellent alors Lévine, Soustelle ou Lévi-Strauss. On a connu parrainage moins prestigieux. *« Ma vie est faite de rencontres marquantes »*, reconnaît d'ailleurs volontiers celle qui à son entrée à l'Ehess était soi-disant *« trop petite »* pour les aventures outre-Atlantique.

Vingt ans plus tard, son cursus est riche, entre des travaux pour le laboratoire d'ethnologie du Musée de l'homme, le ministère de la recherche, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou encore une start-up spécialisée dans les télécoms. Sans oublier des études de psychiatrie, un doctorat sur l'usage des métaux en Amérique latine et un historique détaillé sur les pirates informatiques. *« A force de voir les souffrances des enfants dans les pays que j'ai visités, je me suis dit qu'il fallait travailler sur le futur plutôt que sur le passé. Et ce sont bien les hautes technologies qui façonnent le futur. »*

UNE MÉTHODOLOGIE ORIGINALE

En attendant ce jour, Isabelle Tisserand se bat quotidiennement pour faire changer les mentalités dans ce domaine de la sécurité qu'elle a découvert avec les Indiens du Mexique, *« quand, dans la jungle hostile, la défense du territoire devient primordiale »*. Plus de machette mais des mots pour expliquer que le meilleur outil – le Réseau – peut également devenir la pire des armes. Quand elle arrive sur le terrain, généralement dans de grandes entreprises qui préfèrent rester anonymes, elle commence par faire la typologie des populations qui composent ces groupes humains *« artificiels »* : stagiaires, informaticiens, direction... Ensuite il faut expliquer que la sécurité est une chaîne et que la gestion de la confidentialité n'est plus une vertu mais bien une compétence professionnelle.

Isabelle Tisserand souhaite pourtant que son message dépasse ce simple aspect de la sécurisation des données. *« Je ne parle pas seulement des attaques ou des intrusions. On s'aperçoit également que des gens qui sont en permanence devant leur ordinateur développent des troubles alimentaires ou comportementaux qui peuvent entraîner des pertes de vigilance dangereuses dans un environnement sensible. Ces troubles conduisent également à une exacerbation de la rapidité et à des déprimes dans le monde réel. »* Dans ces moments-là, le docteur qui enseigne depuis plus de dix ans à la faculté de médecine, entre autres, prend le pas sur l'expert. *« Aujourd'hui, dans les entreprises, on vire des gens parce que leur comportement, en termes de sécurité, est défaillant. Cela représente évidemment un préjudice pour l'employé, mais également pour l'entreprise, qui se prive ainsi de personnes compétentes. »* Tout son travail est donc de trouver des solutions pour soigner les personnes blessées par ce qu'elle appelle *« l'hyper-information »*.

Un travail de plus en plus reconnu et de plus en plus recherché par des entreprises bien souvent dépassées par l'arrivée d'une nouvelle génération de travailleurs hyper-informatisés, aux comportements radicalement différents des autres. Et, à la vue de la multiplication des incidents liés au piratage, ou aux mauvais usages des outils de communication sur le lieu de travail, Isabelle Tisserand et son équipe auront tout loisir de donner à l'anthropologie numérique toutes ses lettres de noblesse. Et pourquoi pas, une place au Musée de l'homme...

Guillaume Fraissard

■ **www.xpconseil.com**

A bon droit

Dans la jungle des noms de domaine

LA RÈGLE « premier arrivé, premier servi », qui s'appliquait, à l'origine, à l'enregistrement de noms de domaine sur Internet, a-t-elle encore une quelconque effectivité ? On peut en douter à la lecture de la jurisprudence française en la matière. Deux décisions de justice récentes illustrent encore le fait que l'enregistrement d'un nom de domaine est loin d'obéir à un régime qui dérogerait totalement au droit des marques ou au droit d'auteur.

Dans une première affaire, soumise au juge des référés du tribunal de grande instance de Nanterre, la Française des jeux cherchait à interdire toute utilisation du terme « LOTO », qu'elle avait déposé à titre de marque. Elle reprochait notamment à la société Bingonet l'enregistrement de noms de domaine tels que « bananalotto.org », « bananalotto.net » ou « bananaloto.net » et l'exploitation d'un site de loterie sous le nom « bananalotto ». Comte tenu de l'engouement du public pour les sites de loteries, généralement gratuites, sur Internet, on mesure la portée d'une telle action pour chacune des parties.

L'ordonnance de référé rendue le 14 septembre 2000 a rejeté les demandes de la Française des jeux, en relevant notamment que le terme « loto » était usuellement employé pour désigner une espèce de jeu de loterie, qu'il figurait dans les dictionnaires depuis le début du XXe siècle et qu'il était utilisé pour des organisations de jeux sur tout le territoire français, par les fabricants et distributeurs de jeux. Par conséquent, le juge des référés a constaté que la validité de la marque « loto » était plus que douteuse – un terme usuel ou générique ne pouvant en effet constituer une marque valide – et n'a pu accueillir l'action de la Française des jeux.

Dans une seconde affaire, portée cette fois-ci au fond devant le tribunal de grande instance de Nanterre, le créateur d'un magazine traitant de l'actualité du cinéma édité uniquement sur Internet sous le nom d'« Ecran Noir, le ciné-zine de vos nuits blanches », agissait en usurpation de ses droits d'auteur. Après avoir fait héberger son site par une société Productions du téléphone (AlloCiné), il exposait avoir souhaité le transférer vers un autre hébergeur et s'être aperçu, à cette occasion, que cette société Productions du téléphone avait, à son insu, déposé auprès de l'Internic plusieurs noms de domaine reprenant l'expression « Ecran Noir » : « ecran-noir.com », « ecrannoir.com. », etc.

Dans son jugement du 20 septembre 2000, le tribunal a relevé que le créateur du site établissait qu'il avait créé le titre « Ecran Noir » dès 1996, donc antérieurement à son enregistrement comme nom de domaine par AlloCiné en mars 1998 et qu'il en était bien l'auteur. Le tribunal a considéré que cette expression, malgré son utilisation dans une chanson de Claude Nougaro, présentait un caractère manifestement original, qu'elle n'était pas d'un emploi usuel et n'était ni générique ni descriptive. Il précise : *« En procédant à l'enregistrement à son profit du titre Ecran Noir comme nom de domaine, la société Productions du téléphone a privé son auteur de la libre utilisation de son œuvre et a ainsi porté atteinte (à son) droit d'exploitation. »* L'enregistrement de ces noms de domaine constitue donc une contrefaçon, dont le tribunal a ordonné la cessation en même temps que le transfert des noms à leur véritable titulaire, qui s'est vu allouer la somme de 50 000 francs à titre de dommages et intérêts.

Après les marques déposées, les noms commerciaux, les noms patronymiques, ce sont donc les termes ou expressions protégés par le droit d'auteur qui peuvent entrer en conflit avec un nom de domaine, dont la réservation est donc aujourd'hui soumise à des vérifications préalables de disponibilité de plus en plus complexes.

Alain Hazan
Avocat à la Cour

■ **www.juriscom.net**

Les réseaux citoyens tentent de se rassembler

A Barcelone, les acteurs du Web non marchand se sont rencontrés pour s'organiser

BARCELONE
de notre envoyé spécial

Le Fira Palace est un hôtel luxueux de Barcelone. Habituellement, dans ce genre d'endroit, on croise plutôt des capitaines d'industrie et des hommes politiques de passage dans la capitale catalane.

Les 2, 3 et 4 novembre derniers, la résidence avait des accents moins jet-set. Africains, Asiatiques, Américains du Nord et du Sud, Européens déambulaient, avec ou sans cravate, dans les couloirs feutrés du palace, jonglant entre l'anglais, le français, l'espagnol et bien sûr le catalan.

L'objectif affiché de ces rencontres était de fédérer les acteurs de l'« Internet citoyen » : associations, organisations non gouvernementales, villes, quartiers... qui, sans forcément se connaître, utilisent chacun de leur côté les technologies de l'information dans la même perspective d'un progrès social et pas uniquement commercial. Et de faire entendre une voix haute et intelligible sur la scène internationale. *« Les Etats ne font pas de place aux réseaux citoyens, qui véhiculent d'autres valeurs que celles du secteur marchand »,* se plaint Valérie Peugeot, coorganisatrice du congrès et membre de Vecam (Veille européenne et citoyenne sur les autoroutes de l'information et le multimédia), association présente en force à Barcelone.

Alors que faire ? *« Rassembler nos forces et nous organiser pour faire pression sur le pouvoir politique et défendre notre vision d'un Internet citoyen et solidaire »,* poursuit-elle. C'est ce que les cinq cents à six cents participants au congrès ont tenté de réaliser dans un brainstorming géant : ateliers matin et après-midi pour aborder les thèmes clés du Web citoyen.

Il n'en demeure pas moins qu'il n'est pas forcément aisé de se réunir autour d'un projet commun quand le développement d'Internet, et a fortiori des réseaux citoyens, est à ce point disparate selon les continents et les pays. En effet, quoi de commun entre l'Amérique du Nord, qui compte près de 50 % d'internautes, et le continent africain, encore largement dépourvu d'infrastructures de télécommunications. Résultats : pour les uns (« occidentaux »), la question est de savoir comment relier leurs expériences citoyennes en matière de Réseau ; pour les autres (pays en voie de développement), comment tout simplement se relier au Net.

« Les réseaux citoyens existent chez nous, mais ne sont pas encore numériques », résume Ken Lohento, président d'Oridev, une organisation non gouvernementale béninoise qui tente de promouvoir l'usage d'Internet pour le développement local dans un pays où moins de 0,1 % de la population a accès au Réseau.

« Pour l'instant Internet est seulement une potentialité ; son développement se heurte à des problèmes d'analphabétisme, de relations Nord-Sud et est finalement conditionné à la question de l'annulation de la dette », explique Ken Lohento, qui attend beaucoup du congrès.

Pas facile, donc, dans ce contexte, de dépasser le stade du simple échange d'expériences et de la prise de contacts. Pour certains pays où Internet est à peine balbutiant, faire ces premiers pas est déjà fondamental. Ainsi, la toute nouvelle secrétaire d'Etat aux nouvelles technologies de Mauritanie se réjouit d'avoir pu *« rencontrer des spécialistes habitués à mettre en place des stratégies d'accès à Internet dans des pays aux conjonctures économiques identiques au* [sien] *»*.

Mais le principal succès du congrès est ailleurs. Porté à l'origine par l'Association européenne des réseaux citoyens (e@cn), le premier grand rassemblement mondial des défenseurs d'un Internet à visage humain a réussi son pari : engendrer une dynamique qui dépasse les salons cossus du Fira Hotel Palace. Un prochain rendez-vous est d'ores et déjà fixé à Dakar, en octobre 2001. Des groupes de travail ont été constitués par thèmes (illettrisme et nouvelles technologies...) et par projets (développement d'un centre de ressources en ligne pour les réseaux citoyens...). Et deux petites structures ont été créées pour suivre ces projets et prolonger le mouvement né dans la capitale catalane.

Ceux qui, à l'instar de Vecam, étaient arrivés à Barcelone avec l'ambition de poser les soubassements d'un « consortium » – alliant réseaux citoyens, sociétés privées et collectivités locales –, pour contrebalancer le pouvoir économique qui règne sur le Réseau, auront toutefois dû mettre de l'eau dans leur vin.

Mais l'essentiel aura été sauvegardé. *« Je crois que nous avons réussi à impulser une dynamique et à conserver l'idée de partenariat que nous souhaitons mettre en place, entre les réseaux citoyens, les universités, et les pouvoirs publics et privés, pour faire émerger notre philosophie de l'Internet »,* conclut, satisfaite, Valérie Peugeot. Et d'expliquer : *« Nous avons privilégié le mode informel et consensuel par rapport au mode électif pour ne pas créer un nouveau bidule administratif du type de l'Isoc* (1) *ou de l'Icann* (2). *»* Une intention louable mais qui devra peut-être demander plus de formalisation sous peine que la voix des citoyens ne se perde dans les méandres du Réseau.

Stéphane Mandard

■ **www.cnglobal2000.org**
■ **www.oridev.org**
■ **www.vecam.org**

(1) Internet Society.
(2) Internet Corporation for Assigned Names and Numbers.

JAP/JLG/VFM

Cyber-ravalement de quartier

Reportage

BRANLE-BAS de combat au 6 de la calle Salvador. L'association barcelonaise Ravalnet inaugure son nouveau local, dans le cadre du premier Congrès mondial des réseaux citoyens. Sous des bâches en plastique, une quinzaine d'ordinateurs reliés à Internet et des doigts qui courent sur les claviers. Ibrahim, Marocain d'une vingtaine d'années, est là pour prendre des nouvelles du pays, échanger des e-mails avec les copains et la famille, restés à Casablanca.

Comme Ibrahim, ils sont légion, Pakistanais, Indiens, Latino-Américains ou Espagnols qui n'avaient jamais approché un ordinateur avant de découvrir Ravalnet. Depuis 1992, l'association tente de sortir de la rue, par l'entremise des nouvelles technologies, les gamins du *barri del Raval*, un quartier défavorisé du centre de Barcelone qui allie l'insalubrité et la prostitution avec un fort taux d'immigrés en situation irrégulière.

« Trente à 35 % de la population du quartier n'ont pas le téléphone », précise Helena Palau, la jeune présidente de l'association, qui fait des pieds et des mains pour décrocher des subventions, ici auprès de la mairie, là de la Generalitat, le gouvernement régional catalan. Car l'association, qui compte aujourd'hui cinq salariés (sa présidente, deux éducateurs sociaux et deux techniciens) et une quinzaine de bénévoles, a connu des heures difficiles avant d'obtenir enfin un local spacieux et salubre. *« Au départ, nous étions seulement une association d'adolescents* [Associacio Juvenil TEB], *avec un tout petit local et une télévision,* raconte Juan Carlos Cordero, vétéran de 23 ans, *puis nous avons installé deux ordinateurs. »*

L'effet est immédiat : beaucoup de jeunes du *barri* contractent le virus informatique et affluent chaque soir à Ravalnet. L'initiative ne laisse pas indifférents les pouvoirs publics, qui accordent les premières subventions. L'association en profite pour acheter d'autres ordinateurs, le projet prend une nouvelle dimension. Les jeunes, souvent en situation d'échec scolaire ou abonnés à l'école buissonnière, viennent y apprendre comment créer une page Web ou réparer des ordinateurs vétustes. Autant de compétences qui, espère Helena, favorisent l'insertion professionnelle.

Mais ce n'est qu'à l'héritage d'une partie de la fortune d'une riche Barcelonaise que l'association doit d'avoir abandonné le réduit obscur et humide dans lequel elle était confinée depuis cinq ans. Une fondation paie l'électricité. Et la vente aux commerçants du quartier d'une revue faite par les jeunes de l'association permet de dégager un menu pécule pour acheter du matériel. Peu de moyens, donc, mais beaucoup d'ambitions.

« Ravalnet doit permettre aux gens du barri *de dynamiser le quartier, de le tirer vers le haut ! »,* lance Juan Carlos, qui, outre le site Web de Ravalnet, gère une radio qui émet sur la Toile et ouvre son antenne aussi bien aux jeunes du quartier qu'à diverses associations d'habitants ou de travailleurs immigrés. *« Il y a même des gens de la rue qui viennent ici,* poursuit Helena ; *ils prennent confiance en eux à côtoyer un outil technologique, car ils se rendent compte qu'ils sont capables d'apprendre des choses : faire une page Web, surfer... »* Surfer justement, mais sur la plage de la Barceloneta, cette fois, c'est ce à quoi peuvent s'initier tous les week-ends les jeunes du Raval. Car, comme le répète sa présidente, si *« Ravalnet est un projet d'insertion sociale, on est aussi là pour se divertir ! ».*

St. M.

■ **www.ravalnet.org**

RETROUVEZ L'ACTUALITÉ CITOYENNE DU WEB SUR LE SITE
interactif.lemonde.fr

Tribune

L'outil Internet, ses usages et leur impact

TRÈS SCHÉMATIQUEMENT, le monde de l'Internet peut s'analyser en plusieurs univers concentriques distincts : celui de l'outil, celui de ses usages et celui de leur impact sur leur environnement. Ces univers interagissent, mais ont des conditions et un rythme de développement très différents.

L'univers de l'outil comprend son architecture, les techniques utilisées et leur évolution. Il relève de sciences exactes et concerne une population de spécialistes. Dès lors que la volonté et les moyens existent, le rythme de déploiement d'un outil opérationnel et de ses extensions successives peut être prévu et de manière relativement rapide. Le temps technologique se prête à la planification.

L'utilisation de cet outil, éventuellement en association avec d'autres, engendre un univers très diversifié de pratiques et d'usages (dans le sens de pratiques devenues habituelles dans un contexte donné). Internet se différencie de la plupart des outils techniques en ce qu'il met à la disposition de chaque utilisateur une usine à créer de nouvelles applications. L'utilisateur devient créateur d'usages. Il peut adapter lui-même l'outil à ses besoins et à ses moyens réels, sans passer par les fourches Caudines d'un producteur-prescripteur. Par contre, le rythme de la création ou de l'appropriation d'un usage se décrète d'autant moins qu'il touche une population plus vaste. On ne peut appliquer à l'univers des usages la rationalité qu'on applique à l'univers de l'outil. Les savoirs liés aux usages relèvent plutôt des sciences humaines que des sciences exactes : la sociologie, la communication, l'ethnologie, la géographie...

La généralisation d'un usage affecte également souvent les non-utilisateurs : l'expansion du commerce électronique passe ainsi par une libéralisation des échanges. Sa diffusion peut changer des équilibres économiques, faire naître, évoluer ou disparaître des fonctions et des métiers, modifier profondément des organisations. La pratique du courrier électronique, pour ne citer qu'elle, affecte le schéma des communications de l'entreprise : passage de l'oral à l'écrit, court-circuit des relations hiérarchiques, évolution des métiers.

En permettant d'organiser la communication au niveau d'un groupe de personnes géographiquement dispersées, Internet autorise des pratiques coopératives dont l'impact social peut s'avérer considérable, mais dont le développement se heurte parfois à la résistance d'utilisateurs réfractaires à la mise en commun de leur expertise. Ainsi le Réseau joue-t-il de plus en plus un rôle d'accélérateur dans la transformation et la création d'usages, et constitue-t-il un outil clé de l'évolution de la société.

Un travail d'analyse et de décryptage des usages du Réseau (comme pour la publicité ou les émissions de télévision) permettra de mieux les lire, d'analyser leurs conséquences pour l'utilisateur et pour la collectivité. Certains s'en préoccupent déjà, assez discrètement : par exemple autour des réalisations pilotes d'une ville comme Parthenay (Deux-Sèvres). Mais trop souvent on préfère s'engager les yeux fermés dans des usages nouveaux d'Internet, sans en mesurer l'impact. Or seul cet effort permettra de mieux appréhender et anticiper les conséquences de leur développement, de le soumettre non seulement aux lois du marché et du profit financier, mais également à des impératifs d'utilité, d'équité et de « profit social ».

Michel Elie est responsable de l'Observatoire des usages de l'Internet.

■ **oui@internet-equitable.org**

PUBLICITÉ

Les ratés du timbre électronique

IL Y A UN AN, deux start-up californiennes assuraient s'être positionnées sur un marché très porteur : la vente de timbres sur le Web. Finies les longues files d'attente au bureau de poste ! L'idée a plu aux investisseurs. Après son entrée en Bourse en juin 1999, Stamps.com a vu son action monter en flèche pour atteindre 43,2 euros, quadruplant sa valeur de départ – et cela avant même que la société ait vendu le moindre timbre !

Aujourd'hui, Stamps.com comme E-Stamp ont désormais tout de « start-down » et leurs actions respectives ont reculé de 95 % par rapport à leur valeur record. Toutes deux avaient prévu de permettre aux particuliers et aux travailleurs à domicile qui n'envoient pas assez de courrier pour avoir l'usage d'une machine à affranchir de se connecter à leur site pour y acheter un timbre en ligne, édité sur une enveloppe via une simple imprimante. Ce marché représentait, selon eux, un chiffre d'affaires potentiel d'environ 20 milliards d'euros par an.

Mais les clients qu'elles avaient ciblés se sont montrés nettement moins enthousiastes à acheter leurs cybertimbres que les investisseurs à acheter leurs actions. Depuis leur agrément en tant que distributeurs de timbres le 9 août 1999 par le service postal américain (l'US Postal Service), les deux start-up ont accumulé des pertes considérables que les faibles ventes n'ont pas pu contrebalancer.

CAPT'N FLUO

Les pionniers de l'affranchissement en ligne cherchent de nouveaux débouchés

TROP DE CONTRAINTES

Qu'est-ce qui n'a pas marché ? Plein de choses, affirment les dirigeants de ces entreprises. Les deux sociétés se sont efforcées de commercialiser des produits qui soient faciles à utiliser. Mais elles accusent l'US Postal de leur avoir rendu la tâche quasiment impossible en raison d'un excès de précautions face aux fraudes sur Internet. Ainsi l'US Postal a limité les dépenses de chaque client à 450 euros par mois, ce qui réduit significativement la clientèle intéressée par leurs produits. Le manuel de recommandations techniques de 79 pages de la poste américaine est aussi très tatillon, insistant par exemple sur la nécessité d'apposer les timbres à exactement 0,64 cm du haut et du côté droit de l'enveloppe : pas facile avec une simple imprimante ! De plus, les deux sociétés n'ont manifestement pas réussi à prouver que les timbres achetés sur Internet valent plus que lorsqu'ils sont achetés ailleurs. Jusqu'à présent, on a trouvé peu de clients pour accepter de payer des frais supplémentaires – correspondant, en général, à 10 % du prix du service d'affranchissement sollicité – pour des services parfois contraignants.

Par exemple, les utilisateurs d'E-Stamp doivent acheter une imprimante d'étiquettes s'ils souhaitent pouvoir télécharger et imprimer les plis affranchis. Stamps.com imprime directement sur les enveloppes, mais les spécifications imposées par l'US Postal provoquent souvent des pannes d'imprimante. Howard Lute, client de Stamps.com qui dirige une entreprise d'habillement depuis son domicile, explique que le service est souvent interrompu en cours de transaction car celui-ci entre en conflit avec son logiciel de sécurisation. *« Cela peut être relativement gênant »*, explique-t-il. Les PDG respectifs de Stamps.com et d'E-Stamp, John Payne et Robert Ewald, ont fait pression sur le service postal pour que les règles soient plus souples. Des progrès semblent d'ailleurs avoir été faits dans ce sens : la limite fixée à 450 euros devrait passer à 9 000 euros dans un avenir proche, déclare l'US Postal. Mais les deux sociétés n'obtiendront certainement pas ce qu'elles attendent réellement, à savoir l'autorisation de facturer les timbres à moins de 30 cents, ce qui leur permettrait de réduire énormément les frais supplémentaires et de doper leur activité. L'US Postal ne fera qu'*« étudier la question »* en décembre.

OBLIGÉES DE SE DIVERSIFIER

Les deux sociétés se trouvent donc aujourd'hui dans une situation catastrophique. Au cours du premier semestre de cette année, Stamps.com a accumulé des pertes d'exploitation de 88,9 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de 5,1 millions d'euros. Sur la même période, E-Stamp a perdu 54,4 millions d'euros, soit deux fois plus que les prévisions, pour un chiffre d'affaires de 2,8 millions d'euros. Pour tenter de s'en sortir, les deux sociétés passent maintenant au plan B : utiliser leur technologie fiable avec paiement sécurisé pour l'impression en ligne d'étiquettes d'expédition, de tickets de cinéma, de places de concert et d'autres produits du même type. *« Stamps.com comme E-Stamp disposent d'une technologie très attrayante*, affirme Melissa Shore, analyste chez Jupiter Research, cabinet d'études de marché. *Mais, pour survivre, elles devront trouver d'autres débouchés. »* Et, même une fois cet objectif atteint, il leur faudra se battre. Les timbres et la billetterie constituent, en effet, un marché très concurrentiel sur lequel les deux sociétés ne seront pas seules à se faire de l'ombre. Pitney Bowes, géant des machines à affranchir, est entré dans la bataille. Le plus grand défi reste cependant de convaincre les clients d'effectuer ces transactions en ligne. *« Notre adversaire n°1 est l'inaction »*, explique Robert Ewald, PDG d'E-Stamp.

En attendant, John Payne et Robert Ewald ne peuvent pas se permettre de rester les bras croisés. Les deux sociétés ont réduit leurs ambitions en termes de communication et remplacent actuellement les bannières publicitaires Internet et les spots télévisés coûteux par une action de terrain plus directe. Cette année, Stamps.com a ainsi créé une force de vente de 450 personnes. *« Nous sommes passés de la publicité à grande échelle au démarchage au porte à porte »*, explique John Payne. Il espère d'ailleurs doubler cet effectif d'ici à la fin de l'année.

Les deux Netentreprises essaient également d'étendre leur clientèle en regroupant leur logiciel d'affranchissement avec d'autres produits destinés aux petites entreprises, tels que le logiciel de comptabilité de la société Intuit. Et toutes deux proposent maintenant des produits qui permettent aux responsables des expéditions de comparer les coûts d'envoi d'un colis par les principaux transporteurs ainsi que les coûts d'impression des bons pour le transporteur sélectionné.

En février, Stamps.com a filialisé EncrypTix, une société qui propose un service d'impression à domicile de tickets (concerts...) et de billets d'avions. E-Stamp a pour objectif de faire de même. Croyant se débarrasser, dans ces nouveaux métiers, des contraintes logistiques du leur, les deux sociétés pourraient bien n'avoir pas gagné au change en prenant de nouvelles initiatives.

DES RÉSULTATS DÉCEVANTS

Ainsi, bien qu'EncrypTix ait réussi à obtenir 30 millions d'euros auprès de grands groupes tels que Walt Disney, American Express et Loews Cineplex, la société n'a pu vendre son service qu'à un seul théâtre. Etre en conformité avec les normes de sécurisation strictes des billetteries n'est pas chose beaucoup plus facile que de traiter avec l'US Postal. Même le pionnier Ticketmaster n'a pu, jusqu'à présent, proposer ses services qu'à deux établissements : Le Cirque du Soleil et House of Blues. Rien de tout cela n'effraie les deux dirigeants. *« Les grandes idées finissent par passer »*, explique Robert Ewald. Si elles ne passent pas rapidement, les deux sociétés pourraient ne jamais retrouver la confiance de leurs investisseurs.

Arlene Weintraub

L'affranchissement en ligne n'a pas conquis l'Europe

Les débuts difficiles du timbrage électronique outre-Atlantique incitent à la prudence

L'AFFRANCHISSEMENT électronique ferait-il partie de ces « fausses bonnes idées » nées avec l'avènement de l'Internet ? On pourrait le penser à voir les déboires, outre-Atlantique, des deux start-up du secteur, Stamps. com et de E-Stamp (vente de timbres en ligne imprimables avec une imprimante). *« Ces deux sociétés ont pourtant accompli des prouesses techniques et ne sont pas mal gérées,* affirme Didier Brune, directeur de la stratégie à la direction du courrier à La Poste. *Certes, les règles qui leur sont imposées par l'US Postal sont contraignantes, mais, sur le fond, c'est le modèle économique même de ces sociétés qui est en cause. Les coûts de développement logiciel sont élevés pour s'adapter à toutes les marques existantes d'imprimantes, les coûts de service après-vente (centres d'appels) sont prohibitifs car aucun client ne sait se servir de ces nouveaux logiciels. Enfin, les coûts de marketing sont très lourds car le produit et la marque sont encore inconnus. »* Mais le problème majeur reste qu'aujourd'hui il n'est pas intéressant d'acheter un timbre sur Internet. Se connecter sur Internet, choisir un affranchissement, payer en ligne, configurer son imprimante est fastidieux. Et c'est cher puisque les Netentreprises prennent une commission de 10 % sur le montant du timbre !

Les postes européennes ont suivi attentivement l'expérience américaine. Comme l'a fait l'US Postal, leur rôle est d'établir un cahier des charges puis d'accorder des agréments aux entreprises qui souhaitent se lancer dans l'aventure. Cependant, la débâcle desdites entreprises aux Etats-Unis les a fait réfléchir. Les organismes européens cherchent à simplifier leurs spécifications et prennent leur temps car le nombre de clients potentiels connectés à l'Internet est encore faible. La Deutsche Post (Allemagne) tout comme la Royal Mail (Royaume-Uni) en sont au stade exploratoire. La Poste, elle, ne compte pas ouvrir le marché de l'affranchissement banal par Internet. *« Il n'y a pas là de valeur ajoutée suffisante,* insiste Didier Brune. *En revanche, nous sommes convaincus des avantages de l'affranchissement en ligne pour des produits plus sophistiqués. Nous avons ainsi déjà commencé des tests sur un nouveau produit, la Lettre suivie : le client achète en ligne, outre un timbre, un numéro pour sa lettre. Grâce au numéro, le facteur, équipé d'un "flasheur" pourra suivre le parcours de la lettre et l'expéditeur saura par e-mail le jour où la lettre a été distribuée. Nous comptons aussi d'ici 2002 dématérialiser la liasse multifeuillet pour les envois en recommandé. Les clients pourraient acheter en ligne timbre et recommandé, se voir attribuer un code-barres permettant un suivi et recevoir en ligne la confirmation de la réception par le destinataire. »*

DES MAUVAIS CHIFFRES

Le néerlandais TNT Post Group est le plus avancé, qui teste un des produits (appelé Promail) proposés aux Etats-Unis par le français Neopost. Car Stamps.com et E-Stamp ne sont pas les seules présentes sur le marché américain. Ces deux start-up sont concurrencées par les deux géants mondiaux du traitement du courrier, l'américain Pitney Bowes et son dauphin français Neopost. Ce dernier a même été le premier à être agréé par l'US Postal. Comme les autres, il y perd de l'argent : sa filiale Neopost Online a affiché une perte d'exploitation de 15 millions d'euros en 1999, qui devrait se creuser à 35 millions cette année. Des chiffres qui ont déplu aux investisseurs : l'action a dégringolé de 30 % depuis la publication des résultats semestriels le 2 octobre. *« Le marché de l'affranchissement en ligne croît moins vite que nous l'espérions et nous avons décidé de ralentir nos investissements,* reconnaît Denis Thiery, directeur financier du groupe. *Mais nous restons persuadés du potentiel de long terme, notamment dès que la généralisation du haut débit accélérera l'acte d'achat. »* En attendant, Neopost, en plus de ses produits EZMail et PC-Mail, comparables à ceux de la concurrence, a développé ProMail.

Le client loue une mini-imprimante d'étiquettes autocollantes qui comprend une balance intégrée et ne se connecte au site de Neopost qu'une fois par mois ou par trimestre pour acheter un crédit d'affranchissement qu'il utilise à sa guise pour imprimer des timbres selon ses besoins. *« Cette solution est un bon compromis entre le online et le offline. C'est plus rapide qu'une opération d'affranchissement 100 % Internet et moins cher qu'une machine à affranchir »*, estime Denis Thiery, qui espère faire là la différence. De plus, Neopost Online, comme ses rivaux, se diversifie, avec un projet d'aide à l'expédition et à la réception de colis par le Net, permettant au client de sites marchands de choisir le meilleur rapport rapidité de livraison/service/prix et de se faire livrer dans une grande surface près de chez lui. Car, décidément, le seul marché de l'affranchissement en ligne n'est pas assez porteur...

Gaëlle Macke

PUBLICITÉ

Start-up

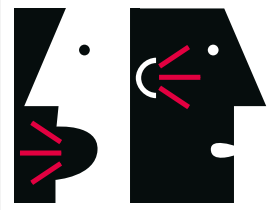

Wimba
donne de la voix sur le Web

Pour les internautes pressés, paresseux ou ne tapant qu'avec un doigt, il est désormais possible d'envoyer des e-mails vocaux, voire de participer à des forums de discussion sans écrire une ligne, en parlant simplement dans le micro de son ordinateur ! Le destinataire de l'e-mail ou les autres participants du forum n'auront qu'à cliquer sur le message pour entendre leur interlocuteur.

C'est une start-up basée à Sophia-Antipolis (Alpes-Maritimes) qui a mis au point une solution permettant d'enregistrer de la voix sur des pages Web. Tout est parti d'un défi technique lancé par un professeur américain en poste à l'institut Eurécom à deux de ses étudiants. En effet, pour arriver à un résultat simple – pas de logiciel à installer, utilisation sur tous les navigateurs, enregistrement de la voix en temps réel –, le codage informatique est compliqué, nécessitant notamment de mélanger les langages Java, C++ et Active X.

En novembre 1999, une première levée de fonds de 290 000 euros a permis de finaliser l'application et de déposer un brevet européen. Le 1er septembre 2000 l'entreprise s'est structurée avec l'arrivée, à sa tête, de Tommaso Trionfi, entrepreneur expérimenté recruté via Chausson Finance, l'un des capital-risqueurs du projet. *« La technologie de Wimba est novatrice,* clame Tommaso Trionfi. *Il n'existe que deux sociétés américaines, MediaRing et MessageBay, dans le domaine des mails vocaux ; mais leurs logiciels ne leur permettent pas de proposer, comme nous, la mise en place de forums de discussion mêlant voix et texte. De plus, le modèle économique de Wimba est peu gourmand en capitaux. »*

La start-up compte louer sa technologie aux grands sites, dans les secteurs des médias, dans l'enseignement à distance (par exemple pour l'apprentissage des langues étrangères) et dans l'e-commerce (comme moyen alternatif de communication entre clients et centres d'appels). Le tarif est de 500 euros par mois pour trois forums avec 5 000 messages échangés, puis dégressif. *« Il existerait actuellement de 600 000 à 700 000 forums éphémères sur Internet,* estime Tommaso Trionfi. *Certes, la possibilité d'échanger par la voix n'est pas une fonction indispensable, mais les grands portails aiment offrir une gamme de services complète, d'autant que le prix n'est pas très élevé. »*

Le marché mondial des forums vocaux s'élèverait à 3 milliards de francs, selon Wimba. Une niche certes, mais profitable, car les coûts d'exploitation sont faibles : la technologie est au point, il faut juste acheter de la capacité de bande passante et recruter des commerciaux pour démarcher les sites. Avant toute prospection RTL, M6, Virgin et Motorola-WAP ont déjà pris contact. Wimba prévoit un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros en 2001 grimpant à plus de 40 millions en 2002. A cette date, l'entreprise devrait être rentable et employer 130 personnes (12 aujourd'hui). Un tour de table relais de 1,2 million d'euros a été bouclé en septembre. Mais la vraie campagne de levée de fonds débutera en décembre avec pour but de réunir 12 millions d'euros.

Ga. M.

RETROUVEZ UNE SÉLECTION D'ARTICLES BUSINESSWEEK - E.BIZ SUR LE SITE
interactif.lemonde.fr

Internet clarifie le marché de l'art

Avec le Web, l'information sur le marché de l'art gagne en fiabilité et en transparence

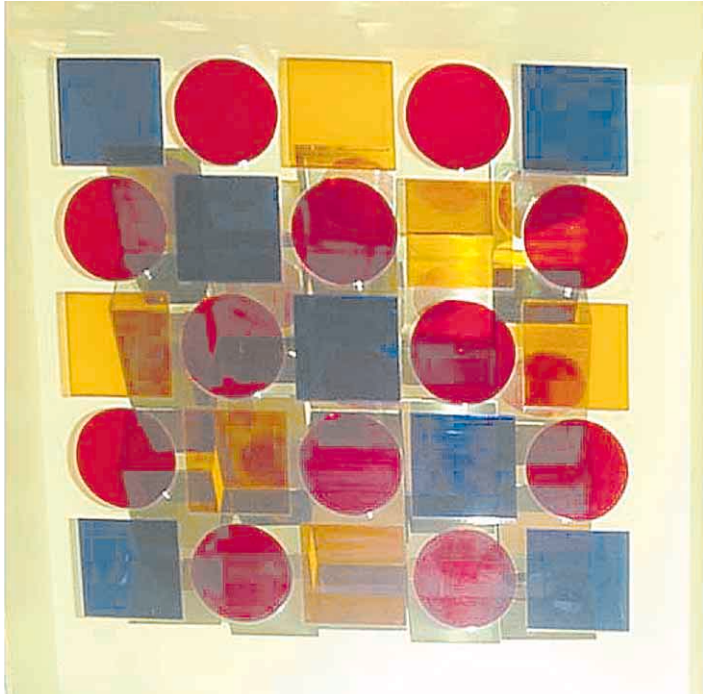

DEMARCO HUGO

« Réflexion », une œuvre à vendre sur N@rt.com, au prix de 1220 €.

UN « MARCHÉ PARFAIT », en matière d'économie, ce sont des acteurs, vendeurs et acheteurs très nombreux et atomisés, et des informations également disponibles pour tous. Le marché de l'art, dans cette acception, n'existe pas. Yann Gaillard, sénateur, auteur d'un rapport très fouillé à la commission des finances (« Marché de l'art, les chances de la France ») (1), pointe *« l'absence de lien objectif entre prix et caractéristiques de l'œuvre »* qui *« rend opaque le processus de détermination du prix de l'art »*, et *« les données relatives au commerce »*, qui sont *« rares, anciennes et d'interprétation difficile »*. Internet avec sa capillarité exceptionnelle pourrait, en élargissant la circulation de l'information, donner une nouvelle définition à la valeur des œuvres et rendre ce marché moins opaque.

Les principaux chiffres aujourd'hui disponibles sur le secteur sont peu nombreux. Ceux de la Commission de Bruxelles parlent tout de même clairement : le marché de l'art représente 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel dans le monde. Mais seulement 2 % des ventes sont bien connues, car elles sont réalisées lors d'enchères publiques. Le marché de l'art a, certes, sa spécificité, qui ne joue pas en faveur de la transparence. Ainsi, selon l'historien Robert Lacey, cité par Yann Gaillard dans son rapport : *« La discrétion participait à la séduction d'un marchand. Les gens riches visitaient ses caves pour y voir les splendeurs dont le monde n'imaginait même pas qu'elles fussent à vendre... Il* [le marchand] *ne se servait des maisons de vente que pour... se débarrasser de ses erreurs. »* Autre loi qui fait que les acteurs de ce secteur préfèrent l'ombre : la fraîcheur. Moins une œuvre a été vue, plus elle a de valeur.

La transparence sur les prix a déjà commencé, aux dépens des galeristes, avec la montée, en termes de chiffre d'affaires, des salles de ventes (22,5 % des ventes mondiales, selon la Commission de Bruxelles, en 1997-1998), dont le prix d'adjudication est public.

Selon Yann Gaillard, *« les maisons de vente ont réussi à faire accepter que le prix de vente publique soit un prix de concurrence dans un marché transparent »*. Les deux majors anglo-saxonnes, Sotheby's et Christie's, et dans une moindre mesure l'anglais Phillips, ainsi que l'étude Tajan à Paris, dominent désormais le marché de l'art, grâce à des moyens financiers très importants, sans rapport avec ceux des marchands. Phillips et Tajan appartiennent aujourd'hui à LVMH, qui essaye aussi de mettre la main sur Sotheby's ; François Pinault s'est offert Christie's. Ces acteurs imposent aussi, comme le souligne Yann Gaillard dans son rapport, leur très grand professionnalisme (édition systématique de catalogues de vente, marketing, publicité, relations publiques...).

Aujourd'hui, Sotheby's (221 millions de dollars de chiffre d'affaires au premier semestre 2000) tente l'aventure du Web et espère par là toucher des internautes enrichis par la croissance et qui n'ont jamais mis un pied dans une salle de ventes. La maison parie sur des enchères haut de gamme, pour rester fidèle à son image (à partir du 14 novembre, une *Vénus sans bras* de Maillol y est mise à prix à 500 000 dollars). Même effet d'ouverture du marché à davantage d'acteurs pour eBay.com, spécialiste des enchères en ligne. Ces expériences commencent à porter leurs fruits. Artnet.com, société germano-américaine, a de la sorte gagné 223 000 dollars au premier semestre 2000, et Sotheby's enregistre 31 millions de dollars de chiffre d'affaires en ligne !

Expérience bien plus hasardeuse, dans le sens d'une ouverture du marché, celle d'Enviedart.com, start-up française créée cet été, qui veut vendre de l'art contemporain « en première mise en circulation » à prix fixes. Avec cent dix artistes disponibles en ligne, Nicolas Portalier, son cofondateur, veut démocratiser le marché, car *« beaucoup de gens n'osent pas entrer dans les galeries, soit par timidité,* [soit parce qu'] *ils soupçonnent un système de fixation des prix opaque »*. Le site mise sur des prix en dessous du marché, avec des commissions de 30 % sur les ventes au lieu des 50 à 60 % habituels chez les galeristes. La société espère atteindre 1 million de francs de chiffre d'affaires en l'an 2000.

Anne Lahumière, présidente du Comité français des galeries d'art, fait un sort à toutes ces tentatives de dynamitage d'un marché de collectionneurs. *« Le contact physique avec l'œuvre est indispensable : même sur catalogue, j'ai déjà eu des surprises, avec des toiles trouées, alors que rien n'y paraissait sur la photo. Internet n'ira chercher que ceux qui ne cherchent qu'une croûte à 200 dollars pour décorer leur mur au fin fond du Michigan. Les autres acheteurs en ligne seront les mêmes qu'avant, ceux qui auront déjà vu l'œuvre en galerie. »*

Mais c'est une société comme Artprice.com (détenue à hauteur de 17 % par Europ@web) qui pourrait secouer le plus violemment le cocotier du marché de l'art, en rendant l'information accessible, abondante et fiable. La start-up, installée dans la région lyonnaise, communique en ligne à ses abonnés les cotes des artistes. Ces informations existent, mais on ne trouve pas de compilation des chiffres qui permettrait de les faire parler et de rendre le marché plus prévisible pour les spéculateurs. La valeur ajoutée de la société ? L'archivage informatique de tous les catalogues de vente existants, de tous les résultats d'adjudications, y compris les invendus. Plus de 300 ans de résultats d'adjudications, 2,5 millions de prix d'œuvres cataloguées, 179 000 fiches d'artistes, du IVe siècle à nos jours... Un énorme travail de documentation réalisé par une vingtaine de diplômés de l'Ecole du Louvre, le rachat systématique de toute la glose sur les valeurs de l'art, comme le dictionnaire Mineur des ventes d'art faites en France et à l'étranger pendant les XVIIIe et XIXe siècles.

Depuis septembre dernier, il est possible d'obtenir sur artprice.com, pour 25 à 50 dollars, 300 000 analyses et graphiques. L'économiste de la société, le Suisse Pascal Diethelm, explique la méthode, simple : *« Au lieu d'établir des cotes d'artiste par la moyenne arithmétique des prix auxquels ont été vendues ses œuvres, nous effectuons une moyenne logarithmique et retombons sur une courbe en cloche, qui donne la valeur probable, l'écart type, et lisse les prix exceptionnels. Puis, nous produisons des courbes indicielles calculées comme expliqué précédemment. »*

La française Artprice.com est tout de même chahutée. *« Les critiques sont émotionnelles : elles refusent de réduire l'art à des méthodes de calcul, qu'elles voient comme une intrusion idéologique du système libéral dans le plus vieux marché du monde »*, remarque Pascal Diethelm. Seul aujourd'hui sur ce marché, Artprice joue pourtant le rôle du tiers de confiance, pour le décollage du marché de l'art en ligne.

Cécile Ducourtieux

(1) 1999, disponible sur www.senat.fr/rap/r98-330/r98-330.html

ARISTIDE MAILLOL

« Vénus sans bras », en vente à 428 500 € sur Sothebys.com.

BusinessWeek e.biz — Le Monde M INTERACTIF

★ Les pages « Entreprises » sont réalisées par les rédactions du « Monde interactif » et de « Business Week/e.biz ».

★ Traduit de l'anglais par Tradweb.

RETROUVEZ UNE SÉLECTION D'ARTICLES BUSINESSWEEK - E.BIZ SUR LE SITE
interactif.lemonde.fr

PUBLICITÉ

Enfants et parents dialoguent en jouant

LES JEUX et programmes éducatifs ne sont pas toujours des facteurs d'isolement des enfants devant leur PC. Plusieurs livraisons récentes de CD-ROM offrent ainsi un moyen de rassembler la famille. Une première initiation au maniement de la souris peut démarrer dès l'âge de 2 ans en famille. *Je découvre l'ordinateur 2* est ainsi une méthode d'apprentissage complète basée sur douze activités dont la difficulté est progressive. Les parents peuvent de la sorte accompagner l'éveil de leur progéniture. Le jeune enfant s'exerce à bouger la souris, à placer le curseur sur des objets, à cliquer dessus et à les déplacer. Il va retrouver, par exemple, des animaux cachés dans le paysage, colorier une zone précise d'un dessin, déclencher de la musique, ranger des jouets éparpillés dans la chambre...

JE DÉCOUVRE L'ORDINATEUR 2
Editeur : Génération 5
Support : PC et Mac
Prix : 99 F.

ALICE AU PAYS DES MERVEILLES
Editeur : emme
Support : PC et Mac
Prix : 249 F.

CLIC-INFO LES VOLCANS
Editeur : Flammarion
Support : PC et Mac
Prix : 99 F.

En s'amusant avec le clavier, l'utilisateur en herbe découvre que chaque lettre de l'alphabet est associée à des mots et à des animations. Il peut aussi imprimer des dessins et des images. L'arrêt des activités nécessite l'intervention d'un adulte. C'est lui qui écrit le mot « Fin ». Cette procédure a l'avantage d'éviter des erreurs de manipulation comme l'effacement d'un fichier.

Les parents interviennent aussi sur la présentation des activités. *Je découvre l'ordinateur 2* leur offre en effet le plaisir de créer leur propre interface. S'ils disposent d'un appareil photo numérique ou d'un scanner, ils ont la possibilité d'insérer automatiquement des photos de famille dans certaines activités pour les personnaliser. Cette opération transforme le jeu. L'enfant va alors reconstituer son propre portrait ou découvrir que c'est lui qui figure sur la photo cachée. C'est un moyen original de lui faire découvrir des applications concrètes de l'ordinateur.

Les jeux dont le contenu plaît à la fois aux parents et aux enfants ne sont pas nombreux. Accessible à tout public à partir de 8 ans, *Alice au pays des merveilles* réussit à intéresser les petits comme les grands. L'aventure se joue volontiers à plusieurs : la mère et la fille, le père et le fils. L'univers onirique de Lewis Carroll est très bien rendu par de magnifiques décors inspirés du théâtre, dessinés, peints à la main, puis insérés dans un environnement en 3D avec de nombreux effets spéciaux.

Les jeux, qui ont trois niveaux de difficulté, font appel à la logique, à la mémoire et à la rapidité des participants. Ceux-ci prennent plaisir à

trouver ensemble la solution des énigmes, qui ont la particularité de se dérouler de façon aléatoire et de pouvoir être résolues de plusieurs manières : par le raisonnement, l'expérimentation ou l'intuition. Le récit peut être suivi jusqu'à la scène finale : le fameux procès d'Alice, même si le joueur n'a pas trouvé toutes les bonnes réponses. Mais, pour clore l'aventure et découvrir ce qui va arriver à celle-ci, il devra repartir en arrière et recommencer les épreuves non réussies.

Certains parents pensent que le multimédia empêche les enfants de lire. La collection « Clic-Info », qui associe un livre à un CD-ROM, cherche à prouver le contraire. Destiné à la tranche d'âge 8 à 13 ans, le titre *Clic-Info Les Volcans* (il y en a actuellement six) réconcilie les générations, car il introduit le plaisir de la lecture dans une découverte interactive. Il convient tout à fait aux enfants qui ont du mal à se concentrer sur leurs manuels scolaires et vient au secours des parents qui tentent en vain de faire réciter une leçon qui n'est pas apprise. Sur le CD-ROM, les schémas s'animent, l'exploration se fait en 3D, des personnages répondent

GÉNÉRATION 5

à des questions. Les activités, comme le puzzle, distraient l'élève tout en l'aidant à mémoriser ce qu'il apprend.

Tous les mots des textes qui apparaissent à l'écran étant actifs, l'enfant va parcourir plus volontiers le contenu du CD-ROM *Les Volcans.* Il lira aussi plus spontanément les explications complémentaires qui lui sont données sur le sujet. Cela évite aux parents de rechercher de la documentation, qu'ils n'ont pas forcément à portée de la main, tout en leur laissant jouer leur rôle de pédagogue.

Agnès Batifoulier

Le jeu du Bescherelle

Edité depuis 1911 par les éditions Hatier, spécialisées dans l'enseignement, cet ouvrage recense 12 000 verbes, leurs tableaux de conjugaison et leur grammaire. En partenariat, le service Lettres et multimédia de Hatier et le studio Lexis numérique présentent un CD-ROM ludo-éducatif (Mac/PC) pour enrichir l'édition traditionnelle. *« Il s'agissait d'ajouter une autre dimension à la version papier »,* explique Pascale Gallon, chef de projet multimédia offline chez Hatier.

Le jeu sur CD inclus dans l'édition spéciale 2000 du Bescherelle (46 francs) associe une mise en scène et un graphisme irréprochables plongeant le joueur dans un univers médiévalo-champêtre. Un jeu de l'oie permet de visualiser la progression du ou des (deux) joueur(s). Si son pion ne tombe pas dans quelque piège ou retour que les dés lui dictent, le joueur s'adonne aléatoirement à l'un des cinq jeux grammaticaux, parmi lesquels le labyrinthe, le jeu des fleurs, de la pyramide, des phéromones ou encore le jeu des méandres.

Chacun a sa spécificité et pourtant le même objectif : celui d'appréhender les groupes, les temps et les modes du verbe avec des animations visuelles et sonores alliant ludisme et pédagogie. S'ils ne constituent pas une méthode d'apprentissage en soi, ces « exercices » se révèlent être un bon test de connaissances pour qui veut conjuguer ses talents de façon interactive.

Marlène Duretz

GUILLAUME SORGE

Projections et installations réalisées par l'équipe du Batofar à l'occasion de Nouvelles scènes 2000.

L'art contemporain sonne juste au festival Nouvelles scènes

A DIJON, on ne vit pas la création contemporaine comme à Paris. Pas de raout mondain : ici l'art contemporain se vit et se met en scène de façon simple et passionnée. Si Nouvelles scènes ne rassemble pas un public énorme – à peine 3 000 personnes l'année dernière –, ce festival est en train de devenir un point de connexion entre les différents réseaux de la création contemporaine.

Le festival dijonnais est notamment le lieu où s'épanouissent des spectacles à la démarche plus atypique tels que *Strumwetter prépare l'an d'Emil* qui mélange brillamment danse, théâtre, improvisation et musique ou *Alex,* performance de François Nouguiès et Radha Valli qui confronte danse et vidéo, au cours de laquelle les écrans se substituent à la présence physique des danseurs. Depuis l'arrivée de Serge Laurent à la direction artistique du festival il y a quatre ans, c'est sur le terrain de la musique électronique que Nouvelles scènes surprend le plus en proposant des cartes blanches à des collectifs tels que Büro ou l'équipe du Batofar qui sont directement en liaison avec la scène musicale électronique.

Loin des raves traditionnelles, la musique électronique que met en avant Nouvelles scènes est résolument portée sur des explorations sonores et des dispositifs scéniques que partagent également la sphère de la création contemporaine, à l'image du musicien Oval dont les installations sonores sont présentées dans de nombreuses galeries. Les quatre soirées électroniques de Nouvelles scènes ont ainsi présenté des artistes à la démarche expérimentale tels que Sutekh, Aelters, Alive One ou plus accessibles tels qu'Avril ou DMX Krew. Les performances *live* se font le plus souvent avec une configuration réduite puisque la plupart des groupes produisent et diffusent leur musique sur des ordinateurs portables symbolisant parfaitement la dématérialisation des supports sonores ainsi que le détournement des outils de travail de la génération cyber. L'esthétique sonore des groupes invités privilégie également un minimalisme et une abstraction sonore qui rappelle plus la performance artistique que la club-culture.

Si les différents réseaux présents au festival dijonnais ne communiquent pas toujours, la tentative de dialogue voulue par l'organisation est bien réelle, à l'image des installations visuelles, lumineuses et sonores de l'équipe du Batofar dans l'Usine, le lieu principal de Nouvelles scènes. A l'évidence, le festival semble souffrir du manque de relais de la scène locale, espérons que lors de ses prochaines éditions, Nouvelles scènes bénéficiera d'une audience élargie sans perdre son caractère convivial.

Guillaume Sorge CANALPLUS.FR

■ **www.leconsortium.com**

La guerre en temps réel

SUDDEN STRIKE
Editeur : CDV/Focus
Support : uniquement PC
Prix : environ 350 francs (53,36 euros)

RECONSTITUTION historique des batailles de la seconde guerre mondiale, Sudden Strike se présente comme un jeu de stratégie en temps réel, dans la lignée de Starcraft et Age of Empires. Mais la variété et le nombre d'unités disponibles, et la superficie des cartes, exigent une gestion tactique proche du « wargame », jeu de table avec déplacement de pions à tour de rôle. C'est tout l'intérêt de ce titre.

En fait, Sudden Strike reprend le meilleur des deux genres : d'un côté, le divertissement de l'action en temps réel ; de l'autre, le réalisme et le souci du détail historique qu'impose le « wargame ». Les cartes sont immenses, tellement immenses qu'il faut plusieurs minutes pour qu'un fantassin se déplace d'une extrémité à l'autre. Le joueur peut y disposer jusqu'à mille unités...

Les puristes reconnaîtront au premier coup d'œil les véhicules et les troupes des belligérants du conflit : plus de cent unités de la dernière guerre différentes sont fidèlement représentées dans un environnement en 3D isométrique. Sans être novatrice, l'interface est efficace : les commandes passent par la souris, mais il est également possible de programmer des raccourcis clavier pour mieux organiser ses troupes.

Le jeu compte une trentaine de missions réparties dans trois « campagnes » (alliées, russes et allemandes), et autant de missions simples sur tous les théâtres d'opérations, de l'Afrique du Nord aux steppes de Russie, en passant par le débarquement de Normandie.

A ne pas manquer : la mission intitulée « Il faut sauver le soldat Ryan », qui reprend les grandes lignes du scénario du film. Chaque mission démarre avec un nombre d'unités prédéfini. A mesure que les objectifs sont atteints, le joueur reçoit des renforts, mais il n'aura jamais à gérer de ressources industrielles ni à bâtir d'usines pour produire des troupes, comme dans un classique jeu de stratégie.

La grande superficie des cartes autorise des plans d'attaque complexes, avec, par exemple, des débordements sur les flancs de l'ennemi ou plusieurs accrochages en même temps pour désorganiser sa défense. D'autant plus que l'intelligence artificielle du jeu gère bien en temps réel l'efficacité des unités selon leur armement, leur moral et leur fatigue ou encore le terrain sur lequel elles combattent.

Outre les classiques commandes « Déplacer » et « Attaquer », chaque type d'unité possède des fonctions particulières. Le fantassin, par exemple, peut miner et déminer, le camion transporte des fantassins mais remorque aussi des canons, l'avion bombarde et sert aussi au largage de commandos derrière les lignes ennemies... Seule faiblesse dans la gestion des fantassins, il leur manque les commandes « Ramper » et « Courir ». C'est dommage, et c'est peut-être le seul reproche que l'on puisse faire à Sudden Strike, qui bouscule aujourd'hui les règles du « wargame » en intégrant le temps réel.

Hai Nguyen

CDV/FOCUS

Sabir cyber

Imprimante

Le mot désigne, depuis le début des années 60, un dispositif d'écriture sur papier commandé par un ordinateur. Il s'agit d'une traduction du mot américain *printer,* qui, à son tour, à partir de *to print* (imprimer), était venu, dans l'anglais médiéval, d'un raccourcissement du mot français *empreinte.*
Une boucle était bouclée, car *presser, pressurer, presse, empreinte, imprimerie,* viennent tous, comme en anglais *press, print* ou *printer,* du verbe latin *pressare* (dérivé de *pressum* et de *premere),* qui voulait dire « presser », « tourmenter ».
Dans nos bureaux, le mot est si naturel, pour une chose aujourd'hui si répandue, qu'il en est presque insignifiant.
Il s'agit pourtant du couvercle bien lisse d'une marmite où bouillonnent des innovations de lexique parfois hardies. Peut-être parce qu'elle est l'une des rares pièces féminines de l'équipage cyber (avec la souris...), l'*imprimante* a suscité, dans un monde informatique très masculin, un vocabulaire moins désincarné qu'ailleurs : *Caroll* et *marguerite, sublimation, transfert thermique,* entraînement par picots de la *bande Caroll, impact* et *matrice* ont précédé les *buses* qui crachent leurs jets d'encre.
Tout commence très tôt, avant même le premier ordinateur électronique, avec les différentes techniques de machines mécanographiques dans la première moitié du siècle. Jusqu'à la fin des années 60, les ordinateurs communiquaient avec nous avant tout par le biais de machines à écrire, dont les plus perfectionnées disposaient leurs caractères sur des boules ou sur une série de tiges concentriques qui faisaient une forme de marguerite.
L'idée d'une machine individuelle ne vint qu'après celle de l'ordinateur personnel, à la fin des années 60. En 1970, la firme Tally met au point, en Allemagne, l' *imprimante à impact,* plus tard appelée *matricielle (dot matrix printer).* Ces imprimantes utilisaient des papiers qu'on appela encore longtemps *listings :* des bandes de feuilles pliées et entraînées dans la machine par des picots qui se servaient de deux bandes latérales percées de trous, les bandes Caroll. A la même époque le PARC, centre de recherche de Xerox, travaillait sur l'*imprimante laser,* qui ne trouvera son marché qu'au milieu des années 80.
C'est en 1977 qu'un ingénieur de chez Canon heurta avec son fer à souder une seringue d'encre, ce qui provoqua l'éjection d'une petite bulle colorée : l'*imprimante à jet d'encre* était née, mais il lui faudra attendre le début des années 90 pour commencer à se vendre et la fin du siècle pour marginaliser les autres techniques. L'imprimante à jet d'encre permet en effet d'imprimer en couleurs à un coût raisonnable.
Les techniques concurrentes, la *sublimation* (c'est-à-dire, en chimie, le passage direct de l'état gazeux à l'état solide) ou l'*imprimante laser couleur,* bien que donnant des résultats de meilleure qualité, coûtent en effet presque dix fois plus cher.

Cléo CANALPLUS.FR

★ Les pages « Cyberculture » sont réalisées par les rédactions du « Monde interactif » et de Canal+.

LA LETTRE HEBDOMADAIRE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES
Recevez par mail les principaux sujets développés dans le supplément « Le Monde interactif » et sur le site
interactif.lemonde.fr

L'augmentation de la quantité de données à stocker est vertigineuse. D'ici cinq ans, la capacité des supports magnétiques classiques devrait arriver à une limite. Les chercheurs tentent de repousser cette frontière, mais explorent également des technologies inédites.

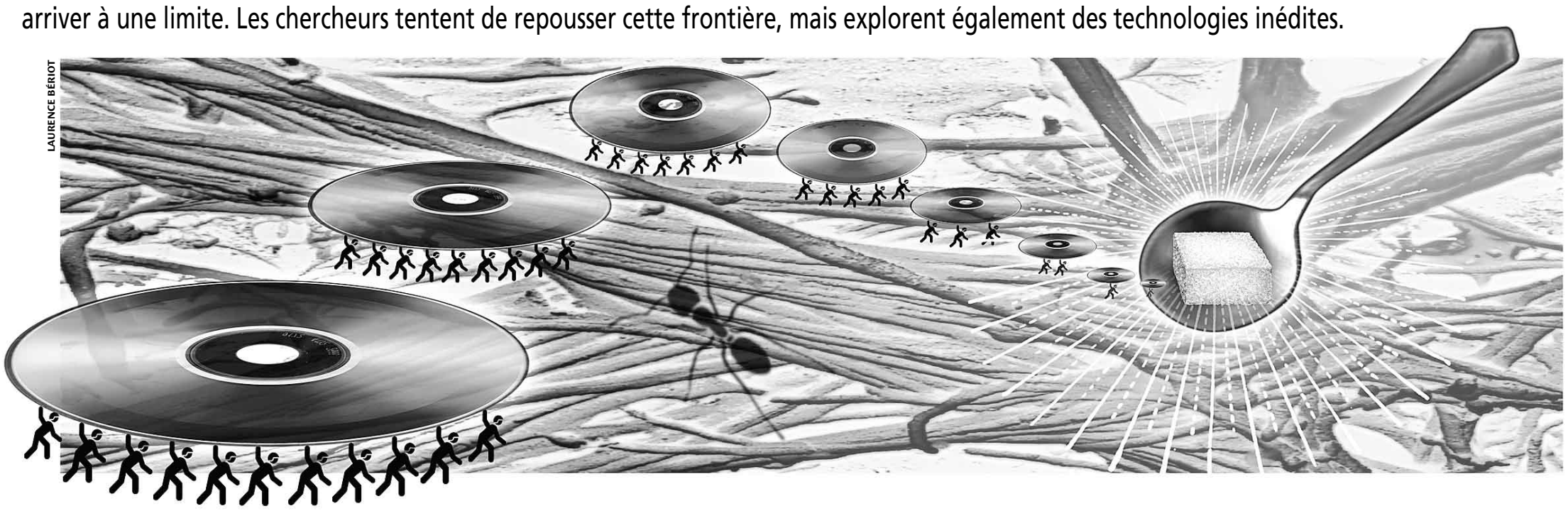
LAURENCE BÉRIOT

Les archives du monde en surchauffe

Les outils numériques actuels sont limités face à l'accroissement des informations à conserver

BIENTÔT à court de mots pour décrire l'étendue de notre mémoire, serons-nous aussi vite à court de supports pour la stocker? Après le téraoctet (To, 1 milliard de milliard d'octets), viennent le pétaoctet (Po, 1000 téraoctets) et l'exaoctet (Eo, 1000 pétaoctet). A échéance de trois à quatre ans, la mémoire du monde tiendra dans rien de moins que 10 à 20 Eo.

Des unités toujours plus grandes s'imposent en effet pour définir des bases de données toujours plus vastes. Les images ne manquent pas pour évoquer l'immensité de cet océan d'informations. Un téraoctet, c'est environ 500 millions de pages de texte, soit une pile de papier haute comme cinq fois l'Everest. C'est-à-dire, précise Jacques Péping, architecte informatique et auteur de *Solutions de stockage* (Eyrolles, 1999), l'équivalent de *« 40 000 arbres »* en pâte à papier.

Les changements d'échelle sont en effet de plus en plus rapprochés. Les technologies de stockage magnétique seront-elles bientôt menacées d'obsolescence? En tout cas, estime Jacques Péping, *« les entreprises devront faire face à des quantités toujours croissantes d'informations à gérer, d'autant qu'au moins la moitié de ces informations seront dorénavant créées et archivées au format numérique ».*

Est-ce, pour autant, la mort annoncée du disque dur actuel? *« Ces technologies ont encore de beaux jours devant elles,* tempère Jean Luc Pugnier, responsable de la division stockage chez IBM France. *Aujourd'hui, on parvient à obtenir des densités de 20 Go par pouce carré* [sur des pistes magnétiques], *et on arrivera bientôt à atteindre les 50 Go. »*

LES LIMITES DE LA MINIATURISATION

Sans rupture technologique majeure, les chercheurs devraient même pouvoir atteindre des densités *« de l'ordre d'une centaine de gigaoctets par pouce carré »,* prévoit-on chez IBM. Mais l'augmentation de la densité de stockage sur support magnétique arrivera bientôt à une asymptote: le superparamagnétisme. C'est ce phénomène qui définit la taille minimale du bit.

Pour comprendre, il faut y regarder de très près. La surface magnétique d'un disque dur est un océan de 0 et de 1. Chacun de ces bits est stocké sur une aire microscopique. Réduire cette aire, c'est augmenter le nombre d'informations archivées sur une surface donnée.

Tout le travail des chercheurs est donc de minimiser au mieux la taille d'un bit, fraction irréductible de l'information. Mais, ici, le bât blesse. Car l'état d'un bit (0 ou 1) est repéré par son état d'énergie. Au-delà d'un seuil énergétique fixé, le bit a pour valeur 1; au-dessous de ce seuil il est repéré comme étant à l'état 0. Et la température ambiante a son mot à dire dans l'état énergétique du bit. En deçà d'une certaine surface, l'énergie thermique du bit absorbe celle qui détermine sa position, 0 ou 1. Par ailleurs, soumis à une trop grande promiscuité, les bits peuvent se perturber mutuellement et altérer l'information stockée.

A côté des programmes lancés sur la mémoire holographique *(voir ci-dessous)* et des espoirs suscités par les réseaux de stockage *(voir ci-contre),* retarder le plus possible l'apparition de l'effet superparamagnétique est donc aujourd'hui un enjeu majeur de la recherche en matière de stockage informatique.

Plusieurs pistes sont explorées. L'une d'elles consiste, explique Jacques Péping, à *« mélanger des phénomènes optiques et magnétiques ».* Il s'agit de trouver des matériaux magnétiquement très stables, souvent des alliages de fer et de platine. Ces matériaux, plus durs que ceux qui sont utilisés aujourd'hui, préviennent, dans une certaine mesure, l'apparition du superparamagnétisme. Contrecoup: la dureté de ces matériaux rend l'écriture des données délicates: on doit alors *« appliquer un laser pour chauffer le matériau et l'assouplir, ce qui permet l'écriture des informations ».*

Un autre champ d'investigation consiste à appliquer aux pistes magnétiques des techniques de photolithographie, déjà utilisées dans l'industrie du circuit intégré. Il s'agit cette fois de séparer les bits en creusant de minuscules sillons dans le matériau magnétique. Entre ces sillons, chaque unité d'information serait isolée sur une sorte de minuscule plateau. Dans un tel paysage, les perturbations engendrées par la trop grande proximité des bits seraient ainsi réduites. D'où une augmentation de la densité de l'information stockable. *« Mais cette technique est entravée par la taille des sillons que nous sommes aujourd'hui capables de graver, c'est-à-dire de 60 à 80 nanomètres* [1 milliardième de mètre] *»,* précise Jacques Péping.

AUGMENTER LE STOCKAGE

Tous les moyens sont donc bons pour donner un second souffle à la capacité du disque magnétique, principal support d'archivage de l'information. Reste que la part la plus fulgurante de leur évolution est derrière nous. La quantité magnétique capable de stocker 1 mégaoctet avait un prix de revient d'une cinquantaine de francs en 1990. Dix ans plus tard, la taille de cette même capacité est vingt-cinq fois moindre, et son prix dépasse à peine 7 centimes. Pour Jacques Péping, la stagnation interviendra *« d'ici quatre à cinq ans ».* La production d'informations, elle, n'aura pas ralenti. Au contraire.

Stéphane Foucart

Répartir pour mieux stocker

Des réseaux dédiés au stockage des données permettent de répondre à des exigences accrues

NÉCESSITÉ ou effet de mode? Les responsables informatiques des entreprises ne parlent plus que de « stockage en réseau » ou de « réseau de stockage ». Pour beaucoup, ces SAN (Storage Area Network), réseaux locaux entièrement dédiés au stockage des données – et indépendants du réseau principal de l'entreprise – sont la panacée. Malgré le manque actuel d'interopérabilité entre les matériels des différents constructeurs, le cabinet d'études américain IDC prévoit que cette technologie représentera, d'ici à 2003, près de la moitié d'un marché mondial du stockage estimé à 46 milliards de dollars.

Les défis à relever sont, en matière de stockage des données, à la mesure de ce marché prometteur. Aujourd'hui, on ne compte plus les besoins d'une entreprise en gigaoctets (Go), mais en centaines de téraoctets (To), 1 To équivalant à 1000 Go. Rien de moins que la quantité d'informations contenue dans un livre de 500 millions de pages !

Les entreprises doivent donc aussi faire face à d'inévitables goulets d'étranglement lors du transit de ces masses d'informations sur leur réseau. *« Nos clients ont besoin d'une très haute disponibilité de leurs données et d'une capacité de stockage sans cesse plus importante,* explique Jean-Luc Pugnier, directeur de la division stockage chez IBM France. *Dans ces conditions, rajouter simplement, sur le réseau existant, des serveurs spécifiquement dédiés au stockage ne suffit plus. »*

La seule solution consiste à tout rassembler sur un réseau indépendant (SAN). Le trafic sur le réseau principal s'en trouve alors allégé, et la gestion de l'ensemble de l'archivage se fait en un seul point. Dès lors, sécuriser les données est plus simple puisque l'accès à ces dernières est centralisé. *« On estime qu'il faudra, sur un réseau de stockage (SAN), une personne pour gérer 3 téraoctets, alors qu'il en faut aujourd'hui beaucoup plus,* prévoit Josée Vannucci, consultant chez IBM. *Le gain économique sera énorme, d'autant que tous ces techniciens et ingénieurs pourront être affectés sur des tâches où l'entreprise manque cruellement de personnel. »*

Le réseau de stockage est donc un réseau indépendant complémentaire du réseau principal de l'entreprise. Composé à la fois de serveurs, où se trouvent conservées les données, de câbles de transfert en fibre optique et d'éléments d'interconnexion, il forme en fait une ou plusieurs boucles. Cette topologie permet en effet une meilleure fiabilité. Chaque serveur du SAN a enfin la possibilité de récupérer ou de déposer les informations sur le réseau local de l'entreprise. D'où l'allègement de trafic.

Mais la particularité du SAN tient principalement à la technologie Fibre Channel utilisée pour la transmission par fibre optique. Habituellement, un signal inclut à la fois le contenu à transmettre, c'est-à-dire l'information proprement dite, et la langue dans laquelle elle circule, c'est-à-dire le protocole. Dans le cas de la Fibre Channel, l'information est transférée indépendamment de son protocole. Comme le téléphone, par exemple, qui achemine les sons indépendamment de leur sens. Le protocole est en effet intégré aux machines et ne circule donc pas dans le réseau. Résultat : lors du transfert de l'information, un débit de 100 mégabits par seconde est possible et ce sur des distances de plusieurs kilomètres. Ce qui permet d'installer le SAN à l'écart du réseau de l'entreprise, sans baisse de performances.

« D'ici trois ans, le SAN représentera presque 50 % du marché, prévoit Laurent Bartoletti, responsable marketing stockage chez Sun Microsystems. *Mais tout le monde n'aura pas intérêt à adopter cette technologie. »* Les utilisateurs, en effet, ne se sont pas encore précipités. Aujourd'hui, la mise en place d'un SAN reste délicate: elle reste suspendue aux problèmes d'interopérabilité et de compatibilité des systèmes proposés par les constructeurs.

Jean-Philippe Pichevin

Un hologramme pour mémoire

La technique holographique fait entrer les solutions de stockage des données dans une nouvelle ère

UN QUART de téraoctet (1 milliard de milliard d'octets) sur 1 pouce carré. Soit l'équivalent de 50 DVD (Digital Versatile Discs) dans un cristal dont la surface n'excède pas 7 centimètres carrés. Le résultat que les chercheurs en holographie du laboratoire d'IBM à Almaden (Californie) doivent rendre public en décembre prochain donne une nouvelle dimension aux techniques de stockage des données. Au sens propre : jusqu'ici les techniques d'archivage des informations se sont toujours faites sur des surfaces, donc sur deux dimensions. Du papyrus au CD (Compact Disc) en passant par la tablette d'argile et la bande magnétique, ce sont les irrégularités d'un plan qui ont permis de graver – au sens propre – la mémoire de l'humanité. Les techniques de stockage holographiques, elles, mettent à profit les trois dimensions d'un cristal photosensible. Pour obtenir, précise Hans Coufal, directeur de recherche au Laboratoire d'Almaden, *« la plus forte densité d'informations jamais obtenue ».*

Le principe du stockage holographique des données repose sur l'écriture d'une image en trois dimensions dans la structure d'un cristal photoréfractif. Un laser est tout d'abord envoyé vers le cristal. Avant de le percuter, il est divisé en deux faisceaux distincts: le faisceau « référence » et le faisceau « objet ». Ce dernier traverse en premier lieu un écran à cristaux liquides – une sorte de damier formé de cases noires et de cases blanches, caractéristique de l'information à stocker. La traversée de cet écran modifie les propriétés ondulatoires du faisceau objet. Quant à son jumeau de « référence », il est dévié par un jeu de minuscules miroirs pour aboutir à l'intérieur du matériau photosensible. C'est là que l'hologramme est dessiné : lorsque les deux lasers se rencontrent dans le cristal, ils modifient ses champs électriques internes. Ce « motif d'interférence » en trois dimensions, dessiné dans le cristal, est l'enregistrement de l'hologramme: l'information est écrite.

C'est, de loin, la phase la plus délicate. *« Il est probable,* prévoit Jean-Luc Pugnier, directeur de la division stockage d'IBM, *que les premières applications grand public du stockage holographique ne concernent que l'archivage, sans nécessité de réécrire les données. »* De point en point, c'est une véritable image que l'on dessine à l'intérieur du cristal utilisé. Mais trouver de tels cristaux n'est pas, non plus, chose aisée. C'est là l'un des principaux obstacles à la réalisation à grande échelle de cette technique de stockage.

LIRE L'INFORMATION AVEC LE LASER

A ses balbutiements, la recherche en mémoire holographique utilisait des cristaux inorganiques. Ces derniers, très coûteux, ont été les principaux obstacles à la poursuite des recherches dans ce domaine. Mais plusieurs laboratoires de recherche – celui d'IBM à ou encore celui de Lucent Technologies – ont mis au point des polymères synthétiques disposant des mêmes propriétés de photosensibilité que les coûteux cristaux de niobate de lithium ou de titanate de baryum.

Lire l'information que recèle le cristal est plus simple que l'écrire. Un unique laser éclaire un point précis du matériau et projette sur deux dimensions les données enregistrées sous forme d'hologramme. L'orientation du laser de lecture, dans le matériau de stockage, se fait là encore grâce à un jeu de minuscules miroirs. Le recours à ces derniers entrave d'ailleurs quelque peu la précision de lecture. Les densités de stockage obtenues aujourd'hui dans les laboratoires, pour impressionnantes qu'elles soient, pourraient donc encore être améliorées. De plus, selon les propriétés ondulatoires du laser de lecture, la même zone du cristal peut être lue de plusieurs façons. Et c'est autant d'informations différentes entreposées au même endroit. A la densité importante de données stockées, le principe d'extraction des données holographiques ajoute un avantage de poids: la rapidité de lecture. A terme, prévoient les chercheurs d'Almaden, les informations pourront être extraites à des vitesses de l'ordre de la dizaine de gigabytes par seconde.

Les enjeux sont donc énormes. En 1996, un consortium d'universités et de laboratoires privés a reçu une subvention de 32 millions de dollars de l'ARPA (Advanced Research Projects Agency). Mais, si la concurrence entre laboratoires fait rage, l'aboutissement à des applications grand public n'est pas pour demain. Selon Jean Luc Pugnier, elles ne sont pas à attendre *« avant 2005 à 2015 ». « Mais,* poursuit-il, *les densités pourraient alors atteindre 1 téraoctet par pouce carré ».*

S. Fo.

■

Une nécessaire harmonie

Mettre au point un standard commun ou mourir. C'est, en quelque sorte, l'alternative à laquelle sont confrontés les constructeurs de réseaux de stockage. EMC a créé, de son côté, la Fiber Alliance ; Sun Microsystems, pour sa part, a lancé le Jiro, un consortium spécifiquement axé autour des logiciels de gestion du réseau. IBM, enfin, a récemment annoncé son association avec Compaq. Résultat: les systèmes proposés ne sont pas compatibles.

« Le réseau de stockage (SAN) va devenir incontournable, même si aujourd'hui les compatibilités ne sont pas assurées », **assure toutefois Hervé Tresse, directeur général du Media Solutions Group chez EMC. Ce groupe, comme d'autres, travaille en ce sens, en s'associant notamment aux grands organismes internationaux de standardisation, comme le SNIA (Storage Networking Industry Association), destiné à établir une norme générique. L'enjeu est suffisamment important pour que tous accordent leurs violons: c'est la condition sine qua non du succès du SAN.**

■

La section syndicale veut sa place sur l'intranet

RINGARDS, les panneaux syndicaux coincés entre cafet' et toilettes ? A l'heure où les moyens de communication électroniques occupent une place grandissante sur le lieu de travail, les syndicats revendiquent de plus en plus, eux aussi, un accès aux réseaux informatiques de l'entreprise.

Dès 1998, la FIET (Fédération internationale des employés et techniciens), devenue depuis janvier 2000, l'UNI (Union Network International), lançait une campagne intitulée « Des droits en ligne pour les travailleurs en ligne ». La Fédération réclamait notamment le droit pour les salariés, les syndicats et les comités d'entreprise (CE) d'accéder librement à la messagerie électronique de l'entreprise. Elle demandait aussi le libre accès des employés à l'intranet ou au site Internet créés par leurs syndicats ou à d'autres sites importants pour leurs droits, enfin l'absence de surveillance électronique par l'employeur, des courriers envoyés et des sites visités.

Deux ans plus tard, l'accès à l'e-mail et à l'intranet, pour les syndicats, varie très largement suivant les entreprises et les pays. Si certains, comme la Suède, font figure de bons élèves, d'autres, dont la France, sont encore frileux en la matière. *« Il y a une petite vingtaine d'entreprises en France qui ont ouvert leurs intranets aux représentants du personnel,* affirme Christelle Chappaz-Hans-Moevi, consultante à la Cegos. *Et encore moins qui octroient un espace libre aux syndicats, sous forme de mini-site. »*

GAÏA DU RIVAU

Les syndicats réclament le droit d'avoir un espace sur l'intranet des entreprises. Celles-ci rechignent à le leur donner

UNE TRIBUNE SOUS-EXPLOITÉE

Le « minimum syndical » est donc souvent de rigueur et prend la forme de comptes rendus de CE, liste des délégués du personnel, accords sur les 35 heures... A quelques exceptions près. Ainsi France Télécom, en septembre dernier, a signé avec l'ensemble des syndicats représentés dans l'entreprise un texte relatif à l'affichage des syndicats sur son intranet. Chacun d'eux y dispose d'un espace spécifique où il pourra mettre des informations à destination des salariés du groupe, sur un mode *« conforme à la réglementation des panneaux d'affichage habituels ».* Dans ce cadre, vidéo, diffusion de tracts par messagerie, forums interactifs, cookies... sont formellement interdits. Par ailleurs, l'entreprise fournit à chaque organisation syndicale du matériel informatique, l'hébergement et une adresse e-mail.

Encore expérimental, puisqu'un bilan, prévu pour décembre 2000, évaluera son *« intérêt »* et précisera si l'expérimentation se poursuit, ce type d'accord ne présente pourtant pas de grands risques pour les entreprises. Au contraire, elles en tirent plutôt des avantages en termes d'image. *« Des sociétés comme Technip, Atos ou encore France Télécom sont des entreprises qui veulent se donner une image de modernité ; ouvrir leur Internet participe de cette démarche »,* commente Ivan Béraud, secrétaire général du syndicat Betor-Pub CFDT, qui regroupe, entre autres, les salariés de sociétés de services et de conseil. *« D'autant que cela ne leur coûte pratiquement rien »,* renchérit Serge Chantreuil, membre actif de la section CFDT de Technip, qui vient de négocier avec la direction de l'entreprise un accord de droit syndical étendu à l'intranet.

Le souci de peaufiner une image high-tech et sociale n'est pour autant pas la seule motivation des entreprises. Pour Ivan Béraud, *« celles-ci n'ont pas naturellement envie de laisser de la place sur leur intranet, mais elles se trouvent de plus en plus mises au pied du mur par des sites Internet, donc visibles par tous, faits par les représentants syndicaux de leurs entreprises ».* Technip en a fait l'expérience. En juillet dernier, la section syndicale CGT de l'entreprise décide d'ouvrir un site. Le but est notamment de maintenir un lien avec les salariés en déplacement sur les chantiers ou détachés dans les dix-huit filiales du groupe.

Yann Le Vot, webmaster du site : *« Cette décision fait suite au refus de la direction de Technip de nous permettre d'envoyer des tracts par e-mail aux salariés détachés. »* Il y a quelques semaines, Technip a accordé aux syndicats une entrée sur son intranet. D'ici quelques jours, les deux sites cohabiteront. Pour Yann Le Vot, *« l'existence du site Internet a sûrement accéléré les négociations sur l'intranet ».* Pourquoi, en effet, s'opposer à une vitrine syndicale sur l'intranet quand un site Internet dévoile déjà aux salariés mais aussi à des centaines d'internautes la vie de l'entreprise ?

Bien accepté par les salariés, craint par beaucoup de dirigeants d'entreprise, réclamé par les syndicats, l'intranet syndical ne constitue pourtant pas, pour ces derniers, la panacée. Formidables auxiliaires supplémentaires pour relayer leurs idées, les panneaux d'affichage virtuels peuvent aussi être plus facilement surveillés que de simples tracts papier. Et surtout, ils ne remplaceront pas panneaux syndicaux et contact direct avec les salariés. *« C'est une voie d'information supplémentaire pour les salariés, mais qui reste assez passive »,* explique Serge Chantreuil, de la section CFDT Technip, qui regrette l'absence de forums sur l'intranet. *« Attention aussi au risque de fracture numérique, car on oublie souvent trop vite que tous les salariés n'ont pas accès à l'intranet ou ont des difficultés avec les outils informatiques »,* renchérit Ivan Béraud de la CFDT Betor-Pub, qui vient d'éditer une brochure pour favoriser la négociation dans ce domaine.

DES RÈGLES DU JEU BOUSCULÉES

Communication d'un nouveau style, l'utilisation du support intranet ou Internet par les organisations syndicales permet de faire jeu égal avec les responsables d'entreprise pour la diffusion d'informations, en termes de rapidité et de réactivité. Mais elle percute aussi complètement le savoir-faire traditionnel des syndicats en matière de dialogue, de consultation et de mobilisation syndicale. Sans compter qu'elle bouleverse aussi la hiérarchie syndicale. *« Il est très facile, pour les salariés, d'envoyer directement un mail, en court-circuitant les corps intermédiaires que sont, par exemple, les sections syndicales »,* souligne Ivan Béraud. Enfin ces outils sont encore assez mal maîtrisés par beaucoup de syndicats. Comme dans les entreprises d'ailleurs. Et Ivan Béraud de se rappeler qu'il a fallu un an à une grande société de services pour s'apercevoir que son site intranet avait été squatté par une organisation syndicale !

Catherine Rollot

Un « Web planner » les pieds sur terre

Fabien Walenne organise la publicité sur Internet

***« JE SUIS** plus un "Web planner" qu'un "media planner" pur et dur. Ou plutôt, oui c'est ça, je suis un... Web planner acheteur ! » :* Fabien Walenne ne sait plus très bien comment définir son métier. Rien d'étonnant à cela : sa fonction de « media planner » sur Internet ne colle à aucune définition encyclopédique. Et pour cause : le métier est tout nouveau. En 1998, étudiant à l'Ecole supérieure de commerce de Lille, il opte pour une dernière année de spécialisation en commerce électronique. Une intuition... Fabien Walenne enchaîne avec une première expérience de huit mois dans une SSII. Chargé de créer le site Web de la société, il se dote notamment d'un bon bagage technique.

Un sérieux atout lors de son embauche, un an plus tard, chez Media contact, une agence de media-marketing sur Internet. Sa mission ? Dans le cadre de campagnes publicitaires internationales en ligne, il sélectionne les sites susceptibles d'héberger les messages publicitaires de ses clients. Essentiellement de grands groupes informatiques soucieux de faire connaître leurs produits ou de développer leur notoriété. Il décide, en outre, du calendrier de la campagne et choisit le format des annonces : bannières ou boutons le plus souvent, mais aussi, et de plus en plus, sponsoring (le logo ou la marque d'une entreprise figure sur une ou plusieurs pages du site). Un vrai travail de stratège, qui exige bien sûr une connaissance approfondie du Réseau mais surtout une grande curiosité. Etre à l'affût des nouveaux sites, déceler les tendances du marché...

A en croire Fabien Walenne, le Web, plus que tout autre média, permet ainsi de mener des campagnes très ciblées : *« Nous pouvons consulter les résultats de panels comme MMXI, qui mesurent l'audience des sites, à l'image de Médiamétrie pour la télévision. De plus, Internet fournit des chiffres précis, en taux de clics, sur les performances des campagnes, précédentes ou en cours. Ce qui permet de choisir au mieux les supports,* explique-t-il ; *et surtout, contrairement à tous les autres médias, d'avoir en temps réel les retombées d'une campagne. Si elle s'annonce mal, nous intervenons dans les heures qui suivent pour changer une bannière et lui redonner un second souffle. »* Le « Web planner » dispose en outre de sites spécialisés accessibles par abonnement. Ceux-ci fournissent des informations précieuses sur les campagnes des annonceurs concurrents ou les supports utilisés pour un secteur d'activité.

Revers de la médaille : le marché manque parfois de maturité. *« Certains sites ne sont pas encore très pro. Nous avons parfois du mal à obtenir des informations sur le déroulement des campagnes »,* déplore-t-il. Mais qu'importe, il croit dur comme fer à la professionnalisation de ce média. Et, s'il considère le « Web planning » comme une étape dans sa carrière, il ne se voit pourtant pas travailler ailleurs que sur la Toile. Alors demain ? Peut-être un métier nouveau sur le Web...

Sandrine Chicaud

Profil

Le curriculum vitae idéal

Age : 25-30 ans.
Lieu de travail : centrales d'achat publicitaires, régies publicitaires, départements médias interactifs des agences de publicité et Web agencies.
Formation : métier accessible à partir de bac +4. Maîtrise ou diplômes de 3e cycle universitaire en marketing et communication ou en économie et gestion. Ecoles de communication (Celsa...). Grandes écoles de commerce et de gestion, avec, de plus en plus, une année de spécialisation en e-business.
Compétences appréciées : bonnes connaissances d'Internet et curiosité d'esprit. Goût pour les chiffres et les statistiques. Maîtrise de l'informatique et connaissances techniques du Net sont une plus-value.
Langues étrangères : anglais au minimum.
Salaire annuel brut moyen : 170 000 F.
Evolution : un Web planner peut évoluer vers des fonctions plus commerciales et plus générales – responsable de clientèle d'une agence de publicité, directeur marketing ou de la communication.

Les formations

DESS Medias électroniques interactifs (Paris-VIII)
www.univ-paris8.fr
Tél. : 01-49-40-66-57. 2, rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis Cedex.

Troisième cycle Marketing direct et commerce électronique (ESC Lille)
www.esc-lille.fr
Tél. : 03-20-21-59-42. Contact : Anne-Sophie Barlet, avenue Willy-Brandt, 59777 Euralille.

Mastère Net business (HEC/ENST)
www.hec.fr
Tél. : 01-39-67-70-00. 1, rue de la Libération, 78350 Jouy-en-Josas.

Sur la toile

www.abc-netmarketing.com
Site d'informations sur la publicité et le marketing on line.
www.clickz.com
Site d'information sur le e-marketing. En anglais.

Le technostress mis en scène

Pour améliorer le dialogue avec le personnel, des entreprises font appel au théâtre

***« RÉSISTEZ,** protestez, rejoignez le GROC, groupe de résistance au changement. L'arrivée des nouvelles technologies dans l'entreprise menace notre autonomie, bouleverse notre métier. Collègues, il faut lutter ! »* La scène se passe dans la salle de réunion d'une grande compagnie pétrolière. Sur l'estrade, transformée pour l'occasion en scène de théâtre. Celui qui parle n'est pas un salarié de l'entreprise, mais un comédien professionnel. Qui dit tout haut ce que quelques-uns pensent tout bas. Toute ressemblance avec des personnes existantes n'est donc pas du tout le fait du hasard.

C'est que l'entreprise a fait appel au Théâtre à la carte (TAC), pour intervenir, avec quelques saynètes écrites sur mesure. Histoire de faire rire là où ça fait mal et de débloquer des situations de stress. Et l'expérience n'est pas isolée, puisque le TAC, créé à Montréal en 1984 et présent en France depuis 1992, monte plusieurs centaines de pièces chaque année, commandées par Renault, Danone, Groupama, Oracle, Bouygues ou Air France... *« Depuis six ans, Andersen Consulting fait régulièrement appel au théâtre comme outil pédagogique lors d'une stratégie de communication. C'est l'occasion de surprendre et d'interpeller »,* explique Stéphane Denolle, directeur de mission pour le cabinet de conseil.

Des sociétés de tous secteurs d'activité et de toutes tailles font le choix de passer par le théâtre pour parler de sujets aussi divers que les 35 heures, la relation client, les menaces de licenciement, mais aussi, de plus en plus, l'arrivée des nouvelles technologies dans l'entreprise.

Au sein de la compagnie pétrolière, ce qui dérange, justement, ce qui bouleverse les habitudes de travail et heurte les sensibilités c'est l'arrivée du système SAP R/3. Un progiciel de gestion intégré, dont la mise en place contraint l'entreprise à se réorganiser, notamment pour les procédures d'achat. Et les réticences sont nombreuses.

Pour défaire les nœuds, il faut faire sens, faire exemple, sans être trop anecdotique. *« Le théâtre crée un monde imaginaire, dans lequel les gens peuvent prendre et projeter des choses, sans que ce soit trop frontal »,* souligne Luc Gentil, scénariste pour le TAC. L'une des séquences qu'il a écrites pour la compagnie pétrolière met en scène le processus d'achat : demande, commande, validation, réception, facture. Ici présenté sous la forme d'un numéro de cirque, très technique et complexe : sur scène, jongleurs et équilibristes cherchent à *« dompter le processus administratif ». « Ce qui en ressort, c'est la grande fluidité du système, l'efficacité de la chaîne. »*

Cocasse, absurde, caricatural. Il s'agit de forcer le trait pour mieux dédramatiser, décomplexifier. Une thérapie par le rire et l'image : une maille à l'endroit, le discours officiel ; une maille à l'envers, la saynète. *« Pour libérer les tensions, quelques minutes de spectacle, qui passent par l'émotion, valent parfois mieux qu'un long discours, qui sonne souvent un peu langue de bois »,* explique Jean-Marc Rapin, chargé de communication à l'Assedic des Yvelines, qui a fait appel à l'agence INouï, il y a quelques semaines, pour préparer, par le biais du théâtre, le prochain changement du système informatique.

Le théâtre, c'est aussi l'occasion d'exprimer des choses assez dures. Si l'acteur, employé par la direction, est un peu le fou du roi, les messages ne sont pas à sens unique. Le théâtre met souvent en scène les bruits de couloir, les craintes et les non-dits. Avant d'écrire et de faire valider son texte par le client, le scénariste s'est d'abord immergé dans l'entreprise pour mieux comprendre son climat, ses dysfonctionnements du moment, son jargon, ses anecdotes. *« La période d'immersion dans la société est extrêmement précieuse : on comprend beaucoup de la culture d'une entreprise en se baladant dans les locaux, de la machine à café aux tableaux d'affichage »,* explique Emmanuel Gradt, scénariste et metteur en scène pour l'agence INouï.

Décemment, personne ne pouvait aborder le sujet. Alors, c'est le théâtre qui s'en est chargé. Un acteur l'a crié haut et fort, sous les projecteurs. Quelqu'un d'extérieur s'est emparé de cette peur collective pour enfin la dire, la rire. Personne ne pourra prétendre qu'il n'a pas entendu.

Anaïs Jouvancy

Le Monde INTERACTIF

16-18, quai de la Loire, 75019 Paris.
Tél. : 01-53-38-42-60. **Fax :** 01-53-38-42-97. **E-mail :** hitech@lemonde.fr.
Directeur de la publication : Jean-Marie Colombani.
Rédacteur en chef : Bertrand d'Armagnac.
Secrétaire général de la rédaction : Claudine Boeglin.
Directrice artistique : Maria Mercedes Salgado.
Rédaction : Pierre Bouvier, Cécile Ducourtieux (Entreprises), Stéphane Foucart, Guillaume Fraissard (Portrait), Gaëlle Macke (Entreprises), Stéphane Mandard (Citoyen), Corinne Manoury (Techniques), Hai Nguyen (Cyberculture), Catherine Rollot (Métiers), Olivier Zilbertin (Enquête).
Edition : Olivier Herviaux.
Réalisation : Nathalie Le Dréau, Alex Monnet, François Montintin.
Révision : Olivier Houdart, Christiane Tricoit.
Publicité : Le Monde Publicité. **Directeur général :** Stéphane Corre. Caroline Séjournant, directrice de clientèle (01-42-17-39-56). Isabelle Quodverte (01-42-17-38-58).
Impression : Le Monde Imprimerie.

Les articles extraits de BUSINESS WEEK traduits et reproduits dans ce numéro sont la propriété de The McGraw-Hill Companies, Inc. ©2000. Tous droits réservés.
Articles translated and reprinted in this issue from BUSINESS WEEK are copyrighted 2000 by The McGraw-Hill Companies, Inc. All rights reserved.